هكذا من الإهمل

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 518 | 42 PAGES | JEUDI 23 NOVEMBRE 1978

M. Fidel Castro se dit prêt à libérer plus de 3000 prisonniers politiques

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 24 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les pouvoirs de l'Assemblée européenne

Le R.P.R., que M. Giscard d'Estaing a voulu rassurer souhaite plus de détermination

Après la conférence de presse donnée mardi 21 novembre par M. Valéry Giscard d'Estaing, le commentaire le plus fréquent, dans les formations non gaullistes de la majorité, porte sur l'Europe. Les responsables du parti républicain, du C.D.S. et du C.N.I.P. estiment que les explications du chef de l'Etat sur ce sujet devraient rassurer les gaullistes. Ceux-ci, si l'on en juge par la réaction de l'organe officiel du R.P.R., attendent plus de clarté encore et plus de détermination.

Dans l'opposition, M. Marchais considère que le président de la République a *« encore une fois dressé un tableau flatteur »* de la situation française, alors que, selon le secrétaire général du P.C.F., la montée des prix, le chômage, les difficultés du logement, n'intéressent *« manifestement »* pas M. Giscard d'Estaing.

Les réactions professionnelles sont, dans l'ensemble, réservées. Si la C.G.T. diffère son commentaire, la C.F.D.T. estime que le président *« ignore les difficultés des jeunes, des femmes, des immigrés et des chômeurs »*. La C.F.T.C. bien impressionnée sur les problèmes de l'Europe, juge que le problème de l'emploi appelle incontestablement *« d'autres efforts »*. La Confédération des P.M.E. rappelle l'engagement pris par M. Barre, à Blois, d'une *« pause sociale et fiscale de deux ans »*.

Lire le texte de la conférence de presse, les réactions et les commentaires pages 8 à 14.

Un plaidoyer juridique

Le moins que l'on puisse dire de la conception européenne de M. Giscard d'Estaing, telle qu'il l'a exposée mardi, c'est qu'elle manque de chaleur, d'élan, de dynamisme, et qu'elle n'est guère propre à susciter la « ferveur » souhaitée par M. Lecanuet. Le président de la République a prononcé un plaidoyer fortement argumenté, mais strictement juridique et défensif.

Les traités communautaires ne peuvent être modifiés qu'à l'unanimité, et M. Giscard d'Estaing a eu raison de rappeler à M. Thorn, président du gouvernement luxembourgeois, qu'une majorité de sept Etats (d'ailleurs incertaine) sur neuf ne pourrait nullement imposer à la France l'extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne. Sans doute, au sommet de Paris de 1974, la France a-t-elle accepté d'étendre ces pouvoirs, mais, ajoute-t-il, cet engagement a été tenu avec le traité de 1975 sur l'accroissement des pouvoirs budgétaires, et la France n'ira pas plus loin. Dans une hypothèse confédérale ultérieure, toute modification des traités passerait nécessairement par les procédures constitutionnelles de la France.

Dira-t-on que le droit est une chose et que la politique en est une autre, et que la légitimité d'une *Assemblée européenne élue emportera tous les obstacles* ? M. Giscard d'Estaing répond que l'Europe d'aujourd'hui n'est pas la France de 1789. Il ajoute surtout que la légitimité d'un Parlement européen élu trouvera inévitablement ses limites dans les légitimités d'institutions nationales également fondées sur le suffrage universel, et qui ne sont nullement démissionnaires, même chez les plus supranationaux de nos partenaires.

L'Europe devra-t-elle donc en rester à ce qu'elle est aujourd'hui — une union douanière et une politique agricole — ou se développer en exploitant les virtualités du traité de Rome, la Communauté englobant la pêche, les transports, l'énergie, la monnaie, etc. ? Elle resterait alors très en deçà de cette « union européenne » que Georges Pompidou et ses partenaires s'étaient fixée comme objectif « avant la fin de l'actuelle décennie ».

M. Giscard d'Estaing ne s'est pas risqué sur ce terrain futuriste. Ses intentions profondes et son objectif ultime restent inexprimés et beaucoup plus obscurs que ceux des grands mouvements politiques français. Les socialistes ont une tradition européenne très ferme et antérieure aux traités communautaires. Ceux-ci ont été négociés et signés par des ministres socialistes, et M. Mitterrand reste fidèle à une « Europe des peuples », parlementaire et démocratique. Les centristes (aujourd'hui dans l'U.D.F.) ont été les champions de l'Europe supranationale et, s'ils ont mis de l'eau dans leur vin, ils demeurent partisans d'une Communauté aussi « intégrée » que possible. Les gaullistes ont hérité du général le concept d'une « Europe européenne », union d'Etats dont la finalité est de maintenir l'indépendance du Vieux Continent entre les superpuissances. Le P.C.F. lui-même a une certaine idée de l'Europe, de l'Atlantique au-delà de l'Oural, bien que la crise du mouvement communiste en France et dans le monde l'obscurcisse au fil des ans.

S'il est difficile de percevoir dans les propos du président les motivations profondes de sa politique européenne, ce n'est certainement pas par manque de convictions. Il a rappelé que les siennes remontaient à loin. C'est parce que, dans ce domaine, ses idées ne correspondent pas à sa majorité parlementaire. Aussi longtemps qu'il n'aura pas surmonté ou contourné cet obstacle, il ne pourra cerner son « grand dessein européen » d'un trait simple et clair.

POINT DE VUE

Le fond de l'affaire

par MICHEL DEBRÉ (*)

Alors que depuis plus de deux ans *je soulève* les problèmes de compétence de la *future* Assemblée européenne et que successivement, par l'avis du Conseil constitutionnel, par les articles additionnels de la loi autorisant la ratification, par les déclarations officielles du gouvernement, la position française a été précisée, la déclaration de M. Helmut Schmidt, confirmant des déclarations antérieures de bien d'autres personnalités allemandes et étrangères, a relancé le débat.

Déclarations et communiqués se succèdent, et, après le premier ministre, le président de la République est descendu dans l'arène. Mais, de grâce, ne restons pas sur le plan des explications juridiques ! Ni le chancelier allemand ni le président de la République ne cherchent une interprétation casuistique des traités. La vivacité et la rigueur du communiqué de l'Elysée, comme les propos de la conférence de presse, seraient inexplicables si, du côté français, on n'avait pas senti, comme je ne cesse en vain de le souligner depuis le début de cette affaire, à quel point l'enjeu est considérable. En un mot comme en cent, l'enjeu est la politique militaire de la France, donc sa liberté diplomatique, et, pour tout dire, son indépendance.

Voici, en effet, le fond de l'affaire tel qu'il convient de l'apprécier.

Dans l'Europe des Neuf, on l'oublie trop souvent, la France est la seule avec l'Irlande et, partiellement, la Norvège, dont le dispositif et la stratégie de défense ne sont pas intégrés sous les ordres du commandement américain. Sa capacité de riposte nucléaire et sa capacité d'intervention conventionnelle forment un ensemble dissuasif sous la seule responsabilité du chef de l'Etat et du gouvernement.

Voilà, on l'oublie trop souvent, qui n'est admis par aucun de nos partenaires ; voilà qui est refusé par les théologiens de la supranationalité ; voilà qui est mal accepté par les dirigeants américains. En d'autres termes, l'« Europe » est contre notre indépendance militaire, qui n'est nullement incompatible avec l'alliance, bien au contraire, mais qui est une gêne pour les partisans d'un système où l'apparence d'une personnalité européenne dissimule mal la réalité d'une suprématie américaine permettant à Washington de traiter avec Moscou, au nom de tous.

La République *fédérale* d'Allemagne, tout en cherchant, du fait de sa puissance retrouvée, à prendre quelque liberté avec l'hégémonie des Etats-Unis, souhaite ardemment l'alignement de la France sur la conception militaire globale actuellement en honneur.

(Lire la suite page 2.)

(*) Ancien premier ministre, député R.P.R.

Le Conseil de la révolution siège en permanence à Alger

Le président Boumediène dans le coma

Le Conseil de la révolution, instance politique suprême, siège en permanence à Alger, où il se confirme que l'état de santé du président Boumediène est très grave.

Le calme règne en Algérie mais des mesures ont apparemment été prises pour le cas où l'Assemblée nationale serait amenée à constater la vacance de la présidence de la République. la République.

De notre correspondant

Alger. — Après une légère amélioration, l'état de santé du président Boumediène s'est aggravé, ce mercredi matin 22 novembre, et le chef de l'Etat serait dans le coma. De nouvelles équipes médicales sont arrivées à Alger pour renforcer la commission mise en place par les autorités sous la direction du docteur Ahmed Taleb Ibrahimi, ministre-conseiller auprès de la présidence de la République ; cet organisme est désormais composé de professeurs algériens, russes, français, anglais et américains.

Rares sont ceux qui ne tiennent pas le président pour condamné. Des rumeurs faisant état de sa mort ont même circulé à plusieurs reprises.

Les Algérois sont suspendus à l'écoute de la radio. Ils espéraient mardi soir un nouveau communiqué officiel qui répondrait, au moins partiellement, aux questions qu'ils se posent. Mais leur attente a été déçue.

A l'ouverture du journal télévisé de 20 heures, le présentateur a seulement fait état de deux messages de vœux de *« prompt rétablissement »* émanant du président syrien, M. Assad, et de M. Giscard d'Estaing.

Aucune mesure inhabituelle de sécurité n'est visible à Alger. L'activité y est normale et le calme règne dans l'ensemble du pays. Le Conseil de la révolution siège désormais en permanence et les ministres ont annulé leurs engagements afin d'être à tout moment disponibles. La télévision a longuement rendu compte, mardi soir, des travaux de l'Assemblée nationale, qui examine depuis le 30 octobre, sous la présidence de M. Rabah Bitat, le projet de loi de finances pour 1979. Ces images sont manifestement destinées à rassurer l'opinion publique.

DANIEL JUNQUA.

(Lire page 6 la liste des membres du Conseil de la révolution.)

LE GOUVERNEMENT ISRAÉLIEN A APPROUVÉ LE PROJET DE TRAITÉ DE PAIX AVEC L'ÉGYPTE

Le gouvernement israélien a approuvé mardi 21 novembre, le projet de traité de paix avec l'Egypte tel qu'il a été mis au point à Washington au début du mois. Cette décision constitue un pas important, mais laisse entier le problème des annexes au traité, sur le contenu desquelles le désaccord persiste avec Le Caire, comme en témoigne le rappel dans son pays « pour consultation » du général Kamal Hassan Ali, chef de la délégation égyptienne à Washington.

(Lire page 3.)

LE NICARAGUA EN RUINE

La crise persiste au Nicaragua où le Front élargi d'opposition (FAO), qui réclame le départ du général Somoza, a rompu le mardi 21 novembre avec la commission interaméricaine de médiation. De son côté, le général Somoza a réaffirmé son intention de rester au pouvoir jusqu'en 1981, terme de son mandat. En conséquence, on redoute à Managua une reprise des combats. Les guérilleros du Front sandiniste de libération auraient renforcé leurs effectifs.

Le Costa-Rica a décidé mardi de rompre ses relations diplomatiques avec le Nicaragua à la suite d'un nouvel incident de frontière au cours duquel plusieurs membres de sa garde civile ont été tués ou blessés. Le Venezuela, qui a conclu en septembre dernier un pacte d'assistance militaire avec le Costa-Rica, demande l'application de sanctions de l'O.E.A. contre Managua. Le conseil permanent de cet organisme devait se réunir ce mercredi à Washington.

Nous commençons ci-dessous la publication d'une série d'articles de notre envoyé spécial au Nicaragua.

I. — « Ça ne peut plus durer... »

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE CLERC

Managua. — Un pays qui retient son souffle : tel apparaît le Nicaragua quelques semaines après l'insurrection de septembre et les terribles représailles qui l'ont suivie.

Dès que le soulèvement lancé par les guérilleros du Front sandiniste de libération nationale eût été maté, le 20 septembre, certains dirigeants du F.S.L.N. avaient annoncé qu'ils ne tarderaient pas à relancer les combats. Lors de la prise d'otages au palais national de Managua, les 23 et 23 août, puis lors des affrontements qui ont eu lieu dans les principales villes du pays, quelques semaines plus tard, les sandinistes ont gagné une incontestable crédibilité ; leurs déclarations ont été prises au pied de la lettre. Depuis lors, le pays vit dans une attente anxieuse qui le paralyse.

(Lire la suite page 5.)

Apaisement à l'UNESCO

Un texte de compromis sur l'information est adopté sans débat

Le débat sur l'information engagé par la conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), réunie à Paris, a pris fin subitement ce mercredi 22 novembre, en fin de matinée.

Au début de la réunion de la commission « culture et communication » — où cinquante délégations devaient intervenir — le délégué de la Barbade a en effet proposé et obtenu la clôture immédiate du débat. Aussitôt la commission a approuvé par acclamations le texte de compromis préparé par le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow et portant sur *« la contribution des organes d'information au renforcement de la paix »*.

Cette procédure a pour conséquence l'adoption automatique du texte par la conférence générale de l'organisation puisque la règle veut que les assemblées plénières ne remettent pas en cause les décisions des commissions.

Le texte préparé par M. M'Bow l'avait été en accord avec les groupes régionaux, au terme de plusieurs semaines de controverses entre les direvres délégations.

(Lire page 29 l'article de Roger CANS.)

LE NOMBRE DES MISSILES NUCLÉAIRES DE HAUTE-PROVENCE SERA DIMINUÉ DE MOITIÉ D'ICI A 1982

(Lire page 29 l'article de Jacques ISNARD.)

AU JOUR LE JOUR

FIN

Les derniers fidèles mouraient, alentour, dans l'exaltation ou l'horreur. Jim Jones et sa femme, dans le bunker, avalèrent le poison. Son ami Joseph Goebbels et sa femme poussèrent leurs filles vers la dernière mitrailleuse, en haut des marches.

Dans la jungle alentour, de pierre ou de lianes, le silence tomba sur l'immense charnier. Tout ce qui restait des enfants fanatisés et du joueur de flûte qui les avait entraînés dans la mort, en leur promettant la puissance et l'éternité.

JEAN PLANCHAIS.

CINQUANTE ANS DE DOCUMENTAIRES

La longue marche de Joris Ivens

Les grands hommes de cinéma, s'ils ont vécu ou vivent jusqu'à un âge avancé, réussissent rarement, pour ne pas dire jamais, à exercer leur métier — leur art — aussi longtemps. La santé n'est pas seule en cause, les structures d'une industrie régie par le profit, ou le désir de jouir d'un repos bien gagné, arrêtent pratiquement une carrière vers la septantaine.

Faut-il attribuer au documentaire, à ce qu'on appelle documentaire, des vertus régénératrices particulières ? A l'évidence les voyages ininterrompus autour du monde, loin de freiner l'élan de Joris Ivens, l'ont au contraire mené sans interruption de ses débuts modestes dans l'avant-garde (*le Pont*, 1928 ; *la Pluie*, 1929) à la gigantesque aventure chinoise des années 70, à travers continents, régimes, luttes de libération.

Joris Ivens, plus qu'au « septième art », appartient à une certaine race d'artiste « engagé » : comme pour Bertolt Brecht, jamais inscrit au parti communiste, son art ne prend tout son sens, ses difficultés de parcours ne s'expliquent, qu'à partir de choix fondamentaux, d'une adhésion à un communisme idéal, qu'il ne reniera jamais. Il décrit, en compagnie de Claire Devarrieux, les étapes de cette longue marche toujours en cours, explique ses choix et ses doutes.

LOUIS MARCORELLES.

(Voir « le Monde des arts et des spectacles », pages 20 et 21.)

Le Monde

idées

EUROPE

LA FRANCE NE RATTRAPERA PAS LA R.F.A.

par ANDRÉ BOYER (*)

LE slogan à la mode dans les sphères gouvernementales est aujourd'hui de « rattraper l'Allemagne », ou plutôt la R.F.A., qui n'est que la partie occidentale de l'Allemagne. Il rappelle étrangement celui que lançait Khrouchtchev il y a vingt-deux ans : rattraper et dépasser les Etats-Unis. On sait ce qu'il en est advenu : l'écart entre les niveaux de vie américain et soviétique ne s'est guère modifié au cours de ce quasi-quart de siècle.

La raison du leitmotiv gouvernemental est évidente : le choix européen impose à la France de se situer au niveau de l'Allemagne ou d'être vassalisée. Ce même choix européen signifie pour le gouvernement français que l'ensemble national n'est plus en mesure de résoudre les problèmes internationaux les plus importants posés au pays.

Or ce pari est perdu d'avance. Le gouvernement et les Français le savent au fond d'eux-mêmes. La France doit se préparer à ne jouer qu'un rôle secondaire dans l'ensemble européen, et à modifier ses mentalités pour s'adapter au leadership nord-européen, principalement germanique.

Un pari perdu d'avance, au niveau des mentalités et de l'équilibre des structures économiques et sociales qui en résultent. Les Français n'aiment pas l'industrie. Les ouvriers ne bénéficient d'aucune considération particulière. Personne ne rêve d'être ouvrier. Instituteur, employé des P.T.T., artisan, mais pas ouvrier, à moins que ce ne soit dans une entreprise nationalisée où l'on trouve des cadences supportables et la sécurité. Dans les activités subalternes, les Français se précipitent vers les métiers du tertiaire, vers les métiers indépendants et tranquilles. Du reste, les salaires des ouvriers, cause ou conséquence de la dévalorisation du métier, sont faibles. Il n'est pas certain que l'élévation des salaires, préalable à une modification de l'attitude des Français à l'égard de l'industrie, soit suffisante pour changer ces attitudes. Ce n'est qu'au niveau des ingénieurs, par le prestige de la connaissance et la séduction de la technique, que l'usine retrouve son attrait.

Les Français rêvent d'une France de chirurgiens, d'ingénieurs, de professeurs, de patrons, de commerçants et de fonctionnaires auxquels peuvent s'adjoindre les artisans et les agriculteurs, bien protégés par le marché ou les règlements. Mais d'une France industrialisée, pure et dure, concurrentielle et ouverte à tous les horizons, point. A moins que quelques patrons n'acceptent d'encadrer une armée discrète de travailleurs immigrés.

Ce n'est pas cette France-là qui rattrapera la R.F.A., mieux adaptée depuis toujours aux structures industrielles. La condition préalable pour engager la poursuite résiderait dans le bouleversement des échelles de revenus, l'accroissement des salaires des ouvriers, la réduction des revenus de toutes les autres catégories, la disparition consécutive des travailleurs immigrés, la chasse à tous les privilèges qui ne favorisent pas la croissance industrielle. Bien entendu, le gouvernement, qui en est à reculer sur une diminution du plafond des abattements supplémentaires de certaines catégories de salariés, n'est pas en mesure d'imposer une telle révolution.

Au reste, est-ce souhaitable ? L'exemple de la R.F.A. est-il meilleur que celui de la Grande-Bretagne ? Où vit-on le mieux ? Quelle croissance pour la France ? Faut-il contraindre les Français à un mode de vie qu'ils n'approuvent pas, avec son cortège de tensions sociales, de frustrations psychologiques, d'urbanisme déséquilibré ?

Le choix n'est pas absurde entre une croissance qui s'adapte avant tout aux structures permanentes de la société française, et une croissance qui cherche à suivre le développement économique de ses voisins. L'urgence de disposer de biens supplémentaires pour les Français n'est pas si impérieuse qu'elle rende ce choix évident.

(*) Assistant à l'I.A.E. de Nice.

LE FOND DE L'AFFAIRE

(Suite de la première page.)

Les dirigeants de Bonn ont longtemps souhaité ouvertement et, pour la plupart d'entre eux, souhaitent encore l'implantation des forces nucléaires tactiques françaises à la frontière germano-tchèque. Cette installation de nos régiments armés de Pluton sur le territoire allemand consacrerait un changement total de notre politique. D'une part, leur nouvel emplacement entraînerait leur intégration dans le dispositif germano-américain. D'autre part, nos forces nucléaires stratégiques seraient appelées à participer à la protection de l'Allemagne, et leur subordination au commandement américain en découlerait. On reviendrait ainsi au fameux projet de force nucléaire multilatérale de si fâcheuse mémoire (pour nous).

Parallèlement, les dirigeants allemands s'orientent vers la remise en cause des dispositions du traité de Paris qui, en 1954, a créé l'Union de l'Europe occidentale, et aux termes duquel les représentants de l'Allemagne ont librement accepté la renonciation à la fabrication et à la disposition de l'armement nucléaire. Cette double orientation, implantation des Pluton en Allemagne, fin de l'U.E.O., a un objectif unique : faciliter par un renforcement de puissance un mouvement favorable à une réunification de l'Allemagne.

Dès lors, l'attitude du gouvernement allemand à l'égard de la future Assemblée des Communautés européennes est très compréhensible.

En effet, il ne faut pas croire que les députés élus au suffrage universel seront tentés de déborder le traité pour s'occuper de la lutte contre la pollution ou la protection de l'environnement. Pas davantage, hors quelques discours de circonstance, de la démographie et de la politique familiale. Les domaines préférés de cette Assemblée élevée incorrectement au rang de Parlement seront les institutions, la diplomatie, la défense. Les institutions seront malaisées à fabriquer, quoique les fabricateurs ne manqueront pas : l'élargissement de la Communauté, en effet, ne facilitera pas leur tâche. La diplomatie est affaire délicate : comment affirmer une vraie politique extérieure commune à des Etats si variés et dont un grand nombre n'ont d'autre règle que de suivre la politique américaine ? Demeure la défense, la fameuse « défense européenne ».

Le piège

On imagine un scénario pratique, et j'ose dire que, depuis le début des négociations qui ont abouti à cet accord sur l'élection au suffrage universel, je le prévois. Est présentée, par un député, une motion demandant, au nom de la défense européenne, que nos Pluton soient placés à la frontière germano-tchèque, que la Ire armée française et notre force aérienne tactique soient intégrées dans le dispositif atlantique. Cette motion recueille une forte majorité. Notre gouvernement refuse et déclare qu'à ses yeux ce texte n'a pas de valeur. Un mois après, six mois après, un an après, notre gouvernement demande un nouveau prix du blé, le jeu d'une clause de sauvegarde, une subvention pour une région défavorisée, l'installation sur son sol d'un projet commun. Il est répondu : d'accord, mais en même temps appliquez la motion que l'Assemblée a votée. C'est le piège. Ni la plus solennelle déclaration présidentielle ni l'exigence d'une révision constitutionnelle ne valent contre ce piège que seul un règlement de l'ordre du jour de l'Assemblée pourrait permettre d'éviter.

Que ceux qui croient en mon imagination veuillent bien considérer deux très récents débats : l'un à l'Assemblée parlementaire des Communautés, dans sa forme présente, l'autre à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Le premier débat a été consacré à l'industrie d'armement. Il fut dit clair comme le jour que l'industrie française d'armement devait être intégrée dans le dispositif industriel atlantique afin d'éviter les « doubles emplois ». Seuls les députés gaullistes et les communistes se sont élevés contre cet empiétement de l'Assemblée que la Commission économique européenne n'a pas désavoué.

Il est vrai que, répondant à une question que j'ai posée, notre ministre des affaires étrangères a déclaré qu'au regard de la France cette délibération était *« nulle et de nul effet »*. Demeure cependant une motion votée par une Assemblée, incompétente certes, mais à une grande majoirté.

A l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, l'offensive à la fois pour l'intégration et pour l'égalité de tous les partenaires a été forte. Le rapport présenté par M. Druon n'a pas été accepté, — sans motifs sérieux, sinon qu'il s'agissait du rapport d'un député français. L'offensive de nos partenaires n'a rien à voir avec notre conception de l'Europe et de la place de la France en Europe. Elle est celle d'une intégration globale.

En prenant position en faveur de l'extension automatique des compétences du prétendu futur Parlement, le chancelier allemand suit une pensée politique très claire. D'abord, mettre fin à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale en la fusionnant avec l'Assemblée nouvelle et ainsi en terminer avec les dispositions limitatives que l'Allemagne a acceptées en 1954. Ensuite, ouvrir à l'Assemblée nouvelle le champ des libres discussions et des libres votes sur la *« défense européenne »*, c'est-à-dire, en fait, sur la réintégration du dispositif militaire français soit directement, soit indirectement, comme je l'ai dit à propos des Pluton.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi le chancelier allemand persiste et signe, et pourquoi le président de la République répond avec promptitude et sécheresse.

Le malheur veut que, faute de garanties, la future Assemblée élue au suffrage universel soit maîtresse de son ordre du jour. Elle est donc libre non seulement de discuter de toute question qu'il lui plaira d'évoquer mais aussi de voter toute motion qu'il lui plaira de délibérer. C'est là que le droit rejoint la politique. L'absence de règles facilite, comme il se doit, le dérèglement, et ce n'est pas l'appel au secours à un référendum éventuel qui diminue si peu que ce soit le piège dans lequel, par notre volonté, nous allons tomber. Je ne diminuerai donc pas l'ardeur de ma campagne d'information, et mon appel à un accord complémentaire demeure plus nécessaire que jamais. Je ne comprends pas la phrase récente d'un éminent orateur. — *« L'effroi de M. Debré est notre espérance »* — ni les applaudissements qui l'ont suivie. L'inconscience de certains Français fait, une fois de plus, mon effroi.

MICHEL DEBRÉ.

UN PROGRÈS SANS RISQUE

par J.-L. BURBAN (*)

DANS les Etats démocratiques, le suffrage universel direct fonde la légitimité, donc le pouvoir. S'il n'en était pas ainsi, on ne voit pas pourquoi le général de Gaulle aurait tant désiré que le chef de l'Etat fût élu au suffrage universel. La prépondérance de l'Assemblée nationale par rapport au Sénat provient sans aucun doute de ce que l'Assemblée nationale est élue directement alors que le Sénat ne l'est qu'indirectement. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on peut donc penser qu'élu au suffrage universel direct le Parlement européen tirera de ce surcroît de légitimité un surcroît de pouvoir.

Faut-il en conclure, comme certains que, élu au suffrage universel, le Parlement européen se transformera très vite en « Constituante européenne », allant jusqu'à proclamer les Etats-Unis d'Europe et la déchéance des Etats-nations ? Ces craintes paraissent en grande partie utopiques. Même élu directement, le Parlement européen ne sera pas une Constituante européenne. Mieux, il est possible que les conditions dans lesquelles il sera élu le rendent finalement plus sensible aux intérêts nationaux qu'il ne l'est actuellement. Le tout, en effet, n'est pas tant le pouvoir que la manière de s'en servir !

Des pouvoirs déjà importants

Les pouvoirs du Parlement européen sont déjà tels à l'heure actuelle qu'il ne lui en manque plus guère par rapport à un Parlement classique dans une démocratie parlementaire. Seul fait défaut des trois pouvoirs traditionnellement dévolus à un Parlement le pouvoir législatif. Depuis les origines, il possède le pouvoir de censure qu'il exerce à l'égard de la Commission de Bruxelles (non au conseil), et depuis 1975 le pouvoir budgétaire qui, jusqu'à cette date, revenait au conseil des ministres. Il l'exerce, bien entendu, ce pouvoir budgétaire, dans certaines limites, mais les constitutionnalistes ont pu affirmer sans erreur que ses pouvoirs, en la matière, sont supérieurs à ceux de certains Parlements de nos Etats membres, et singulièrement du Parlement français. Que pourrait-il donc réclamer en plus, une fois élu au suffrage universel ?

Quant au pouvoir législatif qui lui manque théoriquement, et qui le handicape par rapport à un Parlement ordinaire, on ne voit pas pourquoi l'élection directe devrait automatiquement conduire à le lui reconnaître.

Aux termes des traités de Paris et de Rome, il y faudrait de toute manière un texte négocié entre les Neuf et constitutionnellement soumis à la ratification unanime des Parlements nationaux. Les risques de dérapage institutionnels au profit du Parlement européen sont donc hautement improbables.

L'élection directe ne conduira-t-elle pas le nouveau Parlement à utiliser de façon différente les pouvoirs que possède l'actuel ? Donc, à les exercer contre les Etats ? A vrai dire, un certain nombre de facteurs d'ordre sociologique, politique et institutionnel existent qui constituent autant de « garde-fous » contre les risques « de prise de pouvoir » par le futur Parlement européen.

Il y a tout d'abord le système électoral. L'acte de Bruxelles de septembre 1976, contrairement à la lettre de l'article 138 C.E.E., a confié à chaque Etat membre le soin de déterminer le système électoral pour les premières élections « européennes ». On a reculé devant l'élaboration d'un système électoral européen pour les raisons que l'on devine. Dès lors, chaque Etat membre va pouvoir se doter d'un système électoral différent de celui de ses partenaires. Les élections dites « européennes » seront donc une somme d'élections nationales. A ce jour, peu d'Etats membres ont déterminé leur législation. Mais ceux qui l'ont fait l'ont fait en général dans un esprit très national. La meilleure preuve nous est donnée par la France et par le Royaume-Uni : notre pays, en juin 1977, a adopté une loi électorale « européenne » qui fait de la France une circonscription électorale unique, avec trente millions d'électeurs. Ceux-ci désigneront à la proportionnelle leurs représentants à Strasbourg, sur des listes présentées par les seuls partis politiques nationaux. Ces listes seront bloquées, c'est-à-dire que l'électeur ne pourra ni les panacher ni exprimer un vote préférentiel. Ce système électoral fera du futur parlementaire européen français plus que jamais le « représentant de la France » au Parlement européen. Elu sur une base nationale, comme le chef de l'Etat, il sera l'élu de la nation dans les enceintes européennes et risque d'agir comme tel. Les députés britanniques ont de même opté pour un mode de scrutin qui leur est familier pour leurs élections législatives : le scrutin uninominal à un tour, écartant la proportionnelle qui les aurait rapprochés des systèmes électoraux continentaux. Ce qui entraîne la création de quatre-vingt-une grandes circonscriptions « européennes ».

Dans les autres Etats, la loi électorale s'élabore lentement, mais, à de rares exceptions près, on peut dire que chacun a voulu garder pour les élections européennes le système électoral en vigueur pour les législatives. Et, par conséquent, conférer au futur parlementaire européen une estampille franchement « nationale », quelle que soit par ailleurs son étiquette politique et sans, bien entendu, que cela empêche des regroupements par affinités politiques au sein du Parlement européen. Les futurs parlementaires européens, dans ces conditions, ne seront-ils pas plus sensibles que ceux d'aujourd'hui aux intérêts de leur pays, donc soucieux d'éviter toute atteinte à sa souveraineté ?

On a, d'autre part, sous-estimé l'importance d'un facteur d'ordre *sociologique* : la moitié des parlementaires européens appartiennent, par définition, à une majorité parlementaire soutenant un gouvernement. On ne voit pas bien ce qui pourrait les pousser à adopter à Strasbourg et à Luxembourg une attitude résolument hostile aux pouvoirs qu'ils soutiennent dans leurs capitales respectives.

Si, par exemple, le gouvernement de Bonn, ou celui de Londres, ou celui de Paris, etc., fait savoir aux parlementaires européens qui les soutiennent sur le plan national que tel ou tel accroissement des dépenses budgétaires communautaires est inopportun, ces derniers ne chercheront pas à entrer en conflit avec leur gouvernement. Certes, on ne manquera pas de faire remarquer qu'avec les élections directes un certain nombre de futurs parlementaires européens qui ne seront plus parlementaires nationaux pourraient être saisis par des velléités supranationales. Mais ils auront été désignés par leurs partis politiques nationaux, et ils ressentiront d'autant plus vivement ce lien partisan que le système proportionnel a traditionnellement pour effet d'accroître l'influence des appareils de partis sur la désignation des candidats.

Enfin, il faut relever un facteur d'ordre *historique* : que ce soit au niveau national ou au niveau européen, ce ne sont pas les Parlements, sauf exception, qui déterminent, à notre époque, la politique, mais plutôt les exécutifs. Devant l'évolution prodigieuse des techniques et des moyens d'information, les Parlements se trouvent souvent désemparés par rapport aux exécutifs qui n'ont plus guère alors d'« exécutifs » que le nom. Pourquoi en irait-il différemment à l'échelle européenne ?

Un renforcement souhaitable

Reste que les élections directes ne seront pas entièrement sans effets sur le destin du Parlement européen. Sinon elles pourraient être ressenties comme inutiles ! Mais leur impact ne se fera pas essentiellement sentir sur le plan des pouvoirs de ce Parlement. Certes son autorité morale en sortira renforcée et sera mieux à même de réclamer le dernier pouvoir qui lui manque officiellement, c'est-à-dire le pouvoir législatif. On peut même penser qu'il s'appuiera sur ces élections pour se donner définitivement un profil « parlementaire ». En d'autres temps, M. Couve de Murville avait dit aux parlementaires européens : *« Vous n'êtes pas un Parlement, vous n'êtes qu'une réunion de parlementaires. »* Désormais l'onction du suffrage universel fera du Parlement européen un véritable Parlement ne procédant plus nécessairement des Parlements nationaux, désignés par une élection distincte et concomitante de par la Communauté. Sans doute le nouveau Parlement européen exigera-t-il un siège définitif des gouvernements, seuls compétents en la matière. Sans doute exigera-t-il de la Commission de Bruxelles, responsable devant lui, qu'elle accuse elle-même son profil « gouvernemental », par exemple en présentant un programme de « gouvernement » ou de « législature ». Sans doute se saisira-t-il de problèmes jusque-là inabordés ou timidement abordés faute de base juridique dans les traités, tels que la défense ou l'éducation.

Mais ce renforcement n'entraînera pas le bouleversement attendu par les ultra-fédéralistes. Il portera plus sur des détails que sur le fond. L'enjeu des élections européennes est ailleurs. Il est d'une part dans le *symbole* d'une réconciliation européenne qu'elles vont consacrer trente-quatre ans après la fin de la seconde guerre mondiale. Le fait de se doter d'un Parlement commun, même si ses pouvoirs sont réduits par rapport à ceux d'un Congrès fédéral, va provoquer un choc psychologique tant au sein des populations qui composent cette Europe qu'à l'extérieur.

Ces élections supposent d'autre part un effort d'information. Pour la première fois, une campagne électorale tournera essentiellement autour des questions européennes. Les partis politiques, la presse, les *mass media* en général, vont devoir parler « Europe » dans toute l'Europe. L'homme de la rue, jusqu'alors peu concerné, va devoir s'informer sur cette Europe ressentie comme lointaine, comme un *repaire* de technocrates encore davantage que les exécutifs nationaux. Enfin, le Parlement pourra exercer un contrôle accru à tous les niveaux du processus décisionnel communautaires : sur les « eurocrates », qui devront tenir davantage compte des réalités humaines, sur la gestion (notamment la gestion des dépenses) de la Commission de Bruxelles — et ce avec l'aide de la nouvelle Cour des comptes européenne, qui est un peu d'ailleurs l'« enfant » du Parlement européen ; — sur l'application de la législation communautaire à des citoyens non plus « passifs » mais « actifs » puisque devenus électeurs.

Si les élections européennes n'avaient pour seules vertus que ces trois avantages (symbole de réconciliation, information européenne et meilleur contrôle des exécutifs communautaires), elles seraient, me semble-t-il, d'ores et déjà amplement justifiées.

(*) Docteur en droit, chargé de cours à la faculté de droit de Metz.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	125 F	225 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

LES NÉGOCIATIONS DE WASHINGTON

Le gouvernement israélien a approuvé le projet de traité avec l'Égypte

Jérusalem. — Le conseil des ministres a approuvé, mardi 21 novembre, le projet de traité de paix tel qu'il avait été mis au point à Washington au début du mois, avant que, tour à tour, Jérusalem et Le Caire ne reviennent sur ce premier accord et n'expriment de nouvelles exigences. Cette décision représente un pas important, mais il n'est pas encore certain qu'elle permette d'achever rapidement des négociations qui, sur l'essentiel, sont pratiquement suspendues depuis près de trois semaines.

De notre correspondant

Le gouvernement israélien paraît avoir surmonté pour le moment les dissensions et les divergences qui avaient provoqué, le 6 novembre, le désaveu partiel de sa délégation aux pourparlers de Blair House. Mais chacun à Jérusalem attend avec inquiétude la réaction du Caire, puisque les dernières conditions posées par l'Egypte — à propos du « lien » et d'un calendrier détaillé pour les négociations futures sur l'avenir de la Cisjordanie et du territoire de Gaza ainsi que la mise en place du régime d'autonomie — ont été catégoriquement rejetées par Israël. A ce sujet, l'annonce du rappel au Caire du général Kamal Hassan Ali n'est pas interprétée comme un bon signe.

En acceptant le projet de traité, le conseil des ministres a abandonné ses dernières objections ou revendications. Celles-ci portaient particulièrement sur la rédaction du préambule dans lequel est évoquée la relation entre le traité et les accords à venir sur le reste du conflit israélo-arabe. Ce qui signifie pour les Egyptiens qu'il ne s'agit pas tout à fait d'un accord séparé.

Israël espère maintenant que l'Egypte va renoncer à ses dernières exigences qui, selon le communiqué lu, mardi, par M. Begin, « *débordent le cadre des accords de Camp David* ». Il s'agit des annexes au projet de traité dans lesquelles les Egyptiens veulent inscrire un calendrier détaillé *sur* neuf mois pour les prochaines négociations, l'organisation d'élections en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza et l'instauration d'une administration palestinienne autonome. Le Caire demande aussi la présence d'une force de police égyptienne à Gaza et une disposition prévoyant que le traité israélo-égyptien ne s'impose pas nécessairement contre tout engagement pris par l'Egypte à l'égard des autres pays arabes. Israël a refusé très nettement toutes ces conditions.

Seuls deux ministres, chefs de file de la tendance la plus dure du gouvernement, M. Zevulum Hammer, ministre de l'éducation, et M. Haïm Landau, ministre sans portefeuille, ont voté contre la décision prise le 21 novembre. Mais cette cohésion relative, retrouvée après des semaines de malaise au sein de la majorité gouvernementale, a son prix, et cette contrepartie, évidemment, ne figure pas dans le communiqué officiel. Les ministres réticents ont obtenu des compensations

La première est que le gouvernement est finalement revenu sur l'engagement pris précédemment d'accepter que les négociations sur l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza puissent commencer un mois après la signature du traité de paix avec l'Egypte. Israël, comme l'indique le communiqué de mardi, se déclare seulement « *prêt à engager des négociations* », sans plus de précision. Ainsi est confirmé le rejet de toute contrainte dans le temps.

La seconde compensation est que le gouvernement s'engage à organiser, dans les prochains jours, un débat sur la position israélienne à propos du projet d'autonomie dans les territoires occupés. Ce débat devrait permettre aux plus intransigeants de rappeler fermement, comme l'a déjà annoncé M. Begin, les conditions israéliennes pour cette prochaine étape des négociations : le maintien de l'armée israélienne en Cisjordanie et à Gaza, la garantie que la sécurité d'Israël sera assurée dans ces territoires et le droit des Israéliens de continuer de s'y implanter.

FRANCIS CORNU.

Le projet de traité selon « Haaretz »

Tel-Aviv (*A.F.P.*). — Le quotidien israélien *Haaretz* a publié mardi 21 novembre les grandes lignes du projet de traité de paix entre l'Egypte et Israël, tel qu'il a été soumis pour approbation au gouvernement de Jérusalem.

Selon le journal, le traité comporte une préambule, neuf articles et quatre annexes. Il établit notamment que les accords-cadres concernant la Cisjordanie et Gaza sont la base de futurs arrangements entre Israël et les autres Etats arabes. Il institue l'état de paix, supprime le boycottage économique, assure que l'Egypte s'abstiendra de participer à toute activité terroriste contre Israël.

Dans le préambule, « *les deux parties prennent acte que les accords-cadres* (sur l'autonomie) *serviront de base aux futures négociations qu'Israël pourrait engager avec ses voisins* ».

« *Les deux parties sont convaincues que le traité n'est qu'un pas important vers la recherche d'une solution globale du conflit du Proche-Orient et de ses conséquences* », affirme encore le préambule.

Selon *Haartez*, les articles du traité précisent :

— « *Il est mis fin à l'état de guerre entre les deux Etats et ils s'engagent à nouer des relations pacifiques.* »

— « *Israël est prêt à se retirer de la presqu'île du Sinaï et y voir rétablir la souveraineté égyptienne.* »

Les détails et les étapes de ce retrait, accompagnés de cartes d'état-major, sont précisés dans des documents annexes. Il est notamment dit dans ces documents, poursuit *Haaretz*, que « *la délimitation des lignes indiquant sur les cartes le territoire de Gaza* (au-deà de la frontière internationale entre l'Egypte, d'une part, et l'ancien territoire de la Palestine, d'autre part) *ne définit pas le statut légal final de ce territoire, qui reste à établir* ».

Les deux Etats s'engagent à établir entre eux des « *relations de paix* » (détaillées dans un document annexe).

Selon le journal israélien, les arrangements de sécurité entre les deux parties sont indiqués eux aussi dans un document annexe qui définit notamment le statut des forces de l'ONU dans la zone séparant les deux frontières.

La libre navigation dans les voies d'eau du canal de Suez et du golfe d'Akaba est assurée.

Le traité n'affectera pas les autres pactes ou traités que chacune des deux parties a contractés dans le passé avec de tierces parties. Toutefois, en cas de contradiction entre d'autres traités ou pactes et le traité de paix israélo-égyptien, ce sont les clauses de ce dernier qui engageront les signataires.

Les deux parties s'engagent à régler par des négociations toute divergence d'interprétation du traité et tout désaccord sur les modalités de son application.

● *Le second tour des élections municipales*, qui a eu lieu lundi 21 novembre en Israël dans trente et une villes et bourgades juives et arabes, a été marqué par la remontée des travaillistes (opposition) et le recul du Likoud (gouvernemental). Les travaillistes l'ont emporté dans quatre des principaux centres : Natanya, Hedera, Dimona et Batiam (une des villes-satellites de Tel-Aviv). Tibériade a voté en majorité pour les candidats du parti national religieux et Askhelon pour le parti démocrate du P.R. Yadin. Le likoud ne remporte de succès que dans des bourgades de moindre importance. Les communistes l'ont emporté dans trois des agglomérations arabes. Les listes locales ou apparentées aux travaillistes ont obtenu la majorité dans les six autres. — (*A.F.P.*)

EN RAPPELANT LE GÉNÉRAL HASSAN ALI « POUR CONSULTATIONS »

Le Caire se donne le temps de la réflexion

Le Caire. — La double réponse donnée le mardi 21 novembre par Israël : acceptation des suggestions américaines concernant la Cisjordanie et Gaza, refus des propositions égyptiennes relatives aux mêmes territoires, n'a pas encore suscité de commentaires officiels au Caire, mais elle a provoqué, d'une part, des réactions épidermiques, qui traduisent l'irritation des dirigeants égyptiens ; d'autre part, une décision politique, le rappel de Washington « *pour consultations* » du chef de la délégation égyptienne, le général Hassan Ali, ministre de la défense.

De notre correspondant

Le débat porte sur le lien à établir ou non dans le futur traité de paix israélo-égyptien entre les phases du « *dégagement* » israélien au Sinaï et la même opération dans les territoires palestiniens occupés en 1967. Le Caire craint que, si la paix est signée sans engagement formel d'Israël de faire évoluer la situation vers l'autonomie administrative à Gaza et en Cisjordanie en même temps que le Sinaï sera évacué, le processus d'évolution politique des territoires palestiniens ne soit ensuite renvoyé aux calendes grecques. Le président Carter, plutôt favorable à la position égyptienne, mais finalement fatigué par l'« *entêtement* » des deux parties, avait proposé que les conversations sur l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza débutent entre Israël et l'Egypte un mois après la signature de la paix. Le raïs, de son côté, avait insisté pour qu'un délai-limite fût fixé — par exemple six mois après la conclusion du traité de paix — pour la fin du gouvernement militaire israélien et le début de l'évacuation par l'armée israélienne des territoires occupés. La formule américaine vise le même but que celle de l'Egypte — l'autonomie de Gaza et de la rive occidentale du Jourdain, — mais elle ne donne de date que pour le début de pourparlers qui auront, par la suite — on peut le craindre, — cent raisons de s'enliser. Or Le Caire veut en finir et entend surtout démontrer rapidement aux Arabes que ses idées concernant ce qui reste de la Palestine sont « *payantes* ».

Les journaux officieux et la radio se déchaînent donc ce mercredi matin contre l'« *irresponsabilité d'Israël* » qui est toujours source de nouveaux problèmes, et l'« *incroyable obstination israélienne à vouloir obliger l'Egypte à signer une paix séparée dont elle ne veut à aucun prix* ». Toutefois, les mêmes commentateurs estiment « *que la dernière étape sera la plus dure, mais qu'elle sera franchie* » et qu'« *Israël ne peut pas avoir dit son dernier mot* ».

« Pas de paix sans la Palestine »

C'est sans doute pour ménager l'avenir que le raïs a décidé de se donner le temps de réagir. Sous une apparence « dure », le rappel du général Hassan Ali est, en fait, une réaction modérée et réfléchie qui ne signifie absolument pas que Le Caire se retire des pourparlers de Blair-House. Ayant déjà auprès de lui, depuis quelques jours, le « technicien » de la délégation égyptienne, M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat aux affaires étrangères (il assure également l'intérim du ministère), le président Sadate va pouvoir, dès le retour au Caire de son ministre de la défense, arrêter sa nouvelle position.

Les milieux bien informés sont presque certains, ici, que M. Carter a donné récemment à M. Sadate l'assurance que les Etats-Unis veilleraient à ne pas laisser traîner les conversations sur l'autonomie administrative palestinienne. Si ces assurances ont réellement été données — soit par téléphone, soit par l'intermédiaire du vice-président égyptien, le général Moubarak, qui rentre de Washington, — il reste à savoir maintenant si elles seront suffisantes pour emporter une ultime concession du Caire : si oui, la signature de la paix ne sera plus qu'une question de jours, après un ultime baroud d'honneur du raïs en faveur des Palestiniens. « *Pas de paix sans la Palestine* », clame Radio-Le Caire, tandis qu'un quotidien écrit : « *Malgré les difficultés, l'ultime étape est en vue.* »

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

● *Le journaliste suisse Sergio Mantovani*, qui avait été arrêté au Caire en avril (*le Monde* daté 23-24 avril), a été relâché par les autorités égyptiennes, a-t-on annoncé récemment à Berne, de source officielle. Ancien collaborateur du *Télé-Journal* suisse, M. Mantovani avait été accusé d'avoir participé à un complot contre le président Sadate. — (*A.F.P.*)

Liban

Plusieurs soldats syriens de la FAD sont tués dans un attentat à Aley

Beyrouth (*A.F.P.*). — Une voiture bourrée de dynamite a explosé mardi 21 novembre, vers midi, à Aley, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Beyrouth, au moment où passait un autobus dans lequel se trouvaient des soldats syriens de la Force arabe de dissuasion. L'explosion a été très violente. Un dépôt de bombonnes de gaz, voisin du lieu de l'attentat, a sauté à son tour.

L'explosion aurait fait, selon certains témoignages, au moins sept morts et vingt-cinq blessés. D'autres témoignages font état de huit morts — sept soldats syriens et un civil libanais — sept maisons auraient été incendiées, et plusieurs voitures détruites.

La radio conservatrice « La Voix du Liban » affirme, pour sa part, que l'autobus transportait cinquante soldats syriens, et que c'est ce véhicule qui a fait explosion. Ni la FAD ni les autorités libanaises n'avaient encore publié de communiqué, mercredi, en fin de matinée.

Cet attentat est le troisième commis à l'aide d'une voiture piégée, probablement télécommandée, dans la même région du Liban en l'espace de trois mois. Le premier avait également été dirigé contre un autobus transportant des soldats syriens au col du Baïdar (30 kilomètres à l'est de Beyrouth). Quinze d'entre eux avaient été blessés. Abou Jihad, responsable militaire du mouvement Fath, avait, d'autre part, échappé de peu à l'explosion d'un véhicule piégé, il y a une quinzaine de jours, non loin d'Aramoun, à une dizaine de kilomètres au sud d'Aley.

Le président du Liban, M. Elias Sarkis, effectuera une visite de travail en France du 27 au 29 novembre, a annoncé, mardi 21 novembre, M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée (nos dernières éditions du 21 novembre).

M. Sarkis sera accompagné par MM. Selim El Hoss, chef du gouvernement, et Fouad Boutros, ministre des affaires étrangères et de la défense.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Soustelle à propos de l'affaire Flatto-Sharon

M. Jacques Soustelle, ancien ministre, nous écrit :

Ayant été mis en cause dans un article du *Monde* du 22 novembre, je vous serais très obligé de bien vouloir publier la mise au point suivante concernant les projets de M. Flatto-Sharon.

Je me suis rendu en Israël, dimanche dernier, non point pour rencontrer ce député, mais pour m'entretenir avec M. Menahem Begin, à qui me lie une amitié de près d'un quart de siècle.

Pour ce qui touche aux projets de M. Flatto-Sharon, je me suis borné à prendre acte de ses intentions. Je ne suis juge ni de l'opportunité ni des modalités de ses propositions. Je n'ai fait aucune déclaration à personne et je m'élève contre les prétendues « confidences » qui m'ont été prêtées par certains journalistes.

● *Précisions du ministère du budget.* — Le ministère du budget précise « *qu'aucune négociation directe ou indirecte n'est en cours avec M. Sharon Flatto, qui a été impliqué dans une importante affaire de fraude fiscale. La justice est, en effet, saisie de ce dossier, dont l'instruction se poursuit. Il n'appelle donc ni intervention ni commentaire de la part du ministère du budget* ».

AMÉRIQUES

La tragédie de Jonestown

Le sort de plusieurs centaines de membres de la secte demeure incertain

De nouveaux cadavres ont été découverts mardi 21 novembre à proximité de la colonie agricole du Temple du peuple, à Jonestown. Le département d'Etat américain a annoncé, le même jour, que le chiffre de quatre cent neuf morts relevé par les autorités guyanaises n'était peut-être pas définitif. Plusieurs dizaines de membres de la secte, qui avaient échappé au suicide collectif ordonné par le « révérend » Jones et s'étaient réfugiés dans la jungle, ont été retrouvés. Le sort de plusieurs centaines de leurs compagnons, qui se seraient également enfuis dans la forêt entourant Jonestown, est toujours incertain.

Des soldats de l'armée américaine sont arrivés mardi en Guyana pour participer aux recherches et aider à l'identification et au rapatriement des corps. Une douzaine d'hélicoptères et plusieurs avions sont utilisés pour ces opérations. L'identification pose de graves problèmes en raison de l'état des cadavres, exposés depuis samedi au climat équatorial. Les autorités américaines ont accepté que certains soient immédiatement enterrés sur place.

L'envoyé spécial du *Washington Post*, Charles Krause, a recueilli le témoignage de M. Odell Rhodes, un des rares rescapés du suicide-massacre collectif de samedi, dans un article que publie ce mercredi l'*International Herald Tribune*. M. Rhodes indique que des répétitions d'un suicide en masse avaient eu lieu. La plupart des personnes retrouvées mortes ont bu volontairement le liquide à base de cyanure qui avait été préparé par un médecin de la colonie agricole et des infirmières. Les mères de famille, en particulier, le donnaient à leurs enfants avant de le prendre elles-mêmes.

Certains membres de la secte, qui essayaient de s'enfuir, ont été repoussés par les gardes armés de mitraillettes et contraints de boire également le poison. Les animaux domestiques eux aussi ont été empoisonnés. M. Rhodes n'a pas assisté à des exécutions par balles. L'avocat de la secte, M. Mark Lane, qui s'était enfui dans la jungle à proximité du lieu du suicide collectif, a entendu des tirs d'armes semi-automatiques, mais n'a pas lui-même vu des gardiens tirer (*le Monde* du 22 novembre).

M. Stephan Jones, un des fils du fondateur du Temple du peuple, a déclaré, mardi, au cours d'une conférence de presse dans la capitale de la Guyana, Georgetown, que son père *« n'avait plus toute sa tête »*. Le jeune homme, qui a échappé au massacre, à la différence d'un autre fils du « révérend », parce qu'il se trouvait samedi à Georgetown, est gardé à vue par la police. Larry Layton, un des membres de la secte qui aurait participé à l'assassinat du représentant de Californie, M. Leo Ryan, sur l'aéroport de Kaituma, a été arrêté.

M. Goodlet, médecin de Los Angeles, qui a soigné le « révérend » Jones, a indiqué, mardi, que ce dernier était très malade, et atteint, semble-t-il, d'un cancer.

Un commentaire de l'« Osservatore Romano »

« LE CHRISTIANISME EST UNE RELIGION DE VIE ET NON DE MORT »

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — Le drame de la Guyana est commenté, ce mercredi 22 novembre, par le Père Gino Concetti, en première page de *l'Osservatore Romano*.

La thèse du théologien du Vatican est la suivante : l'homme a besoin de la religion, mais de la « vraie religion », celle qui est d'origine divine et non inventée par l'homme. D'autre part, la religion chrétienne *« a un patrimoine de vérités doctrinales, de rites et de normes morales et une réalisation historique qui s'identifient à l'Eglise »*. D'autres voies conduisent *« à l'individualisme et au relativisme »*. Ceux qui se prennent pour de *« nouveaux prophètes »* se mettent en dehors de l'histoire et risquent une *« folle aventure »*.

Le commentateur rappelle que la liberté religieuse est un droit. Mais *« on ne peut ni on ne doit croire aux « faux prophètes » qui pullulent à toutes les époques et profitent de la bonne foi des gens pour leur imposer un credo. Ces « fausses religions » ne libèrent pas l'homme, elles l'oppriment, l'enferment dans un étau jusqu'à l'étranglement psychique puis physique, comme cela est arrivé dans la jungle guyanaise »*.

Le Père Concetti conclut : *« Devant la mort — quel que soit le type de mort — tout jugement humain doit cesser (...). Cela ne dispense pas de réaffirmer avec force l'inutilité d'un pseudo-mysticisme, qui trahit la cause de l'homme parce qu'il trahit la cause du Christ. Le christianisme est une religion de vie et non de mort. »* — R. S.

UNE ASSOCIATION RÉCLAME UNE ENQUÊTE SUR LES SECTES EN FRANCE

L'Association de défense de la famille et de l'individu (ADEFI) — organisation fondée à Rennes en 1975 pour étudier les sectes politico-religieuses et regrouper les familles désorientées, qui a maintenant des antennes dans plusieurs villes (1) — vient de publier une déclaration sur *« le danger de certaines sectes dites religieuses »*.

Faisant état de la documentation qu'elle a recueillie, l'ADEFI poursuit : *« Nous sommes heureux que ces matériaux accumulés servent aux pouvoirs publics et spécialement au ministère de la santé pour que nous évitions que des incidents aussi dramatiques que le suicide collectif de La Guyana puissent arriver en France.*

» Il serait temps qu'une enquête parlementaire fasse le point de la situation en France. Nous ne voulons pas déclencher une chasse aux sorcières. Les sectes comme celle du Temple du peuple ne constituent qu'une minorité. On ne peut permettre que cela mette en cause certains groupes qui ne présentent pas les dangers de dépersonnalisation et de soumission totale pour leurs adeptes. »

(1) ADEFI, 4, rue Fléchier, 75009 Paris.

LA VOIX DE LÉNINE...

Un des très rares étrangers qui aient visité la colonie fondée par Jim Jones, peu avant le drame, est un psychologue danois âgé de trente et un ans, M. Peter Elsass.

« On ne m'a montré que ce qu'on souhaitait me montrer, une façade parfaite, a-t-il confié à la presse et à la télévision. *A aucun moment il ne m'a été possible d'interroger directement les habitants de la colonie, de voir comment ils mangeaient, où ils habitaient et surtout quelles étaient leurs conditions de travail ; des gardes du corps courtois mais fermes m'ont constamment accompagné, jour et nuit... jusqu'à la porte des lieux d'aisance. »*

M. Elsass n'a été en contact avec Jim Jones qu'à deux reprises par téléphone. *« Au cours de ces deux conversations, il m'a semblé parfois bizarre. Tout d'abord il paraissait obsédé par la C.I.A., qu'il accusait de chercher à influencer ses pensées en empoisonnant la nourriture qu'il prenait... Par ailleurs, il m'a expliqué qu'il était tellement possédé par la doctrine de Lénine qu'il lui arrivait par moments d'être Lénine et de parler avec sa voix. »* — C. O.

Cuba

M. Fidel Castro se déclare prêt à libérer plus de trois mille prisonniers politiques

M. Fidel Castro a annoncé, le mercredi 22 novembre à La Havane, qu'il avait décidé de libérer plus de trois mille prisonniers politiques si les Etats-Unis acceptaient de les recueillir. Le dirigeant cubain a ajouté qu'il était prêt à libérer également six cents personnes détenues pour avoir tenté de quitter l'île illégalement. Le nombre total des libérations n'atteindra probablement pas trois mille *six cents, a précisé M. Castro, car certains* détenus appartiennent à ces deux catégories.

Il a laissé entendre, d'autre part, que certains exilés seraient autorisés, peut-être à partir de décembre, à visiter leurs familles restées à Cuba. Le leader cubain a fait cette déclaration à l'issue d'entretiens qu'il a eus lundi et mardi à *La Havane* avec des représentants d'organisations d'émigrés cubains aux Etats-Unis, au Mexique, au Venezuela et en Espagne. Des fonctionnaires du département américain de la justice et du F.B.I. se trouvent déjà depuis quelques jours dans la capitale cubaine pour étudier, cas par cas, les dossiers des prisonniers *politiques qui* souhaitent s'établir aux Etats-Unis. Certains dirigeants de la communauté cubaine aux Etats-Unis se sont plaints récemment des lenteurs de ces opérations de « filtrage ».

Le dialogue que M. Fidel Castro *propose aux exilés cubains marque* un changement radical d'attitude à l'égard de ces derniers. Le dirigeant cubain s'en est expliqué dans une *interview accordée* le 6 septembre dernier à des journalistes cubains de Miami et de New-York travaillant pour des publications en langue espagnole destinées aux émigrés. Ces propos illustrent l'ampleur du chemin parcouru en quelques mois.

« Nous utiliserons désormais, dit-il, *un terme nouveau : la communauté. (...) Nous avions fait des généralisations injustes, traitant les exilés d'*« apatrides » *de « vers de » terre ». J'étais le premier à le faire, je ne le nie pas... »* Cette modification de vocabulaire se double d'une nouvelle interprétation « idéologique » du problème de l'émigration elle-même. *« Il ne s'agit pas d'une question de classe. C'est une affaire nationale. Nous voyons que la communauté* (des Cubains émigrés) *cherche à maintenir son identité nationale »*, affirme M. Castro.

Il a été encore plus précis dans une déclaration faite le 21 octobre à La Havane : *« Nous ne sommes pas seulement marxistes - léninistes. Nous sommes également nationalistes et patriotes »*, lançait-il à des journalistes, parmi lesquels un certain nombre d'exilés. Ces formules « oubliées » depuis vingt ans *prenaient* tout leur sens en fonction de l'auditoire et du « geste » qui les accompagnait : la libération d'un groupe de quarante-six prisonniers politiques, autorisés à quitter l'île. Le 4 novembre, M. Ramon Sanchez Parodi, chef de la section des intérêts cubains à Washington, a invité *officiellement les leaders de la communauté cubaine* en exil à se rendre à La Havane pour mettre au point un ambitieux programme de libéra*tion des détenus politiques. M. Fidel* Castro laissait entendre que ceux-ci pourraient (et il estimait leur nombre à trois mille) être libérés avant la fin de l'année...

Quatorze détenus, dont la plupart avaient encore de longues peines à *purger*, ont *quitté leur* prison à la mi-novembre cependant que des responsables du département américain de la justice étudiaient, à La Havane, les listes des autorités cubaines pour désigner les prisonniers pouvant bénéficier du droit d'asile.

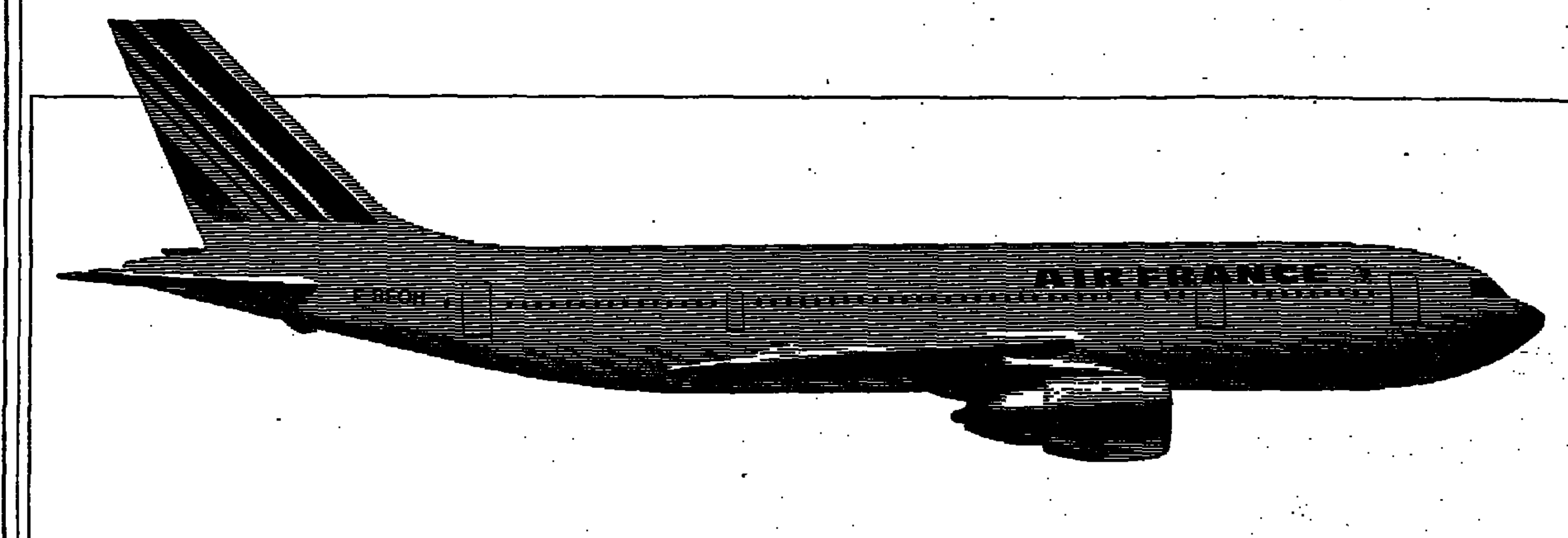
Des agents du F.B.I. sont arrivés le 16 novembre dans la capitale cubaine pour participer à ce « filtrage ». Et, selon certaines estimations, les *responsables* américains étudient actuellement le cas de deux cent quatre-vingts personnes. Les Cubains estiment que les lenteurs de cette enquête administrative américaine pourraient retarder les libé*rations, ce qu'ils « regrettent »* en raison de leurs promesses. Aussi, M. Tony Cuesta, un anticastriste récemment libéré, a fait appel de son côté au secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, pour qu'il fasse accélérer la procédure. Certains font remarquer que les *formalités* administratives étaient plus rapides au début des années 60 quand il s'agissait d'accueillir les premiers exilés anti*castristes*.

L'ouverture du dialogue avec le gouvernement de La Havane a suscité, en outre, d'âpres controverses au sein de *la communauté cubaine* aux Etats-Unis, en particulier dans la région de Miami, où elle compte environ un demi-million de membres. Celles-ci prennent *parfois* l'aspect d'un conflit de *générations* : les enfants nés en exil, ou qui étaient très *jeunes* au moment où ils ont quitté l'île, manifestent pour le régime castriste plus de curiosité que de haine, au grand dam de *leurs parents qui ont combattu les* révolutionnaires. *« La révolution va avoir vingt ans*, expliquait M. Fidel Castro, le 6 septembre, dans l'interview déjà citée. *Elle est consolidée et irréversible. Nous le savons, le gouvernement des Etats-Unis le sait, et je crois que la communauté cubaine à l'étranger le sait aussi... »*

DOMINIQUE DHOMBRES.

[*Amnesty* International nous a fait parvenir, il y a quelques jours, le texte d'un mémorandum qu'elle a envoyé en mars dernier au gouvernement cubain à propos de la situation des prisonniers politiques dans ce pays. « Nous savons que beaucoup de prisonniers cubains sont parmi les détenus politiques les plus anciens que l'on puisse trouver dans le monde aujourd'hui », affirme l'organisation internationale. Tout en se félicitant de la libération de plusieurs centaines de détenus ces derniers mois, Amnesty International indique qu'il « reste plus de trois mille personnes en prison, dont une grande partie sous le régime du « plan progressif de 1971 », qui accordait la liberté conditionnelle aux détenus « coopératifs » ayant purgé au moins un quart de leur peine. » « Beaucoup de prisonniers ont été condamnés à de longues peines, de quinze ou vingt ans », *ajoute Amnesty*.

L'organisation humanitaire demande au gouvernement cubain de « préciser les chefs d'accusation retenus contre *les prisonniers d'opinion* et de fournir des preuves à l'appui ».]



هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

Le Nicaragua en ruine

(Suite de la première page.)

Les nuits de Managua sont singulièrement agitées. Tous les soirs, des bombes explosent aux quatre coins de la capitale. Et des échanges de coups de feu y ont lieu toutes les nuits, dès après le crépuscule.

La garde nationale, pour reprendre une expression d'un autre lieu et d'une autre époque, *« n'est plus qu'une main crispée sur un fusil »*. Elle patrouille sans relâche les rues bien avant le couvre-feu — 22 heures à Managua ; 20 heures en province, — et surveille, nuit et jour, les principaux édifices publics, protégés derrière des monceaux de sacs de sable et des murets de parpaings.

Ces derniers jours, plusieurs engagements sérieux ont eu lieu entre des éléments vraisemblablement sandinistes et des gardes nationaux, ce qui a relancé les spéculations sur l'imminence d'une nouvelle insurrection. Ils ont fait une trentaine de morts, surtout des guérilleros, mais aussi des militaires et des civils, notamment à Leon, mais aussi à Managua et à Chinandega. Des affrontements se sont, d'autre part, produits à sept reprises depuis la fin de septembre à la frontière méridionale, où des petits groupes de sandinistes en provenance du Costa-Rica tentent de tromper la vigilance ou de sonder la résistance des forces armées somozistes. Enfin, de nombreuses attaques de banques ont été perpétrées.

L'action des groupes parapoliciers

Presque tous les jours, *la Prensa* — le grand journal de la famille des Chamorro, farouchement antisomoziste, et plus encore depuis l'assassinat, le 10 janvier dernier, de son directeur, Pedro Joaquim — publie des photos de personnes découvertes assassinées dans tel quartier de la capitale ou tel faubourg d'une ville de province. Il s'agit fréquemment de citoyens qui, selon un schéma tristement connu en Amérique latine, avaient, quelques jours plus tôt, été enlevés de leur domicile par des individus en civil et armés, et emmenés à bord d'un véhicule vers une destination inconnue.

Beaucoup pensent que ce sont des groupes parapoliciers qui procèdent à ces enlèvements et ces assassinats. Ils frapperaient, d'une part, des militants sandinistes, en vue de démanteler le Front de libération et de prévenir ainsi le lancement d'une nouvelle opération de l'envergure de celle de septembre, et, d'autre part, des sympathisants du F.S.L.N., afin de dissuader la population de prêter assistance aux guérilleros.

Le pays est encore traumatisé par les affrontements de septembre. Les estimations les plus crédibles font état de trois mille morts, la plupart à Esteli. La garde nationale n'a pas, elle-même, été épargnée : elle a eu des centaines de tués. Nous avons vu un document dans lequel le responsable de l'intendance de la garde nationale passait commande de *« deux cents sacs de plastique pour cadavres »*, selon toute apparence destinés à des soldats morts à Esteli. Les blessés se comptent par milliers ; les sans-abri, par dizaines de milliers. De quinze mille à vingt mille personnes ont fui le pays pour se réfugier au Costa Rica et au Honduras (*le Monde* du 3 novembre). Un mot d'ordre du Front sandiniste, demandant aux femmes et aux enfants de s'éloigner, en raison de l'imminence d'une reprise des combats, a accéléré le mouvement. La paralysie des services essentiels — publics, comme l'éducation, ou privés, comme le commerce de détail — a fait le reste.

La guérilla et le base-ball

La paix civile est donc loin d'être revenue au Nicaragua, après l'écrasement de l'insurrection de septembre par la garde nationale. Le président Somoza prétend le contraire. Répondant à une de nos questions, dans le bunker à l'épreuve des bombes, et farouchement gardé, qu'il s'est fait construire sur une colline dominant Managua, il nous a déclaré : *« Il faut parcourir le pays dans son ensemble pour comprendre la situation. Le peuple est au travail, sauf quelques commerçants politiciens, quelques guérilleros et quelques hommes politiques ambitieux, qui veulent altérer l'ordre public et chasser par la force le gouvernement légitime de ce pays. On peut bien, ici, attaquer une banque. Mais à un bloc de là, des enfants jouent paisiblement au base-ball... »*

Cette sérénité n'empêche pas le chef de l'Etat de prendre ses précautions. A l'occasion de sa première sortie publique depuis des mois, le 5 novembre dernier dans la petite ville de Juigalpa, Anastasio Somoza s'est adressé à quelque vingt mille personnes rassemblées pour la circonstance — partisans et fonctionnaires en service commandé — abrité dans une sorte de cage anti-balles en matière plastique.

L'ambassade américaine à Managua, traditionnellement bien informée sur le Nicaragua, a averti ses ressortissants du danger qu'ils couraient à l'hôtel Intercontinental, le plus grand de la capitale, surveillé par les militaires la nuit, mais proche du « bunker » présidentiel.

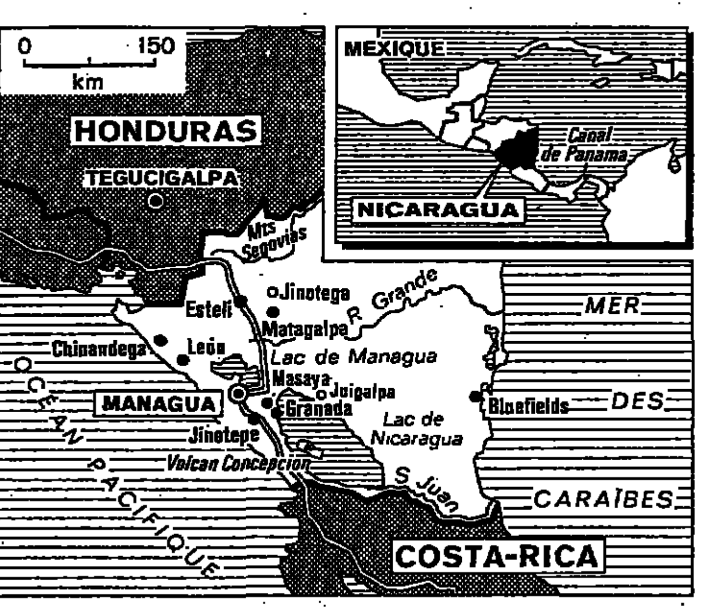
Pays en alerte et en haleine, pays apeuré, le Nicaragua est aussi un pays en ruines. Il y a, tout d'abord, cette impression de délabrement que produit Managua à tout nouveau venu. On sait bien : il y a eu cet épouvantable tremblement de terre, l'avant-veille de la Noël, en 1972, quinze mille habitants de la capitale tués en une demi-heure. Trois cent mille sans abris — sur un demi-million d'habitants. L'équivalent de 4 milliards de francs de dégats. Une cité foudroyée. Mais aucune autre ville au monde qui a subi la même catastrophe tellurique — à commencer par la voisine Guatemala, frappée à son tour en 1976 — ne présente, tant d'années plus tard, un tel spectacle de désolation.

Ce qui était jadis le centre de Managua est aujourd'hui une brousse où chaque carrefour est, le jour, comme un croisement en rase-campagne et, la nuit, comme une embuscade. Un terrain vague où se dressent, çà et là, des immeubles éventrés, des édifices aux poutrelles tordues, des pans de murs dont les fenêtres béent sur un ciel gris, où parfois des enseignes s'accrochent encore, absurdes. Un champ de ruines, avec, au milieu, la cathédrale, nef fantôme, au sol encore jonché de débris, le Palais national, lézardé mais vaillant, et la haute silhouette, provocante, d'une banque flambant neuf.

Que tout cela est loin de la politique ! Eh bien, non ! Des rapports, certains signés par d'éminents scientifiques, démontrent que le centre de Managua se trouvait à l'exact aplomb d'une profonde fracture terrestre. Il fallait donc à tout prix éviter de reconstruire sur place. Mais il s'est trouvé, tout naturellement, d'autres savants, non moins renommés, pour affirmer l'ineptie de cette théorie ! Toujours est-il que le général Somoza a tranché en faveur des premiers ! Les propriétaires fonciers naguère installés au centre de Managua — tout en continuant d'être imposés ! — n'ont donc pas pu reconstruire *in situ*. Ils se sont alors tournés vers la périphérie de la ville. Pour s'apercevoir qu'une proportion impressionnante des terrains étaient propriété de la (grande) famille d'Anastasio Somoza.

La capitale s'est donc reconstruite autour d'un vaste champ de ruines. Ce ne sont pas les seules... Léon, Masaya, Chinandega, Matagalpa, — toutes les villes du pays comptant plus de quarante mille habitants, à l'exception de Granada et Jinotega — ont été partiellement détruites lors des combats et des bombardements de septembre. Nous avons constaté l'ampleur des dégâts dans le centre de Masaya, où le grand marché et plusieurs pâtés de maisons ont été rasés. Dans le centre de Leon, les édifices de la rue Ruben-Dario, qui longe la magnifique cathédrale de cette cité historique, sont détruits sur plus de 100 mètres. Quant à Esteli, la dernière ville reprise à l'insurrection par la Garde nationale, on l'appelle désormais, dans toute l'Amérique centrale, *« la Guernica du Nicaragua »*.

Pays délabré, également, parce qu'il n'a jamais été doté des infrastructures essentielles. Avant d'atterrir à l'aéroport de Managua, le voyageur survole d'immenses champs de coton, sur lesquels de petits avions répandent, à l'automne, des insecticides. Il est d'autant plus surpris de ce modernisme que, s'il se rend à l'intérieur du pays, il note à quel point les principales villes, hormis leur centre, sont scandaleusement dénuées des commodités les plus élémentaires. Une visite à Monimbo, le quartier indien de Masaya, ou même à Granada, l'aristocratique cité des bords du lac Nicaragua — est édifiante : routes en terre que la première pluie rend impraticable aux véhicules, misérables bicoques sans eau courante ni tout-à-l'égoût. On comprend que l'idéal du Nicaraguayen pauvre, soit, comme nous avons pu l'entendre souvent, non pas Cuba, mais le voisin Costa-Rica : un pays plutôt moins bien doté par la nature, que le Nicaragua, mais qu'un système politique de type représentatif et une répartition des richesses plus équitable rendent humain pour tous.



Pays au bord de la ruine, également sur le plan économique. Après le « décollage » provoqué par la création, en 1961, du Marché commun centre-américain, puis le boom artificiel, suscité par la reconstruction de Managua, le Nicaragua a connu une sérieuse récession en 1975. Quatre années consécutives de sécheresse, une chute importante du prix du coton et de la viande — deux produits abondamment exportés par le Nicaragua — avaient durement frappé le pays. Il ne s'en était pas encore remis lorsque l'assassinat, le 10 janvier dernier, de Pedro Joaquim Chamorro lança le Nicaragua dans une guerre larvée, puis ouverte. Deux grèves générales, activement soutenues par un patronat exaspéré par la mainmise du clan Somoza sur la moitié de l'économie nationale, ont paralysé le pays à six mois d'intervalle. La première a duré plus de deux semaines en janvier-février. La deuxième, lancée le 25 août, trois jours après l'attaque du palais national par un commando sandiniste, et deux semaines avant l'insurrection de septembre, a duré un mois.

Une quasi-banqueroute

Ces deux actions concertées, presque sans équivalent par leur ampleur et leur durée dans l'histoire de l'Amérique latine, n'ont pas atteint leur objectif politique : le renversement d'Anastasio Somoza. Mais l'économie nationale en est demeurée pantelante. La conséquence la plus spectaculaire des troubles a été une fuite des capitaux, que l'on estime à près de 100 millions de dollars pour les seuls trois mois de l'été. Dans ce pays où le laisser-faire-laisser-passer est l'alpha et l'oméga de la politique économique, le gouvernement a dû imposer un contrôle des changes — trop tardif au demeurant. Les réserves sont pratiquement réduites à zéro, et le président de la Banque centrale, tente de faire de la « cavalerie » pour honorer les échéances de la dette extérieure. Celle-ci a beaucoup augmenté ces dernières années — jusqu'à devenir particulièrement lourde pour un pays de 2,5 millions d'habitants (1 milliard de dollars).

La balance des paiements, déjà déficitaire en 1977, de 50 millions de dollars, devrait accuser un solde négatif deux fois supérieur cette année, malgré la réduction des importations consécutives à la paralysie économique. L'insurrection de septembre et les bombardements consécutifs ont fait environ 50 millions de dollars de dégâts. Les investissements ont évidemment accusé une chute brutale. Malgré la décision des autorités de créer de nouveaux impôts et d'alourdir ceux qui existaient, les rentrées fiscales sont faibles, tant en raison de la situation économique que de l'incivisme volontaire des contribuables. Et le général Somoza, inquiet de l'éventualité d'une reprise des combats, s'est lancé dans un énorme effort de recrutement, en vue de doubler les effectifs de la garde nationale (elle comptait environ huit mille hommes en septembre) et d'améliorer son armement. Le pays va devoir *« payer la fête de septembre »*, nous a-t-il déclaré.

Cette situation économique constitue sans doute la principale préoccupation du chef de l'Etat. S'il a montré qu'il dominait le pays sur le plan militaire, il est aujourd'hui confronté à une quasi-banqueroute. Les caisses de l'Etat sont vides, et il en est réduit à payer ses fonctionnaires, et singulièrement ses gardes nationaux, en faisant marcher la planche à billets ! L'élément nouveau, et pour lui inquiétant, est que le Fonds monétaire international, sous la pression des Etats-Unis, vient de lui refuser, à deux reprises, un crédit de 20 millions de dollars. Or on sait que les banques étrangères n'ouvrent pas leurs coffres aux pays qui font ainsi l'objet d'un ostracisme du F.M.I.

Un seul élément d'espoir pour le maître du Nicaragua : la récolte de coton et de café — les deux premiers postes d'exportation — s'annonce bonne. Les cours mondiaux de ces produits sont également favorables. La cueillette a lieu en décembre-janvier. Se déroulera-t-elle normalement, dans cette situation instable ? Une course de vitesse est apparemment engagée. Si le président Somoza, contrairement aux prédictions du Front sandiniste, passe le cap de l'année, il peut gagner encore un peu de temps. Néanmoins, la conviction est aujourd'hui largement répandue dans de nombreux milieux que *« ça ne peut plus durer ainsi »*... On ne voit pas comment, malgré ses rodomontades, le chef de l'Etat nicaraguayen pourrait tirer son épingle du jeu longtemps encore. L'après somozisme est virtuellement ouvert au Nicaragua.

JEAN-PIERRE CLERC.

Prochain article :

LE DRAPEAU DE CESAR SANDINO







ASIE

APRÈS LA VISITE DE M. TENG HSIAO-PING DANS LA RÉGION

La Thaïlande paraît favorable au maintien d'une présence chinoise au Cambodge et au nord du Laos

Bangkok. — Chaleureux au-delà de toute attente, à Bangkok, l'accueil réservé à M. Teng Hsiao-ping lors de son voyage au Sud-Est asiatique, du 6 au 14 novembre, s'est singulièrement rafraîchi plus au sud, à Kuala-Lumpur et à Singapour. Les différences de réactions de ces trois pays, alliés à l'Indonésie et aux Philippines au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), sont avant tout fonction de facteurs géopolitiques (*déséquilibres régionaux, différences, perception des* dangers de subversion intérieure) et de considérations nationales dues à la présence d'importantes communautés chinoises plus ou moins bien intégrées, notamment en Malaisie, en Indonésie et à Singapour.

Dans le contexte des conflits entre pays communistes de l'ancienne Indochine et de la tension entre Pékin, d'une part, et Moscou et Hanoï, de l'autre, le voyage du vice-premier ministre chinois était d'abord présenté comme un contrepoint à celui effectué un mois plus tôt dans la région par M. Pham Van Dong, premier ministre du Vietnam. Il coïncidait aussi avec la signature du traité soviéto-vietnamien.

Sur le premier point, on attendait

De notre correspondant

des éclaircissements de la politique régionale de Pékin. Quelles mesures *la Chine compte-t-elle prendre en cas* de domination du Cambodge par une équipe qui serait alignée sur Hanoï ? Publiquement, M. Teng a en effet paru résigné à cette éventualité, qui constituerait un sérieux revers pour la politique étrangère de Pékin. Ses propos sur le Cambodge ont été aussi tièdes que ceux tenus au même moment, à Phnom-Penh, par M. Wang Tung-hsing, vice-président du parti.

Le problème de l'avenir du gouvernement cambodgien préoccupe tout particulièrement les Thaïlandais, déjà alarmés par l'extension de l'influence de Hanoï au Laos, même s'ils savent pertinemment que les *menaces extérieures de déstabilisa*tion du gouvernement de Vientiane en 1977 ont favorisé cet état de choses. Pour faire pièce à cette influence, le gouvernement thaïlandais verrait d'un œil favorable le renforcement de l'aide de la Chine au régime de Phnom-Penh et le maintien de l'influence de Pékin dans les *provinces du nord du Laos.*

fort embarrassée, le devoir de solidarité de la Chine à l'égard des partis communistes de la région, et notamment du C.P.T. Les Malaisiens et les Singapouriens, qui ne sont pas, comme la Thaïlande, en première ligne, mais ont des problèmes de communautés chinoises et de subversion maoïste, ne se sont pas un instant prêtés à ce jeu ambigu, qu'ils jugent dangereux à terme.

On se demande d'ailleurs comment ces partis, relativement faibles, peu*vent se satisfaire de la politique* extérieure de la Chine, qui, de toute évidence, se borne, dans l'étape actuelle, à les maintenir « *en veilleuse* ». Les Thaïlandais savent que l'aide matérielle de la Chine au P.C.T. est loin d'être massive. Ils savent aussi que des émissaires des Chinois ont été chargés d'« expliquer » la *politique de Pékin après* la visite de leur adversaire, le général Kriangsak, dans la capitale chinoise en avril. De même, un haut fonctionnaire malaisien, chargé des problèmes de sécurité intérieure, nous a indiqué que l'aide chinoise au P.C. malaisien est devenue « symbolique ». Il a ajouté que, « *depuis quelques mois, la presse chinoise a cessé de rendre compte des attaques de la radio du P.C.M.* (qui émet du sud de la Chine) *contre le gouvernement de Kuala-Lumpur* ». Mais, de toute évidence, cela n'a pas suffi à rassurer les autorités malaisiennes.

Le problème des couloirs aériens

Les Thaïlandais ne sont pas inactifs et tentent de renforcer à leur avantage le jeu des équilibres. Pour la première fois depuis 1975, un *premier ministre thaïlandais, le géné*ral Kriangsak, doit se rendre en visite officielle à Vientiane, en décembre. Le gouvernement de Bangkok, qui, pour la même raison, a amorcé un rapprochement diplomatique avec Phnom-Penh, vient d'accorder un droit de survol sans escale de l'espace aérien thaïlandais à la compagnie d'aviation civile chinoise, qui doit inaugurer prochainement une ligne Pékin-Rangoon-Phnom-Penh. « *Il s'agit d'un droit que nous accordons généralement aux compagnies étrangères qui en font la demande* », nous a précisé le premier ministre. Il n'en reste pas moins que cette autorisation permettra à la Chine de *ne plus dépendre exclusivement, pour* ravitailler le Cambodge, des couloirs aériens laotiens, qui, si la situation changeait, pourraient lui être interdits.

De source diplomatique, on estime qu'en cas de « perte » du Cambodge, *la Chine pourrait* recourir à certains palliatifs : soutien d'une résistance intérieure cambodgienne et appui à divers mouvements de rébellion régionaux pour tenter de créer des difficultés aux Vietnamiens et aux Laotiens. M. Kaysone, premier ministre laotien, a affirmé récemment à une personnalité étrangère que la Chine *aidait matériellement certaines mino*rités ethniques en rébellion ouverte contre le gouvernement de Vientiane. En outre, ajoute-t-on de mêmes sources, Pékin pourrait éventuellement compter sur la collaboration des guérillas du parti communiste thaïlandais (P.C.T.) restées loyales à la ligne maoïste, et qui opèrent le long des frontières thaïlando-laotienne et thaïlando-cambodgienne.

Cette situation, qui ne manquerait pas d'être paradoxale, car ces insurgés ont pour objectif prioritaire le renversement du régime de Bangkok, régime que M. Teng vient par ailleurs de conforter par une série de gestes éclatants. « *Objectivement,* nous disait un ministre de l'un des pays de l'ASEAN, *si le Cambodge passe sous influence vietnamienne, et si la Fédération indochinoise est réalisée « de facto », le gouvernement chinois, celui de Bangkok et même le parti communiste de Thaïlande pourraient bien partager les mêmes préoccupations et considérer Hanoï comme l'ennemi principal.* »

Toujours par souci de prévenir le pire, le gouvernement de Bangkok, comme il le fait avec le Laos, s'efforce de raffermir ses liens diplomatiques et économiques avec Hanoï. Une mission vient de s'y rendre dans le but de signer un accord commercial offrant au Vietnam la clause de la nation la plus favorisée. Cependant, quel que soit son souci d'équilibre, la Thaïlande semble plus réceptive que ses alliés de l'ASEAN à la politique régionale de la Chine.

Le gouvernement thaïlandais est le seul à avoir permis à M. Teng de *s'en prendre nommément au Vietnam* et à l'Union soviétique lors d'une conférence de presse, le seul aussi à avoir écouté sans broncher le dirigeant de Pékin expliquer, de manière

Au cours d'un dîner, le premier ministre malaisien, M. Hussein Onn, *a déclaré à M. Teng Hsiao-ping, qui* venait de s'en prendre aux « hégémonistes », que « *la Malaisie a toujours maintenu une politique d'équidistance entre les grandes puissances et n'a nullement l'intention d'en changer* ». Sur divers sujets — subversion, problème des Chinois d'outre-mer, relations entre les deux pays, — M. Onn a été clair, donnant en quelque sorte une leçon de non-alignement — thème cher à Pékin, — et rappelant que la Malaisie avait toujours respecté les principes de la coexistence pacifique qui fondent, dpeuis 1974, ses relations avec la Chine.

L'atmosphère avait été plus détendue lors du voyage de M. Pham Van Dong en septembre. Le premier ministre vietnamien avait, en effet, fait un geste exceptionnel pour un dirigeant communiste : il avait déposé une gerbe au monument national dédié aux Malaisiens morts au cours de la lutte contre l'insurrection communiste des années 50. « *Il l'a fait avec d'autant plus de bonne volonté qu'il s'agissait de communistes prochinois* », nous a dit un membre du gouvernement. Il a précisé : « *Cette formalité, M. Teng Hsiao-ping n'a pas jugé bon de la retenir sur une liste protocolaire standard qui lui avait été soumise à l'avance...* »

Enfin, si la visite à Singapour n'a pas été émaillée de déclarations aussi tranchantes que celle de Kuala-Lumpur, elle n'a été ni chaleureuse ni spectaculaire (*le Monde* du 15 novembre).

La première réaction à ce voyage a été celle des Indonésiens. Leur ministre des affaires étrangères a déclaré que les propos de M. Teng Hsiao-ping confirmant le soutien de la Chine aux guérillas communistes retarderaient la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays. La seconde, bien entendu, est venue du Vietnam. Selon Radio-Hanoï, M. Teng a raté ses objectifs parce qu'il n'a pas « *renoncé à l'usage des Chinois d'outre-mer et des mouvements insurgés pour s'immiscer dans les affaires intérieures des pays de l'ASEAN* ».

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

DIPLOMATIE

L'ÉCHANGE D'AMBASSADEURS ENTRE LA FRANCE ET L'ANGOLA EST IMMINENT

L'échange d'ambassadeurs entre la France et l'Angola est imminent. Le gouvernement français a demandé l'agrément pour la nomination d'un ambassadeur, a-t-on annoncé mardi 21 novembre à Luanda. (Il s'agirait de M. Jacques Posier, actuellement ambassadeur à San-Salvador.)

Le gouvernement angolais accréditerait, pour sa part, M. Luis d'Almeida, ambassadeur à Bruxelles, qui a déjà eu plusieurs entretiens à Paris avec M. de Guiringaud et des collaborateurs du président de la République. M. d'Almeida resterait ambassadeur en Belgique et auprès des Communautés tout en étant titulaire du poste de Paris, et un chargé d'affaires angolais résiderait en permanence dans la capitale française.

Ainsi seraient normalisées des relations qui ont été assez agitées depuis l'indépendance de l'ancienne « province » portugaise le 11 novembre 1975.

La France a reconnu l'Angola le 17 février 1976, et les deux pays ont établi des relations diplomatiques, en principe au niveau des ambassades, le 31 janvier 1977. La France a alors nommé un chargé d'affaires à Luanda, M. Peyronnet. L'Angola n'a cependant pas répondu à une première demande d'agrément pour la nomination d'un ambassadeur et les relations se sont rapidement envenimées. L'Angola accusait la France d'encourager les dissidents angolais, notamment ceux de l'enclave de Cabinda, et Paris reprochait à l'Angola d'avoir facilité l'attaque des « gendarmes katangais » contre Kolwezi, au Zaïre.

Après cette affaire, cependant, le gouvernement français et les autres pays occidentaux incitèrent le Zaïre et l'Angola à se réconcilier. La normalisation des relations franco-angolaises s'inscrit dans ce processus largement engagé. — M. D.

● *M. Elias Sarkis*, président de la République libanaise, se rendra en visite officielle en France du *27 au 29 novembre*, a annoncé, mardi 21 novembre, M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée. M. Sarkis sera accompagné de MM. Sélim El Hoss, chef du gouvernement libanais, et Fouad Boutros, ministre des affaires étrangères et de la défense.

Chine

Une affiche murale dénonce la dictature du prolétariat

L'auteur de l'affiche, critiquant pour la première fois dimanche le président Mao Tse-tonug, reste toujours inconnu, mais son initiative a fait des émules qui se sont déchaînés, mardi 21 novembre, sur les murs de Pékin.

De nouvelles affiches sont apparues dans la capitale chinoise, dont l'une réclame le respect des « *droits de l'homme* » et la démocratie, pour l'Orient comme pour l'Occident. D'autres comparent le « *gouvernement réactionnaire* » de 1976 en Chine à la « *dictature fasciste et réactionnaire du tsar Nicolas II* ».

Dimanche, une série de quatorze affichettes dénonçaient la collusion entre le président Mao et la « bande des quatre ».

L'une des affiches apparues mardi à Pékin souligne : « *On ne peut pas tolérer que les droits de l'homme et la démocratie soient seulement les slogans de la bourgeoisie occidentale et que le prolétariat oriental n'ait besoin que de la dictature.* » L'auteur signe : « *Un manifestant du Ching Ming* » (allusion aux incidents de la fête des morts d'avril 1976).

L'un des dazibas, les plus violents, intitulé « La démocratie juge la dictature » fait allusion à la dictature exercée pour réaliser l'unité dela Chine par l'empereur Chin Shih-huang (221-206 avant J.-C.), souverain auquel s'identifiait Mao Tse-toung. Ce texte souligne qu'en 1949, à la naissance de la République populaire, proclamée place Tien-An-Men, « *le peuple exerçait le pouvoir d'Etat* ». Mais, après la mort de Chou En-lai (janvier 1976), poursuit le texte, « *quand les masses populaires ont voulu se réunir sur Tien-An-Men, un gouvernement réactionnaire comparable à celui de Nicolas II les a réprimées* ».

D'autre part, un vice-premier ministre, membre du bureau politique, ayant joué un rôle de premier plan pendant la révolution culturelle, M. Chi Teng-kuei, a été remplacé par un protégé de M. Teng Hsiao-ping, M. Tai Chi-wei, au poste de premier responsable politique de la région militaire de Pékin, a annoncé mercredi à Tokyo l'agence japonaise Radio-Press. — (*A.F.P.*)

Vietnam

LA CRITIQUE DES « VIOLATIONS DES DROITS DU TRAVAILLEUR » SERA A L'ORDRE DU JOUR DES ASSISES DU P.C.

Hanoï (*A.F.P.*). — Les assises du parti communiste vietnamien, depuis la base jusqu'à l'échelon des comités de provinces, se tiendront au début de l'année prochain, indique une directive du secrétariat du comité central du parti publiée, mardi 21 novembre, à Hanoï.

Parmi les points à l'ordre du jour, précise ce document, figurent notamment « *la critique des habitudes bureaucratiques, de l'autoritarisme, des brimades contre les masses populaires et des violations des droits du travailleur* ». Le secrétariat du comité central demande que des « *punitions sévères* » soient infligées aux responsables coupables de « *carences graves* ».

Le texte incite, d'autre part, à « *surmonter les tendances à la fonctionnarisation des militants* » et recommande aux électeurs de mettre en place des responsables plus jeunes, plus avertis des problèmes de gestion économique.

PLUS DE DEUX CENTS RÉFUGIÉS SE SONT NOYÉS DANS L'ESTUAIRE D'UNE RIVIÈRE MALAISE

Kuala-Lumpur (*A.F.P., Reuter*). — Un premier groupe de cent soixante-dix réfugiés vietnamiens du *Hai-Hong*, ancré au large de la Malaisie, devait être évacués, jeudi 23 novembre, vers le Canada. Les opérations de sélection des émigrants par des représentants de la France, du Canada et du haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés ont commencé mardi.

La France, qui a accepté d'accueillir au moins trois cents passagers du *Hai-Hong*, prévoit de les embarquer à bord d'un avion le 29 novembre.

L'exode de réfugiés vietnamiens vers les côtes malaisiennes a tourné, mercredi, à la catastrophe. Un navire ayant quelque deux cent cinquante personnes à son bord a coulé dans l'estuaire de la rivière Trengganu. Il était surveillé depuis la veille par la marine malaisienne, qui s'opposait au débarquement des passagers. Une quarantaine d'entre eux *ont pu être sauvés. Ce naufrage* a eu lieu alors que les autorités de Kuala-Lumpur élaborent des mesures destinées à lutter contre l'afflux d'immigrants vietnamiens.

UN APPEL DU COMITÉ « UN BATEAU POUR LE VIETNAM »

Le comité Un bateau pour le Vietnam lance l'appel suivant :

« *Deux mille cinq cent soixante-quatre réfugiés sur le* Haï-Hong. *Ils sont sortis du Vietnam au péril de leur vie. Il faut les aider à trouver une terre d'accueil. Le gouvernement français se dit prêt à les accueillir. Mais la France n'est pas le seul pays concerné et le* Haï-Hong *n'est pas unique.*

» *Chaque jour, des embarcations improvisées affrontent les tempêtes en mer de Chine. Des milliers de Vietnamiens, en s'échappant, tentent de vivre. La moitié se noient, tous sont rançonnés, subissent l'assaut des pirates. Trouvons donc en Europe, en Amérique, en Asie, en Australie, des pays d'accueil. Mais faisons plus : allons chercher ces fugitifs. Un bateau en mer de Chine doit pouvoir en permanence rechercher, repêcher les Vietnamiens qui ont pris le risque de quitter leur pays.*

» *Les gouvernements ne sont pas seuls en cause et certains sont actifs. C'est notre affaire d'organiser les premiers secours. L'urgence : un bateau, un équipage, de l'argent. Une bouée, un refuge. Ensuite des pays d'accueil.*

» *Nous nous engageons aujourd'hui à réunir les éléments de cette intervention d'urgence dont la part médicale est confiée à Médecins sans frontières.* »

Les chèques, au nom du comité Un bateau pour le Vietnam, sont reçus au siège du comité : 25, rue Jaffeux, 92230 Gennevilliers.

Ont notamment signé cet appel :

Jean-Paul Aron, Raymond Aron, Brigitte Bardot, Roland Barthes, Simone de Beauvoir, Loleh Bellon, Jean de Beer, Edward Behr, *Jean-Marie Benoist, André* Bergeron, Alain Besançon, Lucien Bianco, Vladimir Boukovski, Irwing Brown, Claudie Broyelle, Jacques Broyelle, Madeleine Chapsal, Bernard Chapuis, François Chatelet, Maurice Clavel, Pierre Daix, Dominique et Jean-Toussaint Desanti, Pierre Emmanuel, Michel Foucault, Alain Geismar, Virgil Georghiu, André Glucksmann, Paul Goma, Jean-Baptiste Grasset, Jacques Guillermaz, *Marek Halter, Eugène* Ionesco, Christian Jambet, Vladimir Jankélévitch, Lionel Jospin, Bernard Kouchner, Simonne et Jean Lacouture, Jean-Pierre Le Dantec, Bernard-Henry Lévy, Vladimir Maximov, Paul Milliez, Jacques Miquel, Yves Montand, Edgar Morin, Victor Nekrassov, Jean d'Ormesson, Jean Pasqualini, Sylvaine Pasquet, Louis Pettiti, Léonid Pliouchtch, Jean-Bernard Pontalis, Jean Pouillon, Nikos Poulantzas, *Alain Ravennes, Jean-François* Revel, Mstislav Rostropovitch, Claude Roy, Jean-Paul Sartre, Colette et Jorge Semprun, Simone Signoret, Alexandre Smolar, Philippe Sollers, Michel Solomon, Bernard Stasi, Irina Tigrid, Pavel Tigrid, Olivier Todd, Alain Touraine, Vo Van Ai, Ilios Yannakakis.

AFRIQUE

Algérie

Les membres du Conseil de la révolution

Voici la liste des membres actuels du Conseil de la révolution, qui assume en fait la direction du pays, la Constitution ne prévoyant pas d'intérim en cas d'empêchement du chef de l'Etat.

Colonel ABDELGHANI

Le colonel Mohamed Ben Ahmed, dit Abdelghani, est né le 18 mars 1927 en Oranie. A la fin de ses études secondaires il adhère, en 1943, au parti du peuple algérien (P.P.A.) de Messali Hadj. Lorsque éclate, en novembre 1954 la révolution algérienne, il se trouve en France. Il rejoint le F.L.N. et part pour Le Caire. Il exerce, de 1955 à 1962, divers commandements militaires. Au lendemain de l'indépendance, il est nommé chef de la Ire région militaire (Blida). En mars 1965, il se voit confier la responsabilité de la IVe région militaire (Ouargla). En 1967, il prend la direction de la région militaire de Constantine. Il succède à ce poste au commandant Ali Mellah, qui avait soutenu, à la fin de 1967, la tentative de putsch du colonel Zbiri. Il est nommé colonel le 19 juin 1969. Il entre au gouvernement en 1974 pour remplacer M. Medeghri, décédé, au ministère de l'intérieur. Il conserve ce portefeuille lors du remaniement ministériel d'avril 1977.

Colonel BELHOUCHET

Le colonel Abdallah Belhouchet est né à Sedrata, près d'Ouargla en 1924. Sous-officier dans l'armée française, il rejoint le F.L.N. en 1958. En août 1962, il commande la zone sud-Sahara. En juin 1964, il est nommé chef de la région militaire de Constantine. En décembre 1967, le président Boumediène lui confie la responsabilité de la Ire région militaire (Blida), qu'il assume toujours.

Colonel BENCHERIF

Le colonel Ahmed Bencherif est né en avril 1927 à Djelfa. Il fait carrière dans l'armée française et accède en 1957 au grade de sous-lieutenant, après avoir suivi les cours de l'école de Saint-Maixent. Il passe au F.L.N. en juillet 1957, avec une partie de ses hommes. En 1958 et 1959, il commande en Tunisie l'école d'officiers de l'armée de libération nationale (A.L.N.). Nommé en juillet 1960 commandant de la Wilaya IV (Ouargla), il est capturé en rejoignant son poste, jugé et condamné à mort. Emprisonné à Blida, puis en France, il est libéré en avril 1962 après les accords d'Evian. En septembre de la même année, l'exécutif provisoire le place à la tête de la gendarmerie. En 1964, il est élu au comité central du F.L.N. Le 19 juin 1965, la gendarmerie fait cause commune avec l'armée. Elle aide à réprimer notamment à Annaba (ex-Bône) les manifestations de soutien à M. Ben Bella. Le colonel Bencherif conserve la direction de la gendarmerie jusqu'au 21 avril 1977, date à laquelle il est nommé ministre de l'environnement, de la bonification des terres et de l'hydraulique.

Colonel BENDJEDDID

Le colonel Chadli Bendjeddid est né en 1929 à Sebaa près de Annaba. Après avoir participé à la lutte de libération dans les maquis, il reçoit en 1960 le commandement du 13e bataillon de l'A.L.N. dans la zone nord, à la frontière tunisienne. En juin 1961 il entre à l'état-major général. Envoyé en Algérie en 1962, il est arrêté par des maquisards de la wilaya 2. En 1963 il commande la région militaire de Constantine puis en 1964 celle d'Oran. Il participe au « redressement révolutionnaire » du 19 juin 1965 et n'a jamais cessé depuis de diriger la région militaire d'Oran qui est devenue son fief.

M. BOUTEFLIKA

M. Abdelaziz Bouteflika est né en mars 1937 à Oujda. Il rejoint les maquis de la wilaya 5, en 1956, à la fin de ses études secondaires et termine la guerre avec le grade de lieutenant. En 1962, il est élu député de Tlemcen et se voit confier le portefeuille de la jeunesse et des sports dans le premier gouvernement Ben Bella. En septembre 1963, il est nommé ministre des affaires étrangères. L'année suivante, il entre au comité central et au bureau politique du F.L.N. Très lié au colonel Boumediène, dont il est l'un des plus fidèles lieutenants (il fait partie du célèbre « Groupe d'Oujda »), il participe activement au renversement de M. Ben Bella, en juin 1965. Il est confirmé, le 10 juillet, dans ses fonctions de ministre des affaires étrangères, qu'il n'a cessé dès lors d'assurer.

M. DRAIA

M. Ahmed Draïa est né en 1929 à Souk-Ahras, non loin de la frontière tunisienne. Il s'engage dans l'A.L.N. sous le nom de guerre de Si Ahmed et il est impliqué en 1958 dans le « complot des colonels » contre le gouvernement provisoire de la République algérienne (G.P.R.A.). Il est arrêté, jugé et condamné à deux ans de prison par un tribunal militaire dirigé par le colonel Boumediène. Il est libéré en 1960 et reçoit deux ans plus tard le commandement des forces de l'A.L.N. du Sud. En avril 1963, il est nommé chef des compagnies nationales de sécurité (C.N.S.). Il participe l'année suivante au congrès du F.L.N. et devient membre suppléant du comité central. Le 1er juin 1965, il est nommé par M. Ben Bella, directeur de la Sûreté nationale. Moins de trois semaines plus tard, il participe au coup d'Etat, et le colonel Boumediène le confirme dans ses fonctions à la tête de la police. Il reste à ce poste jusqu'au 21 avril 1977, date à laquelle il est nommé ministre des transports.

M. TAYEBI

M. Mohamed Tayebi, dit commandant Larbi : c'est le doyen du Conseil de la révolution. Il est né le 17 décembre 1918 à Sifiset, près de Sidi-Bel-Abbès. De 1939 à 1946, il milite au Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (M.T.L.D.). Il rejoint les maquis de la wilaya V, où il assure diverses fonctions politico-militaires, avant de se retrouver, en 1960, à Oujda. De 1962 à 1964, il se voit confier, en général pour de courtes durées, des responsabilités variées entre deux ambassades à Cuba puis au Brésil, il dirige durant quelques mois la sûreté nationale. En 1965, il est nommé préfet d'Oran. Après l'éviction de Ben Bella, il devient membre, jusqu'en décembre 1967, du secrétariat exécutif du F.L.N. En mars 1968, il devient ministre de l'agriculture et détient toujours ce portefeuille.

Colonel YAHIAOUI

Le colonel Mohamed Salah Yahiaoui est né en 1932 à Barika, à la lisière des Aurès. Instituteur lors du déclenchement de la lutte armée, en novembre 1954, il rejoint le maquis en 1956. Il y fait toute la guerre. Il est blessé au début de 1962. Il est nommé peu après capitaine puis commandant. Il participe en 1964 au congrès du F.L.N. dans les rangs de la délégation de l'A.L.N. et il est élu au comité central. En juillet 1965, on apprend qu'il est membre du Conseil de la révolution. Il se voit confier peu après, en novembre, le commandement d'une région militaire. Le 1er juillet 1969, il prend la direction de l'académie militaire de Cherchell et dirige pendant huit ans la formation de nombreuses promotions d'officiers. Durant cette période, il accomplit aussi des missions diplomatiques au Maghreb et au Proche-Orient. Le 30 octobre 1977, il est nommé « responsable exécutif » chargé de l'« appareil du parti », qu'il doit réorganiser. Il joue un rôle important lors des divers congrès des organisations de masses (paysans, ouvriers, anciens combattants, femmes) qui se succèdent en 1978 et préparent la réunion, en principe en 1979, d'un grand congrès du F.L.N.

A TRAVERS LE MONDE

Espagne

● LA CONFERENCE EPISCOPALE espagnole a décidé, le mardi 21 novembre, à la majorité de renoncer au concordat qui, depuis 1953, donne à l'Eglise catholique une part privilégiée au sein de l'Etat et de le remplacer par quatre accords bilatéraux déjà négociés entre le Saint-Siège et le gouvernement de Madrid. — (*A.F.P.*)

Inde

● Mme GANDHI a été, mardi 21 novembre, reconnue coupable d'abus de pouvoir et d'outrage envers le Parlement par une commission de la Chambre du peuple, assemblée dont elle a été récemment élue membre. — (*Reuter.*)

Mexique

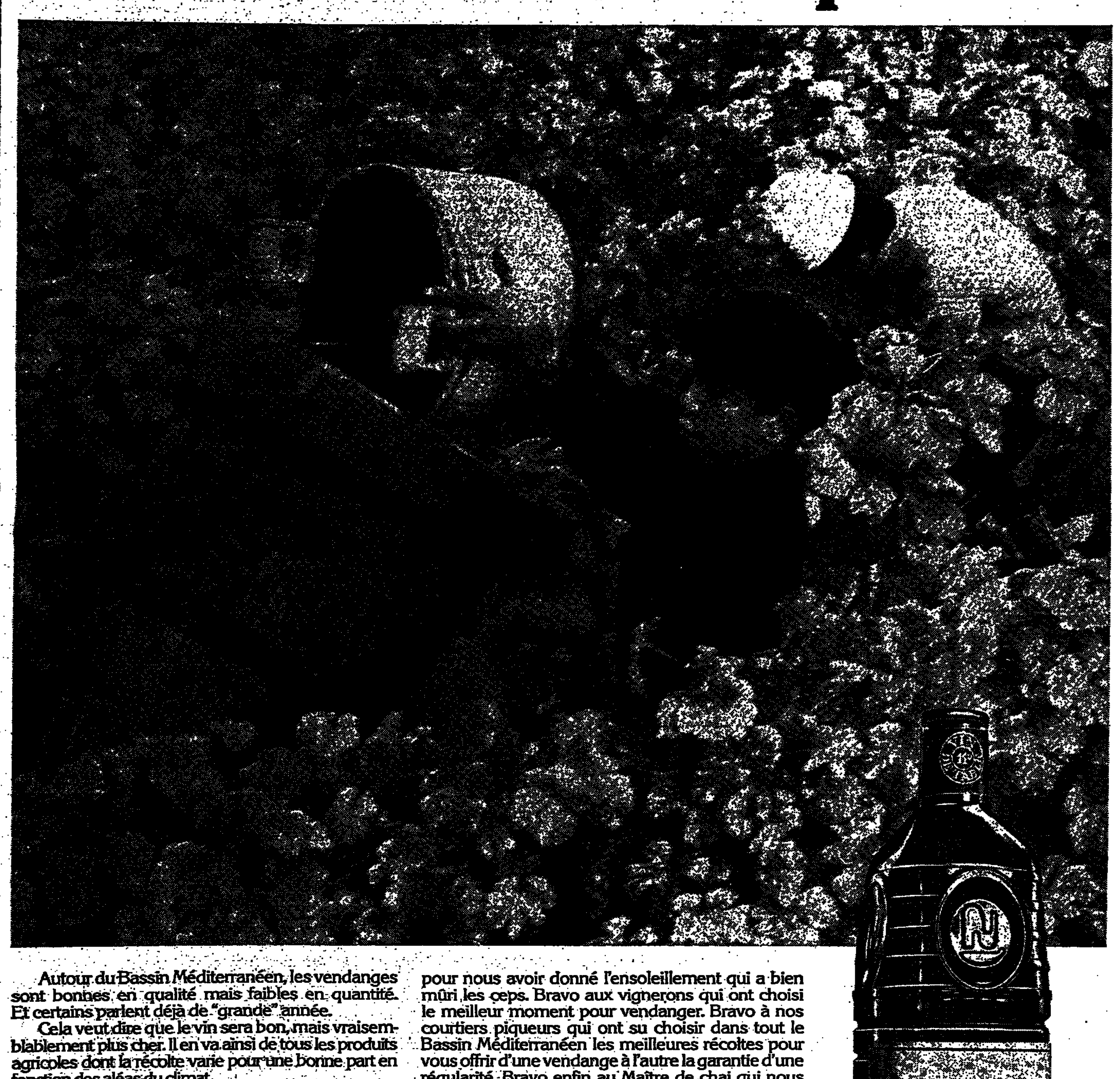
● LE ROI JUAN CARLOS D'ESPAGNE s'est déclaré mardi 21 novembre, très satisfait de sa visite au Mexique. Des accords dans différents domaines y compris l'énergie nucléaire, seront prochainement conclus entre les deux pays.

Union soviétique

● Mme ASTA SOKOW, une citoyenne canadienne de cinquante-deux ans, condamnée en juin dernier à huit ans de camp de travail pour contrebande, a été graciée. Le ministère soviétique des affaires étrangères a informé l'ambassade canadienne que Mme Sokow serait libérée à la suite d'une décision de la Cour suprême soviétique.

هكذا من الأصل

Chez Margnat on est content des vendanges, c'est une année de qualité.



Autour du Bassin Méditerranéen, les vendanges sont bonnes en qualité mais faibles en quantité. Et certains parlent déjà de "grande" année.

Cela veut dire que le vin sera bon, mais vraisemblablement plus cher. Il en va ainsi de tous les produits agricoles dont la récolte varie pour une bonne part en fonction des aléas du climat.

Pour Margnat les cuvées 78 s'annoncent bien! Alors on a le sourire. Bravo et merci au Seigneur pour nous avoir donné l'ensoleillement qui a bien mûri les ceps. Bravo aux vignerons qui ont choisi le meilleur moment pour vendanger. Bravo à nos courtiers piqueurs qui ont su choisir dans tout le Bassin Méditerranéen les meilleures récoltes pour vous offrir d'une vendange à l'autre la garantie d'une régularité. Bravo enfin au Maître de chai qui nous prépare un excellent vin de table que vous retrouverez, comme toujours, frais, gouleyant et fruité.

Margnat

Margnat Village

D'une vendange à l'autre, la garantie d'une régularité.

Le Monde

politique

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Giscard d'Estaing se déclare opposé à l'extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne « aussi longtemps que l'Europe confédérale ne sera pas organisée »

Il y a un an, les Français étaient « angoissés » par les conséquences du choix qu'ils étaient appelés à faire. Aujourd'hui, ils savent qu'ils n'avaient pas le choix et que, « en réalité, il n'y a pas d'autre politique possible » que celle que mène M. Raymond Barre. Faut-il craindre qu'ils ne se révoltent contre cette fatalité et que l'on n'assiste à une résurgence « sociale » des événements de mai 1968 ? « Réponse : non », assure M. Valéry Giscard d'Estaing.

C'est de cette France sans alternative que le président de la République a parlé pendant une heure et cinquante minutes, mardi 21 novembre, en réponse aux questions des trois cent cinquante journalistes réunis à la maison de Radio-France. L'Association de la presse présidentielle, responsable pour la première fois de l'organisation de cette conférence de presse, avait recueilli les questions que les assistants souhaitaient poser au chef de l'Etat afin que tous les sujets sur lesquels elles portaient puissent être abordés. Les dirigeants de l'Association donnaient la parole aux journalistes dont les questions leur avaient semblé les plus propres à obtenir de M. Giscard d'Estaing des réponses précises et claires.

Encore fallait-il que le président de la République voulût être clair et précis. Il l'a été pour confirmer son intention de réglementer le financement des partis politiques et de réduire le cumul des mandats électifs — deux projets de loi seront déposés à cette fin — et pour rappeler au R.P.R. qu'une « attitude de dispute ou de menace au sein de la majorité » serait « condamnée par l'opinion ». M. Giscard d'Estaing a aussi exprimé sans ambages son admiration pour M. Barre, classé parmi les « meilleurs premiers ministres que la France ait eus depuis longtemps ».

Les autres choix énoncés par le chef de l'Etat l'ont été avec beaucoup moins de netteté, à commencer par celui d'une Europe « confédérale ». En attendant de s'entretenir à ce sujet avec les dirigeants de la majorité et de l'opposition, à la veille du conseil européen qui doit se réunir à Strasbourg au printemps de 1979, M. Giscard d'Estaing a observé que « l'attitude de la France vis-à-vis de l'organisation de l'Europe [lui] paraît recueillir un très large consensus dans le milieu politique français ». Il semble en effet que la plupart des formations s'entendent sur le principe : tout le traité de Rome, mais rien que le traité.

Cependant, la prudence même de l'interprétation que le président de la République fait de cette formule montre qu'elle ne suffit pas à lever tous les doutes. Il a certes déclaré que la structure confédérale correspond à la situation de l'Europe, et il a rappelé que le traité de Rome ne pourrait être révisé qu'à la demande de tous ses signataires. Mais le chef de l'Etat a aussi précisé que les Parlements nationaux pourraient transférer certains de leurs pouvoirs législatifs à l'Assemblée européenne, une telle évolution n'étant pas souhaitable, selon lui, « aussi longtemps que l'Europe confédérale ne sera pas organisée ». Néanmoins, tenant apparemment pour inévitable un débat de compétences, M. Giscard d'Estaing s'est prononcé contre la proposition de loi du R.P.R. tendant à rendre incompatibles le mandat européen et un mandat parlementaire français.

Tout aussi imprécis a été l'appel du chef de l'Etat à la constitution, en vue de l'élection de juin 1979, d'une « large liste » regroupant « tous ceux qui approuvent, dans la majorité, la politique européenne du gouvernement ». S'agit-il d'adjoindre à l'U.D.F. des personnalités gaullistes ou de centre gauche, comme l'avait suggéré M. Jean Lecanuet ? Ou bien M. Giscard d'Estaing souhaite-t-il la constitution d'une liste commune à l'U.D.F. et au R.P.R., vœu exprimé à plusieurs reprises par M. Olivier Guichard ?

Si le débat sur l'Europe ne sort guère « clarifié » de cette conférence de presse, la position du président de la République sur certains « problèmes de société », qui lui ont été soumis par les journalistes, n'est pas plus nette. Estimant d'abord que le pluralisme de la presse a été maintenu en France, M. Giscard d'Estaing n'en a pas moins paru condamner les concentrations de titres, tout en laissant entendre, à demi-mot, que les pouvoirs publics avaient pu favoriser certaines d'entre elles afin d'éviter « des difficultés économiques aboutissant, ou risquant d'aboutir, à la suppression d'un journal ».

Interrogé sur l'abolition de la peine de mort, le président de la République a mis en regard de ce problème celui de l'augmentation « assez sensible » des agressions au cours des dernières années, et il a renvoyé toute décision à ce sujet au moment où la société aura atteint « un état de sécurité et de justice tel que l'on puisse supprimer la peine de mort ».

De toutes les conséquences de la crise économique sur la vie des Français, le chômage est celle qui inquiète le plus M. Giscard d'Estaing. Il a décrit en détail l'action « tous azimuts » que le gouvernement doit mener dans ce domaine. Suffira-t-elle à « humaniser » le changement tel que le conçoit le chef de l'Etat ?

PATRICK JARREAU.

POLITIQUE INTÉRIEURE

Voici le texte officiel des déclarations faites par M. Valéry Giscard d'Estaing au cours de la conférence de presse qu'il a donnée, le mardi 21 novembre, à la Maison de Radio-France. Les débats étaient dirigés par Alain Fernbach (T.F. 1), président de la presse présidentielle, Jean Le Lagadec (« l'Humanité »), André Passeron (« le Monde ») et Paul-Jacques Truffaut (« Ouest-France »), vice-présidents.

Alain FERNBACH. — *Au nom des membres de la presse présidentielle, je voudrais vous remercier d'avoir répondu à notre invitation. (...) Avant de donner la parole à nos confrères, je crois, monsieur le président, que vous souhaitez vous-même prendre la parole...*

— ... Très brièvement, pour vous remercier de votre invitation et vous dire que j'ai été heureux de venir à cette rencontre avec la presse, organisée à son initiative. Avant de répondre à vos questions je voudrais faire, en quelques mots, le point et vous dire où nous en sommes de notre vie nationale.

Il y a un an, la France était troublée et angoissée par les conséquences du choix politique qu'elle avait à faire ; elle était en même temps, chacun s'en souvient, déchirée par la véhémence du débat politique. Aujourd'hui, un an après, la France travaille avec courage et réflexion à son adaptation au monde plus difficile dans lequel il faut bien que nous vivions. Les Français savent qu'ils sont gouvernés. Ils critiquent tel ou tel aspect, telle ou telle modalité de la politique en cours, mais ils savent qu'en réalité il n'y a pas d'autre politique possible. Quant à moi-même, quant à l'action du président de la République, je vous rappelle que son rôle est de se préoccuper de la durée et de ce qu'il adviendra de la France. Le président de la République est celui qui veille sur le pont du navire, et je voudrais vous redire à nouveau quels sont les quatre objectifs que je m'efforce d'atteindre, afin que chacun et chacune les connaisse et puisse juger si mon action contribue ou non à nous en rapprocher. Ces quatre objectifs sont les suivants :

— Rechercher l'unité de la France, pour qu'elle puisse compter sur toutes ses forces et qu'elle puisse vivre comme une démocratie forte et paisible ;

— Placer notre pays dans le peloton de tête des pays industrialisés et faire en sorte qu'il soit reconnu comme tel dans le monde ;

— Organiser l'Europe en y assurant l'influence de la France ;

— Et, enfin, faire de notre pays avec vous tous un exemple d'organisation sociale fondée sur la liberté, sur la justice et sur la culture, réunies pour constituer une civilisation française.

Voilà mes quatre objectifs, et je les répéterai souvent dans l'avenir afin que les Français puissent les connaître et juger, comme je le disais tout à l'heure, si mon action permet ou non de les atteindre. Et maintenant, monsieur le président, messieurs, je répondrai à vos questions.

Christian LIONET (le Républicain lorrain). — *Chercher l'unité de la France... Déjà au lendemain des élections, vous aviez donné au gouvernement la mission de préparer la voie d'une large union nationale. Etes-vous satisfait des efforts qu'aurait engagés en ce sens M. Raymond Barre et quels sont, selon vous, les premiers résultats de ces efforts ?*

— J'ai dit, tout à l'heure, qu'il était fondamental à mes yeux que nous recherchions l'unité de la France. Naturellement, l'unité démocratique, c'est-à-dire l'unité qui ne nous dispense pas du débat démocratique sur les idées, sur les orientations. Cela veut dire d'abord mettre fin à une coupure excessive et anormale et organiser ce que j'ai appelé une cohabitation raisonnable entre la majorité et l'opposition. Je considère que depuis le début de l'année, il y a eu des progrès à cet égard et que le style, le ton, les modalités des rapports entre les dirigeants de l'opposition et les dirigeants du gouvernement et de la majorité ont été sensiblement améliorés. Je ne veux pas en retirer le bénéfice car je considère que c'est une évolution naturelle à laquelle chacun contribue, qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition.

Le financement des partis et le cumul des mandats

J'avais, d'autre part, indiqué un certain nombre de thèmes de réflexion ou d'évolution. Vous vous souvenez de l'affaire du droit de réponse. Le droit de réponse sur les grands moyens d'expression a été reconnu à l'opposition ; elle s'en est servi une fois, il se trouve qu'il n'y a pas eu d'autre circonstance où elle ait pu l'utiliser, mais ce droit de réponse est désormais institutionnalisé pour chaque fois où ceci se produira. En outre, j'avais indiqué des directions de recherche, sur lesquelles des consultations ont eu lieu entre le premier ministre et les dirigeants de l'opposition et de la majorité : problème de financement des partis politiques, problème de cumul des mandats, évolution des modalités de désignation ou d'élection de telle ou telle institution. Ces conversations ont eu lieu ; elles se sont déroulées d'une manière normale. Je vous précise que les conclusions en seront tirées, qu'un projet de loi va être élaboré concernant le financement des partis politiques, qu'il sera déposé de façon à pouvoir être discuté lors de la session parlementaire de printemps, et je souhaite qu'il puisse ainsi entrer en application le 1er janvier 1980.

Je vous signale également, au sujet du cumul des mandats, qu'un projet de loi limitant à deux le nombre des mandats électifs qui peuvent être exercés par les citoyens français sera déposé. Le texte en sera approximativement le suivant : nul ne peut se présenter à un mandat électif s'il détient déjà deux mandats de cette nature. S'agissant des modalités d'élection des conseils municipaux dans les grandes villes, les consultations vont se poursuivre. Il s'agit de toute façon d'une question qui n'appelle pas de solution d'urgence, et je souhaite que le gouvernement continue à y réfléchir. Au total, je considère que la cohabitation raisonnable a progressé et j'en attribue le mérite à tous ceux qui sont les acteurs de la vie politique française, dans la majorité comme dans l'opposition.

Jacques HEBERT (T.F. 1). — *Monsieur le président, depuis les élections de mars dernier, la France est politiquement coupée en quatre grandes familles. Que ce soit au sein de la majorité ou de l'opposition, on est devenu critique, méfiant, voire arrogant. Vous parlez de l'unité des Français : je voudrais savoir comment cette unité passe, au plan politique, par la réconciliation de ceux qu'on pourrait appeler les frères ennemis à l'heure actuelle ou par de nouvelles alliances qui amèneraient une majorité de type social-démocrate, comme on vous en prête si souvent l'intention ?*

— Non, la France n'est pas coupée en quatre et je vous demande à vous, les commentateurs, de ne pas dire qu'elle est coupée en quatre. Elle est, en fait, divisée, répartie entre un certain nombre de grandes tendances politiques ; ceci est le cas de toute société démocratique. Comme personne en France n'aspire, je pense, à la situation d'un parti unique, il y aura toujours division de la France en un certain nombre de formations politiques et, à l'heure actuelle, en effet, depuis les dernières élections, chaque formation principale est représentée à l'Assemblée nationale.

Je n'ai pas à traiter les problèmes de l'opposition ; je vous rappellerai seulement que j'ai publié, il y a un peu plus d'un an, la préface de *Démocratie française*, et que j'avais alors indiqué qu'à mes yeux, la rupture du programme commun était inévitable et que la seule question qui se posait était de savoir si elle aurait lieu avant que l'opposition n'accède, ou après que celle-ci n'accédât aux responsabilités de gouvernement. Effectivement, cette rupture a eu lieu. L'on constate tous les jours que c'est un événement de portée considérable de la vie politique nationale, puisque, loin de s'être atténuée, cette rupture semble au contraire s'être approfondie depuis les élections.

Du côté de la majorité, il n'y a pas coupure ; il y a deux grandes formations représentées à l'Assemblée nationale, et je les juge, comme président de la République, au travers du rôle qu'elles jouent dans les institutions — c'est-à-dire au Parlement — par leurs votes. J'observe que, depuis les élections, ces deux formations ont voté régulièrement, d'abord le soutien au gouvernement de M. Raymond Barre, et ensuite l'adoption des grands thèmes qui ont été proposés, jusqu'à, il y a quelques jours, le budget. Ces deux formations, je considère qu'elles sont nécessaires l'une et l'autre à l'existence de la majorité. Je retrouve là une conviction qui a toujours été la mienne, c'est que la France étant telle qu'elle est, il n'est pas possible de croire, et il n'est même pas souhaitable de rechercher que la majorité puisse être exercée par une seule formation politique. La nature de la société française est telle qu'aucune formation politique n'a jamais, dans le passé, atteint à elle seule la majorité absolue des suffrages, et je crois qu'il est normal que le tempérament politique des Français se reflète dans une certaine diversité. C'est pourquoi je considère — et je le dis notamment aux parlementaires par votre intermédiaire — que l'existence de ces deux formations est nécessaire à la vie de la majorité.

L'opinion condamnerait une attitude de dispute ou de menace au sein de la majorité

Patrice DUHAMEL (TF 1) — *Monsieur le président, le R.P.R. a décidé, le mois dernier, une trêve — ce sont ses mots — avec le gouvernement. Je voudrais savoir ce que vous pensez de ce type de rapports entre une formation importante et le gouvernement. D'une manière générale, pour reprendre ce que vous venez de dire, est-ce que le terme de « pluralisme organisé » que vous avez employé vous paraît adapté à cette situation interne de la majorité ?*

— Le président de la République ne s'occupe pas des déclarations des partis. Il s'occupe de la vie institutionnelle de la France, de la vie politique institutionnelle de la France. Il y a eu des élections, elles ont été précédées par un très large débat démocratique et ont constitué un choix fondamental dont nous ressentons encore tous les jours les effets ; ce choix a abouti à la constitution de deux formations à l'Assemblée nationale : le Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.

En tant que président de la République, j'observe le comportement de ces deux groupes parlementaires et constate qu'ils soutiennent l'un et l'autre régulièrement, dans tous les grands scrutins, le gouvernement et la politique qu'il conduit. Vous posez la question de savoir ce qu'il adviendrait s'ils se déchiraient ? Je vous dirai que, telle que j'aperçois l'opinion française, je considère que celle-ci condamnerait toute attitude qui serait une attitude de dispute ou de menace au sein de la majorité, car les Français n'ont pas fait en mars dernier deux demi-bons choix pour la France ; ils ont pensé qu'ils faisaient un bon choix pour la France en envoyant une majorité soutenir une action, qui est d'ailleurs celle dont j'avais tracé les grandes lignes. Et c'est pourquoi je souhaite et je suis convaincu que les élus de mars 1978 resteront fidèles au contrat qu'ils ont avec les électeurs et qui est le contrat du bon choix pour la France.

Gérard CARREYROU (Europe 1). — *Monsieur le président, vous venez de le rappeler, votre fonction se situe au-dessus des partis. Cependant, j'imagine que vous ne vous désintéressez pas complètement de la vie interne des partis de la majorité présidentielle. A cet égard, comment voyez-vous l'avenir de l'U.D.F. ? Est-ce que vous souhaitez que cette formation devienne un vrai parti structuré, intégré, ou qu'elle demeure sous la forme d'un simple cartel électoral ?*

— Il revient aux partis d'organiser eux-mêmes leur mouvement. Je constate que la démarche, qui a été la leur, de respecter la personnalité des familles politiques qu'ils avaient réunies dans l'U.D.F. correspond à une analyse juste de la structure politique de la France.

Vous avez observé que chaque fois qu'il y avait fusion autoritaire entre les partis politiques, il restait toujours un petit parti marginal en dehors, et c'est ainsi que nous avons vu naître et subsister un grand nombre de petites formations représentant quelques pourcentages dans la vie politique française. Comme je crois que le débat politique, pour être clair — nous y reviendrons tout à l'heure, — est un débat qui doit être conduit entre grandes familles de pensée, de propositions politiques, je crois qu'il était bon que l'Union pour la démocratie française ne crée pas ce phénomène de rejet par une tentative d'unification trop autoritaire ou trop rapide.

Jacqueline CHABRIDON (R.M.C.). — *Votre premier ministre a accepté l'impopularité, et sur ce point, certains disent qu'il a parfaitement réussi. Mais vous, monsieur le président, que pensez-vous de lui ? Applique-t-il réellement votre politique ? A-t-il votre entière confiance, et si oui, va-t-il la garder longtemps encore ?*

— Je vous dirai, madame, que M. Raymond Barre est certainement un des meilleurs premiers ministres que la France ait eus depuis longtemps. Il a, comme chacun de nous, son caractère, sa manière d'être, mais je dirai que s'il n'avait pas ce caractère et cette manière d'être, il est vraisemblable qu'il ne réussirait pas à faire ce qu'il fait. J'aurai l'occasion tout à l'heure de commenter la politique. J'indiquerai que cette politique est, chacun le ressent, la seule possible pour la France, et j'ajoute que je suis convaincu que le nom de M. Raymond Barre restera au nombre de ceux qui seront considérés comme ayant rendu service à la France.

L'« archaïsme »

Michel SCHIFFRES (le Journal du dimanche). — *Monsieur le président, la formule de Michel Rocard sur l'« archaïsme » en politique a fait fortune, cet automne. Je voudrais vous demander si vous partagez son jugement et s'il faudrait, par exemple, considérer comme une manifestation de cet archaïsme la présence, en 1981, des mêmes candidats qu'au second tour de 1974 ?*

— Il ne m'appartient ni de désigner ni de commenter les éventuels candidats — qui, d'ailleurs, comme chaque fois, seront nombreux — à l'élection présidentielle. Vous avez posé la question de l'archaïsme de l'opposition. Je ne crois pas que l'opposition française soit archaïque. Je crois, au contraire, à l'heure actuelle, elle est traversée par un certain nombre de courants, d'idées, de débats, qui portent, à juste titre, sur la société contemporaine. Il y a dans l'opposition, comme il y a d'ailleurs dans toute notre vie politique, des archaïsmes. Par exemple, j'ai observé, l'année dernière, que certaines positions étaient des positions archaïques : le rôle envisagé pour l'Etat, dans la conduite de l'économie selon les modalités du programme commun, était, à mes yeux, archaïque, tel qu'il était défini. De même, l'état des rapports entre la majorité et l'opposition, tel que nous en connaissions la pratique jusqu'aux dernières années, où il n'y avait pas de rencontre, pas de dialogue était une situation archaïque. En revanche, je ne considère pas du tout que les débats actuels ou que la pensée politique de l'opposition soient empreints de cette coloration.

Alain FERNBACH. — *Il y avait une dernière phrase dans la question de Michel Schiffres.*

Michel SCHIFFRES. — *Je peux la répéter : pour être plus simple, je voulais vous demander si, éventuellement, vous seriez candidat en 1981.*

— Je n'avais pas du tout compris que c'était de cela qu'il s'agissait. Dans ce cas-là, je vous dirai ce que j'ai déjà dit le 14 juin dernier, à propos d'une question semblable. Je disais : *« Il faut donner au temps le droit de respirer. »* Je vous demande de me faire la même faveur que celle que je demandais pour le temps. J'exerce ma fonction, laissez-moi le temps de respirer.

René ANDRIEU (l'Humanité). — *Monsieur le président, au cours de votre dernière conférence de presse, je vous avais demandé si vous trouviez juste que les journalistes communistes soient systématiquement exclus de la rédaction nationale des journaux télévisés. Vous m'aviez répondu alors, si je me souviens bien, qu'à votre avis cette exclusive, si elle existait, n'était pas juste, n'avait pas de raison d'être. Alors, à la suite de votre déclaration, quatre journalistes, peut-être le savez-vous, ont déposé leur candidature. Je voudrais vous demander, monsieur le président, une fois de plus, de lever une telle interdiction, qui me paraît contraire aux règles de la démocratie et du pluralisme, pour utiliser le terme que vous employiez tout à l'heure, et qui me paraît aussi un peu archaïque. D'ailleurs, il serait dommage, me semble-t-il, d'attendre, pour réparer cette injustice, que nous soyons entrés, pour reprendre une de vos expression dans le deuxième millénaire (1).*

— Nous parlerons tout à l'heure du deuxième millénaire et je vous dirai ce que je pense de ceux qui font de l'ironie sur le fait que le président de la République française s'occupe de l'avenir, mais, avant de le faire, je réponds à votre question.

J'avais dit, en effet, le 14 juin dernier, que dans la société de liberté, de respect des droits de l'homme qui est la nôtre, le fait pour un journaliste d'appartenir à un parti politique, par exemple au parti communiste, ne doit pas être un motif de non-recrutement dans les grands moyens d'information, tels que la télévision ou la radio. Je n'ai pas dit, par contre, qu'il appartenait aux partis politiques de désigner les journalistes de la radio ou de la télévision. Or une délégation de quatre personnes, ou de trois personnes, je crois, dans laquelle il y avait M. Paul Laurent, M. Fiterman, et un ou deux autres, a demandé à être reçue, successivement par les dirigeants responsables de TF 1, d'Antenne 2, de Radio-France et a proposé trois ou quatre noms de journalistes.

Je vous indique que ce n'est pas du tout l'esprit dans lequel cette action doit être conduite. Il appartient aux organismes de rechercher le concours de journalistes, et, s'il apparaît que ces journalistes sont communistes, ne pas invoquer ce fait pour ne pas les recruter. A l'heure actuelle, à ma connaissance, mais sans que je veuille désigner du doigt qui que ce soit, il y a, dans une des chaînes de télévision, à l'informa-

(1) Il s'agit là d'un lapsus. Le chef de l'Etat comme M. Andrieu ont évidemment voulu dire « le troisième millénaire ».

tion, un journaliste de sensibilité communiste. Il y a, dans les postes régionaux, plusieurs journalistes de sensibilité communiste, et il existe des perspectives de recrutement pour d'autres. Je vous rappelle que l'attitude qui doit être la règle, c'est que le fait pour un journaliste d'appartenir au parti communiste, ou d'avoir une conviction communiste, ne doit pas être un obstacle à son recrutement. Mais, bien entendu, il n'appartient pas aux partis politiques de désigner les candidats aux différentes fonctions.

René ANDRIEU. — *Je m'excuse, mais, à ma connaissance, je crois que vous commettez une erreur. Ce n'est pas M. Paul Laurent qui est venu déposer les candidatures des journalistes communistes ; c'est quatre journalistes communistes, que je connais, qui, personnellement ont posé leur candidature ; on leur a même répondu qu'ils avaient en effet une qualification professionnelle très importante et même, curieusement, on a déclaré qu'elle était tellement élevée qu'il n'y avait pas de place correspondante à la radio et à la télévision. Je voulais préciser cela.*

— Quoi qu'il en soit, il y a, à l'heure actuelle, et je le dis devant vous, des journalistes d'opinion communiste qui sont dans certains des grands moyens d'information. En tout cas, s'il apparaissait que cette appartenance est invoquée pour ne pas recruter tel ou tel, cet argument ne serait pas recevable.

Le pluralisme de la presse a été maintenu

Guy CLAISSE (*le Matin de Paris*). — *Monsieur le président, on assiste depuis quelques temps à une concentration dans la presse écrite autour d'un groupe bien connu, le groupe Hersant pour le nommer. Je voudrais vous demander si vous trouvez normal qu'un seul homme soit de fait, et au mépris de la loi, à la tête de plusieurs grands quotidiens nationaux et départementaux, et si vous ne craignez pas qu'une telle situation, à la longue, ne constitue une menace pour le pluralisme, pour l'expression du pluralisme des idées et des opinions dans notre pays ?*

— La question que vous posez préoccupe un grand nombre d'entre vous. Je vais y répondre aussi franchement et simplement que possible. D'abord, l'idée que j'ai de ce que devraient être les rapports entre l'Etat et la presse : il me semble que ces rapports devraient être aussi peu nombreux que possible. Autant il est bon qu'il y ait des rapports d'information autant la gestion des organes de presse doit être assurée en dehors de l'intervention de l'Etat. Je ne parle pas, bien entendu, de l'aide générale que l'Etat peut apporter sous forme, par exemple, de subvention, à tel ou tel moyen de presse... Mais je veux parler d'intervention dans la vie même des journaux, et c'est la raison pour laquelle, pour la première fois, dans le gouvernement actuel, il n'y a pas de ministre qui soit directement chargé de l'information. Il y a un ministre de la culture chargé, outre la culture, des problèmes de la communication, et c'est, je vous le répète, la première fois depuis fort longtemps qu'il n'y a pas de structure politique s'occupant directement des problèmes de la presse.

Deuxième constatation : il y a, en effet, des problèmes de concentration dans la presse. Ces problèmes existent dans la presse parisienne et ils ont existé — on l'a vu également — dans la presse quotidienne régionale, où ce phénomène s'est également produit.

Quelle est la situation à l'heure actuelle à Paris ? A Paris, il y a douze quotidiens, qui sont naturellement d'importance inégale. Si l'on compare d'autres grandes villes étrangères, il y a, à Londres, neuf quotidiens nationaux ; à New-York, trois ; à Washington, deux ; il y a en Allemagne fédérale, au total, comme journaux d'expression nationale, cinq journaux. Donc, jusqu'à présent, le pluralisme a été maintenu en France, et j'ai observé d'ailleurs comme un fait positif qu'il y avait même eu des créations de journaux et notamment la création récente d'un quotidien à Paris, ce qui est une bonne chose.

Il y a, par contre, des problèmes économiques de la presse et, notamment, on a vu au cours des dernières années les difficultés de tel ou tel journal parisien allant jusqu'à sa disparition. Ces difficultés tiennent à l'évolution technique de la presse, à un certain nombre de nouvelles techniques ou de nouvelles charges qui interviennent dans l'exploitation des journaux. Vous n'avez jamais entendu parler d'une intervention de l'Etat ou de qui que ce soit pour pousser à la concentration de journaux économiquement prospères. La question qui se pose est : l'Etat ou l'administration ne doivent-ils rien faire lorsqu'il y a des difficultés économiques aboutissant ou risquant d'aboutir, à la suppression d'un journal ? Je me souviens encore de la disparition de *Paris-Jour* et je me souviens qu'on avait reproché l'indifférence, la passivité des pouvoirs publics devant la disparition d'un des titres de la presse parisienne. Pour ma part, je souhaite que ces problèmes soient traités d'abord en toute clarté, et, ensuite, qu'ils soient traités par la profession, dans un dialogue avec les pouvoirs publics. Je dis : en toute clarté. Il y a, en effet, des obligations qui figuraient dans l'ordonnance de 1944 sur la presse et qui, peu à peu, sont tombées en désuétude, mais depuis fort longtemps, et pourquoi ? Eh bien je vous demande de vous interroger. J'ai posé la question. On m'a dit : elle ne sont pas applicables en l'état actuel de l'évolution de la presse, elles imposeraient des surcharges excessives. C'est à vérifier, il faut le savoir.

D'autre part, puisqu'il y a des problèmes d'évolution technique poussant à des concentrations, comme on l'a vu dans la presse régionale et comme on l'observe à Paris, il faut que ces problèmes soient débattus, et je propose qu'ils soient débattus de la façon suivante : d'abord, le ministre de la culture et de la communication a indiqué au Sénat, l'autre jour, qu'il était prêt à s'entretenir de ces problèmes avec les dirigeants de la presse. Ensuite, j'approuve l'initiative, qui a été prise par le sénateur Henri Caillavet, d'organiser un groupe de réflexion sur ce sujet pour savoir quelles étaient les causes et quelles devaient être les limites de ces concentrations. Enfin, puisqu'il s'agit d'un problème qui est lié à l'exploitation économique des journaux et non pas à l'opinion qu'ils émettent, je proposerai au gouvernement d'en saisir le Conseil économique et social, car il est certain que, depuis l'immédiat d'après-guerre, ces conditions économiques d'exploitation se sont modifiées et qu'il faut donc regarder si les textes conçus à la Libération doivent être appliqués tels quels — dans ce cas ils seront appliqués — ou s'ils doivent, au contraire, être modifiés pour tenir compte de l'évolution depuis cette époque.

De toute façon, je vous indique que mon attitude et celle des pouvoirs publics, c'est d'être favorable au maintien du pluralisme de la presse, comme de l'ensemble des moyens d'information, et donc de ne rechercher en aucune manière une concentration de ces moyens.

Alain SCHMITT (*FR 3*). — *Monsieur le président, vous avez demandé au gouvernement de prendre des mesures hardies en faveur des collectivités locales. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les élus locaux ne semblent pas convaincus par la volonté réformatrice du gouvernement, si l'on en juge par les récents débats et notamment celui du Sénat. Alors, des mesures hardies que vous préconisiez, que reste-t-il aujourd'hui, et n'avez-vous pas le sentiment que, si vos intentions sont bonnes, elles ne sont pas toujours suivies dans leurs applications ?*

— Une réforme qui consiste à transférer les responsabilités de l'Etat vers les collectivités locales, et donc principalement vers les communes et les départements, ne se réalise pas en quelques semaines. C'est un changement de l'organisation, des mentalités et des habitudes en France. Ce changement a été amorcé par le gouvernement avec le dépôt de deux textes et par la préparation d'un troisième. Je ne parlerai pas dans le détail de ces textes relativement complexes intéressant les ressources des collectivités locales, qui viennent d'être votés par le Sénat. Le débat a été, en effet, long, compliqué, c'est normal ; le sujet est compliqué, les deux textes ont été votés par le Sénat, reconnu comme étant traditionnellement l'Assemblée qui se préoccupe le plus des intérêts des collectivités locales. J'en parlais d'ailleurs au premier ministre hier soir ; ces textes vont maintenant être présentés par le gouvernement à l'Assemblée nationale, avec la ferme intention de les voir adoptés d'ici à la fin de l'année, pour pouvoir régler les problèmes qui sont en attente, notamment le problème de la taxe professionnelle, qui avait beaucoup préoccupé, vous vous en souvenez, certains secteurs de la vie française.

Par ailleurs, le gouvernement prépare un projet concernant les transferts de compétences aux collectivités locales. C'est un projet d'une vaste portée, et le gouvernement se pose la question de savoir s'il doit rechercher une solution moyenne ou s'il doit rechercher une solution allant très loin. La conclusion de notre dernière délibération, c'est que le gouvernement proposera une solution allant très loin, et vous verrez que celle-ci suscitera vraisemblablement des réactions quand se posera la question de savoir si, précisément, on ne va pas trop loin dans ce transfert des compétences en direction des collectivités locales. Mais, je vous répète que des réformes de cette nature sont des réformes qui supposent une habitude, une adaptation progressive des esprits, et c'est donc au printemps prochain qu'il y aura une premier débat sur ce texte. Je suis convaincu que ce débat sera approfondi, qu'il sera ensuite repris sous forme d'amendements, de modifications par le gouvernement. Je pense que l'ensemble de ces dispositions pourrait entrer en vigueur pour le 1er janvier 1981.

(*Lire la suite page 10.*)

« EN TOUTE CLARTÉ »

Faut-il, dans la sombre histoire de la presse quotidienne, marquer le 21 novembre 1978 comme un jour faste puisque, pour la première fois, le président de la République n'a pas totalement esquivé les réponses aux questions qui lui étaient posées sur la presse ?

Certes, M. Giscard d'Estaing a considéré qu'il se serait rabaissé en répondant avec simplicité à cette interrogation : « *M. Robert Hersant est-il au-dessus des lois et peut-il impunément demeurer directeur de plusieurs quotidiens ?* » Mais le président de la République a néanmoins, à défaut de traiter de ce problème comme il l'a dit un peu imprudemment « en toute clarté », tenté d'apporter quelque lumière.

La presse qui entend rester libre ne peut prendre très au sérieux l'offre renouvelée de débats avec les « dirigeants de la presse ». Faudra-t-il attendre que M. Hersant soit l'unique interlocuteur pour discuter avec lui des effets du pluralisme concentrationnaire qu'il nous propose ? Il est bon de faire écho au groupe d'étude projeté par le sénateur Henri Caillavet, et n'ironisons pas sur la saisine du Conseil économique et social, qui a déjà consacré aux problèmes de la presse de longs rapports vite recouverts par les chrysanthèmes.

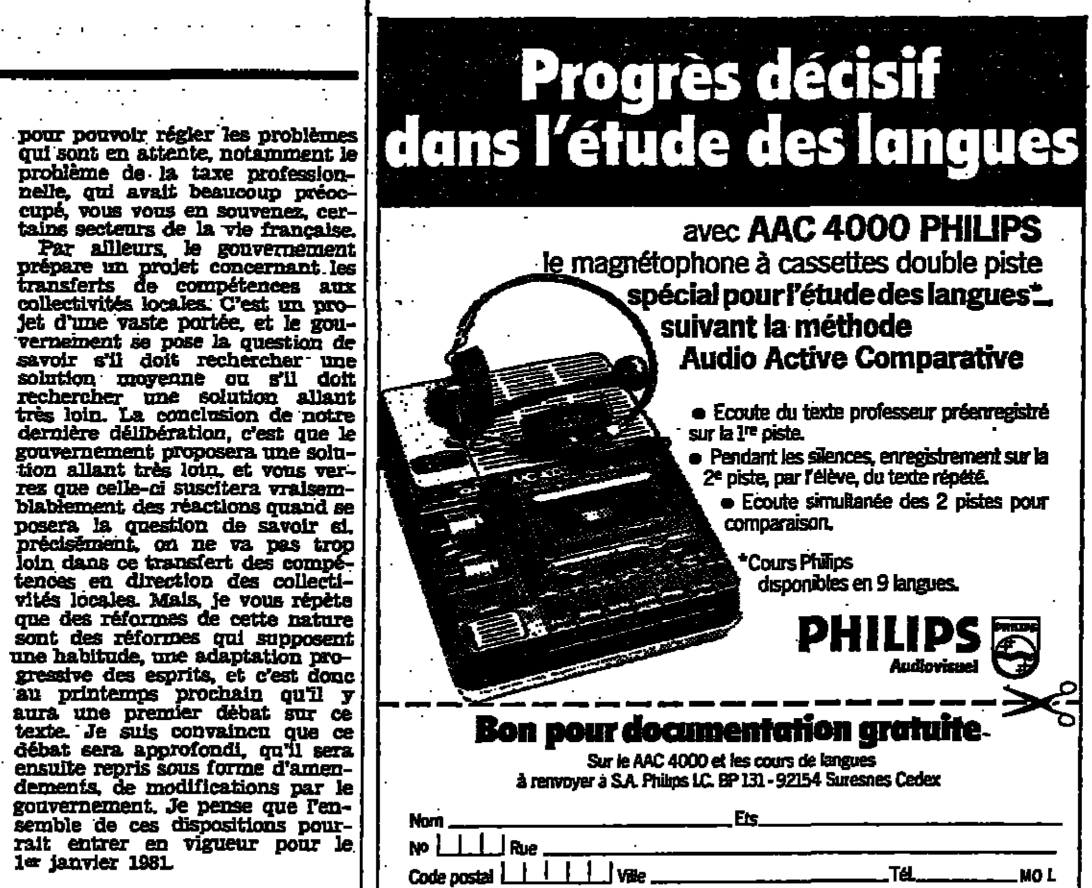
L'espoir vient de l'affirmation enfin exprimée selon laquelle les lois fondamentales sur la presse devront être, soit appliquées, soit modifiées. Il serait plus sage de les appliquer tant qu'elles existent et de les modifier ultérieurement. Retenons toutefois la promesse présidentielle et prenons date pour... la prochaine conférence de presse ? — J. S.

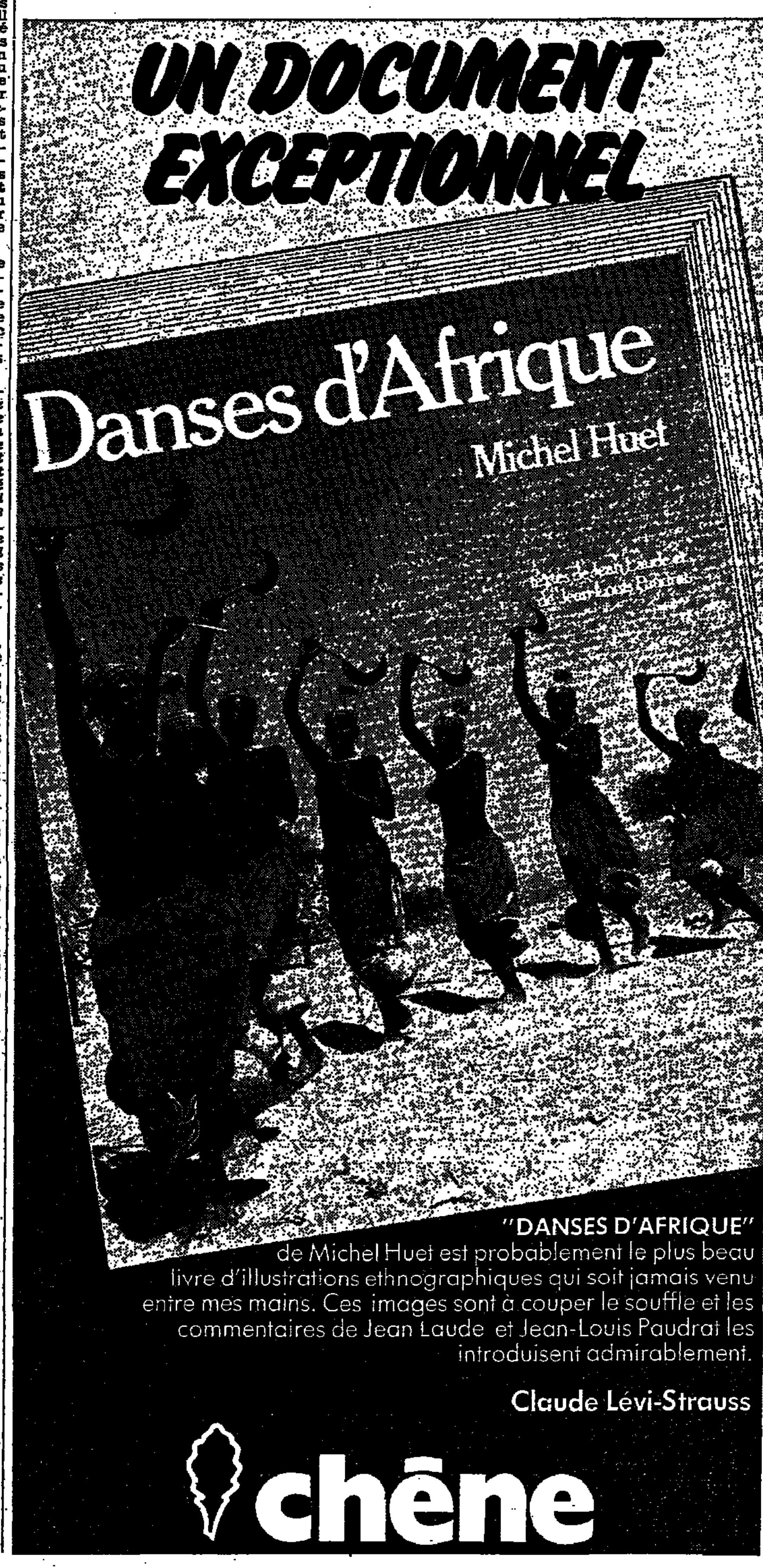
Les quotidiens nationaux

Le président de la République a indiqué qu'il existait, à Paris, douze quotidiens. Si on ne tient pas compte des publications quotidiennes spécialisées, uniquement distribuées par abonnement, vingt-trois titres sont actuellement diffusés, soit par la Coopérative des quotidiens adhérant aux N.M.P.P., soit, pour deux d'entre eux (*le Figaro* et *l'Aurore*), par une coopérative adhérant à Transport-Presse.

DIFFUSION (O.J.D.)		NON CONTROLES
France-soir	510 437	Le Bulletin quotidien
Le Monde	428 857	But
Le Parisien libéré	380 213	La Cote Desfossés
Le Figaro	327 158	*L'Humanité rouge*
L'Aurore	268 854	International Herald Tribune
L'Equipe	232 829	La Lettre de l'Echo de la presse
L'Humanité	155 149	*Libération*
Paris-Turf	137 574	Notre Parole
La Croix	120 256	Le Nouveau Journal
Le Matin de Paris	104 743	Presse nouvelle
Les Echos	51 116	*Le Quotidien du peuple*
		Rouge

Les douze titres en italique de cette liste peuvent être considérés comme les quotidiens d'information générale cités par M. Giscard d'Estaing. Les onze autres sont des quotidiens « spécialisés » ou étrangers.





CONSTRUCTION EUROPÉENNE

(Suite de la page 9.)

Pierre CHARPY *(la Lettre de la Nation)*. — *Monsieur le président, vous avez catégoriquement affirmé que l'élection de l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel direct n'entraînerait pas et ne devrait pas entraîner une extension des pouvoirs qui lui ont été fixés par le traité de Rome et ses annexes. Cette limitation est la garantie du caractère confédéral de l'Europe et de l'indépendance des nations qui la composent. Mais six de vos huit partenaires déclarent au contraire que cette Assemblée devrait avoir les véritables pouvoirs d'un Parlement. L'un vient même de déclarer qu'elle devrait les exiger. Dans ces conditions, pourquoi ne demandez-vous pas au prochain conseil européen de prendre à l'unanimité l'engagement solennel que les règles fixées par le traité seront, dans le présent et dans l'avenir, intégralement respectées ? Est-ce parce que vous estimez vous-même qu'à terme les traités doivent être renégociés, afin d'autoriser l'extension des pouvoirs de cette Assemblée, extension que vous jugez vous-même souhaitable ?*

Jean-François REVEL *(l'Express)*. — *Monsieur le président, les discussions et les polémiques des hommes politiques et des commentateurs au sujet de l'Europe semblent passer assez largement au-dessus de la sensibilité du public. Il a parfois le sentiment que presque personne ne parle clair dans ce domaine. Nombre de responsables qui sont contre toute création d'une autorité politique spécifiquement européenne se prétendent néanmoins chauds partisans de l'Europe. Ceux qui sont pour cette autorité politique européenne le cachent presque, de peur d'être accusés de trahir la patrie. Pour l'opinion publique, me semble-t-il, une seule question est intéressante, derrière les débats compliqués du moment, une seule question est fondamentale : y aura-t-il, oui ou non, un jour, un gouvernement européen ? Quelle est, aujourd'hui, votre réponse à cette question ?*

— Tout cela appelle quelques explications. Je reviens un instant sur la première question qui a été posée tout à l'heure, à propos de l'ouverture du débat politique en France. Je pense que la question des institutions européennes est tellement importante qu'avant les prochaines élections, avant le sommet du printemps prochain, qui se tiendra à Strasbourg, je rencontrerai les principaux dirigeants de la majorité et de l'opposition, pour analyser avec eux le problème des institutions européennes.

J'en viens maintenant au débat actuel sur l'Europe. Première remarque : il ne faut pas s'étonner, encore moins s'attrister, d'un tel débat. Je suis frappé de voir qu'à l'heure actuelle on paraît s'étonner, regretter que l'on discute d'un sujet pareil. Mais il s'agit de l'organisation d'un continent, de notre continent, et c'est un sujet d'une ampleur telle qu'il est non seulement fort normal mais souhaitable qu'il donne lieu à un large débat, et je vous invite à un large débat. Deuxième remarque : il est naturel que le débat soit large parce qu'il concerne des pays démocratiques. Voilà neuf pays démocratiques qui discutent de la manière dont ils vont organiser ensemble leur avenir. Il est naturel que, dans des pays démocratiques, on en discute. J'ai noté, en passant, que c'est la seule région où sont ainsi voisins neuf pays démocratiques qui peuvent, suivant des procédures de liberté, discuter ensemble de leur avenir. Donc, le débat est normal et souhaitable. Autre observation qui m'a frappé en ce qui concerne les réactions de ces derniers jours : ce n'est pas parce que quelqu'un dit quelque chose qu'il modifie pour autant les institutions de l'Europe. Nous avons à entendre toutes sortes d'opinions. Ce sont des opinions ; ce qui m'intéresse ce sont les institutions de l'Europe. Ces institutions ne sont pas faites par des opinions ou par des déclarations, elles sont faites par des traités ; ces traités ont été longuement discutés, soigneusement ratifiés ensuite par les différents Parlements, si bien — et nous y reviendrons, je pense, tout à l'heure, à propos d'autres questions — que, si on s'interroge sur la manière dont les institutions peuvent être modifiées, on s'aperçoit qu'elles ne peuvent l'être que par des procédures très solennelles, dans lesquelles chaque pays dispose d'un veto absolu, comme j'aurai l'occasion de le rappeler.

Une Europe fédérale serait soumise à l'influence des Etats-Unis

Alors, j'en viens à la question de M. Jean-François Revel : quelle Europe ? Parce que c'est la question que se posent, sans doute, beaucoup de nos compatriotes. Quelle Europe ? Pour ma part, je souhaite que l'organisation de l'Europe soit une organisation confédérale, et je pense que, pour la génération à venir, c'est une Europe confédérale que nous devons organiser. Confédérale, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire une Europe, comme je l'ai déjà indiqué, dans laquelle personne ne puisse imposer sa volonté à personne. C'est donc une organisation qui a pour objet de rapprocher les politiques, de dégager des lignes d'action communes, mais qui ne comporte pas la possibilité de contraindre tel ou tel Etat de l'Europe qui ne serait pas d'accord sur la ligne retenue. Pourquoi une structure confédérale ? A mon avis, pour trois raisons. La première raison est de caractère politique : à l'heure actuelle, s'il y avait une Europe de type fédéral celle-ci serait soumise à l'influence des Etats-Unis d'Amérique ; l'influence de la politique américaine sur les décisions de cette Europe fédérale serait, à mes yeux, excessive. La deuxième raison, c'est qu'à l'heure actuelle aucun des pays d'Europe, quoi qu'ils disent, n'accepterait des décisions jugées contraires à son intérêt national, et qui lui seraient imposées à la majorité par une structure fédérale. Voulez-vous quelques exemples ? Est-ce que tel ou tel pays d'Europe accepterait qu'à la majorité on décide qu'il n'y a plus en Europe que trois ou quatre langues de travail dans la vie de notre continent ? Est-ce que l'Allemagne fédérale accepterait qu'à la majorité on décide de supprimer les montants compensatoires monétaires qui existent anormalement sur les produits agricoles ? Est-ce que la Grande-Bretagne accepterait que le problème difficile à résoudre de la pêche soit réglé par une instance fédérale ? Je pourrais multiplier les exemples.

Donc, à l'heure actuelle, les esprits ne sont pas prêts à accepter — et d'ailleurs je partage ce point de vue — que les décisions soient prises suivant des méthodes fédérales. Enfin, la raison la plus profonde est la suivante : il faut voir l'Europe pour ce qu'elle est. Je suis frappé de voir que ceux qui parlent de son avenir le font comme s'il s'agissait de reproduire quelque chose qui s'était passé ailleurs. Or, l'Europe ne ressemble pas à ce qui a existé ailleurs. C'est le continent sur lequel il y a accumulées la plus longue histoire, la plus grande diversité de tempéraments nationaux, de traditions. Il est donc normal que la structure future de l'Europe reflète cette situation, et qu'elle ait l'aspect confédéral.

Face à ces réflexions et suggestions de toute sorte que nous entendons, et entendrons, je suis convaincu d'une chose, c'est que l'Europe sera faite par des hommes qui auront le cerveau clair et des nerfs d'acier ! C'est-à-dire qui sauront pendant toute la période d'organisation de l'Europe, de la façon la plus nette, où ils veulent aller, et je souhaite que ce soit l'attitude de la France.

M. ENGELKES (Télévision ouest-allemande). — *Monsieur le président, les gaullistes et les communistes basent leur campagne contre les élections européennes sur la crainte d'une Allemagne qui dominerait un jour l'Europe. Partagez-vous, monsieur le président, ces craintes, et pensez-vous que le peuple français les partage ?*

— Non, je ne partage pas ces craintes, et je ne pense pas que le peuple français les partage. Quel est le problème ? C'est que l'Allemagne fédérale a acquis au cours des dernières années un niveau de développement économique et une puissance monétaire qui l'ont placée dans le peloton de tête des pays industrialisés et je considère qu'il n'est pas bon pour l'Europe qu'il n'y ait qu'un Etat d'Europe qui soit dans cette situation.

Comme l'Europe doit avoir une structure d'équilibre, puisque celle-ci sera confédérale, l'équilibre se trouvera d'autant mieux assuré que les principaux partenaires seront dans des situations comparables. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai indiqué, tout à l'heure, qu'il était important que la France ait une influence en Europe, qu'elle se donne ceci comme objectif. Pour qu'elle ait cette influence il faut qu'elle ait des moyens comparables, je ne dis pas identiques car il y a beaucoup de différences de caractère psychologique — dans l'organisation de la société, — mais du même ordre de grandeur que ceux de l'Allemagne fédérale. Donc pour ma part ce n'est pas une crainte, mais un objectif qui est, je crois, d'ailleurs conforme à l'intérêt bien compris de l'ensemble des pays européens. Je crois qu'ils souhaitent tous qu'il y ait en Europe plusieurs pays — deux, trois ou davantage — qui aient des degrés d'influence et de puissance économique comparables.

Henri TINQ *(la Croix)*. — *Monsieur le président, nous avons le sentiment qu'une nouvelle querelle entre les ultras et les légitimistes semble naître, en France, à propos des pouvoirs de cette future Assemblée européenne et du suffrage universel. Alors, je voudrais vous poser cette question : de qui vous sentez-vous le plus proche, de l'ultra-européen Helmut Schmidt, ou des légitimistes, qui disent : tout le traité de Rome, mais rien que le traité de Rome ?*

— Je ne crois pas qu'il faille qualifier le chancelier Schmidt d'ultra-européen ! Si vous avez lu attentivement sa déclaration — déclaration à laquelle j'ai répondu, comme vous savez, — c'était une déclaration dans laquelle le chancelier ne prenait pas position en faveur d'une extension des pouvoirs de l'Assemblée. C'était une déclaration dans laquelle il indiquait qu'il y aurait vraisemblablement pression de l'Assemblée elle-même pour étendre ses pouvoirs, ce qui n'est pas, l'honnêteté oblige à le dire, la même chose. Mais je vous parle de ma position : ma position sur ce sujet n'a pas varié depuis le début, et je dirai que c'est, sur le plan européen, tellement singulier, que je souligne cette particularité. J'ai en effet voté le traité de Rome lorsque j'étais tout jeune parlementaire ; je suis de ceux qui l'ont voté. Ensuite, tout au long de mon activité gouvernementale, et maintenant, comme président de la République française, j'ai maintenu exactement le même cap, qui est l'application du traité de Rome, dans son interprétation en direction d'une confédération. C'est ce qui a été constamment ma pensée et mon attitude.

Les attributions de l'Assemblée parlementaire européenne ne dépendent pas des déclarations de tel ou tel chef d'Etat. L'article correspondant du traité de Rome est tout à fait précis à cet égard. Il dit : les institutions exercent leur activité, agissent à l'intérieur des attributions qui leur sont conférées par le présent traité. Donc, les attributions sont celles du traité de Rome. Elles ne peuvent être modifiées que par une modification du traité de Rome. Pourquoi parle-t-on tellement de cette extension ? C'est d'abord à la suite d'une fausse analogie, parce qu'on se dit : voilà une Assemblée qui sera élue au suffrage universel et, donc, elle va faire ce qu'on a vu dans le passé, c'est-à-dire une sorte de serment du Jeu de Paume... Je vous fais remarquer d'abord que l'Assemblée du Jeu de Paume n'était pas élue au suffrage universel et qu'elle tirait sa légitimité du fait qu'à l'époque pré-révolutionnaire les autres pouvoirs n'avaient pas légitimité apparente vis-à-vis du suffrage populaire. Mais, à l'heure actuelle, ce n'est pas du tout le cas. Il y a dans différents Etats des Parlements élus au suffrage universel ; il y a des gouvernements, eux-mêmes désignés par des procédures démocratiques. Donc, la nouvelle Assemblée parlementaire européenne n'aura pas plus de légitimité que les autres institutions démocratiques qui exercent leurs attributions en Europe.

(Dessin de CHENEZ.)

Une révision du traité de Rome ne peut être envisagée qu'à l'unanimité

Deuxième observation : on croirait, à entendre ces besoins d'extension, que l'œuvre est entièrement accomplie et qu'il faut en trouver une autre à accomplir. Or, j'ai relu le traité de Rome et je me suis aperçu qu'il y a beaucoup de choses qu'on devait faire et qui ne sont pas faites, auxquelles il faudrait que les institutions européennes consacrent leur activité. Exemple : il est prévu, dans le traité de Rome, une politique européenne des transports. Où est-elle ? Il a été décidé, il ya quelques années, d'entreprendre une politique européenne sur un des sujets les plus important de la vie économique et sociale de notre temps, qui est l'énergie : où est la politique européenne de l'énergie ? Nous sommes seulement en train, à l'heure actuelle — et nous allons d'ailleurs réussir — de créer une zone de stabilité monétaire en Europe. Il aura fallu plus de vingt ans pour y aboutir. Il existe encore un grand nombre de sujets sur lesquels les institutions européennes ont à travailler pour remplir les obligations du traité de Rome.

Enfin, à propos de ces déclarations, je reviens à la question de M. Charpy. J'ai lu, en effet, des déclarations nombreuses, et notamment celles, non pas de chefs d'Etat, mais de certains chefs de gouvernement et, hier, dans une dépêche, une déclaration du président du conseil du Luxembourg. Celui-ci disait : il faudra bien qu'il y ait une extension des pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne puisque, sur les neuf partenaires, il y en a sept qui sont d'accord. C'est une interprétation tout à fait inexacte du traité de Rome. Pour qu'on puisse modifier le traité, il ne faut pas que sept partenaires soient d'accord, il faut qu'il y en ait neuf. Car je vous rappelle que l'article qui concerne la révision du traité de Rome soumet l'étude de cette révision à un accord unanime du conseil des ministres de la Communauté. Les Européens doivent connaître le traité de Rome et ne pas se tromper sur son contenu. Il faut savoir qu'il suffit qu'il y ait un pays — *a fortiori* deux — qui ne soit pas d'accord, pour que nous continuions à appliquer le traité tel qu'il est.

Robert BOULAY (R.T.L.). — *Monsieur le président, le Conseil européen a accepté le 10 décembre 1974 la possibilité d'une extension des pouvoirs de l'Assemblée. Une telle possibilité doit-elle être envisagée par les neuf de la Communauté ou est-elle liée à l'extension à douze, c'est-à-dire à l'élargissement ? Et situez-vous tous ces problèmes dans le cadre de la mission que vous voulez confier à trois sages pour mettre, passez-moi l'expression, un peu d'ordre dans les institutions européennes, notamment en fonction de l'élargissement ? Et où en est cet élargissement ?*

— Je crois que nous n'allons pas entrer dans les détails de ce débat européen, qui est un débat technique et où il serait peut-être difficile que nous soyons suivis. Vous avez parlé d'une déclaration de 1974 ; c'est tout à fait autre chose. C'était dans le cadre d'un Conseil européen de décembre 1974 : on s'interrogeait sur la manière dont, à l'intérieur du traité de Rome, l'Assemblée parlementaire européenne pouvait se voir ou non attribuer des compétences législatives et non pas des pouvoirs à caractère politique. Ce débat a eu lieu ; il a abouti à ce qu'on a appelé la concertation entre l'Assemblée parlementaire et le conseil des ministres. Il n'y a donc pas de suite à lui donner (1).

Sur l'élargissement — nous n'allons pas, je pense, rouvrir entièrement ce dossier, — ma thèse est la suivante : l'organisation de l'Europe est une organisation politique. C'est l'organisation d'un continent qui a en commun une histoire, une civilisation, un mode de vie, une fraternité dans les relations humaines. Il n'est pas possible d'exclure de l'organisation de ce continent des pays qui en font partie de toute évidence et depuis l'origine. L'Europe aura, tôt ou tard, les frontières naturelles de l'Europe, c'est-à-dire les frontières historiques de ceux qui font partie de l'Europe.

En ce qui concerne particulièrement nos voisins espagnols et portugais, il est évident que lee pays désireux de fermer la porte à la candidature de l'Espagne ou du Portugal ne peut pas être leur principal voisin, ami, pays latin, qui partage à tous égards beaucoup de leurs préoccupations et de leur mode de vie.

La France peut poser, et nous les avons posées dès l'origine, beaucoup de conditions de caractère économique et social, concernant l'adhésion. Mais il va de soi que la France doit être le premier pays, je dis bien le premier, à comprendre et à soutenir le principe d'une adhésion politique de l'Espagne et du Portugal, ce que d'ailleurs en profondeur, croyez-moi, le peuple français comprend parfaitement.

Quel est l'état de cet élargissement ? D'une part, pour la Grèce, les négociations sont en cours. Elles sont menées avec beaucoup de soin, puisqu'il y a un certain nombre de productions sensibles qui sont concernées par cet élargissement, mais qui n'affectent pas de façon massive notre économie. Je pense que la conclusion sera trouvée à la fin du premier trimestre de l'année prochaine, et que la procédure de ratification de cette entrée de la Grèce, de la Grèce antique et de la Grèce d'aujourd'hui, dans la Communauté pourra être décidée. Pour ce qui est du Portugal, la négociation est commencée et je vous indique — parce que ceci est important et rassurera un certain nombre de milieux de producteurs français — que les Portugais eux-mêmes suggèrent et envisagent une durée de la période de transition égale à dix ans. Donc, il y aurait à la fois une période de négociation et ensuite une période de transition de dix ans, permettant d'effectuer un grand nombre d'ajustements économiques et sociaux et de mettre en place les garanties nécessaires. Quant à l'Espagne, la commission n'a pas encore présenté le rapport qu'elle doit établir. C'est sur ce rapport qu'aura lieu le premier échange de vues du conseil des ministres, vraisemblablement au début de l'année prochaine.

Une « large liste » pour l'élection de juin 1979

Gérard BADEL *(le Nouveau Journal)*. — *Monsieur le président, de même qu'avant les élections législatives vous avez indiqué aux Français le bon choix pour la France, avez-vous l'intention, avant les élections européennes, de leur recommander le bon choix pour l'Europe ?*

— Je n'aurai pas à indiquer un bon choix pour l'Europe. Par contre, j'aurai à rappeler, et je rappellerai, de la façon la plus solennelle, quelle est l'attitude de la France vis-à-vis de l'organisation de l'Europe. Je le ferai avant que ne soit ouverte la campagne pour les élections à l'Assemblée parlementaire européenne. J'observe d'ailleurs que cette attitude de la France vis-à-vis de l'organisation de l'Europe me paraît recueillir un très large consensus dans le milieu politique français, car cette thèse, qui est l'application intégrale du traité de Rome, sans modification de ce traité, a reçu le support d'un grand nombre de dirigeants de la vie politique nationale.

Concernant l'organisation des élections et les listes, il ne faut pas considérer cette élection comme une élection de politique intérieure, parce que la politique intérieure, quoi qu'on en dise, ne sera pas modifiée par cette élection. Cela peut être tout au plus un sondage, et un sondage sur un sujet particulier, dont il ne sera pas possible, à mon avis, de tirer des conséquences pratiques sur le fonctionnement de notre vie politique intérieure. Ce qui est donc important, c'est d'envoyer des Français exposer le point de vue de la France dans une Assemblée parlementaire européenne. Ce n'est pas d'envoyer des Français siéger dans des partis politiques européens, partis politiques qui, d'ailleurs, n'existent pas. C'est pourquoi je pense qu'il n'y aurait que des avantages à ce que figurent sur une même liste, qui serait une large liste, tous ceux qui approuvent, dans la majorité, la politique européenne du gouvernement.

Alain DUHAMEL (Europe 1). — *Monsieur le président, je voudrais revenir un instant sur les problèmes des pouvoirs de l'Assemblée européenne, non pas dans l'immédiat comme on en a parlé, mais par la suite. Je voudrais savoir si vous êtes favorable ou non à ce que, à terme, il y ait un élargissement des pouvoirs de l'Assemblée européenne. Si oui, à quel moment, jusqu'où et par quelles méthodes, c'est-à-dire, en particulier, par référendum ou pas par référendum.*

— Non, je pense qu'aussi longtemps que l'Europe confédérale ne sera pas organisée et n'aura pas démontré ses capacités à vivre, je ne suis pas favorable à un élargissement des pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne. D'ailleurs, je ne sais pas et je ne vois pas de quel élargissement on parle. S'agit-il de lui donner des pouvoirs sur l'exécutif ? A ce moment-là, on s'écarte de la conception confédérale et il y a une espèce d'ambiguïté, parce que (je parlais tout à l'heure de la nécessité des cerveaux clairs dans cette affaire de l'Europe) j'entends dire des choses qui me paraissent extraordinairement confuses : un élargissement de quels pouvoirs et dans quelle direction ? S'il s'agit d'une emprise sur l'exécutif, c'est tout à fait contraire à l'esprit même de l'orientation de la construction européenne en direction d'une confédération.

S'il s'agit de se saisir de pouvoirs qui sont actuellement ceux des parlementaires nationaux, les Parlements nationaux sont-ils d'accord, ou seront-ils d'accord pour un tel transfert de pouvoirs ? Lorsqu'on étend ces pouvoirs, on les étend au détriment de quelqu'un. Je pense, pour ma part, que le débat qui apparaîtra ne sera pas tellement un débat vis-à-vis de l'exécutif, mais que ce sera un débat pour savoir s'il y a des sujets de type législatif qui peuvent être traités ou examinés par une Assemblée parlementaire européenne (droit des sociétés, droit social, etc.).

Je répète que, jusqu'à ce que la Confédération européenne ait connu sa pleine organisation, je ne suis pas favorable à un tel élargissement et donc la France

(1) Dans leur communiqué du sommet de Paris, le 10 décembre 1974, les Neuf, en se fixant comme objectif de procéder à l'élection directe de l'Assemblée européenne en 1978, ajoutaient : « *Les compétences de l'Assemblée seront élargies, notamment par l'octroi de certains pouvoirs dans le processus législatif des Communautés.* » M. Giscard d'Estaing considère que cet engagement a été tenu lors de la signature du traité du 22 juillet 1975, accroissant les pouvoirs budgétaires de l'Assemblée européenne, et qu'il n'implique rien de plus. Le traité de 1975 organise la concertation entre le conseil des ministres et l'Assemblée européenne pour la discussion des dépenses communes obligatoires, mais n'accorde pas à l'Assemblée le « *dernier mot* ». Le traité donne cependant à l'Assemblée la possibilité de rejeter en bloc le budget de la Communauté. Au cours du débat de ratification (7 décembre 1976), devant l'Assemblée nationale, seuls les communistes et un non-inscrit on voté contre ; quatre U.D.R. et un non-inscrit se sont abstenus.

ne le proposera pas et ne participera pas à une négociation ayant pour objet de l'établir.

Une dernière question à propos de ces élections, c'est le cumul, l'affaire du cumul. Est-ce qu'elle est prévue dans vos questions ?

Alain FERNBACH. — *C'était prévu en sous-entendu.*

— Il ne faut pas confondre cumul et incompatibilité. On les confond souvent. Je suis partisan de la limitation du cumul et je rappelais tout à l'heure qu'un texte sera déposé. Parmi les objectifs que je fixe à mon mandat présidentiel, il y a le fait que, en France, cette législation du cumul soit adoptée. Cumul veut dire qu'on ne pourra pas exercer à la fois, par exemple, plus de deux fonctions de caractère représentatif, pour aboutir à une certaine spécialisation des fonctions et pour que chacun se consacre entièrement à la fonction qu'il a choisie. Cela est la règle du cumul.

La règle d'incompatibilité est de savoir s'il est acceptable ou non qu'un parlementaire français puisse être membre de l'Assemblée parlementaire européenne, ou s'il faut fixer la règle contraire. Or je vous demande de réfléchir sur les deux points suivants. Premier point : le débat de compétence risque d'être le plus souvent un débat de compétences entre l'Assemblée parlementaire européenne et les Parlements nationaux. Il serait donc, à mon avis, tout à fait néfaste que les parlementaires européens n'aient pas en même temps — ou certains d'entre eux en tout cas — des responsabilités dans les Parlements nationaux pour connaître le point de vue de ceux-ci et défendre leurs prérogatives. Deuxième point : il est bon que, dans cette future Assemblée parlementaire européenne, la France soit représentée à un haut niveau de son expression politique. C'est un fait que dans notre pays le haut niveau d'expression politique s'accompagne presque toujours de la détention d'un mandat parlementaire. Ce sont les raisons pour lesquelles je suis hostile à l'incompatibilité entre le mandat national et le mandat à l'Assemblée parlementaire européenne. Bien entendu, les partis politiques, pour ce qui les concerne, peuvent se fixer des règles différentes.

Paul FABRA (*le Monde*). — *Monsieur le président, dans un passé relativement récent — une première fois en janvier 1974, et une seconde fois en mars 1976 — la France a dû retirer en catastrophe le franc du serpent monétaire européen. Qu'est-ce qui vous fait penser qu'aujourd'hui notre monnaie est en mesure de cohabiter de façon durable avec le deutschemark dans un système qui, sur plusieurs points importants, ne semble pas devoir être très différent du serpent ?*

— C'est deux raisons. La première est que, contrairement à ce que vous venez de dire, ce n'est pas le serpent. Il y a des traits communs avec l'ancien régime, mais il y a une très grande différence : les valeurs des monnaies seront exprimées par rapport à une nouvelle unité, l'ECU. Ainsi, lorsqu'une monnaie, par exemple le deutschemark, connaîtra une évolution particulière, mettons dans le sens d'une certaine réévaluation, elle sera amenée elle-même à agir dans certaines conditions pour limiter ce mouvement. Dans le mécanisme du « serpent », l'ensemble des monnaies étaient entraînées par un mouvement de réévaluation et n'agissaient que sur les différences. Donc, le mécanisme n'est pas le même.

La seconde raison est beaucoup plus importante. C'est le fait que la France a mis en œuvre une politique économique qui, du point de vue de la lutte contre l'inflation et du point de vue de l'adaptation de notre outil économique, doit nous permettre de soutenir durablement la comparaison avec les différentes monnaies d'Europe et notamment avec les monnaies fortes.

Dans quelles conditions un référendum ?

Alain FERNBACH. — *Monsieur le président (...) beaucoup de confrères nous montrent un morceau de papier avec inscrit, en gros : « Référendum ». J'imagine donc qu'ils estiment que vous n'avez pas été assez précis sur le référendum quant à l'élargissement de l'Europe, ou des pouvoirs de l'Assemblée européenne.*

— Je n'ai pas été précis parce qu'on ne me l'a pas posée.

Alain FERNBACH. — *Alain Duhamel vous l'a posée.*

— Excusez-moi. La question concerne les conditions dans lesquelles peuvent être modifiées les institutions européennes. On revient à la question de M. Charpy du début. Les institutions européennes ne seront pas modifiées par des discours. Elles ne seront pas modifiées par des déclarations. Elles ne seront pas modifiées par des états d'âme. Elles seraient modifiées, éventuellement, par des décisions prises par les Etats européens. Le traité de Rome est un traité signé entre les Etats européens. La modification du traité de Rome suppose une négociation entre les Etats européens, négociation qui ne peut être ouverte — je le rappelle notamment à l'intention de M. Thorn — qu'à l'unanimité des Etats européens. On ne voit pas très bien quelles modifications pourraient être apportées au traité de Rome, si ce n'est des modifications mineures, comme celles qui ont été décidées en 1971. Il y eut une modification du traité de Rome en 1971, sous la présidence de M. Pompidou, à un moment où l'U.D.R. avait la majorité absolue à l'Assemblée nationale, modification ayant abouti à la définition des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée parlementaire européenne (1).

Mais s'il y avait une modification importante, il est vraisemblable qu'elle poserait des problèmes d'institutions et qu'elle exigerait une modification de la Constitution française. A ce moment-là, nous aurions à appliquer la procédure de modification de notre Constitution. Quelle est cette procédure ? Il faut un projet qui soit voté en termes identiques par les deux Assemblées et il faut ensuite un référendum. C'est cela que le premier ministre a voulu dire. Il faut, soit un référendum, soit, vous le savez, la décision du président de la République de réunir le Sénat et l'Assemblée nationale en congrès pour obtenir un vote qualifié de cette réforme. Mais, s'agissant d'une réforme de la Constitution comportant un transfert d'attributions ou de compétences en direction, par exemple, d'une institution européenne, j'estime que la question est à ce point essentielle dans notre vie nationale que c'est la procédure de révision avec le vote des deux Assemblées et le référendum qui devrait être utilisée. Voilà ma réponse à cette question.

(1) Le président de la République fait allusion au traité de 1970, et non de 1971. Signé le 22 avril, il a été ratifié après le débat du 23 juin devant l'Assemblée nationale. La modification qu'il apportait au traité de Rome n'était pas vraiment « *mineure* », puisqu'il accordait pour la la première fois à l'Assemblée européenne des pouvoirs budgétaires. Il lui reconnaissait le droit d'amendement et celui d'avoir le « *dernier mot* » dans la concertation entre l'Assemblée et le conseil pour les dépenses communes « *non obligatoires* ».

LE CUMUL DES MANDATS ÉLECTIFS : le cas de M. Jacques Chirac.

Le président de la République a confirmé l'intention, qu'il avait annoncée au cours de sa précédente conférence de presse, le 14 juin dernier, de faire soumettre au Parlement un projet de loi limitant le cumul des mandats électifs. M. Raymond Barre avait engagé sur ce sujet — ainsi que sur le financement des partis politiques et le rétablissement du scrutin proportionnel municipal dans les villes de plus de trente mille habitants — des consultations qui avaient fait apparaître l'accord de l'U.D.F., du P.S. et du M.R.G., l'hostilité du R.P.R. et la réserve du P.C.F.

M. Giscard d'Estaing a indiqué, mardi, que le projet de loi sur le cumul disposerait que « *nul ne peut se présenter à un mandat électif s'il détient déjà deux mandats de cette nature* ». Bien des parlementaires joignent à leur mandat de député ou de sénateur ceux de maire et conseiller général. Le cas de M. Jacques Chirac est au nombre de ceux qui retiennent l'attention, puisque le président du R.P.R. est à la fois maire de Paris, député de la Corrèze et président du conseil général de ce département.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Gilbert MATHIEU (*le Monde*). — *Monsieur le président, depuis que vous avez déclaré — je cite — que la France avait atteint le « seuil critique du chômage », le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru de six cent mille, soit 82 %. Est-ce que vous ne trouvez pas ce résultat quelque peu contraire à vos promesses d'une société plus accueillante aux jeunes et aux femmes, puisque, précisément, les principales victimes du chômage sont les femmes et les jeunes ? Vous le savez, un jeune sur sept est actuellement demandeur d'emploi. Et est-ce que cela vous amène, aujourd'hui, à juger nécessaire une vigoureuse politique de relance, économe pourtant, autant que possible, en importations, puisque l'aggravation du chômage est largement liée à l'insuffisante croissance de notre économie, même si — vous le savez — le chômage a d'autres causes que celle-ci.*

— J'ai peur que la question de M. Mathieu ne m'oblige à une explication un peu générale de la politique économique et sociale, car c'est une question qui englobe à la fois la croissance et l'emploi. Les Français ont très bien compris que nous vivons des temps économiques et sociaux différents de ceux auxquels nous avions été habitués. Jusqu'en 1974, se posait la question centrale du débat économique et social : comment partager une richesse dont l'augmentation paraissait acquise d'avance ? C'était en réalité un débat de répartition. Et depuis 1974, depuis les changements dans l'économie mondiale, se pose à nous, les Français le savent très bien, une nouvelle question : comment produire la richesse à répartir ? Et pourquoi ce changement ?

Je serai très bref. Trois facteurs expliquent ce changement : d'abord, le renchérissement massif du prix de l'énergie que nous n'avons pas ; ensuite, l'augmentation générale des coûts des matières premières que nous sommes obligés d'importer pour les travailler ; enfin, le fait que des pays de plus en plus nombreux ont acquis la technologie occidentale et sont capables — on le voit dans beaucoup de branches — de fabriquer les mêmes produits que nous. Donc le problème central pour la France est : comment produire la richesse à partager ?

Comment la produire ? Pour la produire, il faut être capable de la vendre, parce que, de plus en plus, nous vendons une grande partie de notre production à l'étranger. J'ai regardé les derniers chiffres. A l'heure actuelle, nous vendons 23 % de notre production à l'étranger, c'est-à-dire que maintenant la vie quotidienne de près d'un Français sur quatre — son salaire — dépend de ce que nous vendons à l'étranger. Même sur notre marché, nous sommes en compétition avec des produits venant de l'étranger et directement ceux du Marché commun.

Le problème pour la France est donc de savoir si nous allons devenir compétitifs, dans la concurrence internationale. Je vous dirai que nous le sommes pour certains produits, et pas encore suffisamment pour d'autres. Si j'aborde la question sous cet angle, c'est qu'elle est directement liée au problème de l'emploi. Je vais en dire un mot et vous montrer la liaison.

On a publié, il y a quelques jours, les résultats du commerce extérieur de la France pour le mois d'octobre : nous avons un excédent d'un peu plus de 1 milliard de francs. J'ai fait simplement le calcul suivant : si, au lieu d'avoir eu cet excédent, nous avions eu zéro, si nous avions eu l'équilibre, quelle différence cela aurait-il représenté pour le travail des Français ? Eh bien, par rapport à l'équilibre, notre excédent a représenté, pour le mois d'octobre, le travail de cent trente mille personnes. Le fait d'avoir eu un peu plus de 1 milliard d'excédent veut dire que nous avons fait travailler cent trente mille personnes. Si nous avions l'excédent d'autres pays — je citerai par exemple l'Allemagne fédérale — il n'y aurait pas de problème de l'emploi en France. Si nous avions la même compétitivité extérieure, il n'y aurait donc pas de problème de l'emploi.

L'année 1979 doit être une année de stratégie tous azimuts pour traiter le problème de l'emploi. Il y aura deux grandes questions qui vont dominer l'année 1979 : l'Europe — nous en avons parlé, — l'organisation de l'Europe, et, en France, une action tous azimuts concernant l'emploi. Quand on parle de l'emploi, il faut le faire avec scrupule, d'autant plus que c'est un sujet qui touche la vie quotidienne de beaucoup de personnes. Il ne faut pas exploiter des statistiques, encore moins les déformer. Il faut essayer de dire vrai sur ce sujet. D'abord, il faut distinguer soigneusement — et M. Mathieu l'a fait — chômeur et demandeur d'emploi. Les derniers chiffres font apparaître qu'il y a en France environ un million trois cent quarante mille demandeurs d'emploi. Si l'on prend le chiffre corrigé des variations saisonnières, il est inférieur, puisque c'est le moment où de nombreux jeunes s'inscrivent dans les agences de l'emploi ; il est de l'ordre de 1 215 000. Par contre, le nombre des chômeurs, dans tous les sens du terme, était de sept cent cinquante mille. Le chiffre des chômeurs et le chiffre des demandeurs d'emploi ne sont donc pas les mêmes, et il faut analyser de façon distincte les deux situations.

Comment est-on arrivé à cette situation ? Depuis 1974, le nombre des Français au travail est resté pratiquement le même. Il y a, actuellement, vingt et un millions cent mille Français qui occupent un emploi permanent dans l'industrie, dans une activité professionnelle ou dans l'agriculture. Vingt et un millions cent mille, c'est pratiquement le chiffre de 1974.

Au cours de cette période, d'abord, des jeunes sont arrivés sur le marché du travail en nombre croissant, parce que ces générations de l'immédiat après-guerre, nées dans les années 1945 à 1950, ont été très nombreuses. Nous avons une augmentation de la population active d'environ 200 000 personnes par an. D'autre part, nous avons eu à faire face à une profonde transformation de notre appareil économique qui, en quatre ans, de 1974 à 1978, a provoqué un peu plus de 1 100 000 licenciements pour causes économiques. Sans cette transformation inévitable de notre appareil économique, la situation de l'emploi serait profondément différente. Cela traduit notre retard dans l'adaptation. Dans le même temps, au cours des dernières années, 1 080 000 emplois ont pu être créés ou consolidés par l'action des pouvoirs publics, et ont pratiquement compensé les effets des licenciements pour cause économique. Voilà la situation de l'emploi et du chômage.

Une action « tous azimuts » contre le chômage

A l'heure actuelle, nous avons un niveau élevé de chômeurs, un niveau élevé de demandeurs d'emploi. Je sais bien qu'il ne faut pas toujours interpréter les nouvelles qui paraissent meilleures comme si elles réglaient le problème. Mais pour les deux derniers mois, le nombre de demandeurs d'emploi, corrigé des variations saisonnières, a connu une légère diminution. Cette correction de variations saisonnières est faite par les services de la statistique. Elle n'est pas faite par le gouvernement. Quant à l'effort de placement qui a été accompli, j'ai fait étudier ce qui était advenu des jeunes qui avaient présenté leur demande d'emploi à l'automne de 1977 ; à l'heure actuelle, plus de 91 % ont obtenu un emploi permanent. Jusqu'au mois d'août, lorsqu'un demandeur d'emploi était placé, il était en général en attente moyenne, depuis cent cinquante-cinq jours, c'est-à-dire depuis cinq mois environ. Depuis le mois d'octobre, le chiffre est tombé au-dessous de cent jours, c'est-à-dire un peu plus de trois mois. Il semble donc qu'il y ait une certaine accélération du placement des demandeurs d'emploi.

Enfin, le gouvernement a fait connaître, la semaine dernière, certaines de ses propositions. Il en est de très importantes. Désormais, ceux qui recrutent des apprentis seront exonérés pour ceux-ci de toute charge sociale. De plus, ces apprentis ne compteront plus pour la limite de dix qui était la limite pour bénéficier du statut fiscal des artisans.

De même, le gouvernement a déposé un projet dont il souhaite l'adoption avant la fin de l'année et qui concerne l'établissement de contrats de travail à durée déterminée, car un certain nombre d'employeurs considèrent qu'il est difficile pour eux de recruter dans une période d'incertitude économique, en raison des rigidités que la réglementation actuelle introduit dans leur exploitation. C'est pourquoi on prévoit des contrats de travail à durée déterminée, où sont précisées de façon très stricte les obligations des employeurs et les obligations des salariés. Enfin, le gouvernement va déposer un projet de loi sur la formation alternée pour les jeunes. Il faut bien voir que, dans le problème de l'emploi pour les jeunes, il y a la question de l'activité économique et celle de la formation. J'ai été frappé de voir que, dans les pays qui actuellement ont peu de demandeurs d'emploi non satisfaits, la proportion des jeunes qui ont une formation alternée combinant l'école et la formation professionnelle, est très supérieure à la proportion que nous avons en France. Il faut donc que nous développions cette forme de formation, nous aussi. J'ajoute enfin qu'il y a des recrutements prévus, comme vous le savez, dans la fonction publique, pour un certain nombre de tâches d'intérêt général, et que l'on se préoccupe à l'heure actuelle d'un recrutement supplémentaires de cadres âgés de plus de cinquante ans, qui seraient engagés les uns par les entreprises, les autres par l'Etat, pour apporter une réponse aux difficultés particulières de cette catégorie.

Vous voyez donc que c'est une action tous azimuts. Je terminerai en disant que, bien entendu, la politique économique doit y apporter sa contribution. Nous aurons cette année un taux de croissance de l'ordre de 3, 3,2 %, les évaluations internationales nous donnent l'année prochaine une croissance supérieure d'environ un demi-point à ce chiffre et si nous avons une croissance de cette nature, l'activité économique, elle aussi, apportera sa contribution à la réduction du nombre des demandeurs d'emploi et du chômage. Vous voyez donc que c'est une politique qui doit être traitée sous tous ses angles et qui sera, je le répète, une des actions tous azimuts de l'année 1979.

Roland FAURE (*l'Aurore*). — *Monsieur le Président, les Français ont vécu pendant des années avec la hantise d'une résurgence des événements de mai 1968. Rien ne s'étant produit, ils ont refoulé leurs alarmes mais, dix ans après, la crainte du chômage, l'évolution de la situation sociale ayant remplacé la fermentation des universités, ne peut-on redouter un mai 1968 social ?*

— Réponse : non. J'analyse en quelques mots cette réponse. Il ne faut pas sous-estimer l'intelligence des Français, et en particulier l'intelligence du monde du travail français. Les travailleurs français raisonnent, observent et analysent ; depuis quelques semaines, on a eu en France un certain nombre d'initiatives tendant à multiplier les conflits sociaux, ces initiatives ont été peu suivies. J'ai observé, par exemple, les consignes qui avaient été données aux P.T.T. pour une grève générale au mois d'octobre dans ce service public. Elles ont été suivies par moins de 20 % du per-

(Lire la suite page 12.)







POLITIQUE

(Suite de la page 11.)

sonnel. Le 15 novembre dernier, il y avait une journée de revendications pour l'emploi national, avec son prolongement à Paris. Les évaluations quant au nombre des manifestants ont été de quelques milliers. Le chiffre qui m'a été donné était de six mille, peut-être étaient-ils un peu plus nombreux, mais disons quelques milliers, c'est-à-dire trois ou quatre fois moins que ces manifestations ne rassemblent de participants d'habitude.

Et je voudrais attirer votre attention sur le fait que certains de ces conflits sociaux se produisent à l'heure actuelle dans des secteurs qui ne sont pas ceux où se pose le problème de la priorité sociale, c'est-à-dire de l'emploi, car, à l'heure actuelle, si l'on est logique avec soi-même, on devrait donner la priorité absolue à toutes les actions qui peuvent contribuer à l'amélioration de l'emploi. Or, les mouvements sociaux se produisent souvent dans des entreprises, notamment publiques, dans lesquelles, premièrement, il y a la garantie de l'emploi et dans lesquelles, deuxièmement, il y a la garantie, et même la progression du pouvoir d'achat en 1978, du fait des accords salariaux signés. Or, véritablement, est-ce qu'à l'heure actuelle, les actions qui désorganisent aussi peu que ce soit la production, servent la priorité sociale, qui doit être reconnue, de l'amélioration de la situation de l'emploi, alors qu'il conviendrait d'encourager toutes les activités productives du pays ? D'ailleurs, les travailleurs de ces entreprises et de ces services ne suivent que peu les ordres de cessation de travail qui leur sont donnés.

Le poids des charges sociales est difficilement supportable

Pierre MEUTEY (R.M.C.). — *Monsieur le président, dans une économie où la question n'est pas de répartir, mais de produire, comme vous l'avez dit, est-ce que le coût de la Sécurité sociale n'atteint pas désormais les limites de l'insupportable, tandis que le coût du chômage ne cesse d'augmenter, et est-ce qu'il ne conviendrait pas, peut-être, de faire une réforme ainsi que le suggérait le premier ministre dans une interview récente ?*

— L'évolution de la Sécurité sociale, vous l'avez écrit, est préoccupante, puisque, après une année 1977 où l'on atteignait l'équilibre, l'année 1978 correspondra à un déficit de trésorerie, auquel on peut faire face, l'année 1979 risquant d'aboutir à un déficit important. Pourquoi ? On dit d'habitude : mauvaise gestion. Il ne faut pas simplifier les choses. En fait, certaines catégories de dépenses progressent plus vite que la production nationale, notamment deux catégories de dépenses : les dépenses liées à la vieillesse, qui progressent environ de cinq points plus vite que la production nationale, et les dépenses de maladie — pour des raisons liées à la qualité de soins, à l'amélioration qualitative de notre système de santé — qui progressent de trois points plus vite que notre production nationale. C'est de ce fait que naît le déséquilibre.

Le problème est très difficile, parce que les Français sont très attachés — je les comprends — au haut niveau de protection sociale qu'ils ont acquis et qu'il n'est pas question de leur faire renoncer à ce haut niveau de protection et qu'en même temps le niveau des charges qui pèsent sur notre pays a atteint une limite, M. Meutey, que je considère comme difficilement supportable. Lorsque j'étais ministre des finances, j'avais réussi, dans les années 1970-1975, à assurer à peu près le plafonnement du prélèvement global sur l'économie française. Récemment du fait du ralentissement de la production et de l'accroissement de certaines charges, dont celle du chômage, la proportion des charges pesant sur l'économie française a augmenté à nouveau. Elle atteint, à mon avis, un niveau préoccupant. C'est pourquoi le gouvernement, qui doit en délibérer dans quinze jours au conseil des ministres, devra rechercher une solution de synthèse, qui ne réduise pas le niveau social des Français et qui en même temps évite autant que possible l'accroissement des charges pesant sur l'économie. C'est dire la difficulté du problème, mais retenez deux points : j'estime que les charges qui pèsent sur l'économie française et d'ailleurs sur les Français par le biais des prélèvements de toute nature, ont atteint un niveau qu'il faut nous efforcer de contenir, et si possible, d'atténuer quelque peu.

Deuxièmement, compte tenu de l'existence de ces charges et des efforts que nous avons à accomplir dans le sens d'une bonne gestion, il faudra, sur le plan de la dépense publique et de ses différentss aspects, faire un effort de bonne gestion et d'économie, au début de l'année 1979.

Jean-Louis GUILLEMARD (la Vie française). — *L'hypothèse d'un impôt sur le capital a été avancée à plusieurs reprises par des personnalités politiques de tendances très variées. Pourriez-vous nous dire, monsieur le président, votre opinion sur ce sujet et quel prolongement vous envisageriez de lui donner ?*

— J'ai eu l'occasion autrefois de m'expliquer sur ce sujet, et je dois dire que ce sont les mêmes personnes qui dénoncent souvent la complexité du système fiscal français et qui proposent la création d'un nouvel impôt, au moment de chaque élection ! Ce qui a été décidé par le gouvernement, c'est de confier à un groupe de trois personnes — le président du Conseil économique et social et deux experts — le soin de mener une étude sur les modalités d'imposition de la fortune dans les pays comparables aux nôtres, essentiellement les pays européens, et de demander que ce rapport soit établi pour la fin de l'année. Ce rapport est en cours d'établissement et, au vu de ce rapport, le gouvernement organisera un débat d'orientation devant la commission des finances de l'Assemblée et du Sénat, et, éventuellement, si le Parlement le souhaite, en séance plénière. C'est à l'issue de ce débat que le gouvernement sera amené lui-même à réfléchir sur les conclusions à en tirer. Mais je vous indique que, de toute façon, ce qu'il faut rechercher en France, c'est un système d'imposition qui n'accroisse pas les formalités, les contrôles qui sont, à l'heure actuelle, déjà excessifs et qui affectent notre vie économique et sociale. C'est pourquoi je suis partisan de toute façon de la recherche d'une solution simple.

Franc et système monétaire européen : la clé du succès après deux échecs

Au sommet européen de Paris, en octobre 1972, les Neuf s'étaient mutuellement romis de créer entre eux une union économique et monétaire avant la fin de la présente décennie. On sait ce qu'il est advenu de leur beau projet. Il aura fallu à M. Giscard d'Estaing un indéniable courage pour ne pas perdre de vue cet objectif, et, sinon le réaliser d'ici à 1980, ce qui est manifestement impossible, du moins reprendre la tâche à son commencement et mettre en place, d'ici à cette date, une structure propre à faire cesser le lamentable état de dispersion actuelle.

Il aura fallu au président de la République d'autant plus de détermination et de conviction, qu'il a déjà subi de sévères déboires dans cette vaste affaire. Quelques semaines après son arrivée à l'Elysée, le 12 juin 1974, le ministre des finances de son gouvernement de l'époque (« le plan Fourcade »), dont on devait comprendre, quelques mois plus tard, que sa finalité était de permettre au franc de rejoindre le « serpent » monétaire européen, qu'il avait dû quitter en catastrophe en janvier de la même année. Dès mai 1975, l'objectif était atteint, les faibles variations de la devise française vis-à-vis du DM (et des autres monnaies du « serpent »), s'inscrivant à nouveau à l'intérieur des marges de fluctuations autorisées par l' « accord monétaire européen » d'avril 1972.

Le 10 juillet suivant, M. Giscard d'Estaing annonçait lui-même que le franc faisait officiellement retour dans le « serpent » aux mêmes conditions, notamment de parité, qu'auparavant. Cette rentrée fut de courte durée. Le plan de relance que le même gouvernement Chirac (sous une forte pression de l'opinion publique) mettait en œuvre en septembre, devait tout compromettre, en provoquant une nouvelle vague d'inflation en France. D'où la deuxième sortie forcée du franc hors du giron européen, annoncé au soir du dimanche 14 mars 1976.

Le président de la République a articulé deux arguments pour expliquer pourquoi les deux échecs du passé ne préjugeaient pas l'avenir. Le premier et le plus important est que la politique économique de M. Barre doit mettre la France et sa monnaie en mesure de soutenir la comparaison avec l'Allemagne et le deutschemark. Cette politique a déjà obtenu des résultats appréciables mais il lui reste à passer le test décisif : un ralentissement durable de la hausse des prix sans freinage artificiel (puisque le gouvernement a pris l'heureuse initiative de supprimer le contrôle des prix). La France pourrait être aidée par les circonstances, du moins à court terme (après pourrait se poser le redoutable problème d'une nouvelle récession aux Etats-Unis...) : à cause du soutien massif qu'elle a accordé au dollar, l'Allemagne risque au cours des prochains mois de connaître un regain de tension, inflationnistes...

Quant au deuxième argument, il n'en est qu'un en apparence. M. Giscard d'Estaing a dit que le futur système européen serait très sensiblement différent du « serpent ». C'est à la fois vrai et faux. A l'occasion de son entrevue avec le chancelier Schmidt à Aix-la-Chapelle en septembre dernier, le président de la République a accepté l'adoption du même système de détermination des parités et d'intervention immédiate que celui du « Serpent ». On ne saurait lui en faire grief : c'est le celui du « serpent ». On ne saupraticable et contraignant.

Mais il est vrai, comme il l'a rappelé devant les journalistes, que l'introduction de l'ECU amènera dans le système un élément d'adaptation nouveau et éventuellement de contrainte sur la monnaie la plus forte. La plus forte, cela signifie, dans le contexte de l'époque, celle qui est susceptible de monter le plus vite par rapport au dollar. Or jusqu'à présent les Neuf ont discuté, avec un grand luxe de détails, sur le dispositif technique à mettre en place. Celui-ci risque de rester une forme vide si n'est pas définie une politique coordonnée vis-à-vis du dollar.

PAUL FABRA.

MATIÈRES PREMIÈRES IMPORTÉES : une baisse de 25 % depuis mars 1977.

Le prix moyen des matières premières importées par la France, dont le président de la République a rendu la hausse responsable de certaines difficultés sur l'emploi, a, en fait, baissé de 25 % depuis mars 1977, après la très forte poussée en 1976. Calculé sur une base 100 en 1968, ce prix s'élevait à 318 au début de novembre 1976 contre 409 au printemps 1977, 335 fin 1976 et 190 fin 1975. Il avait culminé à 275 lors de la grande flambée du printemps 1974, suivie d'une profonde rechute.

A deux années de distance, de novembre 1976 à novembre 1978, la France ne paie pas plus cher ce qu'elle importe, que ce soient les matières premières alimentaires (471 contre 473,5) ou les matières premières industrielles (230 contre 223). Trois facteurs expliquent cette stabilité. Tout d'abord le retour au calme sur le marché du café et du cacao, dont les prix avaient « flambé » en 1976 et surtout en 1977. Ensuite, la surproduction générale de minerais et de métaux, due au marasme mondial. Enfin, la baisse du dollar à Paris, qui atteint 12 % depuis l'automne 1976.

DÉBRAYAGES : 50 % de grévistes au tri postal, 71 % à la conduite des trains.

Le président de la République a évoqué les grèves lancées cet automne. Dans les P.T.T. et à la S.N.C.F., elles ont généralement pris la forme de débrayages touchant successivement les différentes catégories de personnel. Les mouvements ont été d'autant plus suivis qu'ils s'adressaient à un corps plus homogène.

Aux P.T.T., entre le 25 et le 27 octobre les arrêts de travail C.G.T. et C.F.D.T. ont été suivis dans des proportions allant de 27 octobre, les arrêts de travail jusqu'à 50 % dans les services de tri. Le 25 octobre, les consignes générales F.O. et C.F.T.C. ont été observées à 5 % ou 15 % (source officielle).

A la S.N.C.F., du 1er au 4 octobre, la grève la plus forte a été celle des agents de conduite C.G.T., C.F.D.T. et autonomes (71 %) et des agents des trains (61 %). Ensuite, les consignes C.G.T. et C.F.D.T. ont été suivies de 1,48 % (service d'équipement) à 31 % (agents des gares). Entre le 3 et le 6 novembre, les agents de conduite ont débrayé à 46 % ; ensuite, ceux du « matériel » à 23 % et ceux des gares à 28 % (chiffres de source officielle).

Chômage : les deux réalités

En citant le chiffre de 750 000 chômeurs et en soulignant que la durée moyenne du chômage avait diminué, le président de la République n'a retenu qu'une des deux réalités du chômage, celle qui est la moins inquiétante. Il est vrai qu'en octobre 1978, 769 855 personnes sur 1 344 100 demandeurs d'emploi recevaient une allocation (au lieu de 753 000 en septembre, chiffre cité par M. Giscard d'Estaing) mais cela signifie-t-il pour autant que les autres — c'est-à-dire 574 245 Français — ne chôment plus ? ne recherchent pas en vain un travail ?

Il existe certes des demandeurs d'emploi qui, pour des raisons administratives, doivent s'inscrire aux services de main-d'œuvre alors qu'ils ne peuvent pas ou ne veulent pas travailler (des handicapés, des inaptes, des personnes qui veulent seulement bénéficier de l'assurance-maladie). Mais cette présentation des faits rejette trop rapidement des personnes qui, pour des raisons diverses, n'ont pas droit aux indemnités mais se trouvent être, au sens propre du terme, et aussi selon la définition des organisations internationales, de véritables chômeurs. Et ces demandeurs-là sont la majorité parmi les 574 000 en question.

Qui sont-ils ? Des salariés qui ont démissionné : des hommes et surtout des femmes qui, après une période dite « d'inactivité » — c'est-à-dire de travail au foyer — souhaitent ou sont obligés de rechercher une occupation rémunérée ; enfin des jeunes qui, démunis de diplôme professionnel, se lancent pour la première fois sur le marché du travail et n'ont pas droit aux indemnités. S'ils ne sont pas « chômeurs secourus », pour reprendre le jargon des spécialistes, ils n'en sont pas moins chômeurs.

Quant aux indications chiffrées que M. Giscard d'Estaing a données sur la diminution de la durée du chômage, elles sont bien entendu exactes mais partielles. Des nuances de taille doivent être apportées à ce propos.

Il est vrai que la durée moyenne d'attente des demandes a diminué dans des proportions importantes : 99 jours en octobre, au lieu de 154 jours en août. Mieux : une durée aussi faible n'avait pas été constatée depuis février 1975. Dans les services officiels de statistiques, certains se demandent s'il ne s'agit pas d'un « *heureux accident* », tandis que d'autres énumèrent avec prudence les raisons possibles de cette chute, positive si elle se confirme : une application soudaine et enthousiaste du deuxième « pacte national pour l'emploi des jeunes », ou encore une surveillance plus sévère et plus attentive des dossiers (puisque cette « *durée moyenne d'attente des demandes* » porte sur les personnes « *placées* » mais aussi sur « *les demandes annulées ou rayées* », parce que les personnes intéressées n'ont pas pointé). Toujours est-il que cette « *durée moyenne* » du chômage ne concerne que les personnes qui ont eu la chance d'avoir trouvé un travail ou sont supposées en avoir trouvé un (1).

Reste l'autre réalité du chômage : celle qui affecte la masse énorme de ceux qui demeurent inscrits comme demandeurs d'emploi. Pour eux, la durée du chômage s'appelle, statistiquement, « *l'ancienneté moyenne des demandes en fin de mois* », et cette « *ancienneté* » est très élevée : elle atteignait 210 jours en octobre. Si elle est inférieure à celle observée depuis janvier 1978 (213 à 246), elle est cependant supérieure à celle constatée à la même période les trois années précédentes : 199 jours en 1977, 181 en 1976, 163 en 1975.

Pire : l'on constate que, depuis la crise du pétrole, cette durée du chômage est chaque mois plus longue que celle observée l'année précédente. Et cette réalité est très inquiétante. En octobre 1978, le chômage d'un à deux ans atteignait 158 100 personnes, au lieu de 137 480 en 1977. Et le chômage supérieur à deux ans touchait 89 593 personnes, au lieu de 68 404 en 1977 (soit une progression de 30 %) et de 44 400 en 1976, soit un doublement !

Au total, s'il est vrai qu'une tendance à la reprise bénéficie aux chômeurs de fraîche date, elle n'est pas, cependant, suffisante pour résorber le chômage de longue durée qui affecte les femmes et les adultes âgés de plus de quarante-cinq ans. — J.-P. D.

(1) Depuis janvier 1978, le demandeur d'emploi est en effet radié dès la première « *absence, sans raison préalable, au pointage* » s'il « *n'a pas signalé dans les quarante-huit heures son absence* ». En octobre 1978, sur 259 300 demandes dites « *placées ou annulées* », 43 500 ont donné lieu à un placement signalé à l'Agence nationale pour l'emploi. Toutes les autres sont des « *demandes annulées* », dont une majeure partie concerne vraisemblablement des personnes qui ont trouvé elles-mêmes un emploi.

SÉCURITÉ SOCIALE : vers une augmentation des cotisations des salariés ?

Le rétablissement de l'équilibre financier de la Sécurité sociale en 1979 devrait, si l'on comprend bien le président de la République, éviter la réduction de la protection sociale et « *autant que possible* » l'alourdissement des charges qui pèsent sur l'économie. Effectivement, les services de Matignon et du ministère de la santé portent essentiellement leurs recherches sur l'impact de deux séries de mesures. Les premières, les plus difficiles à mettre en œuvre, consisteraient non pas à réduire les prestations mais à diminuer les abus, les frais de gestion et le coût des services hospitaliers, médicaux et pharmaceutiques.

Les secondes mesures, efficaces mais politiquement délicates, se traduiraient par un accroissement de l'effort contributif des seuls salariés. Il s'agirait, pour l'assurance-maladie, de transférer les trois points de cotisation calculés sur le salaire-plafond (actuellement 4 000 F par mois) en points de cotisation perçus sur la totalité des rémunérations, ce qui rapporterait en 1979 près de 4,5 milliards de francs.

Où trouver les 3 à 6 milliards qui manqueraient encore puisque le déficit annoncé est d'au moins 10 milliards de francs pour 1979 ? Des économies ? Sans doute, mais peut-être aussi un léger effort contributif des employeurs. En déclarant que les charges ont atteint la limite du supportable, le président de la République a apporté de l'eau au moulin des groupes de pression qui s'opposent à toutes augmentation.

Or les pays européens voisins, que l'on cite si souvent en exemple, consacrent à l'effort social une part plus importante de leur revenu national que celle de la France : 32 à 35 % aux Pays-Bas, au Danemark, en R.F.A. et au Luxembourg en 1975, au lieu de 27 à 28 % chez nous.

PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

François BONNEMAIN (TF 1). — *Monsieur le président, le développement de l'autodéfense, qui est souvent confondue dans l'esprit des Français avec la légitime défense, est un pénomène inquiétant. N'avez-vous pas le sentiment que cela traduit une crise de confiance des Français à l'égard de leur justice et qu'il faudrait adapter nos lois aux nouvelles conditions de la délinquance et surtout qu'elles soient appliquées partout de la même façon, ce qui n'est peut-être pas le cas actuellement ?*

— Ce problème de la sécurité est, avec le problème de l'emploi, au cœur des préoccupations des Français et de la vie sociale d'aujourd'hui. (...)

Il y a l'amélioration de la justice. Il faut faire attention, parce que, en matière de justice, on parle facilement. Une justice rapide risque d'être une justice expéditive et sommaire. Tous les pays qui ont une institution de justice sérieuse qui assure la protection de l'individu l'accompagnent d'un certain nombre de recours. Ces recours prolongent nécessairement les délais de justice. Nous avons fait et nous ferons un effort considérable pour l'amélioration de la justice, même si ceci n'est pas compris, même si ceci n'est pas écrit. Depuis cinq ans, on a augmenté de 25 % l'effectif du personnel des services de justice, et on a recruté au total sept mille neuf cents personnes. C'est un effort sans précédent dans l'histoire de la justice française. Des textes ont été préparés. Les uns ont été votés, notamment pour introduire, en matière d'application des peines, des procédures qui soient plus satisfaisantes sur le plan judiciaire ; ces textes ont été votés il y a quelques semaines. Un certain nombre de modifications du code pénal ont été étudiées par des commissions de spécialistes et seront soumises au Parlement au printemps prochain. Il y aura donc un effort considérable d'amélioration du service de la justice. Une justice qui protège les individus ne peut pas être et ne doit pas être une justice expéditive. En ce qui concerne les moyens de sécurité, ceux-ci seront renforcés. Le renfort dont ils ont le plus besoin est un renfort d'équipement et de matériel. Au point de vue des effectifs, il est prévu la création de deux mille emplois supplémentaires cette année. Mais c'est surtout sur le plan des moyens de communication et d'équipement que nos dotations doivent être améliorées.

Quant à ce que l'on appelle l'autodéfense, c'est à la société et à l'Etat d'assurer la protection de l'individu. Vous avez raison de dire qu'il faut qu'ils le fassent mieux. L'Etat le fera le mieux possible et il accroîtra ses moyens. Mais il serait détestable que ce droit soit exercé, ou qu'on pense qu'on puisse l'exercer, au niveau de l'individu, car on tombe dans tous les excès, de l'ignorance, de l'erreur, de l'injustice. On aboutirait à une sorte d'administration individuelle de la peine de mort, sans garanties. On constate, dans beaucoup d'incidents récents, que, hélas, le réflexe de l'autodéfense conduit à des erreurs d'appréciation ou à des actes arbitraires qui sont extrêmement cruels.

L'exercice de la légitime défense n'est pas la même chose que l'autodéfense. La légitime défense est définie de façon très précise par notre droit. Elle suppose qu'elle s'exerce au moment même où l'agression est commise et qu'il y a simultanéité car on ne prépare pas la légitime défense. Elle suppose, ensuite, qu'elle soit proportionnelle à la nature de l'agression : quelqu'un qui sent sa vie menacée se défend en attaquant la vie de son adversaire. L'opinion s'étonne que, lorsqu'il y a un acte de légitime défense, une instruction soit ouverte. Souvent, elle s'en indigne. Il se trouve des commentateurs pour la soutenir. C'est une erreur : le fait qu'une instruction soit ouverte ne veut pas dire qu'il y aura inculpation. Cela signifie qu'il faut constater qu'il s'agit effectivement d'un acte de légitime défense. On ne peut pas le savoir *a priori* par de simples impressions ou de simples récits. (...)

Roger POURTEAU (l'Humanité). — *Monsieur le président, un écrivain, Gilles Perault, vient de consacrer un livre à l'affaire Ranucci qui laisse peser un doute sur la culpabilité de ce jeune homme de vingt ans. Ranucci, vous le savez, est l'un des trois condamnés à mort qui ont été exécutés depuis 1974. Il y a bien des raisons qui plaident en faveur de l'abolition de la peine de mort, mais l'erreur judiciaire est sans doute une des plus terribles. Ne pensez-vous pas que, dans un grand pays civilisé comme le nôtre, le moment est venu de renoncer enfin à la guillotine et d'ouvrir ce débat que ce pays attend depuis plus de soixante-dix ans ?*

— Je n'ai pas une formation juridique, mais une formation scientifique. J'ai toujours eu le plus grand respect des décisions de justice. Je sius à la fois étonné, et je vous dirai dans mon fond intime choqué, de voir la désinvolture avec laquelle, à partir de quelques informations, on traite des décisions de justice.

Les jurés qui prononcent des condamnations, surtout lorsque l'instruction a été très longue, après de très longues démonstrations des avocats et des questions de toutes natures, les prononcent en conscience. Ce n'est pas parce qu'ensuite quelqu'un donne un élément ou une information qu'il faut imaginer que toute cette procédure de décision et de défense était faussée et qu'il y avait erreur judiciaire. Je n'ai pas à me prononcer sur tel ou tel cas. Mais je peux vous dire qu'il y a à l'heure actuelle, en France, un cas qui donne lieu à un examen concernant la révision éventuelle de la procédure de justice.

Pour ce qui est de la peine de mort, on posait tout à l'heure la question de la sécurité des Français. Il y a une situation objective : le nombre des agressions violentes a augmenté assez sensiblement au cours des dernières années. La société française ressent, plus qu'elle ne le faisait auparavant, le problème de sa sécurité. J'observe, d'autre part, qu'il n'y a pas actuellement de condamné à mort en France. Il ne s'agit donc pas de traiter un problème qui soit d'application immédiate. Je considère que la démarche raisonnable est de faire en sorte que la société française atteigne un degré de sécurité tel qu'elle puisse, en profondeur, et avec l'accord d'une large partie de l'opinion publique, décider la suppression de la peine de mort. Que font ceux qui, avec sans doute les meilleures intentions du monde, tout à coup, troublent ou inquiètent cette opinion ? Ils suscitent des réflexes d'autodéfense. Les Français se disent, en effet : si le corps social n'est pas capable de nous défendre, nous nous défendrons nous-mêmes. On aboutit à la pire dégradation de l'état de justice. La démarche que nous devons suivre, et je souhaite que nous la menions à son terme, que je puisse la mener jusqu'à son terme, c'est d'établir dans la société française un état de sécurité et de justice tel qu'il apparaisse que l'on puisse supprimer la peine de mort. Encore faudra-t-il définir la peine de remplacement. C'est à ces problèmes que le ministère de la justice consacre ses réflexions.

Benoît RAYSKI (France-Soir). — *Vous avez, monsieur le président, dans votre allocution du 11 novembre, dénoncé le racisme en disant qu'il fallait maintenir la France à l'écart de cette perversion. Je souhaite vous demander si vous considérez que la France est atteinte par cette perversion, si elle risque d'être atteinte ou si, au contraire, vous estimez qu'il s'agit de manifestations, disons, marginales et imbéciles — je fais allusion aux propos de Darquier de Pellepoix et de quelques individus du même acabit.*

— J'ai dit, je crois, ce qu'il fallait dire sur ce sujet. Je considère que la France, dans son ensemble, est à l'abri du racisme. J'ai été moi-même, comme beaucoup d'entre vous, dans des situations où l'on côtoyait des races de toute nature. Je pense en particulier à l'armée de la libération, venue d'Afrique du Nord. Il n'y avait pas de manifestations racistes. Le tempérament français, et c'est à son honneur, n'est pas un tempérament raciste. Ceci étant, il y a, naturellement, les attitudes marginales que vous indiquiez. Il y a une situation qui peut être interprétée ou utilisée toujours en direction d'un affrontement racial. C'est pourquoi il faut être extraordinairement vigilant. Nous devons considérer que la France n'est pas, et notamment à l'égard de l'extérieur — c'est très important de le faire apparaître — un Etat raciste. Vis-à-vis des étudiants qui viennent en France, des travailleurs qui vivent parmi nous, nous devons faire très attention à ce que rien ne ressemble à une attitude raciste. En revanche, il faut sanctionner les propos, les attitudes ou les initiatives marginales pour les rejeter hors du corps social de la France.

Jean-Claude VAJOU (R.M.C.). — *Monsieur le président, les événements de mai 1968 sont déjà loin. Pensez-vous que le temps de l'oubli soit venu pour certains des acteurs de l'époque, et en particulier pour Cohn-Bendit, dont le sort intéresse tous les jeunes et « nouveaux philosophes » ?*

— J'ai indiqué dans une autre circonstance que ce problème serait réglé.

Emmanuelle PLACE (l'Unité). — *Monsieur le président, actuellement, les paysans du Larzac marchent sur Paris dans le but de vous rencontrer, pour vous demander de stopper la procédure d'expulsion pour agrandir le camp militaire. Recevrez-vous ces hommes et ces femmes qui, depuis huit ans, luttent pour ne pas abandonner leur terre ?*

— Madame, il y a en France des institutions, et nous ne sommes pas dans un régime de pouvoir personnel, grâce à Dieu ! Des problèmes comme ceux-là, c'est-à-dire des problèmes d'utilisation de terres à des fins d'utilité publique, doivent être traités par les institutions. Il y a eu des procédures administratives nombreuses qui ont été engagées sur le plan local et sur le plan national, il vien td'y avoir un débat parlementaire sur les crédits de la défense nationale, et je n'ai pas observé que ce problème ait été posé. Je considère que c'est au sein des institutions compétentes que ce genre de problème doit être étudié et qu'il doit trouver sa solution.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Guy BARET (*l'Aurore*). — *A maintenant, et après les déclaexistent entre la France et le Liban, nos concitoyens sont particulièrement sensibles au conflit qui déchire ce pays. Peut-on dès maintenant, et après les déclarations de M. de Guiringaud à ce sujet, établir un bilan de l'action du gouvernement français en faveur de la paix dans cette région du monde ?*

— Aucun pays n'a fait autant que la France pour la restauration de la paix au Liban. Je dis bien, aucun pays. Il y a un peu plus de deux ans, j'avais d'ailleurs proposé, on s'en souvient, une participation directe de la France à l'établissement de conditions de sécurité au Liban. Les autorités libanaises n'ont pas répondu à cette proposition. Il va de soi que nous ne pouvions pas la mettre en œuvre si la demande ne nous en était pas présentée. Nous avons décidé, au mois de mars dernier, de participer à la force des Nations unies pour permettre l'évacuation par Israël du Sud-Liban et le retour à une situation de stabilité dans cette région. Nous avons été d'ailleurs critiqués dès qu'il y a eu, ce qui est inévitable lorsqu'il s'agit de rétablir une situation de paix, des incidents et des affrontements au Sud-Liban. A l'heure actuelle, c'est la France qui, de tous les pays du monde, a les effectifs les plus importants engagés dans les actions pacifiques au Sud-Liban, un peu plus de mille trois cents hommes.

Sur le plan international, nous avons agi par tous les moyens possibles pour rechercher une solution qui respecte l'unité, l'intégrité et l'indépendance du Liban. Nous n'avons jamais soutenu, nous ne soutiendrons jamais des actions de division du Liban qui condamneraient à terme l'existence de ce pays, qui aboutiraient d'ailleurs à un affrontement sanglant et sans doute à l'élimination des communautés chrétiennes du Liban. Lors des derniers événements et des combats très sanglants, des affrontements très douloureux des mois derniers — c'est la France qui assurait, vous vous souvenez, la présidence du Conseil de sécurité, — nous avons pris les initiatives nécessaires pour inviter à un cessez-le-feu, et je crois que ces initiatives ont joué un rôle déterminant dans la décision qui a été prise ensuite par les pays arabes et notament par les pays arabes, et notamment par la Syrie, de se prêter à un tel cessez-le-feu. L'action de la lance en faveur du retour de la paix au Liban, mais, je le répète, dans l'unité, l'intégrité et l'indépendance du pays.

Gérard SAINT-PAUL (T.F.1). — *Monsieur le président, cette question est, bien entendu, plus difficile à formuler depuis que nous connaissons — officiellement maintenant — l'état de santé assez alarmant du président algérien. Le président Boumediène, tout récemment, vous a adressé un message dont tout le monde a remarqué le ton particulièrement chaleureux. Une fois de plus se pose ce problème : comment imaginez-vous la relance — et une relance sans préalable — des relations entre Paris et Alger ?*

— Je voudrais d'abord formuler des vœux pour le rétablissement de la santé du président Boumediène. Lorsque nous avons été saisis, dimanche soir, de la demande de certains besoins médicaux, la France a, bien entendu, répondu sur l'heure. En ce qui concerne les relations avec l'Algérie, j'ai écrit moi-même au président Boumediène l'hiver dernier, pour lui indiquer les conditions dans lesquelles, à mon avis, des relations plus normales pouvaient être rétablies entre l'Algérie et la France, et comment une coopération pouvait être développée. J'ai reçu cet été la réponse à ce message, cette réponse a été confirmée par le dernier télégramme que m'a envoyé le président Boumediène au moment où il survolait la France. Je crois, en effet, que les conditions sont réunies pour intensifier nos relations de coopération économique, et pour examiner en commun les problèmes d'équilibre et de paix qui se posent dans la région. Je souhaite que nous puissions reprendre prochainement cette action avec les autorités algériennes.

Jean-Louis ARNAUD (*le Matin de Paris*). — *Monsieur le président, la France est intervenue militairement, cette année, dans trois pays africains : au Tchad, en Mauritanie et au Zaïre. Avec le recul du temps, estimez-vous que ces actions ont contribué à la stabilisation de l'Afrique ? Estimez-vous qu'elles ont consolidé des gouvernements ou des régimes alliés de la France ? Dans le cas du Tchad, enfin, combien de temps pensez-vous maintenir le contingent français qui s'y trouve ?*

— Oui, de toute évidence, ces actions ont contribué à la stabilisation de l'Afrique, cela est maintenant reconnu par l'ensemble de la communauté internationale. Vous m'avez posé une question à propos de deux pays. A propos du Zaïre, vous avez noté, par exemple, que, samedi dernier, les premiers ministres du Zaïre, de l'Angola et de Zambie, c'est-à-dire des trois pays qui se trouvaient directement ou indirectement engagés dans l'affrontement du printemps dernier, se sont réunis pour traiter des problèmes de la région. Nous avons donc rétabli les conditions de paix et de stabilité dans cette région d'Afrique.

Le soutien économique apporté au Zaïre est insuffisant

Je note, par contre, que les pays qui se sont préoccupés de la situation au Zaïre font preuve, à l'heure actuelle de bien peu d'initiatives pour contribuer au développement économique et social de ce pays. Pour ma part, j'ai toujours considéré que l'action essentielle en faveur de l'Afrique était une action de développement économique et social, qui devait être complétée le cas échéant par d'autres actions, lorsqu'il y avait déstabilisation. Eh bien ! je le répète, je regrette qu'il n'y ait pas à l'heure actuelle une action plus massive de soutien au développement économique et social du Zaïre, et je compte en entretenir nos principaux partenaires.

Pour ce qui est du Tchad, dont j'ai reçu le président il y a quelques jours, nous en approuvons la politique de réconciliation. On s'en est étonné. Mais c'est le propre d'une réconciliation que de le faire avec des adversaires ! Le président Malloum m'a indiqué qu'il comptait proposer à un autre dirigeant de la région, Goukouni, de trouver les conditions d'une rencontre, de façon à compléter cette réconciliation nationale. Je lui ai dit que, bien entendu, nous nous en réjouirions. Et c'est dans ces conditions que nous serions amenés à reconsidérer le stationnement de tels ou tels de nos moyens au Tchad. Je vous indique que ces éléments participent à l'heure actuelle à l'entraînement des forces armées tchadiennes. Ils ont une double mission : une mission de présence, mais aussi une mission d'entraînement qui de toute façon sera poursuivie.

Patrick POIVRE D'ARVOR (Antenne 2). — *Est-ce que la liberté de parole dont bénéficie l'ayatollah Khomeiny sur le territoire français équivaut, de la part du gouvernement, à une neutralité bienveillante à son égard, ou est-ce que le gouvernement soutient toujours le régime du chah d'Iran ?*

— Le gouvernement n'a pas à intervenir dans les affaires intérieures de l'Iran. La position constante de la France est que la France a des rapports avec des Etats, avec des gouvernements, et qu'elle n'intervient pas dans les débats intérieurs. Naturellement, la France a suivi avec beaucoup de préoccupation les difficultés intérieures de l'Iran, au cours des dernières semaines. Pour plusieurs raisons. D'abord, parce que c'est un pays dont la stabilité et l'activité sont importantes pour la région et pour le reste du monde. Ensuite, parce qu'on apercevait bien la nature de ces difficultés : c'était le conflit entre certains caractères traditionnels, certaines convictions religieuses de la population de l'Iran, et les exigences d'une modernisation rapide, à certains égards traumatisante. Nous avons approuvé les orientations qui étaient celles du chah et qui consistaient à rechercher les modalités d'une libéralisation du régime politique de l'Iran. A l'heure actuelle, nous souhaitons que l'Iran puisse, dans le cadre de ses institutions, aboutir à une situation de sécurité et de stabilité et qu'en même temps, le thème qui avait été celui de la recherche d'une libéralisation des institutions puisse être à nouveau repris.

En ce qui concerne l'ayatollah Khomeiny, il est venu en France dans des conditions régulières et il s'est installé non pas comme un réfugié politique — dont il n'avait pas le statut — mais comme un étranger en résidence en France. Il lui a été indiqué à deux reprises — il y a plusieurs semaines et plus récemment — que le sol de la France n'était pas un territoire d'où pouvaient être lancés des appels à des actions de violence, que la France était un pays d'asile mais que ce n'était pas, je le répète, un territoire à partir duquel des appels à la violence pouvaient être lancés.

Olivier TODD (*l'Express*). — *Monsieur le président, l'Eglise catholique a élu au siège de Saint-Pierre un membre de l'Eglise polonaise, Eglise particulièrement militante face au communisme. Le 14 juin, vous-même, parlant de la détente, vous disiez :* « Elle n'est jamais acquise ; il faut à tout instant que l'ensemble des partenaires accomplissent les efforts nécessaires pour qu'elle se poursuive et se développe. » *Vous avez été le premier chef d'Etat à rencontrer le nouveau pape. Son élection vous semble-t-elle de nature à compliquer les relations entre l'Est et l'Ouest ?*

— Je vous dirai d'abord que j'ai été impressionné par la personnalité et par la foi du pape Jean Paul II. Si j'ai été surpris par l'événement, je ne suis pas surpris, à la réflexion, que l'Eglise catholique ait choisi pour la diriger quelqu'un venant du pays d'Europe qui est sans doute, à l'heure actuelle, le plus catholique de tous, puisque c'est en Pologne que la foi catholique est la plus ardente et que, en particulier, le rayonnement de l'Eglise est le plus intense. Est-ce que ceci aura des conséquences sur le plan de la détente ? Je ne le crois pas. Je crois, en effet, qu'ayant passé toute sa vie en Pologne, le pape Jean Paul II n'aura certainement pas le désir d'introduire un élément de tension ou d'affrontement entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Par contre, je considère que son élection aura, pour la présence et l'expression d'une conviction spirituelle à l'Est de l'Europe, des conséquences importantes.

L'apprentissage de la présidence

JOSEPH PALETOU (France-Inter). — *Une question plus personnelle, monsieur le Président : vous avez commencé votre septennat en promettant le changement, mais peut-être que, sous le poids de vos responsabilités, vous avez vous-même profondément changé, du moins dans votre manière d'appréhender les grands, et peut-être aussi les petits problèmes. Combien de temps faut-il pour faire l'apprentissage de président de la République ?*

— Je ne peux parler que pour moi. Je considère que, pour acquérir la connaissance de tous les ressorts et de tous les moyens de la fonction, voire — si on se la prête — acquérir la maîtrise, il faut sans doute de l'ordre de deux ans. Oui, je crois que c'est à peu près deux ans.

Suis-je toujours attaché au changement ? Réponse : oui, et c'est la raison pour laquelle je me préoccupe du futur, du futur de la France. J'ai été en quelque sorte répudié par la conjuration des myopes, lorsque je parlais du futur, et je crois que nous vivons au contraire dans une époque où, si l'on ne veut pas arriver en retard à toutes les échéances — les échéances sociales, les échéances économiques, les échéances intellectuelles, les échéances d'éducation — il faut, au contraire, prendre de l'avance et, donc, voir assez loin. C'est la raison pour laquelle j'ai attaché une certaine importance à l'an 2000. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, je souhaite que la France organise sur son sol, à Paris, l'exposition universelle de l'an 2000.

Quant au changement, j'y reste tout autant attaché, mais j'ajoute une préoccupation supplémentaire : celle d'éviter que le changement ne soit pénible, parce que, dans les périodes de lyrisme collectif, on considère que le changement, puisqu'on le souhaite, est une chose facile et agréable. Et puis, quand on à conduire le changement, on s'aperçoit qu'il dérange un certain nombre de situations, un certain nombre d'habitudes souvent respectables. Je souhaite donc faire en sorte que le changement nécessaire pour la France ne soit pas trop pénible pour telle ou telle catégorie de Français. C'est donc ce changement humanisé que je souhaite continuer à conduire comme président de la République.

ALAIN FERNBACH. — *Monsieur le président, nos confrères vous remercient. J'espère que nous aurons à nouveau l'occasion de vous inviter.*

RÉACTIONS ET COMMENTAIRES

DANS LES MILIEUX POLITIQUES...

M. STASI (C.D.S.) : il était difficile d'être plus clair.

M. Bernard Stasi, vice-président et porte-parole du C.D.S. : « *Sur les pouvoirs de l'Assemblée européenne, il était difficile d'être plus clair. (...) Ces précisions doivent suffire à apaiser l'inquiétude de ceux qui redoutaient que l'Assemblée européenne, aussitôt élue, n'empiète sur les attributions des Parlements et des gouvernements nationaux. (...)*

» *Alors que les Français ont parfois le sentiment que le gouvernement attend essentiellement de la reprise d'une croissance soutenue l'amélioration de la situation de l'emploi, le président a préconisé une politique « tous azimuts » de lutte contre le chômage. Le C.D.S. espère que cela se traduira rapidement par des actions à la mesure de la gravité du problème.* »

● *M. Gilbert Grandval*, président de l'Union travailliste : « *La netteté des propos concernant l'Europe tenus par le président devrait apaiser définitivement ceux qui s'inquiètent des conséquences de la prochaine élection à l'Assemblée européenne.* »

M. LECANUET (U.D.F.) : une utile clarification.

M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F. : « *Le président de la République a utilement clarifié les problèmes auxquels notre pays est confronté et il a tracé les perspectives d'avenir qui sont les nôtres et doivent être celles de tous les Français : unité de la France, organisation de l'Europe, défense de l'emploi, trois grands objectifs à la réalisation desquels nous devons nous atteler sans attendre et avec ferveur.* »

M. BLANC (P.R.) : des objectifs fermement tracés.

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain : « *En dénonçant la « conjuration des myopes », le président de la République a tracé avec fermeté les objectifs et les tâches de la France pour l'année 1979. Le débat européen est désormais ouvert (...) et, désormais, espérons-le, débarrassé des inquiétudes artificielles de ceux qui feignent d'accorder plus d'importance aux propos de tels ou tels plutôt qu'au contenu du traité de Rome.* »

« LA LETTRE DE LA NATION » (R.P.R.) : plus de clarté et plus d'acier seraient souhaitables.

Dans son éditorial du mercredi 22 novembre, Pierre Charpy écrit : « *Le président de la République a bien souligné, comme d'ailleurs Jean Lecanuet, que les problèmes de politique intérieure ne devaient pas interférer dans cette élection européenne sur laquelle il consultera toutes les formations politiques. Soit, bien que... Mais puisqu'il demande « un esprit » clair et des nerfs d'acier » pour en traiter, il serait souhaitable qu'il mette plus de clarté dans son propos et plus d'acier dans sa détermination. Puisqu'il se propose avant l'ouverture de cette campagne électorale de « rappeler » quelle est l'attitude de la » France vis-à-vis de l'organisation » de l'Europe », il nous reste à espérer que cette occasion sera la bonne. En matière économique et sociale, le président de la République s'est attaché à démontrer que, si cela n'allait pas bien, cela n'allait pas si mal que cela. Comme il a posé dès le début le principe qu'il n'y avait pas d'« autre politique possible » que celle de Raymond Barre, « un des » meilleurs premiers ministres que » la France ait connus depuis » longtemps », la discussion est terminée avant d'avoir commencé. Le R.P.R. est toutefois reconnaissant au chef de l'Etat d'avoir pris en compte nos positions sur l'artisanat et l'enseignement alterné. C'est toujours cela.* »

● *M. Pierre Bérégovoy*, membre du secrétariat national du P.S. : « *L'éloge de M. Raymond Barre paraîtra excessif aux Français qui constatent le résultat de la politique du gouvernement, dont M. Giscard d'Estaing est également le responsable.* »

● *M. Bertrand Motte*, président du Centre national des indépendants et paysans : « *Le président de la République est visiblement préoccupé d'apporter à l'aile gaulliste de la majorité les apaisements attendus concernant les pouvoirs de l'Assemblée européenne.* »

● *M. Victor Leduc*, membre du « *En plus d'une heure et demie,* secrétariat national du P.S.U. : *face à des dizaines de questions, M. Giscard d'Estaing a réussi l'exploit de ne rien dire.* »

M. MARCHAIS : un rideau de fumée.

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F. : « *Encore une fois le président de la République s'est employé à brosser un tableau flatteur de la situation économique et sociale. Manifestement, que notre pays ait à faire face à la hausse des prix, au chômage, à des difficultés de vie en matière de logement, d'éducation, tout cela n'intéresse pas M. Valéry Giscard d'Estaing (...). En ce qui concerne l'Europe, le président de la République s'est employé à tirer un rideau de fumée sur la réalité de sa politique parce qu'il doit tenir compte du mouvement populaire qui est en train de grandir actuellement, avec l'appui de notre parti, pour préserver la souveraineté de la France, mais il a en fait confirmé totalement sa volonté d'accélérer l'intégration européenne et atlantique et d'intensifier l'élargissement du Marché commun. Les Français peuvent compter sur notre parti afin de tout faire pour mettre en échec ces dangereux projets.* »

... ET PROFESSIONNELS

● La C.G.T. n'a fait aucun commentaire après la conférence de presse du président de la République : « *Notre réponse, ce sera le 40e congrès* », déclarait-on mardi soir rue La Fayette.

● La C.F.D.T. : « *Rien dans les propos de M. Giscard d'Estaing n'indique qu'il entend engager l'action du gouvernement pour faire de la France un exemple d'organisation sociale. Affirmer que la politique de Raymond Barre est la meilleure pour la France, c'est ignorer les difficultés des jeunes, des femmes, des des immigrés, des chômeurs, des demandeurs d'emploi.* »

● FORCE OUVRIERE : « *Le président de la République a souhaité qu'un long débat s'engage sur la question de l'Europe. Il a raison car l'enjeu est considérable.* » M. Bergeron souhaite que les pays de la Communauté européenne trouvent en eux « *la volonté de se doter des instruments permettant d'aller dans le sens de l'harmonisation monétaire, économique et sociale, afin de faire face au considérable bouleversement auquel nous assistons dans le monde* ».

● La C.F.T.C. : « *Le président de la République paraît avoir trouvé la porte étroite permettant de poursuivre la construction de l'Europe.* » Mais, « *il y a aggravation du nombre des chômeurs* », et le problème de l'emploi « *reste entier et appelle incontestablement d'autres efforts* ».

● La CONFEDERATION GENERALE DES P.M.E. : « *Le président de la République lui-même reconnaît que les charges sociales et fiscales qui pèsent sur l'économie française ont atteint « un niveau de grave préoccupation ». Cela ne peut que nous conforter dans notre demande d'un respect intégral du programme de Blois quant à une pause sociale et fiscale de deux ans.* »

Elle regrette par contre que, parlant des élections européennes, le chef de l'Etat n'ait pas évoqué la possibilité d'une représentation socio-professionnelle.

DANS LA PRESSE PARISIENNE

L'HUMANITE : le « flou artistique ».

« *Sans doute le président de la République avait-il déjà à maintes reprises montré un naturel talent dans l'escamotage des questions embarrassantes mais rarement, me semble-t-il, il avait atteint dans le flou artistique un tel point de perfection.* »

(RENE ANDRIEU.)

LE MATIN : l'ère des pragmatiques.

« *La vision giscardienne, tout au long de cette conférence de presse et sur tous les sujets, est apparue terriblement technocratique. Le chef de l'Etat ne mesure, semble-t-il, les mouvements de l'histoire qu'à travers le cadre des institutions, des structures de décision. On lui parle Europe, peine de mort, chômeurs, il répond « institutions ».*

» *Hier, le président de la République fut glacé, poncé. Etrange impression que celle donnée par cet homme portant sur les choses du monde un regard froid, mais aussi très réducteur. Sur vingt-cinq minutes consacrées à l'Europe, pas une seule consacrée à la dimension culturelle, humaine de cette question. Aucun souffle à propos du destin de la France dans cet enjeu. On est bel et bien entré dans l'ère des pragmatiques.* »

L'AURORE : les coups de torchon sont imprévisibles.

« *De la hauteur, donc, et du recul, et le chef de l'Etat a parlé en homme à qui jusqu'à présent l'événement a toujours donné raison. Ce qui est vrai, en gros, et qui devrait être pour lui une raison de plus de ne pas céder à cette éternelle tentation, en lui, d'être le mandarin qui s'enferme dans sa tour d'ivoire et ignore superbement les péripéties de cette vie quotidienne où l'emploi, où l'inflation, où la fin du mois ne sont pas des échéances lointaines et abstraites, mais des termes tangibles et redoutables.*

» *Il est vrai que la France est gouvernée, que rien ne menace apparemment sa tranquillité. Les plaisanciers qui traversent la Méditerranée apprennent parfois à leurs dépens que les coups de torchons y sont imprévisibles et violents.*

» *Tant que pèsera sur la France le poids de la crise et du chômage, l'humble réalité risquera d'y faire des crocs-en-jambe à l'imagination.* »

(DOMINIQUE JAMET.)

LE FIGARO : le malentendu est dissipé.

« *En 1974, M. Giscard d'Estaing a cru sincèrement avoir été porté au pouvoir par un pressant besoin de changement chez les Français. En réalité, il n'en était rien, et, pour l'essentiel, les électeurs du président de la République avaient voté pour la sécurité et la stabilité. Ce malentendu a constitué sans doute la raison profonde des difficultés qui ont pu apparaître entre le chef de l'Etat et les Français pendant sa « période d'apprentissage ».*

» *Mais, depuis, le président a « maîtrisé » ce problème (parmi beaucoup d'autres), et le changement, pour lui, d'une manière tout à fait claire, consiste à conduire la France dans la voie d'une adaptation aussi rapide que possible aux conditions, elles-mêmes en évolution rapide, du monde moderne.* »

(SERGE MAFFERT.)

LIBERATION : un « non-événement ».

« *Giscard vint, se maquilla, entra, s'assit, parla et repartit deux heures plus tard. D'événement, nul n'avait vu la couleur. Une nouvelle, une seule : le président envisageait une exposition universelle à Paris en l'an 2000. (...) Une conférence de presse de Valéry Giscard d'Estaing est à l'information ce que l'anti-matière est au monde matériel du non-événement. Giscard ne convoque pas les journalistes pour leur apprendre quelque chose. Soucieux de bonnes manières, il accepte aimablement de leur répéter, à eux qui se flattent d'être le quatrième pouvoir, ce qu'il a déjà dit cent fois.* »

(J.-L. PENINOU.)

● *M. Giscard d'Estaing* a visité, mardi 21 novembre, après sa conférence de presse, l'exposition « Cinquante ans de République », organisée, à la Maison de Radio-France, par l'Association de la presse présidentielle (*le Monde* du 15 novembre). Le président de la République a indiqué à cette occasion qu'il avait demandé à M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, « *s'il n'était pas possible de dégager une partie du Grand Palais, qui permettrait l'ouverture d'une maison de la presse, dans laquelle pourraient se tenir des réunions comme celle d'aujourd'hui ou des conférences de presse, à l'occasion de voyages de visiteurs étrangers* ».

RÉACTIONS ET COMMENTAIRES

Sur le velours

Répondant avec autorité et sérénité aux questions nombreuses et diverses qui lui étaient posées mardi après-midi 21 novembre, M. Giscard d'Estaing est apparu, plus nettement encore qu'au cours de sa conférence de presse du 14 juin, comme « celui qui veille sur le pont du navire », *mais domine la situation et ne redoute aucun coup de chien.*

Depuis les élections législatives des 12 et 19 mars, le discours politique est à ce point répétitif, qu'il s'agisse de la querelle P.C.-P.S. ou des coups de gueule inopérants du R.P.R. contre ses partenaires de la majorité ou contre le gouvernement, qu'il eût été malséant de s'y attarder. Une petite demi-heure suffit à « évacuer » ces broutilles.

La France n'étant plus « déchirée par la véhémence du débat politique », *le président de la République pouvait, sans prendre le moindre risque, se montrer beau joueur et être gentil avec tout le monde. Aussi bien a-t-il reconnu à l'opposition défaite la capacité de mener des débats* « qui portent, à juste titre, sur la société contemporaine », *s'est-il félicité d'une baisse de tension* « à laquelle chacun contribue, qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition » *et s'est-il contenté de quelques mots pour rappeler à M. Chirac et à ses amis ce dont ils sont assurément convaincus, à moins qu'ils ne déraisonnent : l'opinion (entendre : le corps électoral) ne manquerait pas de condamner* « une attitude de dispute ou de menace au sein de la majorité ».

Les consultations que M. Barre avait, sur injonction présidentielle, menées du 24 octobre au 7 novembre, avec toutes les formations politiques, à la seule exception du P.C.F., n'avaient abouti à aucun résultat. M. Giscard d'Estaing apparaît donc bien optimiste en estimant que, « au total, la cohabitation raisonnable a progressé », *mais on a appris mardi qu'il ne suffit pas que le premier ministre échoue pour que le président renonce. A chacun son rôle.*

L'Assemblée nationale sera donc saisie, dès sa session de printemps, d'un projet concernant le financement des partis politiques puis, à une date non précisée, d'un autre texte qui empêchera quiconque de détenir plus de deux mandats électifs. Quant aux modalités d'élection des conseils municipaux dans les villes de trente mille habitants et plus, le gouvernement peut fort bien « continuer à réfléchir » *puisque rien* « n'appelle une solution d'urgence ».

Rien ne presse, en effet. Pourquoi se hâter quand on joue sur le velours, et pourquoi dramatiser ? La France, nous dit sereinement M. Giscard d'Estaing n'est pas du tout « coupée en quatre ». *Elle est simplement* « divisée, répartie, en un certain nombre de grandes tendances politiques » *et* « ceci est le cas de toute société démocratique ».

Voilà qui est fort bien vu et fort bien dit, mais hélas, une difficulté subsiste : la France ne pourra se permettre d'apprécier la saveur de l'actuel quadripartisme que jusqu'à l'échéance de la prochaine élection présidentielle, celle du printemps 1981. Dix-huit mois de « tranquillité » *au mieux. Après quoi — notre Constitution le veut et l'impose, — ladite France sera de nouveau vouée, inéluctablement, à se* « couper en deux ».

La réalité politique et institutionnelle est là. Le reste n'est que rêverie.

RAYMOND BARRILLON.

Le salut viendrait-il de l'étranger ?

On peut en faire son deuil, à droite comme à gauche : le président de la République *ne* relancera pas l'économie en vue de réduire le chômage. Pour trois raisons simples, qui ont sous-tendu la partie de sa conférence de presse consacrée à la croissance et à l'emploi : le président n'est pas vraiment inquiet de l'aggravation du chômage, dont il a tendance à sous-estimer l'ampleur ; il pense que le sous-emploi résulte pour l'essentiel de causes extérieures, sur lesquelles la France n'a guère de prise ; il continue à attendre de l'exportation la réanimation de l'activité nationale, sans juger nécessaire de recourir à une stimulation interne de la machine. Cette façon de voir risque fort de laisser sans solution le dramatique problème du chômage en France.

La sous-estimation des difficultés traduit l'inébranlable optimisme du président. Il y a trois ans déjà, M. Giscard d'Estaing jugeait atteint *« le seuil critique de chômage »* à ne pas dépasser. Huit mois plus tard, il voyait la situation *« se stabiliser »* (janvier 1976), puis le *nombre des* demandeurs d'emploi *« diminuer »* (mai 1976). En réalité, les effectifs des salariés en quête d'emploi augmentaient pendant ce temps de 600 000 (82 %), pour atteindre à la fin du mois dernier le niveau record de 1 344 000.

Le président ne s'émeut pas pour autant : la moitié seulement d'entre eux chôme vraiment, dit-il, puisque l'autre moitié n'est pas indemnisée. C'est prendre *l'effet pour* la cause.

Sous-estimation

Si plus de 570 000 demandeurs d'emploi ne touchent aucune indemnité, cela ne signifie pas du tout qu'ils aient du travail ; c'est, le plus souvent, parce qu'ils ne remplissent pas les conditions mises à l'octroi d'une aide : jeunes cherchant un premier *emploi, mais n'ayant pas de di*plôme professionnel ; femmes désireuses de reprendre du travail *et n'ayant pas exercé* leur profession pendant un certain temps du fait de maternités ; salariés ayant démissionné et cherchant un emploi moins fatiguant ou mieux payé (voir page 12, l'article de J.-P. Dumont). Au lieu de tenir pour quantités négligeables ces Français en quête de travail, le vrai problème pour l'Etat, expression de la collectivité natio*nale, serait plutôt de les aider* à vivre en attendant qu'ils aient trouvé l'emploi désiré.

Le président de la République voit un signe d'amélioration dans le fait que certains jeunes attendent un peu moins longtemps qu'auparavant pour trouver du travail. Certes ; mais il faut ajouter, en sens inverse, que le nombre de ceux qui cherchent un emploi n'a jamais été aussi grand : un jeune sur sept, et même une sur *cinq pour* les jeunes femmes. Quant aux chômeurs de plus de cinquante ans, c'est, au contraire, un allongement de leur attente qui caractérise leur cas : aujourd'hui, près d'un sur deux (43,1 % exactement) n'a pas encore retrouvé de travail un an après sa mise au chômage !

M. Giscard d'Estaing — qu'il le pense sincèrement ou non — a tort de laisser entendre au pays que la situation de l'emploi n'est pas *dramatique. La crédibilité de* son propos y perd et surtout il se prive d'un atout majeur pour l'action : la possibilité de mobiliser les énergies nationales contre ce que M. Jean-Jacques Servan-Schreiber appelait récemment *« la marée noire du chômage »*.

Pour agir avec efficacité, il faut, au demeurant, discerner clairement les causes profondes du mal. Or, le diagnostic que porte le président de la Répu*blique sur les causes de la dété*rioration en cours depuis cinq ans est insuffisant.

*Des quatre causes de dégrada*tion de l'emploi qu'a citées M. Giscard d'Estaing, trois sont exactes : les *difficultés provoquées dans* certaines branches par l'enchérissement du pétrole, la concurrence accrue de nations nouvellement industrialisées et à bas salaires, la poussée démographique du « baby boom » de l'après-guerre, qui s'est poursuivie pendant les années 60. Mais la quatrième est fausse : la hausse des *matières premières importées*, qui a joué jusqu'au printemps 1977, a fait place depuis dix-huit mois à une *forte* baisse (25 %), accentuée récemment par la chute du dollar. Les matières premières qu'importe la France ne valent pas plus cher aujourd'hui qu'il y a deux ans. C'est d'ailleurs ce qui explique en partie la bonne tenue des prix et de l'activité en Allemagne fédérale, bénéficiaire, comme nous, du même *phénomène*.

Lacune plus grave, le président de la République fait le silence *sur des causes structurelles fon*damentales du chômage : la stratégie des firmes multinationales *(y compris d'état-major français)* délaissant la création d'emplois en France pour chercher de la main-d'œuvre meilleur marché en Afrique, en Asie ou en Amérique latine ; l'insuffisante recherche, par les entreprises françaises, de « créneaux » de production capables de résister à la concurrence étrangère et correspondant aux *besoins nationaux (agro-alimen*taire, certaines machines-outils) ; le fait aussi que la recherche ait souvent été insuffisante ou mal adaptée aux nécessités de l'industrie ; enfin et surtout cette constatation fondamentale, souvent citée dans ces colonnes : un taux de productivité dépassant durablement celui de la production, de *sorte qu'il faut* chaque année moins d'heures de travail pour fabriquer la production française (au niveau où celle-ci se traîne, le même qu'il y a quatre ans).

C'est bien là qu'est la contradiction du *choix* présidentiel : lorsque l'industrie française fait un effort de productivité supplémentaire pour l'emporter sur ses rivales étrangères, cela se passe dans la plupart des cas au détriment de l'emploi (« dégraissage » *de travailleurs jugés peu productifs*, mise en service de machines remplaçant les bras). De sorte qu'à la tendance profonde à supprimer globalement des emplois dans l'industrie (plus de 120 000 par an, en moyenne) s'ajoute une compression supplémentaire de postes de travail.

C'est cela qui met fondamentalement *en cause* le *modèle* de notre croissance. Si celle-ci doit être de plus en plus tournée vers l'exportation — ce que répètent MM. Giscard et Barre, — il faut accepter que, pendant une très longue période de transition, correspondant à la reconversion d'industries *et de régions entières*, l'activité industrielle se *solde* chaque année par un important déficit d'emplois. Faut-il persévérer unilatéralement dans cette voie, ou rechercher un autre équilibre de l'emploi ?

Le cas allemand, cité, une *fois* encore, en exemple aux Français, est loin de fournir les seules — ou les *meilleures* — pistes de solutions. D'abord parce que, contrairement à une légende soigneusement entretenue, la *France* ne se rapproche pas spontanément de l'Allemagne fédérale, mais s'en écarte sur plus d'un point essentiel : nous avons pris, par exemple, quelque 12% de retard sur elle depuis que M. Giscard d'Es*taing est président de la Répu*blique, s'agissant de la croissance du produit national (mesurée en valeur). Notre vigueur industrielle est moins forte que celle de la R.F.A., nos exportations inférieures de moitié, mais notre inflation trois à quatre plus forte, nos inégalités sociales beaucoup plus graves, notre syndicalisme *divisé* et la participation ouvrière aux décisions nulles chez nous, alors qu'elle est institutionnalisée outre-Rhin. N'abusons *donc* pas des comparaisons simplistes.

Le vrai choix

L'essor de certaines exportations françaises est certes souhaitable. Mais pas principalement parce qu'il sera générateur d'em*plois. La réduction du chômage* passe principalement par d'autres voies entre lesquelles il faudra bien finir par choisir :

1) Ou bien une relance vigoureuse de l'activité économique dans les secteurs économes d'importation et peu générateurs de hausse des prix : le bâtiment, les travaux publics, la transformation de produits agricoles... L'actuelle reprise allemande « tirera » certes pendant quelque temps certaines productions françaises (les pays qu'elle concerne surtout absorbent près de 40% de nos *exportations). Mais, au même* moment, d'autres pays vont aller moins bien : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon. On aurait donc tort de croire que la réactivation de l'économie française résultera toute seule... des décisions de l'étranger.

2) *Un partage moins inégal entre les Français de la quantité de travail* décroissante, correspondant à la « production molle » des temps de crise. Dans ce cas, il faut prendre au sérieux le rapport récent du Commissariat au Plan sur la réduction de la durée du travail (*le Monde* du 15 septembre) et chercher à inventer *le scénario permettant*, sans alourdissement excessif des coûts de production, de donner un *emploi* de durée réduite au maximum de citoyens. Au moins, jusqu'à ce qu'une reprise générale de l'économie facilite l'emploi des « classes creuses » des années 70.

3) Troisième possibilité : décider de *créer, en nombre autre que symbolique, des emplois dans les branches d'activité non industrielles*. Une menace de gâchis bureaucratique plane sur toute politique de ce type ; mais il ne manque pas de besoins sociaux essentiels *non* satisfaits (assistance à domicile aux personnes âgées, services hospitaliers insuffisants, besoins culturels, animation de quartier...), pour que l'o[n] puisse s'engager dans cette vo[ie] sans trop de risques. Au demeurant, l'exemple canadien des *P.I.L.* (plans d'initiative locale) montre que l'on peut démocratiquement concilier *couverture de besoins* sociaux et efficacité. Resterait à assurer un financement non inflationniste d'une telle *action* : c'est affaire de solidarité nationale (fiscalité ou cotisations sociales).

Ces trois *orientations ne sont* bien sûr pas contradictoires. Il est possible de marier des mesures des *divers* types au *sein* d'une politique *« tous azimuts »* de l'emploi, pour reprendre l'expression du président : *en* y associant, bien entendu, quelques mesures techniques spécifiques comme celles dont il a parlé, pour mieux ajuster la demande à l'offre de travail.

La seule chose qui est impossible, c'est de croire qu'en se contentant du statu quo plus ou moins rectifié on redressera la situation. Là aussi, M. Giscard d'Estaing semble se faire quelque illusion. Contrairement à ce qu'il a affirmé mardi, 1979 ne verra pa[s] — si l'on s'en tient là — *« un réduction du nombre des deman deurs d'emploi et du chômage »*. Les comptables nationaux officiels sont, là-dessus, bien d'accord avec leurs collègues de l'O.C.D.E. : si la France ne réalise que 3,5 % de croissance l'an prochain (pronostic de l'O.C.D.E.), le chômag[e] continuera à s'aggraver, comm[e] en 1977 et 1978. Pour toutes le[s] raisons rappelées précédemmen[t]. Point n'est besoin d'avoir *« u[n] cerveau clair et des nerfs d'acier »* pour comprendre cette triste logique.

GILBERT MATHIEU.

La loi de l'opportunité

La conception que se fait de la Loi, avec une majuscule, le président de la République ne ressort pas — comme on aurait pu le penser — de ce qu'il a dit de la justice, mais de ses commentaires sur une affaire de presse : le dossier Hersant. Il découle de ces deux moments de la conférence de presse comme une contradiction pour ce qui concerne le fonctionnement de l'institution judiciaire, en principe vouée à une rigou*reuse application* des lois *en vigueur.*

Dans un premier temps, et il faut l'en louer, l'autodéfense est clairement condamnée et *ipso facto* le mouvement qui s'en fait l'apôtre sous la houlette d'un haut magistrat en retraite. Bon lecteur des codes, le chef de l'Etat rappelle que la légitime défense suppose une réaction proportionnée à l'attaque et condamne tous ces pièges à feu du genre transistor piégé. Il faut aussi lui savoir gré de condamner, par une ample formule, *« l'administration individuelle de la peine de mort »*.

Bon pédagogue encore, M Giscard d'Estaing explique qu'invoquer l'état *de légitime défense ne suffit pas*, qu'il faut encore prouver que telle était la situation ; prouver que *« homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle* (immédiate et réelle) *de la légitime défense de soi-même ou d'autrui »* ; qu'ainsi l'ouverture d'une instruction n'est, après tout, que la vérification que ces conditions sont bien réunies.

Le rappel de légalité le cède vite malheureusement à un recours au nominalisme *(« C'est ainsi parce que je le dis »)* qui paraîtra navrant aux *familiers, professionnels* ou non, de l'institution judiciaire. Car, contraire*ment* à ce que paraît soutenir le président de lar République, l'institution ne souffre pas seulement de son *immense pauvreté*. La crise de la justice n'est pas un thème de discours démagogique, elle est une réa*lité chaque jour constatée.*

Qu'on interroge les *magistrats* et leurs collaborateurs, les avocats ou *encore le public (dont il est fait* tant de cas pour différer l'abrogation de la peine capitale), chacun, quelle que *soit d'autre part sa sensibilité* politique, aura la même réponse accablée. Les divorces restent interminables et ruineux, les audiences renvoyées à des dates lointaines, les pourvois en cassation attendant deux ans pour être examinés. La justice pénale n'est pas en meilleur état, tiraillée qu'elle est entre la précipitation des flagrants délits et la maladie de langueur des détentions *provisoires* qui deviennent perma*nentes, représentant* à certaines époques jusqu'à 50 % des effectifs pénitentiaires. Les exemples pourraient être multipliés, il est vain de prétendre le contraire. Le diagnostic est mauvais, le prononstic n'est pas meilleur.

Mais la véritable crise de la justice ne réside pas que là, elle trouve *aussi sa source dans une crise de* la loi qui se développe à proportion du défaut de crédibilité dont pâtit *l'institution. Les propos de lundi ne* sont pas de nature à y mettre fin.

La blessure

Se demander, à propos de M. Robert Hersant, visé par plusieurs plaintes fondées sur les ordonnances de *1944, si les textes élaborés* à la libération doivent être appliqués tels quels, comporte plus de conséquences qu'il n'y paraît.

Dire qu'une loi applicabe — puisqu'elle est en vigueur — peut être écartée, revient à affirmer que la loi peut parfois ne s'appliquer qu'en *opportunité. C'est-à-dire, s'agissant* d'un dossier aussi important que celui de M. Hersant, bien plus important *que sa seule personne, que* la loi peut le céder à une espèce de « nécessité d'Etat » dont on ne voit *pas bien la... raison.*

Certes le système des poursuites automatiques, dit « de légalité », théoriquement source d'égalité, est dangereux, comme est dangereuse une règle qui proscrit les exceptions.

Mais le principe de l'opportunité des poursuites qui exista en France n'est pas celui du *bon vouloir*, des rigueurs intermittentes. Il répond au désir d'éviter des procédures ou bien vaines (ce qui ne saurait être le cas de la concentration de la presse), ou bien néfastes (ce qui fut un moment le cas de la loi de 1920 sur l'avortement).

Le temps, quoi que dise le chef de *l'Etat, n'a pas manqué pour étudier* le dossier de M Hersant et c'est une curieuse méthode de raisonnement qui conduit à *s'interroger sur* la qualité d'une loi parce qu'elle risque — peut-on croire — de faire grief à un seul homme.

Elle est là, la véritable blessure par laquelle s'épanche la crédibilité de la justice et de ses desservants. Et ce n'est pas une blessure secrète, proclamée comme on vient de le voir, et d'aussi haut !

Les juges *ne* sont *pas* là, c'est vrai, pour exercer un pouvoir, au sens où l'on entend ce mot pour le gouvernement et le Parlement. C'est pourquoi la Constitution de 1958 n'avait pas forcément tort de substituer *le mot d'autorité* à celui de *pouvoir* judiciaire. Encore faut-il que cette autorité puisse s'exercer sans être embarrassée des interventions des deux autres pouvoirs dans un domaine qui n'est pas leur.

L'autorité des juges résulte de ce qu'ils peuvent et de ce qu'ils doivent appliquer la loi. Mais le chef de l'Etat, aujourd'hui, les incite (c'est un euphémisme) à hésiter devant cette obligation, à ne pas s'y engager sans réfléchir à faire de la loi un usage circonspect. Ce qui revient à dire qu' « on » sera attentif aussi à l'action des magistrats dans ce *dossier précis. Les juges ne sont* pas des Saint Just ou des Kamikase pour aller s'abriter, si l'on ose dire, *derrière un texte dont on les avertit* qu'il pourrait ne pas devoir être appliqué.

Quand la prudence et la circonspection doivent l'emporter sur la lecture de la loi, le dogme de l'indépendance des juges a belle mine. C'est alors que la politique déferle dans les palais de justice, plus dangereusement assurément, la leçon venant du plus haut de l'Etat, que lorsque réunis en congrès, des magistrats s'interrogent, le temps d'un week-end, sur le métier qu'ils font. Ce qui vient d'être dit, par celui qui l'a dit, n'apparaît plus comme *une opinion*, mais comme un *avertissement, Juges gardez-vous* de la loi : avant de l'appliquer, songez à vous préserver de l'analyse *qu'en fait le prince.*

PHILIPPE BOUCHER.

POINT DE VUE

La main passe

par BERTRAND FESSARD DE FOUCAULT

M. GISCARD D'ESTAING veut encore « respirer » avant de déclarer sa candidature présidentielle de 1981. Mais les trois *ans à peine qui lui restent seront-ils* aussi spectateurs, aussi peu volontaristes, aussi simplement manœu*vriers que la première moitié de son* mandat, la chance et les erreurs des autres faisant bien plus le succès *que sa propre action ?*

« Ce dont l'Europe a besoin désormais, c'est qu'on lui propose une ambition nouvelle », disait-il en décembre 1977. Mais tout occupé à délimiter — *pour des raisons de poli*tique intérieure — le débat européen et à définir les vues françaises sur les institutions communautaires, le président de la République ne pose par la question de fond qui est l'action ; que font ces institutions, que fait cette Communauté ? En quoi l'Europe est-elle quotidiennement la libération des Européens ? En quoi la France peut-elle prêcher d'exemple, à commencer par ces politiques des transports et d'énergie opportunément citées ? Cette liberté de l'Europe, la France de M. Giscard d'Estaing la prépare-t-elle sérieusement en s'intégrant — pour des raisons d'apparence technique, mais qu'on n'avoue qu'à la subreptice d'un débat budgétaire — au réseau de consultations interalliées ?

Pourtant qu'elle est favorable, la conjoncture internationale à cette indépendance européenne *relancée* par *la France, tandis que* les Etats-Unis hésitent en tous domaines, que l'Union soviétique par sa démographie *comme* par les *changements* politiques et diplomatiques intervenant en Chine doit s'interroger sur *son identité et à terme sans doute* choisir l'Europe, tandis que partout fleurissent ou refleurissent les *na*-*tionalités et les pétitions indépendan*-son identité, et à terme sans doute listes. La main passe, et la France *ne* comprend *pas que le débat ne* doit pas porter sur les institutions ou les modes d'élection, mais sur les solidarités et les actions communes pour l'indépendance de chacun des Etats membres. C'est déjà aux plans gouvernemental et présidentiel l'absten*tion qu'on tient tant à éviter* dans le prochain scrutin européen (1).

Et le changement, à l'intérieur, sur*tout s'il faut l'humaniser, comment* le mener si l'Etat reste ce qu'il est, c'est-à-dire sans commandement réel *des ministres sur les administrations*, si les gestions sont à négocier avec les syndicats et les intérêts catégo*riels, si les ministres* sont spectateurs ou critiques les uns des autres, et de leur chef, si le président de la République cantonne ses conférences de presse au commentaire et à l'explication, se refusant d'avance à annoncer des décisions.

La main passe, tandis que ces trois *ans sans consultation majeure comme* en connurent le *général* de Gaulle après le référendum de 1962, et *Georges Pompidou après son élection* en 1969, sont une plage unique dans un règne, unique aussi d'apaisemen[t] *politique, d'apathie sociale, de réces*sion économique engendrant des réflexes conservateurs et disciplinés. *Que M. Giscard* d'Estaing, à *défaut* de décider pour l'éternité, lègue a[u] moins à ses successeurs et à lu[i]-même, s'il doit être réél[u] les instruments du changement, c'es[t]-à-dire au moins — *faute de réform[es] régionales ou d'un changement* d[e] mentalités — une administration cen[t]rale adaptée aux tâches de la libération des citoyens et de l'indépen[-]dance nationale. Mais gouvernemen[t] et président, là encore, prêchen[t] d'exemple l'abstention.

La main passe, comment n'e[n] a-t-on pas conscience ?

(1) Ainsi, les 18 et 19 novemb[re] dernier, le Mouvement des démo[-]crates, en son troisième rassembl[e]ment, *« constate que, dans l'obscuri[té] actuelle des diverses positions go[u]vernementales, et tant qu'une r[é]ponse claire sur la liberté de l'E[u]rope n'aura pas été donnée, il n'[est] pas possible de présenter une li[ste] à la prochaine élection, et qu'il e[st] seulement possible alors de recom[-]mander l'abstention. Cependant, si [le] fond et les conditions du déb[at] viennent à changer, un rassemb[le]ment extraordinaire décidera éve[n]tuellement de la présentation de c[an]didats a un intérêt pour la Franc[e]*

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Fonds communs de placement et SICAV

Mardi 21 novembre, sous la présidence de M. La Combe (R.P.R.), l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif aux fonds communs de placement (« le Monde » du 9 juin).

Nouvelle pièce du dispositif gouvernemental pour améliorer le marché financier et la protection des épargnants afin d'assurer le financement des entreprises, ce texte généralise la formule des fonds communs de placement jusqu'à présent limitée à la gestion des portefeuilles de valeurs mobilières, constitués en application des dispositions relatives à la participation des salariés et aux plans d'épargne d'entreprise.

Ces fonds, précise M. LAURIOL (R.P.R.), rapporteur de la commission des lois, constituent des ensembles de valeurs mobilières et de sommes placées à court terme ou à vue appartenant à plusieurs personnes qui ont sur eux un droit de propriété. Leur gestion est assurée par un gérant, personne physique ou morale, aux pouvoirs accrus. L'intérêt de cette formule, explique le rapporteur, est de donner aux épargnants la possibilité de grouper leurs capitaux pour faire appel à des spécialistes de la gestion des portefeuilles et réaliser des placements qui répartissent les risques. De plus, les propriétaires de parts pourront exiger à tout moment le remboursement de celles-ci.

Pour M. TADDEI (P.S., Vaucluse), qui intervient dans la discussion générale, le gouvernement cherche *« à relancer l'activité économique en donnant des moyens financiers au grand capital au détriment des salariés »*. Il reproche également au texte en discussion de laisser une place très large au décret. *« Le gouvernement cherche-t-il à camoufler ses intentions ? »*, demande le député, qui estime que *« l'Assemblée est laissée dans le brouillard »* et que ce texte crée de nouvelles possibilités d'évasion fiscale.

M. VILLA (P.C.) : le pillage légal de l'épargne

« En fait de protection des épargnants, observe M. VILLA (P.C., Paris), *il n'est question, par ce texte, que d'aider au financement de l'accumulation monopoliste en faisant payer la note aux couches non monopolistes. »* Son groupe, annonce-t-il, votera contre un texte qui organise *« le pillage légal de l'épargne par les grands groupes financiers »*.

M. MONORY, ministre de l'économie, note que *« le nombre des actionnaires a déjà beaucoup augmenté en quelques mois »*, puis s'étonne de l'opposition de la gauche à des mesures destinées *« à permettre à des gens modestes d'acquérir des actions tout en bénéficiant d'exonérations fiscales »*.

Pour ce qui est de la dimension des fonds communs, le ministre envisage de fixer un plancher aux environs de 1 million de francs et un plafond au niveau du minimum des SICAV. Pour le premier versement, précise-t-il, un montant minimum de 1 000 francs pourrait être exigé.

Le ministre poursuit : *« Nous avons mis en place 11,5 milliards hors encadrement pour relancer l'investissement. Résultat : nous aurons cette année un taux d'expansion de 3,2 %. Nous avons voulu permettre à la Bourse de financer les augmentations de capital. Ce résultat a été atteint : en 1977, il y avait eu 900 millions d'augmentation de capital, en 1978 il y en aura 4 milliards. Les autres formes de collecte de l'épargne n'ont p été touchées : les caisses d'épargne ont enregistré, à la fin octobre, près de 50 % d'augmentation de leur excédent, par rapport à l'an dernier ; il en va de même du Crédit agricole. Notre loi,* affirme M. Monory, *a été conçue pour attirer l'épargne des gens modestes, non pour favoriser le grand capital. »*

Au cours de la discussion des articles, l'Assemblée adopte plusieurs amendements de la commission des lois. Elle décide notamment que le prix des parts sera susceptible d'être fixé à tout moment, et non mensuellement comme le prévoyait le projet. Elle atténue également l'interdiction de toute publicité. Puis elle précise que le gérant peut être une personne physique ou morale ; qu'il représente les porteurs de parts dans l'exercice de toutes les actions de justice et qu'il doit figurer sur une liste établie par décret ou, s'il s'agit d'une société anonyme ayant pour unique objet la gestion de fonds, faire l'objet d'un agrément particulier, des conditions fixées par décret.

Pour ce qui est des actifs compris dans un fonds commun, ils devront respecter une répartition par grandes masses qui sera fixée par décret. L'Assemblée adopte aussi une nouvelle rédaction de l'article concernant la répartition des produits des actifs.

Abordant le problème de l'imposition des gains nets en capital réalisés à l'occasion de la cession de valeurs mobilières, l'Assemblée adopte un article additionnel du gouvernement qui exonère les cessions de titres réalisées dans le cadre d'un fonds commun de placement et ne taxe que les cessions de parts, dont la valeur est également fonction de l'importance des plus-values réalisées en cours de gestion. Afin d'éviter que cette solution ne constitue un moyen d'évasion fiscale, deux régimes d'imposition sont créés.

Pour terminer, le ministre s'engage à ce que les textes d'application soient publiés dans un délai de trois mois.

L'ensemble du projet ainsi amendé est voté par l'Assemblée, l'opposition se prononçant contre.

L'exonération des bénéfices

En séance de nuit, sous la présidence de M. FILLIOUD (P.S.), l'Assemblée examine le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux sociétés d'investissement à capital variable (*le Monde* du 19 octobre). M. MILLON (U.D.F.), rapporteur de la commission des lois, évoque les principales dispositions d'un texte qui tend à la fois à consacrer la spécificité juridique et financière des Sicav, à simplifier leur gestion, à renforcer la protection de leurs actionnaires et à donner au gouvernement un instrument privilégié d'orientation des investissements. Le rapporteur regrette toutefois que ce texte ne résolve pas le problème du financement des entreprises non cotées.

Dans la discussion générale, M. CELLARD (P.S., Gers) estime que *« le gouvernement n'a pas créé une nouvelle épargne mais accordé simplement un privilège supplémentaire aux épargnants aisés, sans que les P.M.E. se trouvent pour autant aidées ni que les petits épargnants se trouvent protégés »*.

Aussi son groupe votera-t-il contre un projet *« qui va concourir à l'appauvrissement de Français modestes »*.

M. GANTIER (U.D.F., Paris) s'inquiète de l'absence d'une reprise durable de l'investissement. Aussi se félicite-t-il du dépôt du texte, tout en craignant que les épargnants ne soient à nouveau victimes des mouvements erratiques de la Bourse.

Pour M. BARTHE (P.C., Pas-de-Calais), ce texte participe de la même volonté du gouvernement que le projet précédemment adopté : *« canaliser l'épargne des ménages vers les groupes bancaires privés afin de permettre aux entreprises monopolistes d'accumuler toujours plus de capitaux ». « Nous sommes,* conclut-il, *radicalement opposés à vos propositions, et la nationalisation des établissements bancaires et financiers s'avère plus que jamais indispensable. »*

M. MONORY rappelle que l'un des objectifs prioritaires du gouvernement est de réconcilier les Français avec leur industrie. *« Des progrès certains ont été enregistrés »*, note le ministre, qui estime que, grâce aux SICAV, plusieurs centaines de milliers d'épargnants sont devenus des actionnaires. Il indique qu'il existe actuellement cent cinq SICAV qui gèrent des actifs s'élevant à plus de 30 milliards de francs. Pour terminer, M. Monory se déclare prêt à étudier les moyens susceptibles de favoriser les P.M.E.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion des articles concernant la composition de l'actif. Le gouvernement fait indiquer que la répartition par grandes masses de cet actif sera fixée par décret. L'Assemblée précise notamment que les actions représentant les apports sont immédiatement négociables. Elle supprime la notion de circonstances exceptionnelles susceptibles d'entraîner la suspension du rachat des actions. Puis elle confère à l'actionnaire le droit d'obtenir communication des documents publiés chaque trimestre par la société. Quant aux commissaires aux comptes, ils seront nommés par le président du tribunal de grande instance.

A l'article prévoyant l'exonération de l'impôt sur les sociétés, l'Assemblée décide, à l'initiative des commissions des lois et des finances, et contre l'avis du gouvernement, d'exonérer tous les bénéfices réalisés dans le cadre de la gestion normale des actifs des SICAV. Après avoir complété le régime de la transparence fiscale, elle décide que les bonis obtenus éventuellement lors du rachat des actions de SICAV ne sont pas considérés comme des revenus distribués.

A l'initiative de M. ICART (U.D.F.), rapporteur général, l'Assemblée définit les rachats d'actions des SICAV comme des cessions à titre onéreux en ce qui concerne l'application des lois relatives à l'imposition des gains nets en capital et à l'orientation de l'épargne.

Pour terminer, l'Assemblée décide que les articles 27 et 28 du projet de loi entreront en vigueur dès la promulgation de la loi.

L'ensemble du texte ainsi modifié est adopté par l'Assemblée.

PATRICK FRANCÈS.

La convention de Bonn sur la pollution du Rhin se heurte à l'opposition du R.P.R.

L'Assemblée nationale devait examiner, mercredi 22 novembre, le projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures, signée à Bonn, le 3 décembre 1976, par la Suisse, l'Allemagne fédérale, le Luxembourg, les Pays-Bas et la France. Cet accord, qui prévoit l'injection en sous-sol des chlorures aujourd'hui rejetés dans le Rhin par les Mines de potasse d'Alsace, s'était heurté, le 18 mai dernier, à l'opposition de plusieurs *députés alsaciens de la majorité*, ainsi que des groupes socialiste et communiste.

A la demande du R.P.R., le gouvernement avait retiré son texte de l'ordre du jour de l'Assemblée, afin de permettre à la commission de la production et des échanges de l'étudier. Une seconde tentative du gouvernement, le 30 juin, s'était conclue, de la même manière, par le retrait du texte. Le rapport d'information présenté, le 16 novembre, devant la commission, par M. Pierre Weisenhorn (R.P.R., Haut-Rhin), a confirmé dans leur opposition les députés R.P.R. et plusieurs députés U.D.F. de l'Est. Le groupe R.P.R. ayant réaffirmé, mardi 21 novembre, au cours de sa réunion hebdomadaire, son hostilité à ce projet, le gouvernement a renoncé, pour la troisième fois, à le soumettre au vote de l'Assemblée.

Les Mines domaniales de potasse d'Alsace (M.D.P.A.) déversent chaque année, en moyenne, de 7 à 8 millions de tonnes de chlorure de sodium dans le Rhin, soit près de la moitié de la quantité totale de sel rejetée par les mines et les installations chimiques qui bordent ce fleuve ou ses affluents. Le 29 avril 1963 avait été créée une commission internationale, dont les travaux aboutirent à la signature, le 3 décembre 1976, d'une convention prévoyant la mise en place, au sud-ouest de Mulhouse, d'une installation de stockage qui pourrait recevoir, à terme, un peu plus du tiers des déchets des M.D.P.A. La technique retenue consiste à injecter des saumures de chlore dans la « grande Oolithe », réservoir de calcaire poreux, rempli d'eau chaude et salée, situé à une profondeur de 1 500 à 2 000 mètres. Le coût des installations nécessaires, évalué aujourd'hui à 160 millions de francs, est réparti entre la France (30 %), l'Allemagne fédérale (30 %), les Pays-Bas (34 %) et la Suisse (6 %).

La principale objection faite à ce procédé par les écologistes et les élus alsaciens est que pour atteindre la grande Oolithe, les canalisations transportant les chlorures devront traverser le bassin de la Doller, qui alimente en eau douce 35 % à 40 % de la population du Haut-Rhin, et notamment les deux cent cinquante mille habitants de l'agglomération mulhousienne. Les adversaires du projet craignent que ce bassin ne soit pollué par des fuites et que, d'autre part, l'augmentation de la salinité de l'Oolithe n'interdise l'utilisation géothermique ou thermale des réserves d'eau qu'elle contient. Ils se demandent enfin si ce réservoir ne va pas devenir une « poubelle » destinée à recevoir, ultérieurement, l'ensemble des déchets rejetés par les pays riverains.

Une mission parlementaire, conduite par M. René de Branche (U.D.F., Mayenne), vice-président de la commission de la production et des échanges, et comprenant des membres de cette commission ainsi que de celle des affaires étrangères, s'est rendue sur place, du 12 au 14 septembre dernier, pour recueillir l'avis des responsables des M.D.P.A. et des élus locaux. Elle a reçu une délégation du Parlement néerlandais, venue lui exposer le souci des Pays-Bas, principale victime de la pollution du Rhin, de voir la France ratifier la convention de Bonn. Les députés ont également entendu l'avis de M. Georges Millot, doyen de l'Institut de géologie de l'université de Strasbourg et membre de l'Académie des sciences, qui s'est déclaré favorable au projet, estimant improbable toute remontée des saumures à la surface et affirmant que les injections ne compromettraient pas l'utilisation géothermique ou *thermale* de l'eau de la *grande* Oolithe.

Des éléments nouveaux

Mais deux éléments nouveaux ont été apportés par des rapports commandés, l'un, au bureau d'études TECHNIP, l'autre à M. Frédéric Jenny, chargé de mission à la commission de la concurrence et professeur à l'ESSEC. Dans son rapport d'information, M. Weisenhorn indique que, selon TECHNIP, l'administration n'a étudié que l'injection et la mise en terrils (cette dernière solution *étant rejetée à l'unanimité* par les élus alsaciens) et que le coût et les inconvénients des autres solutions, écartées *a priori*, paraissent avoir été majorés par rapport à ceux de l'injection.

M. Jenny a étudié, quant à lui, l'hypothèse de la commercialisation du sel produit par les M.D.P.A. Il relève d'abord qu'un arrêté de 1952 interdit l'utilisation de ce sel pour la consommation humaine, alors qu'il n'y est pas impropre. Il constate ensuite que le commerce du sel est caractérisé, *« tant au niveau national qu'au niveau international, par des ententes de prix et par des répartitions de marchés entre les différents producteurs »*. Ce marché est dominé, en France, par la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est. M. Jenny estime cependant que les M.D.P.A. pourraient écouler, *en France et* à l'étranger, 1 million de tonnes de sel par an, soit la quantité de chlorure dont la convention de Bonn prévoit, dans un premier temps, l'injection souterraine.

Cette solution implique l'exportation de 500 000 tonnes de sel, ce qui suppose, souligne M. de Branche, *« que les autres producteurs européens renoncent à leur propre expansion »*. Rien n'est moins sûr, et il y a même lieu de craindre que ces producteurs ne réagissent en attaquant le monopole de droit et de fait des M.D.P.A. sur le marché des potasses, en France et dans de nombreux pays. En outre, la construction d'une saline coûterait 220 millions de francs, auxquels s'ajouterait le remboursement des 80 millions de francs déjà versés aux M.D.P.A. par les signataires de la convention pour la construction des équipements d'injection.

Ces arguments n'ont pas convaincu les adversaires de l'accord de Bonn, qui n'ont pas été sensibles non plus au fait que les Pays-Bas risquent de s'impatienter, et leurs relations avec la France de s'en ressentir, au *moment où Paris cherche* à obtenir la suppression des montants compensatoires monétaires sur les produits agricoles. Faute de pouvoir opposer une contre-étude au rapport de M. Jenny, le gouvernement a décidé de différer le réexamen du projet de loi par les députés. — P. J.

POLÉMIQUE ENTRE M. MITTERRAND ET LES « CÉGÉTISTES » DE LA NIÈVRE

Un différend oppose M. Mitterrand, en tant que président du conseil général de la Nièvre, à l'union départementale C.G.T., à propos du contenu de la session extraordinaire de l'assemblée départementale. Le conflit s'est concrétisé, mardi 21 novembre, par un échange de lettres.

Alors que toutes les forces économiques et sociales de la Nièvre (corps constitués, administrations, banques, organisations syndicales...) avaient accepté de participer lundi et mardi, aux travaux du conseil général consacrés à l'établissement d'un « plan de développement et d'aménagement » du département, seule l'union C.G.T. avait décliné l'invitation.

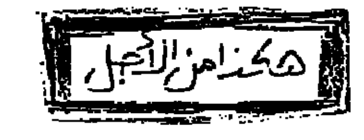
Dans sa lettre à M. Mitterrand, la C.G.T. estime que *« le programme des travaux reprend les orientations du VII[e] Plan »* et juge *« ne pas devoir cautionner les journées du conseil général qui (...), sur le fond et dans la forme, s'inscrivent dans la préparation »* de la conférence nationale d'aménagement du territoire qui se déroulera les 6 et 7 décembre à Vichy (Allier) *« à l'initiative du gouvernement »* et *« sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing »*.

M. Mitterrand répond : *« Les insinuations que contient votre lettre et notamment l'amalgame entre les journées du conseil général de la Nièvre et la conférence nationale de Vichy (...) relèvent de la fantaisie et de la malveillance. Les travailleurs de notre département jugeront comme il convient votre carence et le peu de sérieux de votre information. (...) J'exprimerai le sentiment de la majorité* [du conseil général] *en constatant, une fois de plus, que votre organisation, seule à n'avoir pas participé à nos travaux, a préféré se conformer à des mots d'ordre partisans et de caractère politique plutôt qu'à sa mission syndicale. »*

Le conseil général de la Nièvre est composé de dix-sept socialistes, trois communistes et dix non-inscrits ou divers majorité.







POLITIQUE

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE AU SÉNAT

Plusieurs orateurs (y compris dans la majorité) doutent de la sincérité des prévisions

Le Sénat a terminé mardi 21 novembre la discussion générale du projet de loi de *finances* pour 1979 et a commencé mercredi matin l'examen des articles de la première partie de ce projet, qui fixe les conditions générales de *l'équilibre* financier (ressources).

Après l'exposé de M. MAURICE BLIN, rapporteur général, dont la conclusion présentait, comme « les deux faces d'un seul impératif national : le partage des richesses entre le présent qui consomme » (partage de l'emploi) et la « solidarité des générations » (préparation de l'avenir par l'investissement), on a entendu M. ANDRE FOSSET (Un. centr., Hauts-de-Seine), qui a soumis aux sénateurs les *observations de* la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des *comptes. La Cour, a-t-il notamment* indiqué, évoque les conséquences dispendieuses d'une conception « *par trop laxiste* » de l'autonomie des universités. Le rapporteur a aussi dénoncé le coût, pour les collectivités locales, de la lenteur d'attribution de certaines subventions. Puis M. MAURICE PAPON, ministre du budget, a analysé son projet, ne craignant pas de joindre ses critiques à celles du rapporteur général. « *Le déficit du budget de l'Etat est préoccupant* », a-t-il notamment déclaré.

M. TOURNAN (P.S., Gers), a reproché aux auteurs du projet de loi leur manque de sincérité, *déclarant même que la dette* publique avait été sous-évaluée. M. MAX LEJEUNE (Gauche dem., *Somme*), qui appartient à la majorité gouvernementale, regrette que le gouvernement ne soit pas assez « à l'écoute des réactions populaires ». L'ancien ministre du général de Gaulle, maire d'Abbeville, réclame du pouvoir « plus d'autorité » et une lutte plus efficace contre les inégalités, en particulier par la création d'un impôt sur la fortune. Pour M. PONCELET (R.P.R., Vosges), ancien ministre, « *le cycle infernal du dérèglement budgétaire est engagé. (...) On a surévalué les recettes en se fondant sur des hypothèses de conjoncture trop optimistes, tandis que certaines dépenses sont sous-estimées : dette, aide sociale.* » Mme LUC (P.C., Val-de-Marne), considère que ce budget est la traduction financière du programme de Blois, « *néfaste pour le présent, suicidaire pour l'avenir* ». Cette politique, déclare-t-elle, « *réserve l'austérité aux travailleurs et les super-profits aux multinationales* ».

M. LARCHE (R.I., Seine-et-Marne) apporte un « *soutien raisonné* » au gouvernement et réclame de l'administration « *la rigueur de gestion qui est attendue des entreprises* »

M. LOMBARD (Un. centr., Finistère) estime que la croissance du budget de l'Etat contraste malheureusement avec les restrictions exigées des particuliers. « *Les Français*, dit-il, *ont soif de vérité. Or l'écart se creuse entre les objectifs du Plan et les moyens mis en œuvre.* »

M. MAURICE SCHUMANN (R.P.R., Nord) exprime son inquiétude devant le faible niveau des investissements productifs privés et l'endettement des entreprises « *passé en peu d'années de 360 milliards à quelque 1 000 milliards de francs* ». Il dénonce le mois de décalage dans le paiement de la T.V.A., qui fait supporter aux entreprises plus de 16 milliards de charges de trésorerie, et les transforme abusivement en banquiers de l'Etat. Il suggère la création d'un fonds spécial d'adaptation des pouvoirs publics aux exigences de l'économie moderne.

M. LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine) s'en prend notamment à la thèse officielle selon laquelle les charges sociales seraient la cause de la stagnation économique.

M. LABÉGUERIE (Un. centr., Pyrénées-Atlantiques) regrette de ne trouver dans ce budget aucune amorce d'une politique active contre le déficit démographique.

M. PAPON, répondant aux orateurs, veut calmer leur inquiétude au sujet de la croissance de la dette publique. « *Cette croissance*, déclare le ministre, *est encore très inférieure à ce qu'elle est en Allemagne, en Italie ou aux Pays-Bas.* » A M. Maurice Schumann, il répond : « *Les mesures réclamées en faveur des entreprises seraient d'un coût budgétaire élevé : déduction fiscale de la provision pour congés payés, 10 milliards ; budgétisation des allocations familiales, 20 milliards ; décalage d'un mois de T.V.A., 34 milliards.* »

M. TOURNAN avait estimé que le modèle japonais et le modèle allemand n'étaient pas transposables en France. Le ministre du budget : « *Je lui accorde que le modèle japonais n'est pas transposable à la France. Mais le modèle allemand ? Peut-être : à condition que les Français acceptent les rigueurs que les Allemands ont consenties durant trois ans, à savoir la diminution du pouvoir d'achat ; mais M. Tournan nous reproche même une légère augmentation de la pression fiscale.* »

A. G.

LE CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

Le P.C. « regrette » l'attitude du P.S. et présente à son tour un candidat contre M. Poher

La *décision prise* lundi *soir* 20 novembre par les délégués socialistes de proposer la candidature de M. Jean-Marc Ayrault, maire de Saint-Herblain (Loire-Atlantique), à la présidence de l'Association des maires, contre *M. Alain Poher* (« *le Monde* » *du 22 novembre*), a modifié le climat politique du 61e congrès national des maires de France dont les organisateurs, socialistes compris, souhaitaient dépassionner les débats afin de consacrer momentanément toute leur attention à l'examen de la réforme des collectivités locales.

Intervenant dans la discussion du projet de révision des statuts de l'Association, mardi *après-midi*, *M. Jean-Marc Ayrault a exprimé* sans ambages l'opposition des jeunes élus socialistes à tout « unanimisme de façade » : « Nous souhaitions une présidence offensive, dit-il notamment, or nous avons eu une présidence *toujours complaisante à l'égard des propositions* du gouvernement. »

Les maires *communistes*, dont les représentants avaient accepté le compromis conclu la semaine dernière entre les différentes formations politiques et visant à reconduire M. Alain Poher à la présidence de l'Association, ont décidé, *mardi soir*, de *présenter eux aussi* leur propre candidat en la personne de M. René Lamps, maire d'Amiens, ancien député de la Somme.

En leur nom, M. Camille Vallin, sénateur du Rhône, maire de Givors, a regretté que les maires socialistes aient rompu le consensus qui s'était instauré au sein du bureau : « Il est vrai que l'Association est timorée et qu'il faut en finir avec la pratique du double jeu de certains parlementaires approuvant les revendications des *maires* au sein de l'Association mais faisant le contraire à l'Assemblée nationale et au Sénat », a-t-il déclaré. « Mais nous nous étions ralliés à un compromis approuvé à l'unanimité et nous sommes surpris que les socialistes soient *revenus sur cette décision*. Nous le regrettons profondément », a-t-il ajouté.

M. Alain Poher, pour sa part, a affirmé sa volonté de « défendre la cause des communes jusqu'au bout de la discussion » (de la réforme des collectivités locales), indiquant par là implicitement qu'il ne reviendrait pas sur sa décision *de solliciter un nouveau mandat* jusqu'au congrès de 1979.

***Quant* à M. Michel Giraud, sénateur du Val-de-Marne, maire du Perreux, président des maires R.P.R., il a estimé que « la priorité des priorités » est pour le moment que les *maires* œuvrent solidairement à faire aboutir cette réforme. Favorable à une « prorogation limitée du statu quo », il a laissé entendre qu'il n'entendait pas entrer en compétition avec M. Alain Poher pour la présidence.**

Les congressistes devaient voter mercredi *après-midi* 22 *novembre* sur le rapport moral et la révision des statuts, puis, jeudi 23 novembre, pour l'élection du président et du comité directeur de l'Association.

Ouvrant officiellement le congrès, mardi matin, en présence de de M. Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chirac a critiqué les textes du gouvernement relatifs à la réforme des finances locales : « *Ces projets n'apportent aucun ballon d'oxygène à nos communes*, a-t-il notamment déclaré. *On se contente seulement de répartir la pénurie, et cela de façon discutable.* »

Le maire de Paris a regretté que le gouvernement n'ait pas encore déposé son projet de loi-cadre : « *Les élus sont appelés à discuter les différents volets de la réforme des collectivités locales les uns après les autres et à l'aveuglette. Il est regrettable que le grand dessein de restaurer l'autonomie et les libertés locales ne puisse être discuté dans la clarté. Cette réforme, toujours promise, toujours différée, est un peu l'Arlésienne de notre vie politique* », a ajouté M. Chirac. Le président du R.P.R. a proposé qu'« *une loi portant sur l'administration des collectivités décentralisées précise clairement que, sous réserve des compétences reconnues à l'Etat, le principe est que toutes les autres fonctions tombent dans le domaine des responsabilités locales.* »

Au passage, M. Chirac a réaffirmé qu'il lui paraissait « *dangereux* » d'envisager l'introduction d'un scrutin de type proportionnel pour les élections municipales dans les grandes villes : « *Les municipalités ne sont pas des parlements*, dit-il, *et on les rendra ingouvernables si on les soumet à la loi des groupements d'intérêts et des factions.* »

M. Alain Poher a prononcé un discours très modéré dans lequel il a d'abord donné acte au gouvernement de son « *changement de ton et d'attitude* » à l'égard des élus locaux ainsi que de son « esprit de concertation », regrettant toutefois que ce souci n'ait pas été partagé par le ministère des finances. Il a ensuite rappelé les préoccupations des maires en insistant sur la nécessité de donner aux communes « *des moyens financiers supplémentaires : sur ce point, les maires n'ont pas trouvé dans les déclarations gouvernementales matière à beaucoup d'optimisme*, a indiqué le président de l'association. *Force est de constater que l'on a encore une fois écarté l'idée d'une plus juste répartition des recettes fiscales entre l'Etat et les collectivités locales. Cette nouvelle répartition est pourtant, à n'en pas douter, la condition de la réussite de la réforme. Il est évident que tout n'est pas possible tout de suite et les maires ne sont pas de ceux qui exigent tout ou rien. Toutefois, il ne sauraient admettre, alors que l'application de la loi-cadre va s'étendre sur plusieurs années, que soit exclue*, a priori, *toute perspective d'une redistribution fiscale équitable.* »

Dans sa réponse, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a expliqué les orientations du gouvernement qu'il avait présentées récemment au Sénat : « *Il appartiendra au Parlement de retrancher ou d'amender les dispositions qui lui paraîtront malvenues ou trop hardies. Le gouvernement ne fera preuve d'aucun amour-propre d'auteur et se ralliera à toutes les propositions constructives.* » A propos de la coopération intercommunale, le ministère de l'intérieur a affirmé que le gouvernement était disposé à inscrire dans le préambule du projet de loi-cadre le principe de l'« *intangibilité* » de l'autonomie locale.
INTER

« L'Association se contente d'aboyer... »

M. Maurice Pic (P.S.), sénateur de la Drôme, maire de Montélimar, secrétaire général, a notamment critiqué, dans son rapport moral, les arrêtés relatifs au recrutement des agents communaux, attendus depuis longtemps par les élus locaux et publiés au Journal officiel du 17 novembre : « *Ces textes ne tiennent pas les engagements que l'on avait pris vis-à-vis de nous ; ils sont inadmissibles.* »

Les congressistes, ayant pour la crutement des agents communaux, après l'intervention de M. Pic, le débat sur le rapport moral s'est déroulé en présence d'un auditoire *extrêmement clairsemé.*

Au nom du P.C., M. Claude Lamblin, maire de Reims, a présenté les propositions de sa *formation*, qui préconise notamment un nouveau partage des ressources fiscales : deux tiers pour l'Etat et les régions, un tiers pour les communes et les départements, qui verraient ainsi leur part augmenter de 50 %.

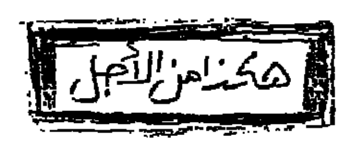
Au *nom* du P.S., M. Alain Chénard, député de la Loire-Atlantique, maire de Nantes, a explicité l'attitude de son parti à l'encontre de l'Association des maires : « *L'Association ne traduit pas la grogne des élus locaux, beaucoup plus opposés au projet gouvernemental que le tout récent scrutin du Sénat ne peut même le laisser penser. Elle est passée à côté de son rôle. A chaque congrès, elle se contente d'aboyer sans résultats. Elle grogne pendant que passe la caravane. Puis se replie sur elle-même sans passion, sans volonté d'aboutir. Elle est restée trop longtemps l'arme au pied sans réagir véritablement. Elle est devenue la ligne Maginot des pouvoirs locaux, facilement contournée par le pouvoir central.* » Le porte-parole des délégués socialistes a indiqué, toutefois, que sa formation ne rompra pas avec l'Association, bien que certains de ses élus aient envisagé cette éventualité : « *Nous ne voulons pas sacrifier l'Association des maires de France, car ce faisant nous ferions un trop beau cadeau au pouvoir central, à sa majorité, qui s'y complaît, ce qui lui permet de retarder à sa guise les réformes nécessaires. Face à cette attitude, le parti socialiste a choisi le dynamisme.* »

La séance de la matinée s'est terminée sur un cri de désespoir lancé par le maire socialiste de Bourideys (Gironde), petite commune de soixante-dix-neuf habitants, dont la situation financière est aujourd'hui sans issue : « *Un jour, il y aura des révoltes dans les communes déshéritées, qui ne peuvent plus se contenter de paroles lénifiantes.* »

Faisant preuve du « *dynamisme* » prôné par le maire de Nantes, *plusieurs* élus *socialistes* sont montés à la tribune, au cours de l'après-midi, pour réclamer que l'Association des maires de France devienne autre chose qu'une « *kermesse apolitique* ». Leurs interventions ont été accueillies assez fraîchement par beaucoup de maires ruraux, plus sensibles aux discussions sur la gestion quotidienne des communes qu'aux discours politiques. « *Pas tant de politique ici !* » ont-ils lancé aux militants du P.S.

ALAIN ROLLAT.

● *M. Raymond Barre* se rendra en Corse les lundi 11 *et mardi* 12 décembre afin de « *constater sur place la bonne application des orientations définies par le président de la République* ».



Membre FDIC



En réunion à New York, un groupe d'experts de différents bureaux Morgan d'Europe, d'Extrême-Orient et des Etats-Unis.

Comment définir des stratégies financières? Les spécialistes de la Banque Morgan peuvent vous y aider

Les multinationales et les sociétés de taille plus modeste qui veulent se développer, se trouvent confrontées à des questions complexes pour établir leurs stratégies financières. Beaucoup d'entre elles s'adressent au département Etudes Financières de la Banque Morgan qui apporte des solutions créatives aux problèmes les plus difficiles.

Les 90 spécialistes de cette équipe unique allient l'expérience d'analystes professionnels à une connaissance approfondie des secteurs industriels et des économies nationales dans le monde entier. Ils conseillent leurs clients sur les aspects financiers, socio-politiques et concurrentiels du plan d'action proposé. Les membres de cette équipe de spécialistes ont aidé à établir les programmes d'acquisitions et de capitalisation de sociétés françaises et internationales. Les projets élaborés par le département Etudes Financières sont multiples : évaluations d'investissements, analyses d'industries, etudes de capitalisation, crédibilité d'un projet et politique de distribution de dividendes.

Implantés dans les principaux bureaux de la Banque Morgan en Europe, en Extrême-Orient et aux Etats-Unis, nos analystes financiers maintiennent des contacts étroits avec les leaders de l'industrie, les experts en technologie et les administrations. Lorsqu'un projet le nécessite, ils associent à leurs travaux les autres spécialistes Morgan dans différents domaines : bancaires, fusions, acquisitions, financement de grands programmes, gestion de trésorerie internationale et change.



Le département Etudes Financières conduit ses études et donne ses conseils avec la plus grande discrétion et une objectivité totale. Nous croyons qu'aucun autre organisme financier n'est en mesure d'offrir un tel ensemble d'expérience, de compétence et de créativité pour résoudre des problèmes financiers complexes.

Vous n'avez pas besoin d'être un client de la Banque Morgan pour vous adresser au département Etudes Financières - ses services sont rémunérés sur la base d'honoraires.

Pour plus d'informations sur la manière dont cette équipe de spécialistes peut aider votre société, contactez M. Bruce C. Berzin, Morgan Guaranty Trust Company, 14, place Vendôme, 75001 Paris.

MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY, 23, Wall Street, New York, N.Y. 10015. En France : 14, place Vendôme, Paris (téléphone : 260.35.60) • AUTRES SUCCURSALES : Londres, Bruxelles, Anvers, Amsterdam (Bank Morgan Labouchere), Francfort, Dusseldorf, Munich, Zurich, Milan, Rome, Tokyo, Singapour, Hong Kong, Séoul, Nassau • BUREAUX DE REPRÉSENTATION : Madrid, Beyrouth, Sydney, Manille, Jakarta, Kuala Lumpur, Sao Paulo, Caracas • ASSOCIÉS dans 35 pays • FILIALES INTERNATIONALES : San Francisco, Houston, Miami, Toronto (J.P. Morgan of Canada Limited), Madrid (Morgan Guaranty, S.A.E.).

Banque Morgan

Le Monde

société

JUSTICE

DEVANT LA COUR D'APPEL DE PARIS

Le docteur Carpentier est poursuivi pour avoir délivré une attestation inexacte à un détenu en permission

Le docteur Jean Carpentier comparaissait mardi 21 novembre devant la onzième chambre de la cour d'appel de Paris, que présidait M. Jacques Hennion. Il est accusé d' « avoir délivré une attestation faisant état de faits inexacts ».

Le docteur Jean Carpentier n'est pas conforme à l'image que les magistrats se font d'un médecin. Avec son air d'adolescent qui aurait pris quelques rides, cet homme âgé de quarante-trois ans semble sorti d'un rêve usé de mai 1968. Il explique qu'il ne se sent pas coupable, que, dans les mêmes conditions, il referait ce qui lui vaut ce procès parce qu' *« il est important que des gens ne prennent pas les choses sur le plan du délit mais sur celui de la souffrance »*. Depuis dix ans, il a quitté Paris pour s'installer à Corbeil (Essonne). Ses patients étaient venus nombreux le soutenir devant la cour d'appel. Les gardes, sans courtoisie excessive, les ont empêchés d'entrer.

Un soir de juillet 1977, le docteur Carpentier a fait une attestation pour un détenu en semi-liberté qui n'était pas rentré la veille au soir à la prison. Il avait, disait-il, passé la nuit près de sa femme malade. Le docteur Carpentier a écrit : *« L'état de santé de Mme X... a nécessité la présence de son mari à ses côtés. »* *« Avec ce papier,* indique-t-il, *j'évitais que le jeune détenu ne parte en cavale, et je permettais aux autorités soit de laisser glisser l'affaire, soit de demander un véritable certificat. »* A la prison, le jeune homme a avoué qu'il avait passé la nuit *« avec sa petite amie »*. Il a, depuis lors, terminé sa peine — huit mois, — travaille régulièrement et veut oublier tout ça. Il n'était pas présent au procès.

En mai dernier, comparaissant devant le tribunal d'Evry, le docteur Carpentier a été dispensé de peine. Déplorant cette clémence, et *« compte tenu notamment de la moralité de l'intéressé »*, M. Guy Christophe, procureur de la République à Evry, a fait appel du jugement (*le Monde* du 23 juin). La *« mauvaise moralité »* du docteur Carpentier s'est manifestée en 1972 par la distribution d'un tract intitulé : *« Apprenons à faire l'amour »*, qui lui a valu d'être suspendu pour un an par le conseil de l'ordre des médecins

« Le passé du docteur Carpentier ne m'intéresse en aucune manière », indiquait M. Pierre Besnard, avocat général. Cette précision était déjà un signe du contraire. M. Besnard a longuement essayé de prouver que le docteur avait fait l'attestation avant la nuit passée par le jeune homme avec son amie, avant de conclure : *« De toute façon, cela n'a pas beaucoup d'importance. L'histoire de la coucherie est indifférente. »* Tout en s'en défendant, M. Besnard n'a cessé de faire de la morale : *« Le détenu est venu avec une femme. Le docteur a donc dû comprendre que (...) il aurait dû lui demander dans quelle clinique était sa femme, et téléphoner. »*

On pouvait attendre de Mᵉ Frank Natali, défenseur du docteur Carpentier, qu'il évoquât la campagne entreprise contre *« les médecins complaisants, les journalistes qui donnent la parole à des gens douteux, les avocats qui apportent des concours aux détenus »*. C'est l'avocat général qui, curieusement, l'a fait à sa place avant d'en tirer la leçon : *« La liberté est certes une excellente chose, mais il n'y a pas de liberté sans limites, sinon on va tout droit à l'anarchie. La méthode employée à Evry est presque un encouragement. Je demande donc un ferme rappel au respect de la loi excluant toute peine privative de liberté. »*

Mᵉ Natali a préféré la sobriété d'une plaidoirie sur le droit, s'attachant à démontrer que, la bonne foi du docteur Carpentier étant totale, les poursuites engagées *« parce que c'était Carpentier »*, sur la base de l'article 161 du code pénal, ne pouvaient aboutir. Il a demandé la relaxe de son client, rappelant le soutien que lui ont apporté la quasi-totalité des généralistes de Corbeil, ainsi que de nombreux médecins (*le Monde* du 17 novembre), parmi lesquels soixante professeurs et le docteur Jacques Monier, président de la Confédération des syndicats médicaux français, qui écrit :

« Je me sens solidaire de tout médecin qui, face à un être humain, cherche en son âme et conscience à lui rendre service, même s'il doit prendre à titre personnel des risques vis-à-vis du code de déontologie. »

Pour tous ceux qui approuvent le geste du docteur Carpentier, ce procès, au-delà d'une sanction contre un homme, dira *« si le cabinet du médecin va cesser ou non d'être un ultime refuge »*. La cour rendra son arrêt le 12 décembre.

JOSYANE SAVIGNEAU.

● *Le docteur Combes pourra continuer à exercer son métier.* — La cour d'appel de Besançon a rendu, mardi 21 novembre, un arrêt condamnant Mme Combes, médecin généraliste, à Valentigney (Doubs), à 1 000 francs d'amende et 100 francs de dommages et intérêts, à verser à la caisse d'assurance maladie de Montbéliard. Mme Combes, qui avait antidaté de deux jours un certificat d'arrêt de travail, avait été condamnée, le 17 février dernier (*le Monde* du 21 février) à quinze jours d'emprisonnement avec sursis, cinq ans d'interdiction de soigner les assurés sociaux, 3 000 F d'amende et 3 000 F de dommages et intérêts.

● *Hold-up dans une poste de Gennevilliers : un mort.* — Un passant, M. Georges Binet, trente-sept ans, a été tué, le mardi 21 novembre, à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) par quatre hommes qui venaient d'attaquer le bureau de poste de la place Jaffeux. D'autre part, dans le 5ᵉ, 6ᵉ et le 20ᵉ arrondissements, trois préposés des P.T.T. ont été attaqués le même jour, à peu de temps d'intervalle, semble-t-il par le même individu.

LES AUTEURS D'UN DÉTOURNEMENT D'AVION DEVANT LES ASSISES DE PARIS

« Courtois, polis », mais armés

Les détournements d'avion ont aussi leur histoire. Quelle différence n'y a-t-il pas entre notre approche collective des « barbaries » d'Entebbe ou de Mogadiscio et le temps de l'artisanat, dix ans plus tôt ? Quelle différence d'échelle ne peut-on trouver entre les prises d'otages des *« terroristes »* européens, ces trois ou quatre dernières années, et les emprunts d'avions effectués par des révolutionnaires à la recherche d'une terre d'asile ? Avant que les affaires de piraterie aérienne ne se concluent trop souvent dans le drame, un autre âge a existé : celui de la publicité des causes politiques, des modes d'expression des minorités. Jean et Melvin McNaire, Joyce Tillerson et Georges Brown, les quatre Noirs américains qui comparaissent depuis lundi 20 novembre devant la cour d'assises de Paris pour avoir détourné vers Alger, le 31 juillet 1972, le vol régulier Detroit-Miami de la compagnie Delta Airlines (*le Monde* du 22 novembre), sont les acteurs, à une époque révolue, de la piraterie aérienne.

La seconde journée du procès, consacrée aux conditions de cette opération, fait apparaître une histoire de prise d'otages « familiale », calme, sans menaces sérieuses pour les passagers. *« Notre détournement était pacifique »*, affirment-ils. Une autre époque : les quatre Noirs, la veille de l'exécution de leur projet, avaient *« enterré la vieille société américaine »*. Avant de prier ensemble, ils avaient brûlé une poupée blanche. Ils avaient fixé leur choix sur un DC-8 de la Delta Airlines, qu'ils croyaient — à tort — capable d'effectuer un vol sans escale jusqu'à Alger.

Jusqu'à l'arrivée à Miami, les quatre-vingt-quatorze passagers ignoreront qu'ils ont été détournés. L'opération s'est déroulée avec discrétion. Melvin se tient à l'avant de l'appareil, et dissimule son pistolet sous sa chemise. Certains passagers lui sourient. *« Il n'y a pas eu de panique, monsieur le président*, explique sa femme, Jean. Une hôtesse, Mme Morgan, venue des Etats-Unis avec les autres membres de l'équipage, pour témoigner, confirme l'*« apparente sérénité des pirates de l'air »*.

« Nous avions nos enfants avec nous dans l'avion, explique Jean McNair, *c'est pour cette raison que nous tenions à ce que tout se déroule d'une manière pacifique.*

— Mais pourquoi avoir pris des armes chargées ? demande le président, M. Paul Gaillardot. *N'était-ce pas risquer un drame ?*

— Pour montrer au F.B.I. que nous ne plaisantions pas. Mais nous ne voulions pas nous servir de ces armes.

— Pourquoi alors ne pas avoir pris des armes factices ?

— Les membres de l'équipage étaient suffisamment expérimentés pour reconnaître un faux pistolet.

Les quatre hôtesses du DC-8, toutes originaires de petites villes de Georgie, se succèdent à la barre pour confier des souvenirs vieux de six années. *« Ils étaient hostiles et menaçants »*, dit une jeune femme blonde. M. Gaillardot doit rappeler que ce témoignage infirme les déclarations écrites des membres de l'équipage de retour d'Alger, quelques heures après la fin du détournement. *« Il est clair qu'ils ne cherchent pas la bagarre et qu'ils veulent que leur opération se déroule sans violence »*, avait alors écrit cette hôtesse. Dans son rapport, le pilote avait présenté les quatre Noirs comme *« des gens courtois, polis, intelligents et de bonne instruction »*. Dirait-on encore cela des pirates de l'air de 1978 ? Les hôtesses de la Delta Airlines auraient-elles encore avec les « terroristes » cette savoureuse conversation :

« Je veux un whisky, demande George Brown.

— Il vaut mieux vous abstenir de boire de l'alcool. Cela pourrait risquer de vous faire perdre le contrôle de vous-même.

— Oui, vous avez raison », répond le pirate.

PHILIPPE BOGGIO.

Faits et jugements

Taleb Hadjadj fait la grève de la faim

M. Taleb Hadjadj, vingt-deux ans, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation au hold-up, avec prise d'otage, du C.I.C. de l'avenue de Breteuil à Paris (*le Monde* daté 30-31 janvier 1977), a commencé, lundi 20 novembre, une grève de la faim pour protester contre les conditions de détention qu'il subit. Il est actuellement incarcéré au quartier de sécurité renforcée à la prison de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Selon le comité d'action des prisonniers *« Taleb Hadjadj veut attirer l'attention sur le scandale de son incarcération depuis trois ans dans les quartiers de haute sécurité »*. Son défenseur,

● *Un notaire inculpé d'abus de confiance.* — Mᵉ Louis Barbès, notaire à Chaudes-Aigues (Cantal), vient d'être inculpé d'abus de confiance et placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt d'Aurillac. Plusieurs clients qui ne parvenaient pas à toucher les intérêts de placements déposés chez ce notaire avaient récemment porté plainte.

Pour avoir lapidé la voiture de M. Barre.

Le tribunal de grande instance du Puy (Haute-Loire) a rendu, mardi 21 novembre, son jugement dans l'affaire des manifestants qui avaient, le 9 mars dernier, lapidé la voiture de M. Raymond Barre, premier ministre, à la fin d'une réunion électorale (*le Monde* du 11 mars). MM. Patrick Lillio, dix-huit ans, et Serge Lemoine, vingt-cinq ans, tous deux sans profession, ont été condamnés à deux mois de prison, sans révocation de sursis antérieurs. La même peine, mais par défaut, a été infligée à MM. Mohamed Brethel et Abdel Krim Houmer, dix-huit ans, expulsés en Algérie peu après les faits. Deux mois de prison avec sursis, frappent MM. Patrick Carmilio, dix-huit ans, et Rémi Berger, vingt-deux ans. Enfin, par jugement contradictoire, Mlle Gloria Aznar, vingt et un ans, est condamnée à un mois de prison avec sursis. Tous devront payer solidairement 3 000 F de dommages-intérêts à la préfecture de la Haute-Loire pour détérioration d'un véhicule. — (*Corresp.*)

UNE COMMISSION PROPOSE AU MINISTRE DE LA JUSTICE L'INSTITUTION DU « TÉMOIN ASSISTÉ »

Au cours d'un débat organisé lundi 20 novembre par l'Union des jeunes avocats (UJA), on a évoqué l'éventualité de l'institution d'une catégorie juridique nouvelle : le témoin assisté, *« catégorie intermédiaire entre l'inculpé et le témoin »*. A la chancellerie, une commission animée par M. Soyer, professeur de droit à Paris, a présenté un rapport sur cette question.

Cette commission, constatant l'ambiguïté des notions juridiques d'inculpé et de témoin, *« profondément préjudiciable aux droits des personnes »*, s'est déclarée favorable à *« une solution qui consisterait à dissocier la qualité d'inculpé de l'accès à certains droits de la défense »*. Dans la procédure actuelle, seule une personne inculpée peut se faire assister d'un avocat et avoir connaissance de son dossier. Le statut de témoin assisté donnerait accès à l'exercice de ces droits de la défense.

L'institution du témoin assisté, présente, selon la commission, trois avantages : *« Un avantage de cohérence et de logique d'abord, en ce sens que l'ambiguïté de l'inculpation disparaîtrait puisqu'elle serait uniquement liée à des charges précises et concordantes. La situation de témoin serait aussi simplifiée (...) Un avantage de limitation du préjudice causé par la révélation d'une inculpation ensuite. La publication des inculpations ne serait certes pas prohibée, mais il y aurait moins de risques que cette publication porte sur des inculpations sans fondement (...), un avantage de procédure enfin, dans la mesure où la possibilité pour le juge d'instruction d'octroyer le statut de témoin assisté est de nature à faciliter l'instruction de certaines affaires. »*

Pour éviter que l'institution de cette situation juridique nouvelle ne soit un élément de complication des procédures, *« il est posé comme un principe essentiel que l'initiative de l'attribution du statut de témoin assisté n'appartienne qu'au magistrat instructeur et ne puisse faire l'objet d'aucune voie de recours des bénéficiaires de ce statut. Toutefois l'octroi de ce statut ne pourra se faire que dans des conditions déterminées, de façon à éviter tout risque d'arbitraire »*. — Jo. S.

APRÈS LA SUSPENSION DE SES ENSEIGNEMENTS A L'UNIVERSITÉ DE LYON-II

M. Faurisson est victime d'une agression

M. Robert Faurisson, maître de conférences de littérature contemporaine à l'université de Lyon-II, a déposé une plainte, lundi 20 novembre, après l'agression dont il a été victime, en début d'après-midi, de la part d'un groupe de jeunes gens (moins d'une dizaine selon son témoignage) dans les locaux de Lyon-II.

M. Faurisson qui, depuis des années, multiplie les écrits tendant à prouver que *« les chambres à gaz n'ont jamais existé »*, mais se défend d'être nazi ou antisémite, a été l'objet de la part de M. Bernardet, président de l'université, d'une mesure de suspension de ses enseignements. L'arrêté de M. Bernadet, en date du 17 novembre, indique que les enseignements sont suspendus *« provisoirement »* et que l'accès à l'université est également interdit *« provisoirement »* à M. Faurisson.

Ce dernier, qui affirme n'avoir pas été prévenu à temps de cette décision, s'était rendu à l'université, lundi en début d'après-midi, pour faire ses cours. Alors qu'il s'apprêtait à quitter son bureau, sept ou huit personnes l'ont intercepté aux cris de *« nazi ! »* L'accompagnant à la sortie des bâtiments, ces individus l'auraient alors frappé à coups de poing. Accompagné d'*« un ami et de quelques anciens étudiants »*, M. Faurisson s'est alors dirigé vers le commissariat de la place Bellecour. Peu avant qu'il y parvienne, l'un des agresseurs lui a lancé au visage un liquide lacrymogène.

C'est en application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (art. 37) que le président de Lyon-II a suspendu les enseignements de M. Faurisson. L'article 37 indique que les présidents sont *« responsables de l'ordre dans les locaux des enceintes universitaires »*. Un décret du 22 janvier 1971 prévoit que le président peut, dans le cadre du maintien de l'ordre, *« suspendre des enseignements »* en cas de *« menaces ou d'actions contre l'ordre dans les enceintes et locaux »* de l'université. Il prévoit aussi que l'accès des locaux peut être interdit à des membres du personnel pour une durée n'excédant pas trente jours sauf si des poursuites disciplinaires ou judiciaires sont engagées. Un décret *du 24 mars 1971 précise* que toutes ces mesures n'ont pas de caractère disciplinaire.

⁂

[M. Faurisson, que nous avons joint au téléphone ce mardi matin 21 novembre se décrit lui-même comme un homme « traqué » et « aux abois ». Il s'estime victime de « calomnies » et réfute les épithètes de « nazi » ou d'« antisémite ». Il maintient toutefois sa thèse selon laquelle « il n'a pas existé la moindre chambre à gaz dans les camps de concentration ». « Je défie quiconque, ajoute-t-il, de m'apporter le moindre commencement de preuve de l'existence d'une chambre à gaz. J'étudie la question depuis 1960. Je me suis rendu sur place. Cela fait des années que je demande une confrontation. »

L'énormité des thèses défendues par M. Faurisson — qui était plus amusant quand il polémiquait il y a quinze ans à propos des « voyelles » de Rimbaud — justifie-t-elle l'attitude de ceux qui l'ont molesté lundi ? Ce n'est pas en organisant de cette manière une sorte de chasse aux sorcières qu'on convaincra M. Faurisson de l'inanité de son propos. L'homme que nous avons eu mardi au téléphone nous paru abattu, humainement atteint, même s'il maintient avec force la « vérité » des thèses dont l'exposé répétitif lui vaut les ennuis que l'on sait. Rien ne justifie qu'on utilise contre lui des méthodes d'intimidation. Si on le faisait, il faudrait admettre que tous les errements de la pensée sont passibles de tels traitements. — Br. F.]

● *Précision.* — Le Comité pour l'information de l'émigration bretonne (C.I.E.B.), qui avait organisé le gala de soutien aux « détenus politiques bretons » interdit par la préfecture de police (*le Monde* du 14 novembre), nous prie d'indiquer qu'il n'a jamais appelé au rassemblement de protestation qui s'est déroulé le 13 novembre place Maubert, à Paris (5ᵉ). Selon le C.I.E.B., cet appel émanait d'un comité de protestation créé après la décision de la préfecture de police.

● RECTIFICATIF. — Une erreur *typographique a déformé* le nom du directeur délégué pour les relations internationales à la direction générale des télécommunications, cité dans l'article de Pierre Drouin : *« Communication ou cacophonie »* (*le Monde* du 16 novembre 1978). Il s'agissait de Jean Voge (et non Vogüe).

SPORTS

VOILE

Les concurrents de la Route du rhum restent « silencieux »

Les premiers concurrents de la Route du rhum pourraient arriver à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), terme de la course transatlantique française en solitaire, dans le courant de la semaine prochaine. Autant qu'on puisse le savoir, les plus proches de la Guadeloupe en sont à quelque 1 500 ou 1 600 kilomètres. Mais les informations sur les positions précises des uns et des autres se font rares. A part Michel Malinovsky (« Kriter-V », France) qui donne régulièrement de ses nouvelles et qui paraît être, avec Alain Colas (« Manureva », France), parmi les mieux placés, les concurrents n'ont pas utilisé leur poste de radio depuis longtemps. Ce silence peut s'expliquer soit par des pannes, soit par des raisons tactiques, soit par le souci d'économiser les batteries.

Alain Colas et Michel Malinovsky sont toujours sur une route au nord. Olivier de Kersauson (« Kriter-IV », France) et Michael Birch (« Olympus », Canada) — tous deux silencieux depuis plusieurs jours, sont plus au sud et, en principe, plus loin de l'arrivée ; l'alizé qui devrait favoriser la dernière partie de leur course semble ne pas se décider à souffler. Entre ces deux groupes, des voiliers moins sophistiqués suivent une route intermédiaire et défendent des positions fort honorables, notamment Jean-Claude Parisis (« Petrouchka », France) et Joël Charpentier (« Wild-Rocket », France).

Alain Gliksman (« Seiko », France), qui avait dû rejoindre les Açores après plusieurs avaries (dont une voie d'eau dans un flotteur), a décidé d'abandonner la course. Il rejoindra toutefois les Antilles avec un équipage quand les dégâts de son voilier auront été réparés.

L'Océan divise aussi Anglais et Français

Ayant déjà ménagé bien des surprises — elle en sera sans doute prodigue jusqu'à Pointe-à-Pitre, — la Route du Rhum a, d'autre part, apporté sur plusieurs points des enseignements et des confirmations :

Fragilité de certains multicoques ; vulnérabilité des pilotes automatiques dont les défaillances ont provoqué plusieurs abandons ; comportement remarquable de bateaux de longueur raisonnable mais bien menés ; difficulté de connaître avec précision la situation respective des concurrents qui, souvent, ne peuvent pas ou ne veulent pas communiquer leur position.

A ces diverses observations, il semble nécessaire d'en ajouter une autre dont on a peu parlé, mais qui paraît essentielle : aucun navigateur britannique ne se dirige actuellement vers la Guadeloupe. L'unique concurrent anglais, Ckay Blyth, a abandonné très tôt et a regagné son île. Nos voisins boudent cette grande épreuve. De même, les Français seront rares au départ de la prochaine Transatlantique en solitaire organisée en 1980 par le Royal Western Yacht Club. L'Océan divise les Anglais et les Français comme la Manche sépare leurs pays.

Certes, le Channel est constamment traversé par les voiliers des deux nationalités. On rencontre des bateaux français de l'île de Wight à la Cornouaille ; en fin de semaine, on compte souvent quatre cents unités anglaises à Cherbourg. Les sportifs se côtoient dans de grandes confrontations internationales comme l'Admiral's Cup... qui voit toujours l'équipe britannique devancer de très loin la nôtre. Mais, sur bien des questions essentielles, la communauté de vues paraît difficile à réaliser.

En voici un exemple frappant. Si l'on tourne le dos aux courses océaniques pour s'intéresser au monde du dériveur léger, on retrouve le même particularisme. Le Vaurien, si répandu en France, est ignoré en Grande-Bretagne. Le petit Mirror, qui règne autour des îles britanniques, demeure inconnu sur le continent.

Ce cloisonnement regrettable ne s'étend malheureusement pas au langage. Nous continuons à emprunter à nos voisins des termes dont nous n'avons nul besoin. Ainsi, la Route du Rhum a vu refleurir le mot « sponsor », qui correspond à « commanditaire ». — Y. A.

● *L'arrêté instituant la commission du sport de haut niveau* qui est *« chargée de préparer les mesures (...) spécialement en ce qui concerne l'élite susceptible de participer aux Jeux olympiques »* est publié au *Journal officiel* du 22 novembre.

BOXE

GILBERT COHEN CHAMPION D'EUROPE DES SUPER-WELTERS

Exactement deux semaines après que Gratien Tonna a échoué dans sa tentative pour reprendre le titre européen des poids moyens au Britannique Alan Minter, un autre boxeur français, dans la catégorie des super-welter cette fois, Gilbert Cohen, a provoqué la surprise, mardi soir 21 novembre, en mettant k.o. au troisième round le Britannique Jimmy Batten, devant les quelque quatre mille spectateurs de l'Empire Pool de Wembley.

A trente ans, le poulain du manager Jean Bretonnel a disposé d'un adversaire beaucoup plus jeune et plus grand que lui. Après une première reprise d'observation, le boxeur londonien a pris un léger avantage dans le second round, encaissant néanmoins deux larges uppercuts à la face. Puis le combat s'est accéléré à la troisième reprise : exhorté par son entraîneur et son manager, Cohen se rapprocha de son adversaire pour lui administrer une formidable volée d'uppercuts et de crochets. Un large crochet droit cueillit enfin un Batten chancelant qui roulait au sol. Le Britannique s'est relevé à huit, mais l'arbitre allemand, M. Halbach, constatant qu'il n'était pas en état de reprendre le combat, le comptait « out ».

Gilbert Cohen, qui a disputé ce championnat de façon quelque peu inespérée — le titre ayant été laissé vacant par le Britannique Maurice Hope qui vise la couronne mondiale de l'Italien Rocky Mattioli — est désormais le seul Français champion d'Europe.

هكذا من الإهمال

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

Portraits écrits

On reparle de Leni Riefenstahl

DEUX livres viennent d'être consacrés à Leni Riefenstahl, la seule femme cinéaste (très officielle) de l'Allemagne hitlérienne. Née à Berlin en 1902, danseuse, actrice dans les films de montagne d'Arnold Frank exaltant l'esprit sportif, puis réalisatrice de la Lumière bleue *(1932), légende des Dolomites, Leni Riefenstahl, qui avait l'amitié d'Hitler, fut portée au sommet de la gloire par ses grands documentaires sur le congrès national-socialiste de Nuremberg, le* Triomphe de la volonté *(1935) et sur les Jeux olympiques de Berlin, les* Dieux du stade *(1936-1938). Si les bruits les plus divers ont couru sur elle, il est certain qu'elle ne fut jamais inscrite au parti nazi et que la commission d'enquête devant laquelle elle fut traduite après la guerre conclut à un non-lieu et la déclara simplement « sympathisante ».*

Sans rouvrir complètement ce dossier connu, un historien américain, Glenn B. Infield soulève dans Leni Riefenstahl et le Troisième Reich - Cinéma et idéologie 1930-1946 *(1), le vieux débat des rapports de l'art et de la morale. Il montre d'abord, comme dans un roman, la marche vers le destin nazi des principaux dignitaires du régime dont Leni Riefenstahl allait faire la connaissance. Puis, les personnages se rejoignent et Glenn B. Enfield suit — mais sans lui donner la parole, ce qui est tout de même une lacune — le cinéaste dans les étapes de sa carrière fulgurante avant la chute. Il trace d'elle le portrait d'une femme de talent, très douée, mais terriblement ambitieuse et prête à toutes les alliances pour se porter au sommet. Un fort ascendant sur les hommes (Leni Riefenstahl apparaît comme une séductrice), une volonté de fer et le besoin de briller, de s'imposer, voilà en gros, assorti de certains documents sur ses manières de procéder (elle se plaignit, par lettre aux services de Goebbels, en 1934, du cinéaste Schünemann, qui refusait de travailler avec elle sur* Triomphe de la volonté, *ce qui pouvait valoir à celui-ci des ennuis avec la Gestapo), la femme et l'artiste.*

Dans son Leni Riefenstahl *(2), Charles Ford s'appuie comme s'il était le seul, sur « des témoignages irrécusables, des documents authentiques et des pièces établies par les tribunaux ». Cela, pour une hagiographie délirante, écrite dans une prose digne de Delly, ce qui compromet le sérieux du propos. Selon Charles Ford, Leni Riefenstahl est une martyre de la mauvaise foi, de la jalousie « hypocritement appuyée sur la politique et ses prolongements néfastes ». Martyre parce que femme, les hommes cinéastes du régime s'en étant tirés bien mieux qu'elle. Voilà donc récupérée la mode du féminisme pour élever une basilique à sainte Leni ! Charles Ford, lui non plus, n'a pas interviewé Mme Riefenstahl, mais, comme il se proclame son ami (on ne saurait, d'ailleurs, le lui reprocher), ce qu'il écrit à la gloire de son héroïne vient de la source directe.*

Rejeté à l'arrière-plan de cette œuvre édifiante, le nazisme n'est plus qu'une toile peinte pour un théâtre d'ombres. Et l'on est tout de même fort surpris et sceptique d'apprendre, malgré les preuves apportées, que les tziganes des camps de Berlin et Maxglan-Salzbourg recrutés pour la figuration de Tiefland *(film entrepris en 1941 et achevé près de dix ans après) furent tellement bien traités que les autres figurants s'en plaignaient.*

Tels sont les dangers de la mode du nazisme. Vieille dame toujours active, pratiquant l'art de la photographie et la plongée sous-marine, Leni Riefenstahl ne mérite pas qu'on fasse autant de bruit autour de sa personnalité déjà fixée par l'histoire ni qu'on lui attache autant d'importance en tant que cinéaste. C'est ainsi que se raniment les nostalgies suspectes.

JACQUES SICLIER.

(1) Editions du Seuil, collection « Fiction et Cie », 320 p., 59 F.

(2) Editions La Table ronde, 200 p., 43 F.

« Blue Collar », du cinéaste américain Paul Schrader

Les cadences prolétariennes

EMPORTÉ par la vague qui amène sur nos écrans les œuvres primées début octobre au Festival de Paris, *Blue Collar*, premier film écrit et mis en scène par le scénariste Paul Schrader (*Yakuza*, de Sydney Pollack, *Taxi Driver*, de Martin Scorsese), nous parvient auréolé du grand prix du public, la plus importante récompense avec le prix de la mise en scène, attribuée par un jury de cinéastes aux *Rendez-vous d'Anna*, de Chantal Akerman. Les spectateurs couronnaient un récit bien mené, une franchise sociale comme on n'a pas l'habitude de la trouver à l'intérieur du système hollywoodien.

Mais déjà *Taxi Driver* (palme d'or du Festival de Cannes 1976) avait conquis une récompense suprême tout en jetant le doute parmi les tenants d'un intégrisme cinématographique : par-delà les arabesques visuelles, les effets d'éclairage, les mille petits chichis chers au metteur en scène de *Means Street* se jouait une autre partie, d'ordre métaphysique : la folie d'un homme, un simple chauffeur de taxi au bord de la désintégration spirituelle. On trouve déjà en prémonition les thèmes de deux films remarqués depuis la rentrée, *la Femme gauchère* de Peter Handke — le romancier-cinéaste fait d'ailleurs référence expressément à Travis Bickle, le chauffeur de taxi de *Taxi Driver*, dans l'entretien qu'il a accordé à Yvonne Baby à la veille de la présentation du film à Cannes, le 18 mai 1978 — et, toujours, *les Rendez-vous d'Anna*.

Blue Collar, avec son thème social au tout premier degré, est en apparence bien moins révélateur de pareilles préoccupations. Comme le disait Paul Schrader dans son texte d'introduction publié dans le programme du Festival de Paris, rien n'empêche une lecture marxiste de cette histoire de trois copains ouvriers — deux Noirs, un Blanc — travaillant dans une usine automobile à Detroit, liés par un même travail à la chaine et une même condition prolétarienne, que la corruption avancée du milieu ambiant va progressivement séparer. Un engrenage impitoyable se met en place, un peu à l'image de ces plans d'introduction d'une force sonore et visuelle impressionnante : le travail dans l'usine, le bruit infernal, les cadences, cet univers d'aliénation qui restera toujours inacceptable.

Ecrivain dans l'âme, plus que simple scénariste et fabricant de gadgets romanesques, Paul Schrader réalise sous nos yeux et nos oreilles stupéfaits une démonstration presque exemplaire : la vie familiale relève de la caricature, les besoins quotidiens vous prennent à la gorge, la morale n'a que faire, la femme est exploitée à outrance, en tant qu'épouse, en tant que prostituée. La charge serait presque grossière sauf que, à l'évidence, le récit ne veut surtout rien prouver, rien dénoncer. Non par quelque détachement souverain, mais d'abord parce que Hollywood n'autorise guère ce genre de fantaisie, ensuite parce que le cinéaste nous invite à une traversée des apparences, à découvrir un monde, une culture, un ordre qui, tout en se réclamant de la morale chrétienne, caricaturent ces mêmes valeurs.

Dans la tour d'ivoire

A ceux qui l'interrogent aujourd'hui, Paul Schrader reconnaît avoir tourné un film politique, mais pas brechtien pour deux sous — on lira et relira l'extraordinaire entretien qu'il a accordé à Hollywood aux *Cahiers du cinéma* (numéro de novembre 1978). La page est pour lui désormais tournée, l'artiste se replie dans sa tour d'ivoire, si une telle formulation peut avoir un sens dans les studios californiens. Oui, *Blue Collar* — comme son second film *Hardcore* — emprunte à des souvenirs personnels, à son enfance et à son adolescence à Grand-Rapids, Michigan, ces histoires qu'on se racontait sur le travail dans les grandes métropoles voisines. Jusqu'à l'âge de dix-sept ans le futur cinéaste, élevé dans un milieu austère de calvinistes hollandais, n'a pas vu un film. Il arrivera à la création, il aime à le rappeler, sans cet énorme bagage de références cinématographiques qui accompagnent les grands metteurs en scène comme les plus humbles spectateurs.

Après des études de droit et de théologie à Calvin College, Paul Schrader en sort diplômé en 1968, âgé de vingt et un ans, non sans avoir préalablement rencontré, lors d'une fugue à New-York, en 1965, celle qui allait devenir la plus célèbre critique de cinéma américaine, Pauline Kael (1). Elle sera son guide et son mentor quand il voudra s'inscrire un peu plus tard dans une des prestigieuses écoles de cinéma de Los Angeles — réputation à son avis entièrement surfaite. Après trois ans d'études à UCLA (université de Californie à Los Angeles) sous la direction de Colin Young de 1968 à 1970, il entre à l'American Film Institute avec une bourse de recherche. Surpris par les méthodes qui y prévalent — on se contente d'inviter des vétérans célèbres, les Billy Wilder, les Frank Capra, on ne travaille pas sérieusement, — il met néanmoins le point final à un livre important, *Transcendantal Style : Ozu, Bresson, Dreyer* (1972), dont des extraits parurent en mars dernier dans *les Cahiers du cinéma*.

A Noël 1971, de passage à New-York, il se voit offrir par Pauline Kael un poste de critique à Chicago, à prendre sur-le-champ. Paul Schrader refuse, et, de retour en Californie, se met aussitôt à écrire son premier scénario. « Wonder boy » du nouvel Hollywood, il vend *Yakuza* pour 300 000 dollars. *American Gigolo*, son troisième film, dont il va entreprendre le tournage début janvier avec John Travolta dans le rôle principal, est d'abord un scénario acheté par le studio pour 250 000 dollars, dont le producteur pense confier la réalisation à un tiers, jusqu'à ce qu'il s'aperçoive que le scénariste serait son meilleur metteur en scène. *Hardcore*, histoire d'un père puritain — le film a été tourné dans la ville natale de Paul Schrader, le père du film rappelle par bien des traits le père du cinéaste — parti à la recherche de sa fille qui a fait carrière dans le film pornographique, comme *American Gigolo*, qui évoque le monde particulier de Los Angeles, renvoient, semble-t-il, plus que *Blue Collar*, aux obsessions profondes de l'auteur, à cette notion omniprésente du péché et de la grâce qu'on le voit développer au cours d'une discussion passionnée avec Robert Bresson (*Film Comment*, septembre-octobre 1977), comme dans l'entretien des *Cahiers du cinéma*.

Paul Schrader, sans avoir l'air d'y toucher, s'attaque aux fondements de la société et de la morale américaines, où la politique, même si cela nous choque profondément, vient en second. Choisissant l'introspection, le portrait dans un miroir, il aborde le cinématographe comme le romancier non abouti qu'il est et reste malgré tout : *« Il faut cinq ans pour écrire sérieusement un roman »*, reconnaît-il volontiers, d'où le recours au cinéma. Diriger des acteurs, c'est aussi un processus difficile, le tournage de *Blue Collar* fut un combat entre trois comédiens luttant l'un contre l'autre, cette tension perceptible fait d'ailleurs le prix du film. Mais le sujet n'a pas été trahi. Le succès total, à l'américaine, récompensera-t-il cet artiste très ambitieux, qui ou bien s'imposera aux conditions fixées par lui ou s'effacera tout naturellement d'Hollywood ?

LOUIS MARCORELLES.

(1) Pauline Kael assure, en alternance avec Pénélope Gilliatt, la critique cinématographique au *New Yorker*.

• *Blue Collar* sortira à Paris le 29 novembre.

« Un mariage », le dernier film de Robert Altman

Ce petit monde polyphonique

LES noces et les funérailles sont les dernières cérémonies rituelles auxquelles sacrifient nos contemporains. Bien qu'opposées par nature, elles requièrent le même faste, le même décorum, le même rassemblement de parents et d'amis, le même faisceau de conventions, le même étalage d'émotions. Et les unes et les autres sont pareillement révélatrices du microcosme social dont elles sont issues.

Si, au lieu de mettre en scène un mariage, Robert Altman s'était penché sur les « coulisses » d'un enterrement, la *comédie humaine* qu'il eût décrite n'aurait guère été différente de celle qui fait l'objet de son film. Car c'est bien d'une comédie humaine qu'il s'agit ici, d'une comédie « aux cent actes divers ». Comme *Nashville*, *Un mariage* est un récit unanimiste, polyphonique, une vaste fresque à l'intérieur d'un petit monde. A la psychanalyse d'une ville succède l'autopsie de deux familles du Midwest, tout aussi représentatives de l'*american way of life* (du moins, de certains de ses aspects) que pouvaient l'être les foules de *Nashville*. Familles que la fortune et le mariage de leurs enfants ont mises sur un pied d'égalité, mais que séparent leurs origines (patriciennes d'un côté, plébéiennes de l'autre) et qui vont devoir affronter au cours d'une journée de fête d'incroyables calamités.

Cinquante personnages. Dans cette foule, les jeunes époux passent quasiment inaperçus. S'aiment-ils ? C'est peu probable. La question d'ailleurs n'intéresse personne. Le marié ressemble à une gravure de mode. La mariée est mignonne, mais son sourire découvre une prothèse dentaire. L'évêque qui officie est complètement gâteux. Premières facéties d'Altman. Il y en aura beaucoup d'autres.

Peu à peu apparaissent les vrais meneurs de jeu. Et, d'abord, Nettie Sloan, la grand-mère du marié (Lillian Gish). C'est elle le chef du clan. Dans la somptueuse demeure où doit avoir lieu la réception, malade, alitée, elle attend le retour de la noce. Puis, brusquement, elle rend l'âme. Fâcheux contretemps que ceux qui en ont été les témoins vont s'efforcer de dissimuler tout au long de la journée. Le père du marié (Vittorio Gassman) est italien. C'est par effraction, en faisant un enfant à l'aînée de la famille, qu'il est entré chez les Sloan. On l'a accepté, mais à la condition qu'il tienne son « rang ». Maintenant qu'il a tout connu du « rêve américain », il ne pense plus qu'à retourner dans son Italie natale. Sa femme est snob (mais qui ne l'est pas dans ce milieu ?), autoritaire et droguée. La sœur de la grand-mère est vaguement gauchiste. Les témoins du marié ont l'air de soldats de plomb.

Parents de la mariée, les Brenner, eux, sont des parvenus. Snooks Brenner est un ancien camionneur. Sa femme, Tulip (Carol Burnett), qui a du vague à l'âme, se laisse conter fleurette par un des invités, gros faune attendrissant. Leur fils est épileptique. Quant à leur seconde fille (Mia Farrow), on découvre, ô catastrophe ! qu'elle est enceinte. Et de qui ? Du marié, ou de l'un de ses amis, car cette fausse ingénue est nymphomane. Stupeur, consternation, colloques impromptus. Les Brenner décident finalement de passer l'éponge. De plus graves soucis d'ailleurs les attendent.

***

Ainsi s'agite ce joli monde. L'ordinatrice de la cérémonie (Géraldine Chaplin) tente de mettre un peu d'ordre dans cet affreux désordre. Elle supplie qu'on respecte les convenances et, quand éclate un orage, elle fait chanter des cantiques (comme sur le « Titanic »). Elle est, elle-même, un peu déboussolée. « Mes mariées sont mes enfants », dit-elle en embrassant la mariée sur la bouche.

— *Un mariage*, on l'a compris, est une satire sous forme de mascarade. Un gigantesque « happening » au cours duquel se nouent et se dénouent, se superposent et s'entrecroisent une multitude d'intrigues dont l'ensemble constitue le portrait d'une société malade de son luxe, de sa frivolité, de ses hypocrisies, de ses secrets et de ses partis pris. On pense parfois à *la Règle du jeu*, mais ce qui était épure chez Renoir devient dans *Un mariage* grouillement de fourmilière, prolifération, foisonnement touffu.

Sur ce film-océan, Robert Altman règne en capitaine courageux, ivre de liberté. A ses comédiens, dont beaucoup appartiennent à sa « troupe », il a laissé, selon son habitude, la faculté d'improviser. Sa mise en scène allie la spontanéité et l'intelligence à l'habileté technique. L'humour exerce ses ravages, et, en même temps, insidieusement, la mort rôde.

Alors, ce film dont on ne peut nier l'importance, est-ce un nouveau *Nashville* ? Hélas, non. Malgré son exubérance thématique, *Nashville* était un ouvrage solidement structuré, de bout en bout maîtrisé. Ici, sous la marée des personnages et des événements, les contours de l'œuvre s'estompent, l'enlisement menace. L'exposition est franchement ennuyeuse, et il faut une bonne heure pour s'y retrouver dans le « who's who » qu'elle propose. Après quoi, le récit s'équilibre et de son épaisseur surgissent quelques beaux morceaux de cinéma (la révélation de la mort de Nettie, la tornade, la fin crépusculaire et quasi apocalyptique de la réception). Mais ce ne sont là que des séquences éparses, insuffisantes pour assurer la vitalité et l'intérêt de l'ensemble. En se fiant trop à son inspiration, en cédant à la facilité, à la pesanteur des anecdotes, Altman reste le plus souvent en deçà de ses ambitions.

Par son sujet, sa richesse d'exécution, la personnalité et le talent de son réalisateur, *Un mariage* aurait pu être un très grand film. Force est de reconnaître qu'il n'en est que l'esquisse et parfois le brouillon.

JEAN DE BARONCELLI.

Une journée mise à nu

CANNES, 1970. Robert Altman disait de *Mash*, son antifilm de guerre : *« J'ai fait tout mon possible pour rendre ça laid, vulgaire, de mauvais goût, et tout le monde a dit que c'était merveilleux. »* Il ajoutait : *« Il y a très peu d'espoir. »*

New-York, novembre 1975. A quelqu'un d'autre, il répondait : *« Nous avons choisi de faire un film sur Nashville parce que tout le monde connaît la country music. Nashville, c'est un peu comme Hollywood il y a quarante ans. Avec des gens trop riches et des idées très simples. L'expression exacte de la culture américaine. »*

Paris, octobre 1978. Robert Altman dit tantôt « *je* », tantôt « *nous* ». Il n'espère pas davantage qu'en 1970, mais les Etats-Unis, son Amérique, l'intriguent toujours autant. Il montre cette fois la région de Chicago, le Midwest où il a grandi, élevé par des jésuites qu'il n'a jamais pris au sérieux. Maintenant, il dit plus souvent « *nous* », car « *ils* » — tous ceux qui travaillent avec ou autour de lui, producteur indépendant de ses propres films et de quelques autres, dont *Remember my name*, d'Alan Rudolph — ils, donc, viennent de tourner trois films et en préparent encore trois, tous à la fois.

Robert Altman chef d'entreprise se demande comment le public français va accueillir *Un mariage*. Il se prête consciencieusement aux explications : non, il n'a élaboré aucun scénario. Il n'en écrit jamais. L'idée de filmer ces noces à l'américaine est née du hasard. On connaît l'histoire : un jour qu'il désirait éluder toute question sur ses projets, il a rétorqué à une journaliste, pour s'en débarrasser : un mariage. Il s'est pris au piège, au jeu. Son équipe s'est gonflée pour une vaste fresque satirique à quarante-huit personnages. Ils auraient pu aussi bien tourner un enterrement (même comédie sociale), les voilà empêchés de le faire.

« Je ne veux livrer aucun message, je ne dis pas comment les choses devraient être, mais comment elles sont, affirme Robert Altman. *Ces gens rassemblés ne sont pas des caricatures. Je pourrais trouver dans ma propre famille le fumeur d'herbe, l'alcoolique ou le morphinomane. La riche demeure existe. Le vieux curé existe, nous avons trouvé un jeune prêtre pour guider notre comédien au long de l'office. Les enfants de chœur faisant voltiger leurs encensoirs ne sont pas inventés, pas plus que le gâteau de mariage.*

» Imaginez une souris assistant à pareille cérémonie : ainsi, nous avons observé ces êtres engoncés dans le pur protocole. Sans exagérer. Il est évident, dès le départ, qu'un groupe va dominer l'autre : la famille de la mariée est plus anciennement respectable que la tribu invitante. Ces Italiens parvenus le sentiront dès qu'ils verront tous les invités se décommander. Les divers clans, les groupuscules ne s'entremêlent qu'au moment de la danse, et superficiellement. N'est-il pas vrai qu'au retour d'un mariage, nul n'a clairement repéré qui est qui, dans chaque camp ? (Je ne vais jamais aux mariages.)

» Je vous assure, tout est vrai, même le personnage de Geraldine Chaplin, animatrice des réjouissances. Aux Etats-Unis, on a recours aux services de telles organisatrices. Cette femme attendrie par la mariée est sans doute un peu lesbienne, elle ressemble à ces professeurs qui ne connaissent pas la force des sentiments et voient chaque année leurs élèves les quitter. Toujours triste de ce qu'elle-même croit avoir manqué, la coordonnatrice ne s'ajustera jamais à sa propre vie. En revanche, le maître de maison, Vittorio Gassman, prisonnier depuis son propre mariage, va, lui, retrouver sa vérité. Cette journée, qui aura tout mis à nu, lui permettra de fuir.

» Nous sommes progressivement passés des couleurs naturelles à des contrastes violents. La tension monte jusqu'à l'accident, et la tornade, qui appartient à la réalité, est un élément supplémentaire pour acculer les gens dans une arène plus exiguë encore. Le temps et l'espace sont là, comprimés.

La mort ? *« La mort revient dans tous mes films, sauf peut-être dans* California Split. *La mort entraîne ici le quiproquo. Elle arrive aussi à point nommé pour que ceux qui ont ri en aient du remords. Le rire, mécanisme de défense, est souvent cruel. Il arrive un moment où il faut le payer. »*

Robert Altman, se gardant de morale, parle de travail collectif avec les comédiens, des enfants à qui il sait parler, qui imitent les adultes, du pape polonais (il sourit d'aise). Du mariage, il ne présume rien. De la télévision, il dit le pire mal, et du pessimisme, qu'il ne peut exister sans l'optimisme.

MATHILDE LA BARDONNIE.

LA LONGUE MARCHE

I. - Il n'y a pas ici

CINQUANTE ANS DE CINÉMA

POUR une interview il faut une personne qui ait vraiment envie de parler, et une autre qui ait vraiment envie d'écouter. Cela va de soi, dira-t-on. Ce n'est pas si simple, pourraient répondre les deux personnes en question. Car un artiste a parfois trop dit et il ne veut pas recommencer, ou bien il ne veut pas raconter grand-chose à son interlocuteur, et celui-ci, alors, devra se contenter de peu.

Joris Ivens vient d'avoir quatre-vingts ans, et il fête en même temps ses cinquante ans de cinéma. Comment Yukong a déplacé les montagnes, *réalisé avec Marceline Loridan, est le dernier film que l'on ait vu de lui : douze heures d'images sur la Chine, un immense document qui arrivait au moment voulu. Tous les films de Joris Ivens, sur les Pays-Bas, la guerre d'Espagne, l'Indonésie, Cuba, le Chili ou le Vietnam sont toujours arrivés à temps.*

La personnalité de Joris Ivens, ces films et leur rôle suffisent à expliquer qu'on veuille le rencontrer. Il y avait donc ce désir, et de toute façon, en termes journalistiques, il « fallait » voir Joris Ivens. Pour qu'il éclaircisse sa relation rompue avec l'Union soviétique — ce qu'il n'a jamais fait auparavant. Pour savoir ce qu'il pense maintenant de la Chine. Pour apprendre comment il considère le documentaire aujourd'hui, lui qui est « un fils du cinéma muet », et qui n'a pas seulement été un militant. Pour connaître le sujet de son prochain film.

Les entretiens ont d'abord eu lieu dans le salon d'un grand hôtel parisien, rempli de Japonais, près du Monde. Trois matinées n'ont pas suffi. Joris Ivens devait se rendre à Amsterdam, pour l'exposition organisée au Filmuseum (on devrait la voir au Centre Georges-Pompidou l'hiver prochain). Dans le train de Paris à Amsterdam s'est poursuivie la conversation, puis, par bribes, pendant quelques jours. Quelques semaines après, un second voyage complétera des réponses sur la Chine. Qu'il juge, aujourd'hui encore, incomplètes.

« La longue marche de Joris Ivens » qu'on lira en quatre épisodes dans « le Monde des arts et des spectacles » suit à peu près le cheminement des propos recueillis. Joris Ivens répondait à toutes les questions. Il disait parfois : « Le moment est venu pour le dire. » *Il a accepté aussi d'avoir en face de lui quelqu'un qui n'avait pas vu tous ses films, qui ne le connaissait pas assez pour lui éviter de tout expliquer, et dont il était séparé par plusieurs guerres et révolutions. Et qu'il a fallu reprendre, comme si ce n'était plus de l'histoire, mais de l'actualité.*

Une interview, enfin, vient après des oublis, des silences et des choix. Joris Ivens n'a évidemment pas tout dit de ses quatre-vingts années ni du socialisme, et de ce qu'il a dit, on n'a pas tout gardé. Dans les manques il sera difficile de discerner la part de responsabilité de la personne qui parlait, et celle de la personne qui écoutait — écrivait, — demandait, puis reconstituait. Le résultat est quand même un autoportrait, confié au respect du journaliste pour le cinéaste, de quelqu'un de très jeune pour quelqu'un de très vieux, avec une patience et une curiosité réciproques.

CL. D.

« LE premier souvenir de cinéma, *dit Joris Ivens*, ça se joue en 1908 — il ne faut pas être effrayé, pensez que mon père me racontait la guerre des Boers — j'ai dix ans, j'habite à Nimègue. A la foire annuelle, à côté du carrousel ou des lignes de la main, il y a quelquefois deux grandes tentes, et là c'est le cinéma — ça m'intrigue, je l'entends de l'extérieur. On montre du Méliès, des westerns. Le choc est tellement grand qu'en 1911 je réalise un film avec un vieil appareil en bois trouvé dans la boutique de mon père, qui est photographe, comme mon grand-père. Il y a deux chemins possibles : Méliès est impressionnant, mais trop difficile. Alors je fais jouer ma famille dans un film d'Indiens. A Nimègue, qui n'est pas la Hollande classique, il y a des collines de sable.

» En 1911, on a un cinéma, le Chicago, et je vois le premier *Ben Hur*, et les grands films romantiques italiens. Après, j'ai suivi, je ne me suis éloigné ni du cinéma ni de la photographie, puisque j'étudiais la technique, la photochimie. Je ne suis devenu « actif » qu'en 1928.

— Faisons un bond de cinquante années. Des extraits de votre dernier film, Comment Yukong déplaça les montagnes, *viennent de passer à la télévision. Qu'est-ce que ça représente pour vous ?*

— Je suis de la génération qui a vu tout venir, le téléphone, l'électricité, la radio, tous les miracles. Pour la télévision, le processus a été un peu plus lent.

» Entre la télévision et le cinéma, je n'ai jamais pensé qu'il y avait une vraie contradiction. La télévision est un moyen de communication où je peux élargir le contact avec le public (en quantité, sinon en qualité). Ce n'est pas le format qui compte tellement, mais le fait que les gens payent pour aller au cinéma, tandis que le poste de télévision est dans la cuisine, et là le spectateur est plus libre. Si on veut attirer son attention, il faut une autre approche.

» Mes films ont une relation très physique avec les gens, très bien pour la télévision, mais, si je faisais un film pour elle, j'y mettrais plus d'attractions. Et malgré tout, en changeant d'écran, tu dois repenser la répartition des blancs, savoir que tes grands espaces passeront différemment, que les sons vont suggérer des choses imprévues.

» Je pense toujours : qui voit mes films et dans quelles conditions ? Pour qui est-ce ? Quand ils sortent, je les suis pour savoir comment ils sont reçus. Pour *Yukong*, Marceline Loridan et moi, nous nous sommes dit : ce film, on va le faire pour un large public, qui ne sait rien de la Chine. De là sort la pensée, tout.

— Vous avez toujours choisi le public le plus large ?

— Non, pas toujours. *Le Mistral* est, par exemple, un film que j'ai essayé de rendre le plus intensif possible. J'ai montré comment je sens le vent, mais chacun peut y trouver le sien ; il peut représenter la révolution, l'amour, l'énergie, l'élément météorologique. Ce sont des choses plus verticales.

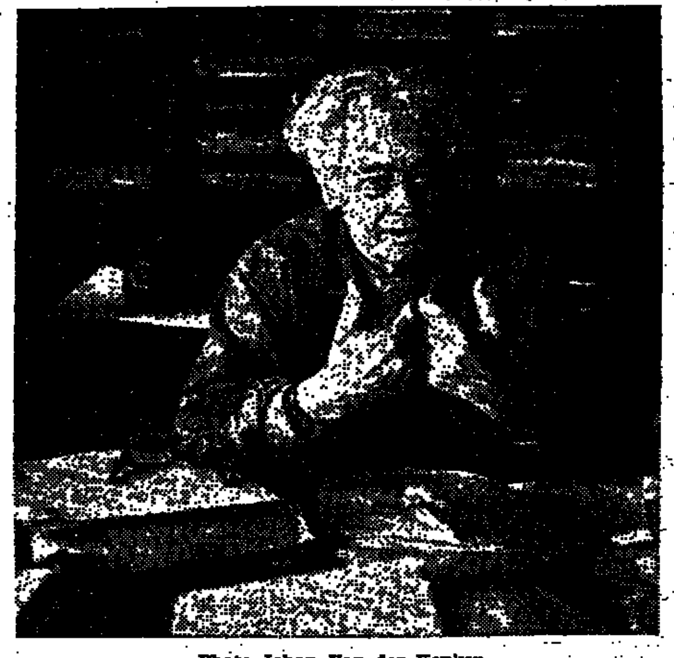


Photo Johan Van der Keuken.

» En Chine, nous sommes restés très modestes, parce qu'il fallait être modeste. Nous filmions la vie quotidienne, elle n'était pas dans les livres, même les Chinois ne l'avaient jamais filmée. Nous étions engagés dans l'information, la communication.

» C'est autre chose qu'un film artistique, autre chose que par exemple la relation des Parisiens avec leur fleuve, dans *Quand la Seine a rencontré Paris*. Là, je me laisse aller, tu es loin du concret, tu peux faire ce que tu veux. Le film, Georges Sadoul en a eu l'idée, et il a inspiré le poème de Prévert qui l'accompagne. Prévert m'a dit : « *Tu as vu des choses que je n'avais pas vues* », et il a pris une grande feuille. Après, j'étais libre avec son texte.

» Malheureusement, de là vient le faux clivage : quelquefois, Joris Ivens fait des films politiques militants, il vit avec les grèves, la libération des peuples. Quelquefois, il fait des films artistiques. Il y a vingt ans, en Hollande, on disait : Ivens n'a fait que deux films, *la Pluie* en 1929, et *la Seine* en 1957, entre-temps il s'est vendu à la classe ouvrière.

» Il n'y a pas ici l'artiste, là l'homme idéologique. Simplement, à certains moments, j'ai besoin de faire autre chose. La nature, ce n'est pas une fuite, et mon prochain film en sera proche, il sera moins directement lié au point névralgique de l'histoire.

— On fête à Amsterdam vos cinquante ans de cinéma, mais aussi vos quatre-vingts ans...

— Je suis né un 18 novembre. Scorpion... Vous y croyez, vous ? Moi je crois à tout. J'ai cru à la Chine, pas seulement à la révolution culturelle, mais à des choses plus profondes, de la civilisation, de l'art, de la philosophie. Leur philosophie est en mouvement tout le temps, elle est vraiment dialectique et le matérialisme s'y tient bien.

— Vous avez eu toute votre vie la même philosophie ?

— Mon idéologie de la vie, c'est vraiment matérialiste. Je suis d'origine catholique. J'ai vu des gens revenir à la religion de leur jeunesse ; moi, j'ai tourné à 180 degrés en 1933, au Borinage. J'ai pris parti pour la classe ouvrière.

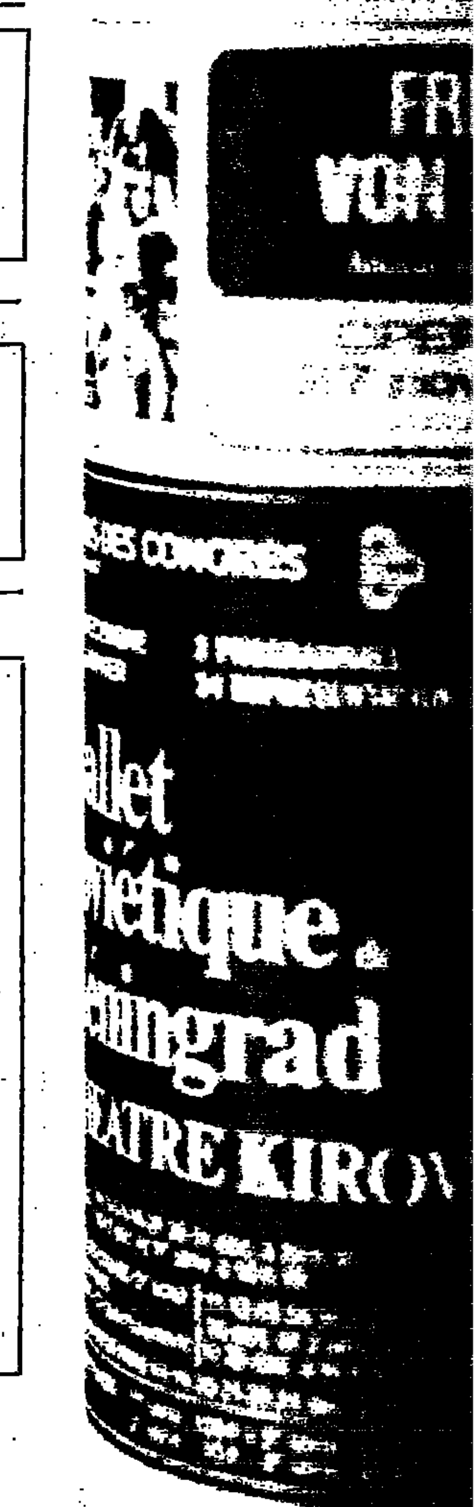
» Je pense que dans sa vie chacun a un *Borinage* qui le fait changer. Avant ce film, je m'occupais de recherches esthétiques. Et j'ai compris que c'était une impasse ; il faut que l'intellectuel ait à faire avec la vie. Ça peut aider l'artiste, ça lui impose aussi des limites.

» J'ai toujours essayé d'éviter de faire une actualité de luxe, glorifiée ; j'ai essayé de trouver la profondeur de la vérité. Mais on ne dit jamais toute la vérité, on ne peut pas : un artiste essaye, et le documentaire a ce rôle : il approfondit. Si je dois filmer une rivière, je dois me plonger dedans, je dois savoir si elle est froide, si elle est polluée, s'il y a des sous-courants. Pas seulement si elle est belle.

» Pour l'exposition qu'on organise à la Cinémathèque d'Amsterdam, j'ai dû raconter ma vie en quarante panneaux. On me demandait : pourquoi étais-tu à ce moment-là en Espagne, et puis là en Chine ? Etait-ce parce que je suis un « Hollandais volant » ? Y repenser c'est retrouver le chemin qui était le nôtre et qui nous a amené là où on est aujourd'hui. La guerre d'Espagne était ma première guerre, et là je tenais la preuve que mon choix était bon, que je voulais ce que je faisais.

» Quand tu réfléchis à la place que tu dois trouver pour bien lutter ; là tu *veux* les prendre, les risques. On ne peut pas rester au bord. « Le meilleur pilote reste au bord », dit un dicton hollandais — c'est ironique. En français, on traduit : la critique est aisée, l'art est difficile (voir les nouveaux penseurs). De l'autre côté du pont, les fascistes et leurs mitrailleuses. A côté de moi, les Polonais des Brigades internationales tirent, et je me dis : tu n'es pas encore blessé, tu as ton appartement à Washington Square, et *tu es là*, tu peux être tué. Je devais être très intelligent pour ne pas l'être pensai-je, c'était ma place, je n'était pas ici pour un reportage.

» Après, c'était différent. En



هكذا من الأصل

DE JORIS IVENS

l'artiste, là le militant

CINQUANTE ANS DE CINÉMA

Chine, en 1938, j'étais déjà un peu plus hardi.

— Vous étiez en Espagne en 1937, en Chine en 1938, à Cuba en 1961, au Vietnam en 1965, 1967... Où iriez-vous aujourd'hui ?

— En ce moment je ne sais pas. J'ai beaucoup étudié la question de l'Erythrée. Est-ce que j'y vais ? Est-ce que c'est ma place ? Je ne suis pas sûr de savoir où sont les facteurs des événements. Je crois la cause honnête et révolutionnaire, mais les choses sont moins claires que quand j'étais jeune. L'Espagne avait raison, les autres non. Le Vietnam avait raison, les Américains avaient tort. Il n'y avait pas deux côtés. Faire un film sur l'Angola, oui, mais il faut laisser ça aux gens de là-bas, aider les cinéastes à s'exprimer. C'est compliqué, surtout si on est d'anciens colonialistes indélicats. Et il faut dominer la question raciale, qui n'est pas simple à comprendre. Or tu dois être bien dans la peau de ton sujet, du peuple avec qui tu luttes.

» Physiquement, c'est plus difficile. Le travail est fatigant, je peux le faire, mais quelquefois il faut vivre avec son âge, il faut faire un peu plus que ce que les autres pensent, il ne faut pas avoir de limites, il faut mobiliser les années qu'on a vécues. C'est très beau d'être vieux, c'est très riche.

» Il ne faut pas me voir en chasseur de causes. Je dois être touché par quelque chose pour partir, penser que c'est juste pour oser le faire. J'ai travaillé dans les pays socialistes, j'ai pensé, c'est dur, la maladie des jeunes socialistes. Mais j'ai été avec ça toute ma vie, en unité avec ma conscience. J'étais intègre, j'ai été moi-même.

» Si les jeunes de vingt ans pensent que l'on doit avoir une autre pratique de la vie que la mienne, c'est bien. Les valeurs vont et viennent, ils ont d'autres idéaux. Ils nous reprochent de leur avoir construit le monde tel qu'il est : chaque génération progresse en conflit avec la précédente.

— Quelles sont les valeurs qui, en ce qui vous concerne, ont changé ?

— Je vois que les valeurs ont changé si je pense à l'Indonésie. Nous étions de bons colonialistes, on collectionnait le papier doré pour les missionnaires. Quand j'avais onze ans, un ami de mon père, qui avait un costume blanc avec un éléphant sur la poitrine, me racontait que les Indonésiens vivaient dans les arbres.

» Pendant la deuxième guerre mondiale, je suis en Australie, j'apprends que la Hollande est libérée, et que les Indonésiens se sont libérés eux-mêmes. Je prends position pour eux, je filme *Indonesia Calling*. Je tire des copies clandestinement, je les montre la nuit, et ça aide directement les Indonésiens. J'ai pris position, loin du papier doré.

» Et maintenant, je suis au Festival de la jeunesse internationale à Berlin, en 1951. Les Indonésiens me prennent sur leurs épaules. J'en ai eu de la satisfaction, et là, je ne suis pas modeste.

» Buñuel, Welles, sont heureux. Moi aussi, en étant documentariste. J'aime être avec les gens qui sont dans le grand mouvement de leur histoire, y attacher la caméra, qu'elle soit dans l'action — et non pas cachée — qu'elle prenne position. Je ne fais pas de l'art passif. Amuser le public ne m'intéresse pas. Dans la vie, j'aime manger, boire, faire des folies, mais ça ne s'exprime pas dans le travail.

— La guerre de 14 a-t-elle correspondu pour vous à une prise de conscience ?

— Non, mais ensuite, j'ai vu ce que l'on sent après une guerre. Tant de millions de morts, ça te regarde. C'est comme une grande forêt coupée, après, la lumière du soleil tombe différemment.

— Vous avez été très proche de l'Union soviétique, y compris pendant la période stalinienne. Est-ce que vous pourriez expliquer ici comment ces liens se sont créés puis défaits ?

— Je veux bien l'expliquer, mais c'est dur dans le cadre limité de cette interview. Les anciens communistes écrivent de grands livres sur leur liaison. Moi, je n'ai jamais été un cadre, je n'étais pas inscrit au parti communiste, mais j'en étais très proche. C'est très dur, et pour comprendre, il faut remonter très loin.

» Les nouveaux penseurs (pas encore philosophes) peuvent être intelligents sur Staline, mais c'était différent, quand tu étais dedans. Nous n'étions pas des millions d'imbéciles. Ils veulent se mettre à repenser le marxisme dix ans après avoir eu une aventure avec la révolution. C'est un peu prématuré. Les accusations ne me touchent pas. J'ai vécu mon temps, au sommet de ce que je pouvais faire monter en moi.

» Nous nous sommes soumis à une sorte de mythe : à la direction du parti, ils savent mieux que nous. Mais nous ne le ressentions pas comme de la soumission. Par le haut, l'idéal est lentement trahi, tu ne le sens pas.

» Le mal, le monstre, le fascisme, c'est pour ça qu'on peut risquer sa vie. En Espagne, dans les Brigades internationales. J'étais, là aussi, pour l'avenir socialiste de la Hollande, de l'Allemagne. Si le socialisme s'est éloigné de ses principes, on ne peut le voir au début. Après, on refuse, on ne se l'avoue pas, on dit : ça va s'arranger, c'est bien quand même, il faut défendre l'U.R.S.S., le premier bastion. Son propre pays est important, mais on est lié à la révolution mondiale. On a fait des fautes, mais je n'ai pas trahi la France ni la Hollande. J'ai travaillé pour un pays idéologique, et dans la guerre froide aussi, j'ai pris position.

— Et maintenant vous êtes beaucoup attaqué pour vos positions pro-chinoises. On vous accuse notamment de collusion avec « la bande des quatre », pour Yukong.

— Il y a une étrange interprétation concernant l'origine de la réalisation du film *Yukong* — à plusieurs reprises, j'ai lu dans la presse française une information dans laquelle on disait que ce film a été réalisé à la demande de Chiang-Ching, qu'elle m'aurait demandé de faire un film sur l'histoire du P.C.C. fondé sur les archives existant à Pékin, et que, n'ayant pas pu avoir accès à ces dites archives, Marceline Loridan et moi, en accord avec Chiang-Ching, nous aurions décidé la réalisation de *Yukong*. C'est absolument faux, je ne sais le pourquoi et le comment de cette fable. Je n'ai jamais parlé de réalisation d'un film avec Chiang-Ching.

» La vérité est que c'est à la suite d'une rencontre avec Chou En-lai qu'est née l'idée de faire un film. Au cours de cette entrevue en 1971, l'un et l'autre nous fûmes bien d'accord qu'un tel projet n'était possible que si nous étions libres de filmer ce que nous voulions, comme nous le voulions, et, au cours du tournage, à plusieurs reprises quand nous avons eu des difficultés, c'est grâce à son intervention que nous avons pu continuer.

— Certains vous reprochent d'avoir montré une Chine idyllique et d'être aujourd'hui encore un inconditionnel ?

— Quand je montre un mouvement de révolte des ouvriers contre leur direction dans une usine, ou quand je montre le côté arriéré d'un village de pêcheurs, ou un capitaine de bateau qui avoue ne rien comprendre à la révolution culturelle ni aux paroles que Mao Tse-toung, je ne pense pas avoir simplifié la réalité chinoise telle que je l'ai vue. Peut-être, on peut penser que la lecture de la vie quotidienne ne permet pas de déchiffrer les contradictions, la réalité politique, les mécanismes d'une société. Marceline Loridan et moi avons fait ce film à une période de grande ignorance du large public occidental à l'égard de la Chine, toutes les idées primitives sur « le péril jaune », « les Chinois, masse grise uniforme », « les fourmis bleues sans individualité », étaient des stéréotypes très forts dans l'esprit des gens.

» Les quelques reportages de télévision étaient trop superficiels et généraux, nourrissaient une autre sorte de stéréotype et en tout cas n'avaient jamais donné la possibilité aux Chinois de s'exprimer dans un film. Les films que j'ai fait avec Marceline Loridan montrent que les Chinois sont comme nous, qu'aucun ne se ressemble, que l'individualité existe aussi en Chine, comme partout ailleurs. Peut-être, on peut trouver cela insuffisant, mais à ce moment-là, je ne pouvais aller plus loin ; pour pouvoir parler des luttes politiques en Chine, il aurait fallu être Chinois. Je n'ai jamais eu la prétention d'avoir tout dit et tout compris sur la Chine, il me semble en tout cas que ce que j'ai montré n'avait jamais été montré.

— Mais est-ce qu'on ne tenait pas le même raisonnement avec l'U.R.S.S. ? On apprend aujourd'hui les crimes d'hier, on passe, et on apprendra demain les crimes d'aujourd'hui.

— Je sais qu'il y a eu des cruautés atroces, que les Chinois sont en train de dévoiler. Mais tu ne peux pas savoir ce que c'est, huit cents millions de personnes qui veulent s'unir et se mettre au travail. C'est un énorme développement qui dépasse les petites têtes. La dictature du prolétariat, ce n'est pas la dictature fasciste. Elle a sa nécessité en Chine parce que les anciennes forces de la réaction ne meurent pas d'elles-mêmes.

» Je ne peux pas dire ce qui va se passer. Le peuple chinois en décidera. Moi, je suis émotionnellement lié à lui. Ce que je vois, c'est que la morale et l'éthique accompagnent le développement chinois, ce qui n'a existé qu'aux débuts de l'Union soviétique. Ce que je vois, c'est qu'il y a une volonté d'honnêteté et d'ouverture qu'il n'y a pas en U.R.S.S.

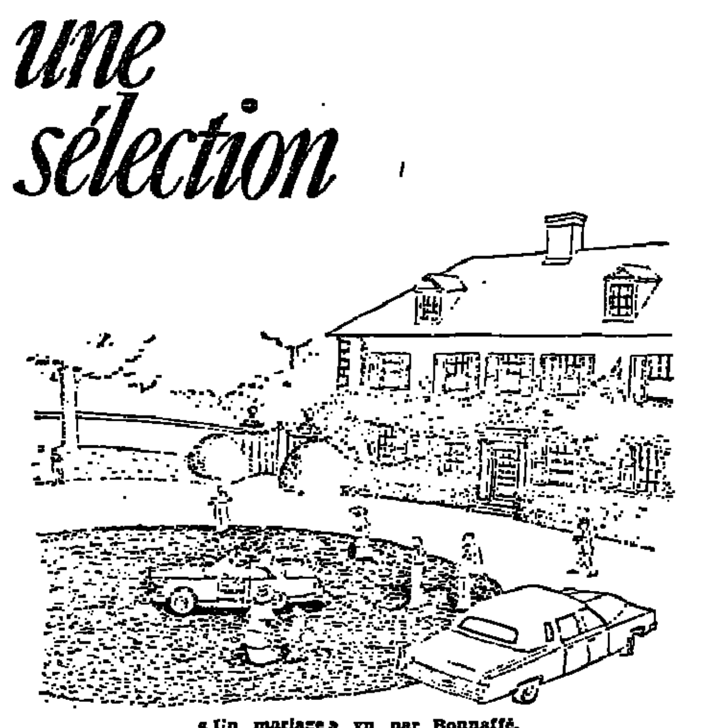
» Mes amis cinéastes, qui reviennent de cinq ou six ans à la campagne, recommencent. On a de nouveau confiance en eux. Dans les usines, on a rétabli les primes, me dit-on. Mais qui décide ? Les gens eux-mêmes, dans leurs ateliers. Après, la direction renvoie son avis. Il ne faut pas idéaliser, il y a des usines où ça marche bien, d'autres où pèse l'influence de quelques personnes. C'est vrai que toute ma vie j'ai eu tendance à idéaliser, mais cela n'a jamais été pour dissimuler les choses ou tromper les gens. »

Propos recueillis par
CLAIRE DEVARRIEUX.



Photo prise à Yenan en 1948. Mao Tse-toung (à gauche) est filmé avec la caméra que Joris Ivens a donnée en 1938 (document inédit).

une sélection



« Un mariage » vu par Bonnaffé.

cinéma

UN MARIAGE
de Robert Altman
(Lire nos articles page 19.)

(Lire nos articles page 19.)

UNE HISTOIRE SIMPLE
de Claude Sautet

Romy Schneider, Claude Sautet, Jean-Loup Dabadie, pour une histoire « simple » en effet, collée à la réalité quotidienne difficile de millions de gens, à ras des amours fragiles et sans gloire. Rien ne se passe, tout se passe, dans ce film qui est à sa manière un hommage aux femmes.

LE SECOND EVEIL
de Margarethe von Trotta

Une femme dévalise une banque avec deux amis pour sauver le jardin d'enfants qu'elle a créé. C'est un acte extrême, c'est de la politique, mais on ne parle pas de politique. Des comportements sont montrés dans leur évolution, une générosité est inventée, où femmes et hommes trouvent leur compte.

PASSE-MONTAGNE
de Jean-François Stévenin

La parenthèse vécue entre neige et forêt par un garagiste et un citadin de passage. Nul ressort dramatique pour ce temps suspendu, rien que des lambeaux de phrases et des notations fugaces, pour ce premier film en forme d'embarcation de rêve.

LES RENDEZ-VOUS D'ANNA
de Chantal Akerman

Où Chantal Akerman reprend le fil de la vie privée, et continue inlassablement à interroger le rapport mère-fille. Où Aurore Clément, inspirée, symbolise la solitude irrémédiable.

ET AUSSI : *Au nom du pape roi*, de Luigi Magni (mélange de comédie italienne, de drame bourgeois et de mélodrame historique) ; *Remember my name*, d'Alan Rudolph (pour la liberté féminine, un témoignage de plus) ; *la Femme gauchère*, de Peter Handke (l'indépendance d'une femme et d'un petit garçon) ; *Sonate d'automne*, d'Ingmar Bergman (un désert d'amour entre une mère et une fille) ; *Scenic route*, de Mark Rappaport (entre la parodie et la violence) ; *Flammes*, d'Adolfo Arrieta (pour quelques rencontres fabuleuses).

théâtre

FAUST
à l'Espace Cardin

Se fondant sur l'adaptation française la plus fidèle du Faust *de Marlowe, celle de Constantin Castéra, Jean-Marie Patte parvient à exprimer entièrement la richesse (austère) de ce grand poème éthique.*

BONS BAISERS DU LAVANDOU
au Petit TEP

Un spectacle gai sur les misérables aventures de Bonnie and Clyde du pauvre qui volent un million ancien, n'en font rien et se suicident. Un scénario plus qu'une pièce et deux interprètes épatants : Stéphanie Loïk et Jean-Paul Farré.

ET AUSSI : *la Star des oublis* au Petit-Odéon (la difficulté de rêver) ; *les Peines de cœur d'une chatte anglaise* au Montparnasse (à voir, revoir et revoir encore) ; *la Surface de réparation* à la Gaîté (les jeunes gens en colère) ; *Olaf et Albert* au Petit-Athénée (la colère des vieux) ; *Notre-Dame de Paris* au Palais des sports (le grand spectacle généreux d'Hossein). *Mesure pour mesure*, aux Bouffes du Nord (la dernière rencontre de Peter Brook et de Shakespeare).

musique

LE MOIS MESSIAEN

Trois grandes œuvres cette semaine au menu du mois Messiaen : la Nativité du Seigneur *(1935), rayonnante d'émotion et de lumière, par Daniel Roth, un prix de Chartres, à l'orgue de Notre-Dame (le 23 novembre), l'immense* Catalogue d'oiseaux *(1956-1958) où cinq pianistes devront se relayer pour faire chanter ces soixante-dix-sept oiseaux, d'un pittoresque ou d'un lyrisme éblouissants (salle Cortot, le 27, à 19 h. 30), et* la Transfiguration de N.S. Jésus-Christ, *tableau imposant, voire écrasant, auquel les Japonais ont fait récemment un accueil triomphal, avec les mêmes interprètes : l'Orchestre national, dirigé par L. Maazel (Invalides, le 29 novembre).*

LE BARBIER DE LILLE

A l'occasion du Festival de Lille, un premier effort de rénovation de l'Opéra dans le Nord sera accompli avec le Barbier de Séville, *dans une production du Théâtre de Metz mise en scène par Jean-Marie Simon, sous la direction de Michel Tabachnik, avec, notamment, Colette Alliot-Lugaz, révélation de l'Opéra-Studio, dans le rôle de Rosine. Mais le Festival de Lille offre également cette semaine deux remarquables concerts indiens (T.R. Mahalingam le 25 et Ram Narayan le 27), les superbes negro spirituals des Stars of Faith of Black Nativity (les 27-28) et* le Voyage d'hiver *par Tom Krause (le 29).*

EX-POSITION DE KAGEL

Mauricio Kagel inaugure à son tour l'« Espace de projection » de l'IRCAM avec un spectacle qui combine deux partitions : un Chorbuch *de quarante-trois chorals pour ensemble vocal et clavier, et* Die Rythmusmaschinen, *pour « machines à rythmes, percussionnistes et groupe d'athlètes », revêtus de « textiles » divers... Kagel voit dans son œuvre une « illustration de l'impossible mariage entre musique sérieuse et musique populaire... » (IRCAM, 31, rue Saint-Merri, du 24 au 28, à 20 h. 30.)*

SEMAINE CHORALE DE L'ILE-DE-FRANCE

Un ensemble d'ateliers vocaux et de concerts de grand intérêt, avec les meilleurs spécialistes (Caillard, Ravier, Caillat, Rebel, Laforge, Hameline, etc.), pour les animateurs, choristes, amateurs, etc., à travers Paris : Salpêtrière (le 25, à partir de 17 h., et le 27, à 20 h. 30), chapelle des Carmes (le 28), Maison de Radio-France (le 26, à partir de 15 h.; le 30 novembre, le 1er décembre, à 20 h. 30 ; le 2, à 15 h. ; le 3, de 14 h. à 22 h.), Centre culturel de Boulogne-Billancourt (le 2 décembre, à 20 h. 30). Pédagogique autant qu'artistique, cette semaine mérite d'attirer un grand public. (Renseignements : téléphone 225-03-20 ou 224-22-17.)

TENNSTEDT, AMY, MAAZEL

Trois programmes symphoniques importants cette semaine à Paris : Klaus Tennstedt, chef réfugié d'Allemagne de l'Est, dirige Brahms, Strauss, Beethoven, à l'Orchestre de Paris (Congrès, le 23 ; Champs-Elysées, le 25, à 10 h.) ; Gilbert Amy présente avec l'Orchestre philharmonique Rituel, *de Boulez, les* Images, *de Debussy, et le* Concerto *de Stravinsky avec le grand violoniste O. Kagaan (Radio-France, le 28) ; Lorin Maazel poursuit son cycle Beethoven avec l'Orchestre national (2e et 6e* Symphonies, *Champs-Elysées, le 25, à 17 h.).*

— ET AUSSI : *Quatuor* de Dutilleux et *Octuor* de Schubert, par les solistes de l'Orchestre de Paris (Champs - Elysées, le 22) ; Quatuor Vegh (Théâtre de la Ville, jusqu'au 25, à 18 h 30) ; Festival Takemitsu (chapelle de la Sorbonne, le 23) ; R. Capello, prix Busoni 1976 (Gaveau, le 23) ; J. Rouvier et Ph. Müller, piano et violoncelle (Ranelagh, le 23) ; *Turangalila*, de Messiaen, dir. Ch. Bruck (Bordeaux, le 23) ; Quatuor Juilliard (Gaveau, le 24) ; *Louise* (Opéra de Nantes, les 24, 26, 28, 30) ; *Simon Boccanegra* (Opéra de Paris, les 25, 27, 28, à 19 h 30) ; Anne Queffélec (Gaveau, le 25) ; Beethoven, Brahms, par J.-Cl. Pennetier et le Trio Pasquier (Théâtre d'Orsay, le 26, à 11 h) ; Mozart-Fauré, par le Quatuor Lœwenguth (salle Rossini, le 26, à 10 h et 17 h) ; Musique et chant de l'époque Tudor (Hôtel Hérouet, le 26, à 18 h) ; Gershwin, par l'Orchestre Pasdeloup, dir. S. Cardon (Champs-Elysées, le 26, à 17 h 45) ; récital Frederica von Stade (Opéra de Paris, le 27, à 20 h) ; Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez (Théâtre de la Ville, le 27, et Châteauroux, le 28) ; Musique japonaise (Arts décoratifs, le 28) ; *Padmâvati* de Roussel (Strasbourg, les 28, 29) ; Michael Ponti, piano (Gaveau, le 29) ; trois journées de musique électro-acoustique : ateliers pour enfants et hit-parades (à 9 h et 14 h) et trois concerts (Bourges, les 29, 30 novembre et 1er décembre).

danse

KENNET : MAC MILLAN
à l'Opéra

Pour la première fois, l'Opéra de Paris accueille un chorégraphe célèbre dans tout le monde anglo-saxon, qui crée spécialement à l'occasion une œuvre sur la partition d'Henri Dutilleux, Métaboles.

ET AUSSI : Douglas Dunn, au Palace (la post modern dance américaine) ; Patrick Fort, accompagné par Bernard Lubat à la chapelle des Lombards (free dance jazz), le 22 novembre ; le Buyo au Théâtre des Champs-Elysées (ballet classique traditionnel japonais) ; la danse hors les murs au centre d'échange de Perrache (cinq Compagnies lyonnaises en quête de public) ; *Aller-retour*, création de Brigitte Lefevre à la Maison de la culture de La Rochelle ; premières représentations du Ballet Théâtre Français de Nancy (de Balanchine à Louis Falco), 24, 25, 26 novembre.

expositions

INDE : CINQ MILLE ANS D'ART
au Petit Palais

Une exposition dans la tradition du Petit Palais, où les connaisseurs découvriront un nombre d'œuvres inédites et quelques œuvres exemplaires dans un ensemble de haute tenue. Où les néophytes parviendront peut-être à se retrouver dans les forêts mythologiques des religions indiennes.

LA CARTE POSTALE
au Musée des arts et traditions populaires

La carte postale comme objet culturel. Ses origines, de la carte-poste à la carte postale illustrée ; son développement lié à celui de la photographie et de l'imprimerie ; les images et les messages qu'elle véhicule ; ses créateurs, anonymes et professionnels.

LA TRAVERSÉE DU TEMPS PERDU
au Musée des arts décoratifs

Un parcours-spectacle qui évoque la vie d'une famille française au dix-neuvième siècle. En fait, c'est de ses femmes qu'il s'agit. Elles en ont assuré la continuité et transmis les valeurs, ces femmes qui ont vécu à l'intérieur de leurs maisons et à l'intérieur d'elles-mêmes. Simone Benmussa, à qui l'on doit la Vie singulière d'Albert Nobbs, *au* Théâtre d'Orsay, *a mis en scène.*

ET AUSSI : *Les frères Le Nain*, au Grand Palais (la totalité de l'œuvre connu rassemblée pour la première fois) ; *Miro*, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (cent sculptures de 1962 à 1978), au Centre Georges-Pompidou (dessins inédits), au Centre d'études catalanes (gravures et eaux-fortes) ; *Métamorphoses finlandaises*, au Centre Georges-Pompidou (architecture et design) ; *Ma espace-temps au Japon*, au Musée des arts décoratifs (un concept en images) ; *Formes chinoises*, au musée Cernuschi (à l'occasion du centenaire de la naissance de Victor Segalen, poète de la Chine) ; *Les Macchiaoli*, au Grand Palais (les prémices de l'art au vingtième siècle en Italie).

variétés

MAXIME LE FORESTIER
à l'Olympia

Le nouvel horizon musical, plus large, plus riche d'un chanteur auteur - compositeur en pleine évolution, heureux de faire éclater ses mélodies, de jouer sur les vibrations, la spontanéité (mercredi et jeudi à 21 heures ; vendredi, samedi, à 20 heures et 22 heures ; dimanche, à 15 heures).

rock

JANGO EDWARDS
au Théâtre de Dix-Heures

Un clown-rocker américain qui joue avec la réalité avec une belle extravagance, une frénésie folle (les 26 et 27 novembre).

jazz

URBAN SAX
à l'Olympia

Une consécration pour les trente saxophonistes français auxquels s'ajoutent aujourd'hui une dizaine de vocalistes. A l'écart des conceptions américaines, une musique « répétitive » basée sur les fluctuations de ton que permettent les saxophones, et qui exprime l'angoisse de la cité moderne tout en agissant comme un exorcisme. (Le samedi 25 novembre à 24 h.)

Architectes révolutionnaires

TROIS architectes révolutionnaires, d'Emil Kaufmann, est l'un des textes de base sur les sources de l'architecture moderne.

C'est l'ouvrage-clef de cet historien d'art de l'école viennoise émigré aux Etats-Unis à l'approche de la dernière guerre mondiale. Publié en anglais par l'Université de Princeton en 1952, ce livre n'est traduit en français qu'en 1978...

On parlait peu de Ledoux, Boullée et Lequeu avant qu'Emil Kaufmann n'ait abordé, autour de 1920, l'étude de leurs œuvres. Il y décelait les tendances modernes de l'architecture qui, au moment de la Révolution, quitte le pittoresque décoratif. Désormais, la forme suit la fonction. Une révolution entraînant l'autre, les changements politiques et sociaux auraient engendré un nouveau langage architectural. Emil Kaufmann a personnalisé cette époque autour des *Trois architectes révolutionnaires*, dont l'œuvre visionnaire, à la fois romantique et rationaliste, a marqué l'apogée d'un mouvement qui a mis un terme au baroque et ouvert la voie à l'architecture du vingtième siècle.

∴

Avec le temps, on voit bien que les points de vue d'Emil Kaufmann datent. Il parlait de leur commun « *mépris du passé* ». Or, on sait aujourd'hui que Ledoux, pour ne citer que lui, était un maître de l'archéologie architecturale. Il excellait à utiliser les styles historiques et à les réactualiser. Une étude, publiée par Michel Gallet, conservateur des antiquités et objets d'art des édifices civils de Paris, dans les *Cahiers de la Rotonde*, premier numéro d'une nouvelle revue publiée par la commission du Vieux-Paris, illustre cette démarche.

En 1775, Nicolas Ledoux vient d'achever les salines d'Arc-et-Senans. On lui confie l'étude de l'enceinte des Fermiers généraux. Cinquante barrières sont prévues. Ledoux veut en faire des œuvres d'art monumentales. Toute l'histoire de l'architecture est à sa disposition : l'Egipte (sic), la Grèce, Rome, Venise, la Renaissance, l'Angleterre contemporaine d'Inigo Jones. Il dévore de l'antique et en fait du Ledoux, architecture en avance sur son temps, d'expression dure, dont la force a séduit les historiens de l'école germanique. La barrière de Monceau, l'une des rares à avoir traversé la rage destructrice du siècle dernier, s'inspire du temple grec circulaire. Et celle de Picpus, disparue aujourd'hui, reprend la forme cubique à fronton grec de la célèbre villa Palladio à Vicence.

Si Ledoux comme Boullée exercent une certaine fascination sur les architectes contemporains, dont la place est aujourd'hui réduite par le système industriel, c'est qu'ils puisent dans l'exemple de ces précurseurs l'espoir de voir la création architecturale redevenir une activité culturelle. Le livre d'Emil Kaufmann est édité par la S.A.D.G., Association des architectes diplômés par le gouvernement, qui vient d'ouvrir une *série de débats sur l'architecture post-classique*. C'est de la part des hommes de l'art un rappel et un appel à un peu plus d'architecture dans nos constructions.

∴

Une seconde publication s'inscrit dans la lignée de cet ouvrage. *Espace, Temps et Architecture*, de Siegfried Giedion, fut initialement publié sous le titre anglais de *Space, Time and Architecture* en 1941 et plusieurs fois réédité. Il n'a été traduit pour la première *fois* en français qu'en 1968, par un éditeur belge, vingt-six ans plus tard, le temps normal pour frapper d'obsolescence un texte neuf. Dix ans après, en 1978, il sort en 10/18, à Paris !

Ce livre, qui réunit les conférences *faites* à Harvard *en 1938-1939*, avait, en son temps, analysé la monté d'une nouvelle tradition architecturale liée aux arts et aux techniques d'aujourd'hui, influencé la critique de la création architecturale *et*, en *fait*, accompagné son développement de l'autre *côté* de l'Atlantique, vers où se sont tournés les regards des architectes européens.

Ces deux publications tardives (comme les livres de Kaufmann et Giedion, ceux de Panofsky et de Wölflin avaient longtemps été réservés en France aux seuls lecteurs de l'allemand et de l'anglais) nous font bien mesurer le retard culturel qui a longtemps caractérisé l'histoire de l'architecture moderne en France. Un quart de siècle après, beaucoup de ce que ces textes pouvaient avoir d'inédit et de stimulant apparaît quelque peu émoussé, tant il est vrai que les livres appartiennent au moment qui les a vus naître.

JACQUES MICHEL.

★ *Trois architectes révolutionnaires, Boullée, Ledoux, Lequeu*, par Emil Kaufmann. Trad. par F. Revert Thérod, et notes de G. Brouart et G. Teyssot, 320 pages, 314 illust., 98 F. Ed. S.A.D.G.

★ *Espace, Temps et Architecture*, par Siegfried Giedion. Trois volumes format 10-18 de la « Bibliothèque Médiations », chez Denoël. Ed. Gonthier, *15* F le volume.

★ *Cahiers de la Rotonde*, n° 1 d'une nouvelle revue publiée par la commission du Vieux-Paris.

LIVRES

Vieira, dans les filets de ses exégètes

« ET à *l'aurore, armés d'une ardente patience, nous entrerons aux splendides villes* », à coup sûr, les villes de Vieira da Silva, et les entrelacs de leurs trames pétrifiées, aux coloris frémissants et sans emphase. Rimbaud, on le jurerait, a pesé chaque mot en prévision des illuminations futures et livré d'avance les clefs de *ces cités proliférantes. En* voici de nouvelles qui en ouvrent plus longuement les portes. Après tant de gloses, dont la dernière en date et non la moins pénétrante était *l'Univers de Vieira da Silva* par Antoine Terrasse (édition Henri Screpel), viennent de sortir simultanément les entretiens d'Anne Philipe avec Marie-Hélène Vieira da Silva et Arpad Szenes (*l'Eclat de la lumière*, chez Gallimard), et la monumentale monographie de Jacques Lassaigne et Guy Weelen (éditions Cercle d'art). Ouvrages épaulés par l'exposition, à la galerie Jeanne-Bucher, des toiles récentes de Vieira, qui n'accusent nul déclin.

Vieira s'exprime : « *Nous, les peintres, nous paraissons stupides quand nous parlons. Nous savons quantité de choses, mais c'est dans nos tableaux que nous les disons.* » Pas si stupides, ces propos enregistrés et mis en forme par Anne Philipe, qui s'efface devant ses interlocuteurs jusqu'à la transparence, qui fait imperceptiblement rebondir le dialogue — mais elle ne se contente pas toujours de remettre la balle en jeu. Le lecteur pénètre de plain-pied dans l'intimité d'un couple indissociable. Les répliques alternées de Vieira et de Szenes ne se contentent pas de faire surgir le passé des deux peintres, leurs années d'apprentissage, de révéler leurs méthodes de travail et leur conception de la peinture. S'y superpose, explicitement ou en filigrane, un vrai duo d'amour. Arpad de Vieira : « *Elle est l'ange gardien de toute notre vie, une vie d'amour, d'unité et de travail.* » Un demi-siècle d'existence commune n'est pas parvenu à l'émousser, cette passion.

Les anecdotes abondent, qui mêlent le quotidien ; les souvenirs de Montparnasse, les voyages, les maladies, la présence des *deux chattes de « Bichou »* aux plus hautes considérations, et aux secrets d'atelier. Ainsi apprenons-nous que la *Bibliothèque rouge*, de Vieira, a été peinte « *à toutes petites touches de couleurs différentes qui gravitent entre elles et deviennent lumière rouge* ». Que les deux tapisseries commandées à Vieira par l'université de Bâle, qui paraissent grises, sont d'un gris où entrent 95 teintes différentes. Comment la projection, en cinq mètres de haut, d'une de ses gouaches, lui a révélé à elle-même la genèse interne de son œuvre : « *Je me suis aperçue qu'il y avait d'une part un travail des formes suggérées très pur alors que le fond était lui très travaillé : c'est la conjugaison de ce double travail qui donnait sa densité au tableau. J'ai compris que ma peinture était une écriture...* »

Et, entre mille notations, l'hommage rendu à ces « *véritables créateurs* » : Jeanne Bucher, « *une fée* », et Pierre Loeb « *un magicien* ». Sans oublier qu'Arpad est lui aussi un peintre, un très grand peintre, qui recherche la lumière avant tout, et la trouve, et le reste lui est donné par surcroît, car il est muni comme Vieira, d'une *ardente patience*.

De Lisbonne à Reims

« *Un jour on trouvera des textes et des dessins de Guy (Weelen) et, ainsi, on découvrira tout un monde vu par quelqu'un qui a porté très loin la connaissance de la peinture et de la vie qui l'entoure (...). Il nous voit vivre, travailler et rêver, il voit nos doutes et nos incertitudes* », dit encore Vieira.

De ces textes en voici déjà. Guy Weelen est l'auteur des chapitres qui suivent Vieira pas à pas, avant qu'il ait assumé sa mission de témoin, puis lorsqu'il a été admis à une observation quotidienne, dans ce très bel ouvrage enrichi de 363 illustrations, dont 129 en couleurs.

Les grandes lignes d'une biographie débutant à Lisbonne mais, à part quelques voyages, au Brésil, à New-York, presque tout entière poursuivie en France, nous étalent certes connues. Il n'est pourtant pas sans intérêt de voir évoquer une enfance quelque peu déracinée avant de s'installer à Paris, de tâter de la sculpture avec Bourdelle, d'écouter les conseils de Léger et de Bissière. Il est important de voir l'influence des *azulejos* sur l'art de Vieira : les azulejos, ce sont ces petits carrés de céramique employés à foison au Portugal pour la décoration intérieure et extérieure des maisons — « fête pour les yeux » — dont l'artiste a réuni une collection exceptionnelle.

Il fallait également insister sur son amour de la musique. Tout cela, entre autres choses, pour comprendre les damiers, les compositions en petits carreaux qui remontent à 1935. De même que les échafaudages des immeubles en construction, leurs armatures tubulaires, le pont transbordeur de Marseille (qui n'existe plus), les halls métalliques des gares sont à l'origine de tant de toiles. En précisant que Vieira n'a subi l'émerveillement des gratte-ciel américains qu'après coup.

« *Finalement*, cette fois c'est Jacques Lassaigne qui parle, *les mailles se révèlent indestructibles de cet épervier jeté sur l'eau des apparences...* » Et d'ajouter, ayant tenté à son tour de démonter les mécanismes créateurs, la part, prédominante, d'émotion qui a vérifié cet univers rigide, coupant, multiplié : « *Vieira da Silva pénètre dans les alvéoles de la ruche humaine, là où les êtres s'agglutinent comme les grains de sable sur la plage, et sa seule présence crée une fraternité entre ses modèles et les spectateurs, entre les mondes extérieur et intérieur...* »

Les commentaires pourraient être interminables, d'une œuvre elle-même inépuisable. On retiendra cependant encore le chapitre consacré aux vitraux de l'église Saint-Jacques de Reims, que Vieira a exécutés en 1976 avec le maître verrier Charles Marq. Elle a voulu qu'ils fussent argent et or, « *cherchant à trouver dans les modulations de la lumière l'équivalence des variations colorées en ces deux métaux (... où) les couleurs apparaissent telles des pierreries enchâssées* », la répartition de la grisaille filtrant et dirigeant la lumière. Somptueux poèmes en couleurs dominantes, ils démontrent une fois de plus l'universalité des dons de Vieira... qui n'a *pas dit* son *dernier mot*, heureusement, qui laisse à Guy Weelen et à ses émules le champ libre à leurs futures exégèses. Il était donc nécessaire que cet épais volume fût un livre ouvert.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ *L'Eclat de la lumière*, par Anne Philipe, chez Gallimard, 125 p., 40 F.

★ *L'Univers de Vieira da Silva*, par Antoine Terrasse, édit. H. Screpel, 92 p., 75 F.

★ *Vieira da Silva - Monographie*, par J. Lassaigne et Guy Weelen, édit. Cercle d'art, 344 p., 250 F.

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). — Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

JOAN MIRO. Dessins (œuvres antérieures à 1960). — Cabinet d'art graphique. Jusqu'au 22 janvier. — Dessins récents. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 22 janvier.

ATELIERS D'AUJOURD'HUI 11 : Louis Carmeli et Alain Lestié (deux artistes de Bordeaux). Jusqu'au 1er janvier.

FERBLANC ET FILDEFER. Atelier des enfants. — Jusqu'au 5 décembre.

Centre de création industrielle

METAMORPHOSES FINLANDAISES. Architecture et design. — Jusqu'au 4 décembre.

B.P.I.

LES ALINARI. Photographes à Florence, 1852-1920. — Jusqu'au 29 janvier.

L'AVENTURE SCIENTIFIQUE. — Jusqu'au 30 novembre.

LE VIN : Boire avec les yeux, le nez, la bouche et la mémoire. — Jusqu'au 8 janvier. Le 24 novembre, à 18 h. 30, débat avec des œnologues et des critiques gastronomiques.

MUSEES

LES FRERES LE NAIN. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F; le samedi : 6 F (gratuite le 4 décembre). Jusqu'au 8 janvier.

I. MACCHIAIOLI. Peintures en Toscane, 1856-1880. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 janvier. Du 27 novembre au 4 décembre, salle de cinéma du Grand Palais, projections sur le thème : « Le cinéma italien et la peinture des Macchiaioli ». Renseignements au Grand Palais.

SECONDES RENCONTRES INTERNATIONALES D'ART CONTEMPORAIN. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 29 janvier.

SALON D'AUTOMNE. — Grand Palais (porte H) (359-46-07). Jusqu'au 27 novembre.

LE PAYSAGE EN ITALIE AU XVIIe SIECLE. Dessins du musée du Louvre. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard-Wilson (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 janvier.

CLAUDE LORRAIN. Dessins du British Museum. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Entrée : 3 F; le dimanche : 4 F. Jusqu'au 15 janvier.

RETABLES ITALIENS DU XIIe AU XVe SIECLE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 janvier.

INDE. CINQ MILLE ANS D'ART. — Petit Palais, avenue Wilson-Churchill (265-99-21). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F; sam. : 6 F. Jusqu'au 28 février.

TRESORS DES ROIS DU DANEMARK. — Petit Palais (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 7 janvier.

RICHESSE D'ART DU CANTON DE MENNECY. — Grand Palais (porte D). Sauf sam. et dim., de 9 h. à 19 h. Jusqu'au 15 décembre.

LES ATLANTES ET CARIATIDES DE PARIS 1850-1930. — Musée d'art et d'essai, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15.

MIRO. Cent sculptures (1962-1978). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F : gratuite le dimanche. Jusqu'au 14 janvier.

JEAN CHIEZE. Itinéraire d'un graveur sur bois en France. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Du 24 novembre au 7 janvier.

BARBARA ET MICHAEL LEISGEN : Les écritures du soleil. NAM JUNE PAIK : Rétrospective. GIULIO PAOLINI : Del bello intelligibile. — ARC, Paris, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 janvier.

MA-ESPACE/TEMPS AU JAPON. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 20 h. ; dimanche, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 11 décembre.

LA TRAVERSEE DU TEMPS PERDU. Parcours-spectacle du XIXe siècle. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h.; dimanche, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 22 janvier.

FORMES CHINOISES. Centenaire de Victor Segalen, 1878-1919. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (522-23-3..). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 11 février.

LOUIS LEYGUE. — A la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf les dimanches et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 28 février.

PASCALE MORICE ET GUADAGNUCCI. Prix Bourdelle 1977. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 14 janvier.

SECONDE VIE DE L'ŒUVRE D'ART. Restauration d'un plafond italien du XVe siècle, de peintures; meubles et boiseries. — Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (227-39-94). Sauf lundi et mardi, de 13 h. 30 à 17 h. 30.

ARMISTICE ET PAIX, 1918-1978. — Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (551-93-02). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 30; dim., de 14 h. à 17 h. 30. Entrée : 4 F. Jusqu'au 15 janvier.

LEOPOLD SEDAR SENGHOR. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'en février.

L'ESTAMPE AUJOURD'HUI, 1973-1978. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 7 janvier.

CLAUDE RAIMOND-DITYVON. Photographies. — Bibliothèque nationale, galeries de photographie, 4, rue de Louvois (voir ci-dessus). Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

LA CARTE POSTALE. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F; dim. : 4 F (gratuite le 18 janvier). Du 24 novembre au 5 mars.

PREMIER SALON : FIGURATION CRITIQUE. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). Jusqu'au 27 novembre.

PARIS AU BORD DE L'EAU. Photographies de Gösta Wilander. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13).

LE SPECTACLE ET LA FETE AU TEMPS DE BALZAC. — Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-56-38).

CERAMIQUE CONTEMPORAINE. — Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h. à 20 h. Jusqu'au 27 janvier.

LE FIL DES PIERRES. Photogrammétrie et préservation des monuments. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (277-59-20). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 3 décembre.

ISLE DE FRANCE, ILE MAURICE, 1715-1978. — Musée de la marine, palais de Chaillot (727-96-51). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 3 décembre.

SPLENDEUR DES COSTUMES DU MONDE. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 5 mars.

CENTRES CULTURELS

STAFFAN HALLSTROM. Peintures. — GOSTA WILANDER. Stockholm au bord de l'eau. Photographies. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h., samedi et dimanche, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 7 janvier.

BIZARRE, GROTESQUE, MONSTRUEUX. Caricatures contemporaines. — Gœthe-Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf samedi et dimanche, de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 décembre.

PETER SORGE. Dessins et eaux-fortes. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim., de 13 h. à 20 h. Jusqu'au 20 décembre.

HOSIASSON. Rétrospective 1955-1977. — M.J.C., Les Hauts-de-Belleville, 43, rue du Borrégo (636-68-13), de 15 h. à 22 h. Jusqu'au 30 novembre.

LOUIS JAQUE. Les idiomes galactiques. - GUY ROBERT ET L'EDITION D'ART. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Jusqu'au 3 décembre.

MALTAIS. Peintures 1972-1978. — Centre culturel canadien (voir ci-dessus) et librairie-galerie Obliques, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville. Jusqu'au 3 décembre.

GIOVANNI FATTORI (1825-1908). Eaux-fortes. — Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (222-12-78). Jusqu'au 30 novembre.

PICASSO 1970-1972. 156 gravures et leurs 87 états préparatoires. - CREATIS. Deux cents photographies. — Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Jusqu'au 14 janvier.

ROBERT NANTEUIL (1623-1678). Portraits gravés. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 22 décembre.

JEAN BERAUD (1849-1935). Un témoin de la Belle Epoque. — Collections du musée Carnavalet, mairie annexe du XVIe arrondissement, 71, avenue Henri-Martin. Sauf sam. et dim. Jusqu'au 15 décembre.

JEAN PICART LE DOUX. Tapisseries. — Centre national de la tapisserie d'Aubusson, 179, boulevard Saint-Germain (544-66-88). Jusqu'au 13 décembre.

GRAVURE YOUGOSLAVE, primée aux Biennales internationales. — Maison de la Bourgogne, 12, rue du Parc-Royal. De 11 h. à 20 h.; mer., jusqu'à 22 h. Jusqu'au 15 janvier.

TRESORS PERDUS. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-00-71). Jusqu'au 10 décembre.

LE VIe SE SOUVIENT DE SES ARTISTES. — Mairie annexe du VIe, place Saint-Sulpice. De 11 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 novembre.

PROMENADE HISTORIQUE A TRAVERS LE IIe ARRONDISSEMENT, de la place des Victoires à la place de l'Opéra. Collections du musée Carnavalet. — Mairie annexe du IIe arrondissement, 8, rue de la Banque. Sauf dim., de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 9 décembre.

NOURRY, EISENZOPF - ENRIQUE BRYANT. — FIAP, 30, rue Cabanis (589-89-15). De 9 h. à 21 h. (sauf les 1er, 2 et 3 décembre). Jusqu'au 14 décembre.

GRAVURES ORIGINALES D'IRAN ET DE FRANCE, du XVIIe au XIXe siècle. — Galerie Cyrus, 65-71, avenue des Champs-Elysées (225-62-90). Sauf dim., de 11 h. à 19 h. Jusqu'au 3 décembre.

CHRISTIAN LARRIEU, ALBA PEDROL ET BROUSSAILLES. Photographies. — Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville. Tous les jours, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 28 novembre.

PIERRE ANDRES. Jouets insolites et éducatifs. — Cité internationale, 21, boulevard Jourdan (589-67-57). Sauf dim., lundi, jeudi, de 15 h. à 21 h. Jusqu'au 30 novembre.

ESSOR DE LA PEINTURE VENEZUELIENNE CONTEMPORAINE. — Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic. Sauf sam. et dim., de 10 h. à 13 h. et de 15 h. à 17 h. Jusqu'au 12 janvier.

WERNER EPSTEIN. Rétrospective. — Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal (331-98-20). Jusqu'à fin novembre.

GALERIES

ENCRES A DEUX PINCEAUX. Pierre Alechinsky et Karel Appel. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 novembre.

ARCHEOLOGIES BLANCHES II : Henri Maccheroni et Michel Butor. — Artalect, 11, rue Monsieur-le-Prince. Jusqu'à fin novembre.

LE COLLAGE SURREALISTE EN 1978. — Galerie le Triskèle, 23, rue de Fleurus (544-72-83). Jusqu'au 16 décembre.

LES OBJETS TRANQUILLES. Natures mortes japonaises dix-huitième et dix-neuvième siècles. — Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 13 janvier.

LIVRES, COLLAGES, GRAVURES : Michel Butor-Staritsky. — Aux amateurs de livres, 62, rue de Suffren (567-18-38). Jusqu'au 22 décembre.

L'ART ET LES BISCUITS. — La publicité de la firme Lebebvre-Utile de 1887 à 1914. Espace Cardin, avenue Gabriel (266-17-30). De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 28 novembre.

REVES POETIQUES DES PEINTRES NAIFS YOUGOSLAVES. — Galerie Mona Lisa, 32, rue de Varenne (048-17-25). Jusqu'au 31 décembre.

BEN SHAHN. Vintage Prints. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (222-32-70). - Galerie Nouvel Observateur-Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 30 novembre.

MAURICE BLOND (1899-1974). — Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot (326-99-73). Jusqu'au 3 décembre.

BERNARD BUFFET. — Galerie M. Garnier, 6, avenue Matignon (225-61-65). Jusqu'au 16 décembre.

VICTOR BURGIN : US 77. — Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 23 décembre.

CADIOU. Cuirs imaginaires, sculptures. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Novembre-décembre.

FRANCIS CERA. — Art et culture, 90, rue de Rennes (548-12-51). Jusqu'au 5 décembre.

COMBET-DESCOMBES (1885-1966). Dessins, pastels. — Galerie J.-C. Lignel, 46, rue de Verneuil (261-17-82). Jusqu'au 9 janvier.

JOSEPH CZAPSKI. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51) Jusqu'au 23 décembre.

DADO. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (033-22-40). Jusqu'au 6 janvier.

SONIA DELAUNAY. Le cabinet des dessins. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 2 décembre.

DEWASNE. Œuvres récentes. — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 16 décembre.

CHRISTIAN DOTREMONT. Logogrammes et autres. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 novembre.

DOUNE. Dessins et gravures récentes. — Galerie d'art de l'hôtel Astra, 29, rue Caumartin (266-15-15). Jusqu'au 20 janvier.

BERNARD DUFOUR. « Homme et femme » : Peintures 1978. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). — Dessins. — Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 9 décembre.

RAOUL DUFY. — Galerie Tamenaga, 18, avenue Matignon (266-61-94).

GEN PAUL (1895-1975). — 21, rue du Bac (261-24-15). Jusqu'au 31 décembre.

GILLIAM. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (033-78-41). Jusqu'au 15 décembre.

GULLAND. Pareles d'images. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 16 décembre.

MARCOS HUERTA. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 2 décembre.

HUSSON-DUMOUTIER. Voyages. — Air France, cafétéria du personnel, entrée 25, boulevard de Vaugirard (273-41-41). Jusqu'au 30 novembre.

MICHEL JOURNIAC. Espace cryptique. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 20 janvier.

BERNADETTE KELLY. Peintures, dessins. — Bateau Lavoir, 16-18, rue de Seine (325-13-87). Novembre-janvier.

FRANÇOIS LALANNE. Œuvre graphique. — Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'à fin novembre.

LAMY, peintures. — Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (033-71-91). Jusqu'au 16 décembre.

GERARD LARGUIER. Transfigurations 77-78. — Fondation Strafor, 134, boulevard Haussmann.

PIERRE LEBE. Sculpture, poterie, tapisserie. — Galerie Mai, 12, rue Bonaparte (326-49-47). Jusqu'au 23 décembre.

PHILIPPE LELIEVRE, 1929-1975. — Galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 16 décembre.

JOAN MIRO. Peintures. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 20 janvier.

FRANCIS MOCKEL. Gravures. — Abracadalivre, 95, rue Vieille-du-Temple (272-09-65). Jusqu'au 30 novembre.

NACCACHE. Traces de l'homme dans la ville. — Galerie P. Lescot, 28, rue Pierre-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 24 décembre.

OLIN-KONSTAN. — Art forum international, 22, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (723-67-58). Jusqu'au 23 décembre.

PELAYO. Récits allégoriques. Vingt peintures sur papier. — Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 31 décembre.

JEAN-MARIE POUMEYROL. Peintures, dessins. — Galerie Bijan Aalam, 22, galerie Véro-Dodat (236-26-99).

JEAN-MARIE QUENEAU. Peintures récentes. — L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 13 janvier.

ROTH ET RAINER. Duos, duels, etc. — Galerie Bama, 80, rue du Bac (548-87-98). Jusqu'au 13 janvier.

MARTIAL RAYSSE. Nouvelles images. — Galerie K.-Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 2 décembre.

J.-J.-J. RIGAL. — Galerie Arcanella, 18, rue Ortolan (336-16-17). Jusqu'au 13 janvier.

HEDVA SER. — Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18). Jusqu'au 9 décembre.

THEIMER. Bronzes 70-78. — Galerie A. Loeb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 9 décembre.

ABRAM TOPOR. Dessins et peintures récentes. — Galerie Marquet, 7, rue Bonaparte (328-74-88). Jusqu'au 22 décembre.

TOURLIERE. Tapisseries et dessins. — La Demeure, 19, rue Lagrange (troisième étage) (326-02-74). Jusqu'au 23 décembre.

JACK VANARSKY. — Galerie Lacloche, 24, rue de Grenelle (222-74-75). Jusqu'au 15 janvier.

VARBANOV. Tapisseries. — Galerie Odermatt, 85 bis, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-92-58). Jusqu'au 30 novembre.

PAUL WUNDERLICH. Homo sum. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-65-09).

CLAUDE YVEL. — Galerie du Luxembourg, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Novembre.

REGION PARISIENNE

ASNIERES. Quatrième Biennale des beaux-arts : « Hommage à Carzou ». Salle des fêtes, 16, place de l'Hôtel-de-Ville (790-63-12). De 14 h. à 19 h.; vend., de 14 h. à 22 h. Jusqu'au 3 décembre.

BEAUVAIS. Gobineau et le département de l'Oise. — Musée départemental de l'Oise (445-13-80). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 31 décembre.

BOBIGNY. Guillermo Nunez. — Hôtel de ville. Sauf mardi, de 10 h. à 19 h.; dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 16 décembre.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Tapisserie-création : 1922-1978. — Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-81-80). De 10 h. à 23 h.; dim., de 10 h. à 12 h. Jusqu'au 15 janvier.

BRETIGNY. Michel Parré. — Centre culturel communal, rue Henri-Douard (084-38-68). Jusqu'au 3 décembre.

LA DEFENSE. Sculptures d'Indonésie. — Galerie de l'Esplanade (073-66-53, 775-36-08). Jusqu'au 31 décembre.

MARLY-LE-ROI. Luc Peire. — Galerie Anne Blanc, 30, Grande-Rue (958-47-92). Jusqu'au 13 décembre.

MONTREUIL. Sheila Hicks : Fil. — Centre des expositions, esplanade B.-Frachon (858-91-83). Novembre-janvier.

NEMOURS. Cent quelq. gravures québécoises. — Château-musée (428-27-42). Sauf mardi, de 14 h. à 17 h. 30; sam et dim., de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 3 décembre.

SAINT-DENIS. Marc Saint-Saëns, tapisseries, peintures, dessins. — Musée municipal d'art et d'histoire. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h.; dim., de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 21 janvier 1979.

SENLIS. Picardie 1914-1918, le pays et les hommes dans la guerre. — Bibliothèque municipale, place Saint-Pierre (453-00-80, poste 313). De 10 h. à 12 h. et de 14 h. 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Guy Bedos.

CHAPITEAU DES HALLES (233-00-17) (D), 20 h. 30 : Anne Sylvestre.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 22 h. : J. Villeret.

GALERIE 55 (326-65-51) (D., L.), 21 h. : B. Dimey; 22 h. : Marie-Thérèse Orain.

GYMNASE (770-16-15) (Mer., D. soir) 21 h., mat. dim. 15 h. : Coluche.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 22 h. 30 : Arlette Mirapeu, chansons Bobby Lapointe.

OLYMPIA (742-25-49), les 22, 23, 21 h.; les 24, 25, 20 h. et 22 h.; le 26, 15 h. : Maxime Le Forestier (dern. le 26).

(L). 18 h. : P. Font et P. Val. A partir du 28, 21 h. : Alain Barrière.

PALAIS DES ARTS (272-62-98) (D., L.), 18 h. 30 : Michel Murty.

PALAIS DES CONGRES (758-22-56), les 22, 24, 25, 26, 27, 28, 21 h.; les 25, 26, 16 h. : Michel Sardou.

THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 18 h. 30 : Jean-Yves Luley.

THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 22 h. : France Léa.

Les comédies musicales

THEATRE DE PARIS (280-09-30) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : Harlem années 30.

MOGADOR (285-28-80), Mar., V., S., 20 h. 30; dim. et sam., mat., 14 h. 30 : le Pays du sourire.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-25), 21 h., mat., dim., 15 h. 30 : Et voilà l'travail.

DEUX ANES (606-10-26) Mer, 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Anne-Marie Carrière, M. Horgues.

La danse

Voir Festival d'automne.

CENTRE MANDAPA, les 27, 28, à 21 h. : Sucheeta Bhide, bharata Natyam.

THEATRE OBLIQUE (805-75-51) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 16 h. : Théâtre d'images.

ATELIER 102 (238-08-74), les 24, 25, 20 h. 45 : Susan Resnick.

CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93), 18 h. 30 : le Dernier Siècle.

Le mime

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (L. et D. soir, mat. Dim.). 15 h. : Marcel Marceau.

STUDIO THEATRE 14 (539-88-11) (D., L.), 20 h. 30 : Festival du mime comique.

THEATRE SAINT-MEDARD, 21 h. : Vie à Pablo Neruda, dern. le 25.

Jazz, pop', rock, folk

PALAIS DES ARTS, le 25, 20 h. 30 : Yan Garbareck ; le 23, 20 h. 30 : Michel Portal Unit; le 24, 20 h. 30 : Latif Khan.

BATACLAN, les 22, 23 et 24, 21 h.; le 25, 16 h. : Patrick Abrial.

PENICHE, le 26, 20 h. 30 : Duo Itaro Oki et Shiro Daimon.

STADIUM, Bar Totem, le 22, 21 h. : Keshavan Maslak Trio ; le 23, 21 h. : Douglas Ewart, Steve Colson Duo ; le 24, 22 h. : Jef Gilson Quintett ; le 25, 21 h. : Jérome Van Jones Blues Express.

PALACE, le 21, 21 h. : The Cars; le 28, 21 h. : Taj Mahal.

CHAPELLE DES LOMBARDS (D.), 20 h. 30 : B. Lubat et Patrick Fort ; 22 h. 30 : Cie B. Lubat.

OLYMPIA, le 25, 24 h. : Urban Sax pop.

CAVEAU DE LA HUCHETTE, jusqu'au 24, 21 h. 30 : Marc Laferrière ; A partir du 25 : Stephan Guerault Quintet.

THEATRE CAMPAGNE-PREMIERE, dern. le 25, 18 h. 30 : Extraballe ; A partir du 27, 18 h. 30 : Calcinator. (Si 27, 20 h. 30 : Sugar Blue ; 23 h. : Sugar Blue Mud Ball Sweet : les 27, 28, 20 h. et 21 h. 30 : World Saxo Quartet.

PETIT-OPPORTUN (L.), dern. le 26, 22 h. : Nazare Pereira. A partir du 28 : Patrice Caratini, Marc Fosset.

COLLECTIF, 28, rue Dunois, 13e, le 27, 21 h. : Machi Oul Big Band.

PATIO, 22 h. : Deddy Davis, Harry Edison.

Théâtres

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), les 22, 25, 28, à 19 h. 30 : Simon Boccanegra ; le 29, à 19 h. 30, et le 28, à 20 h. : Spectacle de ballets ; le 27, à 20 h. : Récital Frederica von Stade.
SALLE FAVART (742-59-69), les 18 et 22, à 20 h. ; les 25, 28, à 19 h. 30 : le Médecin malgré lui.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 22, 24, 26, 27, 28, à 20 h. 30 ; le 26, à 14 h. 30 : Six personnages en quête d'auteur ; les 23, 25, à 20 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Jeu de l'amour et du hasard.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Cercle de craie caucasien ; Gémier, les 28 et 29, à 20 h. 30 : Bernard Haller « Salmigondivers ».
ODEON (325-70-32) : relâche.
PETIT - ODEON (325-70-32) (L.), 21 h. 30 : la Star des oublis ; 18 h. 30 : Fugue en mineur.
T.E.P. (636-79-09), les 28 et 29, à 20 h. 30 : Quand je serai petit.
PETIT T.E.P. (636-79-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Bons Baisers du Lavandou.
CENTRE POMPIDOU (277-11-12) (mardi), débats ; le 23, à 18 h. 30 : Revue parlée (la culture yiddish) ; le 24, à 18 h. 30 : le Vin ; le 27, à 16 h. : le Champ de Prigg ; à 18 h. 30 : Rencontres musicales ; 19 h., La revue parlée littérature. — Musique : tous les jours, à 15 h., 16 h. 30 et 18 h. : le Distope, de Xenakis ; les 24, 25, 26, 27 et 28, à 20 h. 30, IRCAM. — Cinéma : le 22, à 21 h. : le Dibbouk ; le 24, à 21 h., A Brievelé der Mamen ; du 22 au 26, à 19 h. : cinéma expérimental hollandais.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00) (D., L.), 20 h. 30 : Rose de Noël ; le 26, à 18 h. 30 : Concert Colonne, dir. R. Boutry (Rossini, Boutry, Sauguet, de Falla).
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 22, 23, 24, 25, à 18 h. 30 : Quatuor Vegh ; les 28, 29, à 18 h. 30 : Sol, un personnage en forme de clown ; les 22 et 25 : la Maison des cœurs brisés ; le 27, à 20 h. 30, et le 25, à 14 h., le 26, à 14 h. 30 : Ensemble instrumental de Paris ; les 23, 24, 28, 29, à 20 h. 30 : Maria Maria.
NOUVEAU CARRE (277-88-40), Jardin d'acclimatation, les 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, à 18 h. 30 ; les 22, 25, 26, à 15 h. : Cirque à l'ancienne, les 23, 24, à 14 h. et 14 h. 15 ; Théâtre du Jardin : Marionnettes chinoises ; les 28, 29, à 14 h. 15 : Everest.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-73) (D., L.), 20 h. 30 : Sidi-Ciné ; 22 h. : Daviy.
ANTOINE (208-77-71) (L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Pont japonais.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Mon père avait raison.
ATELIER (606-49-24) (L.) 21 h., mat. dim. 15 h. : la Culotte. Mer., J., V., S. 18 h. 30 : Un homme à la rencontre d'A. Artaud.
ATHENEE (073-27-24) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Olaf et Albert.
BIOTHEATRE (261-44-16) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : la Crique.
BOUFFES-PARISIENS (073-87-94) (L.) 20 h. 45, mat. dim. 15 h. et 18 h. : le Charlatan.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : la Sœur de Shakespeare ; Théâtre de l'Epée-de-Bois (808-39-74) (D., L.) 20 h. 30 : Yuro.
CENTRE D'ART RIVE GAUCHE (L.) 22 h. : la Femme au bout des doigts.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Resserre 21 h. : la Brise l'âme (dern. le 25) ; Grand Théâtre (D., L., Mar.) 21 h. : Latin American Trip.
COMEDIE-CAUMARTIN (073-43-41) (J.) 21 h. 10, mat. dim. 15 h. 10 : Boeing-Boeing.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.
ESSAION (278-46-42) (D.) I 18 h. 30 : Œuvre-22 h. : Abraham et Samuel ; II (D., L.) 20 h. 30 : le Chant général.
FONTAINE (874-74-40) (Sam., D.) 14 h. 20 : la Farce du cuvier ; Aucassin et Nicolette ; (D.) 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie, la vie qu'on vit.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.) 20 h. 30 : la Surface de réparation.
HUCHETTE (326-38-99) (D.) 20 h. 30 : la Leçon ; la Cantatrice chauve.
IL TEATRINO (322-28-92) (D., L.) 20 h. 30 : Théâtre sicilien 22 h. : *Louise la pétroleuse.*
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : les Folies du samedi soir.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D) I : 18 h. 30 : Molly Bloom 20 h. 30 : le Shaga 22 h. : Carmen City ; II : 18 h. 30 : Une heure avec Rainer Maria Rilke ; 20 h. 30 : Fragments ; 22 h. 15 : Acteurs en détresse.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : le Préféré.
MARIGNY (256-04-41) (J., D. soir) 21 h., mat. dim. 15 h. : le Cauchemar de Bella Mannigham.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Changement à vue (à partir du 25.)
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (D. soir et L.), 21 h., mat dim. 15 h. et 18 h. 30 : Les papas naissent dans les armoires.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir et L.), 21 h., mat. sam. 17 h., dim. 15 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. sam. 18 h., dim. 15 h. 30 : Apprends-moi Céline.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : les Aiguilleurs.
ORSAY (548-38-53) I : les 24, 25, 20 h. 30, le 26, 15 h. et 18 h. 30 : Orénom ; les 22, 23, 28, 20 h. 30 : le Dépeupleur. — II : les 23, 24, 20 h. 30 : Harold et Maude ; le 28, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours ! ; les 22, 25, 20 h. 30 ; le 26, 15 h. et 18 h. 30 : Zadig.
PALACE CROIX-NIVERT (734-52-21) (Mar.), 20 h. : Rocky Horror show.
PALAIS-ROYAL (742-84-29) (L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h. : le Tout pour le tout.
PALAIS DES SPORTS (532-41-29) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. 15 h. 30, dim. 14 h. 30 et 18 h. : Notre-Dame de Paris.
PENICHE (205-40-39) (D., L.), 20 h. 30 : Petites et Grandes Violences de tous les jours ; 22 h. : les Histoires belges.
PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.) 20 h. 30, mat. dim 17 h. : la Vie privée de la race supérieure.
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : Tête de méduse.
POCHE - MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 21 h., sam. 20 h. 30 et 22 h. 15 : le Premier.
RANELAGH (288-64-44) (J. soir), 20 h. 15, mat. dim. 15 h. : Aide-toi, le ciel t'aidera pas ! (à part. du 24).
PRESENT (203-02-55) (D., L.), 20 h. 30 : Eve des Amériques.
SALLE VALHUBERT (584-30-60) (Mer., V., S., Mar.), 21 h. : Est-il bon ? Est-il méchant ?
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : l'Echange ; 22 h. 30 : la Chasse au snark.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
THEATRE EN ROND (387-88-14) (L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Si tout le monde en faisait autant.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Chaises.
THEATRE SAINT-GEORGES (878-63-47) (J., D. soir), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Attention, fragile.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. *soir, L.*), *21 h., mat. dim. 15 h.* et 18 h. : Crime à la clef.
TROGLODYTE (336-62-87) (D., L.), 20 h. : 1848, la République de monsieur Dupont ; Mer., 14 h. 30, dim., 15 h. 30 : Gugozone ; le 27, 21 h. : Blues Story.
VARIETES (233-09-93) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D), 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : la Femme rompue.
LES BLANCS MANTEAUX (277-42-51) (D.). — I. 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : la Tour Vandenesle ; 22 h. 30 : A force d'attendre l'autobus. — II. 20 h. 15 : Du dac au dac ; 21 h. 30 : la Nouvelle Star ; 22 h. 30 : A. Valardy.
AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Vous qui passez (dern. le 25), à part. du 27 : Pas la bouche pleine ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime ; J., V., S., 19 h. 30 : Françoise Kanel.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.). — I. 20 h. 30 : Popeck ; 22 h. : Soigne tes ecchymoses, Gervaise. — II. 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. : le Bonbon magique.
CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93) (D.), 22 h. 15 : Starlife.
CENTRE D'ART ET D'ARTISANAT (227-68-81), V., S., 20 h. 30 ; D., 17 h. : Défense d'avoir les nuages au-dessus de la tête.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : M. Bernard ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.
DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : Roméo et Georgette.
FANAL (233-91-17) (D., L.), 19 h. 30 : Béatrice Arosc ; (D.), 21 h. 15 : le Président.
LE MANUSCRIT (887-82-80) (D.), 20 h. : le Miroir de Molly ; 22 h. 30 : Paris-Munich.
ODEON (329-70-53) (D., L.), 22 h. : Lorca, Cervantes, Neruda.
LES PETITS PAVES (607-30-15) (Mar.), 21 h. 15 : Débordés par la base.
POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol ; 21 h. 30 : Balade de saisons ; 23 h. : Alors, heureuse ?
LE SELENITE (033-53-14) (Mar.). — I. 20 h. 30 : les Voyageurs de carton ; 22 h. : le Troisième Œil sur mon béret. — II. 21 h. : Good Day
LA SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 19 h. 30 : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Voyage vers les ombres vertes.
LE SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
LA TANIERE (337-74-39), les 23, 24, 25, 20 h. 45 : J. Barthes ; 22 h. 30 : J Marqué.
THEATRE DES 400 COUPS (329-39-89) (D.), 20 h. 30 : J.-Cl. Monteils ; 21 h. 30 : J.-M. Thibault.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier, le 23, 21 h. : le Petit maître corrigé.
ARGENTEUIL, Parc Camélinat, le 26, 16 h. : Estudiantina d'Argenteuil, dir. : M. Monti (Cecere, Debussy, Gounod, Suppe). — Salle Jean-Vilar, le 24, 20 h. 45 : V. Nicolov (Brahms, Goleminov, Debussy, Schumann).
AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 17 h. : Minamata and Co.
AULNAY-SOUS-BOIS, salle P.-Scohy, le 25, 21 h. : Stara Zagora.
BAGNEUX, M.J.C., le 24, 20 h. 30 : Moun'Kika
BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B. (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. 30 : Caligula.
BOURG-LA-REINE, CAEL, le 25, 21 h. : Chris et Laure.
BURES-SUR-YVETTE, M.J.C., le 23, 21 h. : Tempête Pluriel.
CHAMPIGNY, le Soleil dans la tête, le 24, 23 h. : Dune ; le 25, 21 h. : Zoo Story. — Salle Jean-Vilar, le 25, 21 h. : C. et J.-M. Chrétien, F. Bou, C. Cantin, G. Massias, B. Auger Beethoven). — Salle Gérard-Philipe, le 24, 22 h. : M. Fosset, P. Caratini ; le 25, 21 h. : Tartarin de Tarascon.
CHARENTON, Théâtre, le 24, 21 h. : J.-M. Caradec.
CHELLES, C.C., le 23, 14 h. et 20 h. 30, le 24, 14 h. 30 et 20 h. 30, le 25, 18 h. 30, le 26, 16 h. : l'Illusion comique.
CHOISY, Théâtre Paul-Eluard, le 25, 21 h. : Ben Zimet. Le 24, 20 h. 30 ; le 26, 16 h. : l'Ane de l'hospice.
COURBEVOIE, Maison pour tous, le 23, 20 h. 30 : Musique médiévale ; le 25, 20 h. 30 : le Procès de l'acteur Gilles de Rais.
LA COURNEUVE, C.C. J.-Houdremont, les 24 et 25, 21 h. ; le 26, 17 h. : les Deux Nobles Cousins.
CRETEIL, Maison A.-Malraux, les 24, 25, 20 h. 30 : les Lettres de la religieuse portugaise ; le 26, 15 h. 30 : Orchestre J. Barthe, dir. : J. Charpentier (Mozart).
ELANCOURT, APASC, le 25, 21 h. : Fawzi Al Aiedy, Al Anouar.
ERMONT, Théâtre P.-Fresnay, le 26, 16 h. : la Magouille.
EVRY, Agora, le 26, 16 h. : le Bateau pour Lipaia, Studio, le 24, 21 h. : Ensemble Hocklebeke.
FONTENAY-LE-FLEURY, centre Pablo-Neruda, le 25, 16 h. : D. Levallet, Y.-H. Chotard.
GIF-SUR-YVETTE, M.J.C., le 24, 20 h. 30 : Hootenanny ; Perce-Oreille.
GOUSSAINVILLE, Théâtre P.-Neruda, le 24, 21 h. : Crimailleur ; le 25, 21 h. : Un certain Rimbaud.
ILE-SAINT-DENIS, C.C. J.-Vilar, le 24, 21 h. : Stara Zagora.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre municipal, le 25, 20 h. 30 : le Trouvère.
LEVALLOIS, centre culturel, le 24, 21 h. : Mama Bea Tekielski ; le 25, 21 h. : Fiesta Flamenca.
MALAKOFF, Théâtre 71, le 25, 21 h. : Mama Bea Tekielski ; le 28, 21 h. : J. Doual.
MANTES-LA-JOLIE, C.C., le 25, 21 h. : Red Balloo ; le 27, 21 h. : Ray Briant.
MARLY-LE-ROI, salle J.-Vilar, le 25, 21 h. : Trio M. Sharapan ; le 27, 18 h. : Ph. Bianconi ; 21 h. : A. Ponce ; Eglise Saint-Vigor, le 25, 20 h. 45 : A. Bernard, J. Boyer (Bach, Haendel, Telemann).
MEUDON, C.C., le 24, 21 h. : Armonia ; le 25, 21 h. : Ballets Droujba.
MONTREUIL, auditorium du Conservatoire, le 24, 20 h. 30 : Workshop de Lyon
NANTERRE, Théâtre des Amandiers, les 24, 25, 28, 20 h. 15, le 26, 16 h. : Antoine et Cléopâtre.
NEMOURS, M.J.C., les 24, 25, 20 h. 45 : A. Terrasse (Beethoven, Chopin, Brahms, Liszt, Schumann).
PALAISEAU, M.J.C., le 25, 21 h. : Mouloudji.
PONTOISE, Théâtre des Louvrais, les 24, 25, 21 h. : Lenz.
PRE-SAINT-GERVAIS, Eglise, le 24, 21 h. : Quaturo Valtchev.
SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe, le 23, 20 h. 45, le 24, 20 h. 30, le 25, 18 h. et 20 h. 30, le 26, 17 h. : Dressed Like An Egg.
STE-GENEVIEVE-DES-BOIS, Gymnase, le 26, 20 h. 30 : Stara Zagora.
SARCELLES, Forum des Cholettes, le 24, 21 h. : Gwendal ; le 25, 20 h. 30 : Fest Noz.
SARTROUVILLE, Théâtre, le 28, 21 h. : J.-J. Rousseau ; Gymnase Joliot-Curie, les 22, 23, 24, 25, 21 h. : Tristan et Yseult.
SCEAUX, les Gémeaux, le 24, 21 h. : Cie D. Bagouet ; le 25, 18 h. et 21 h. : Ens. P. Kuentz.
SURESNES, Théâtre J.-Vilar, le 24, 21 h. : Légendes à venir.
VANVES, Eglise Saint-Rémy, le 24, 21 h. : Ensemble de musique Euterpe de Paris.
VERSAILLES, Théâtre Montansier, le 24, 21 h. : le Neveu de Rameau.
LE VESINET, CAL, le 28, 21 h. : Tristan et Yseult.
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland, le 28, 21 h. : Stara Zagora.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, C.C.M., le 28, 21 h. : les Grands Moments du music-hall.
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano, les 22, 23, 24, 21 h. : la Chasse aux Corbeaux.
VITRY, Théâtre J.-Vilar, les 23, 24, 25, 21 h., le 26, 17 h. : Remagen.
YERRES, C.E.C., le 25, 21 h. : Amalia Rodrigues.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(278-10-00)

THEATRE

BOUFFES DU NORD (280-28-04) (D., L.), 20 h. 30, mat. sam. à 15 h. : Mesure pour mesure.
ESPACE P. CARDIN (266-17-30), les 22, 27, 28, 20 h. 30 : Œdipe ; les 23, 24, 25, 20 h. 30 : Faust.
CENTRE POMPIDOU (Ma.), 20 h. 30, mat. sam. et dim., 16 h. : Ame Tsuchi.

DANSE

PALACE, jusqu'au 25, 20 h. 30 : *Douglas Dunn.*
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36), les 23, 24, 25, 26, 20 h. 30 : Buyo ; à partir du 27, 20 h. 30 : Rudolf Noureev and his Friends (Pierrot Lunaire, le Corsaire, Auréole, la Leçon).

MUSIQUE

CHAPELLE DE LA SORBONNE, le 23, 20 h. 30 : Musique contemporaine japonaise, œuvre de Toru Takemitsu.
MUSEE DES ARTS DECORATIFS, le 28, 20 h. 30 : Oeuvres de Shinodana, Yuasa, Noda...

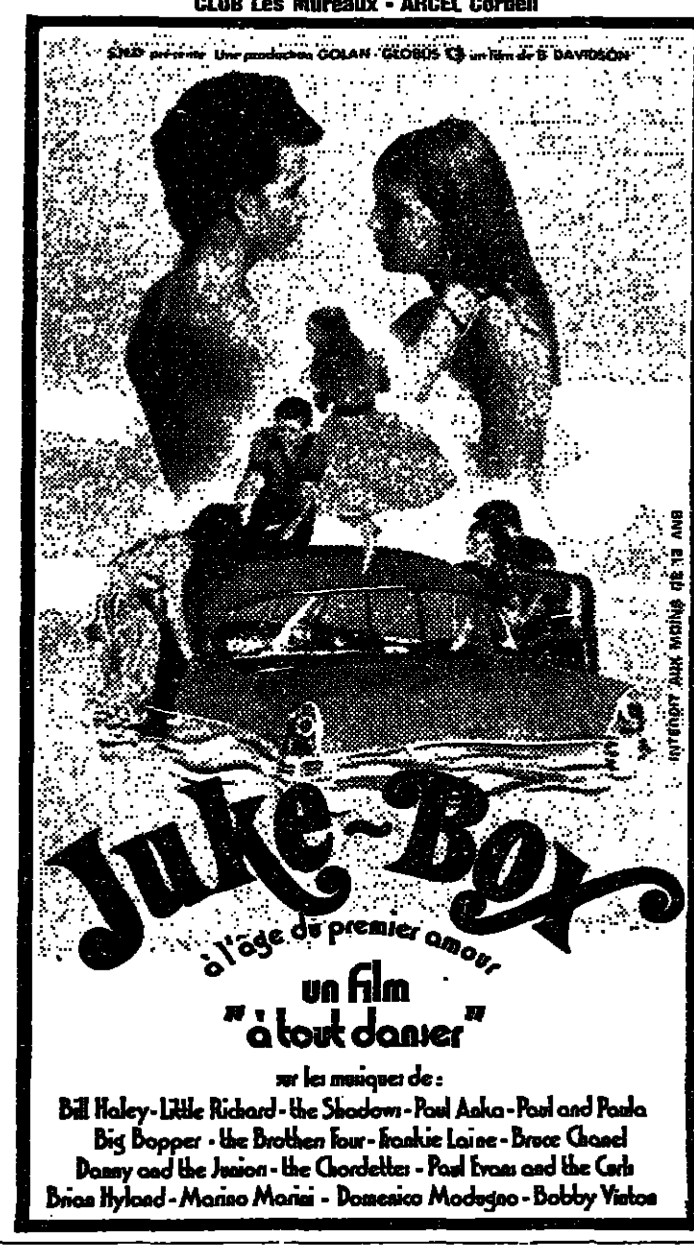
EXPOSITIONS

MUSEE DES ARTS DECORATIFS (Ma.), 12 h., à 19 h., dim. 11 h. à 19 h. : Ma, espace temps au Japon.
CHAPELLE DE LA SORBONNE (L.), 12 h. à 18 h. : Sho calligraphie japonaise contemporaine.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

A PARTIR DU VENDREDI 24









Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) *au moins de dix-huit ans.*

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 22 NOVEMBRE

15 h. : Ma vache et moi : Sherlock Junior, de Buster Keaton ; 18 h. 30 : la Croisière noire, de L. Poirier ; la Croisière jaune, d'A. Sauvage ; 20 h. 30, Hommage à J. Feyder : le Baiser ; 22 h. 30 : Cléopâtre, de C. B. de Mille.

JEUDI 23 NOVEMBRE

15 h., Cinéma et le monde des lettres : l'Aigle à deux têtes, de Jean Cocteau ; 18 h. 30 : La machine à tuer les méchants, de R. Rossellini ; 21 h., Soirée inaugurale « le drame grec antique dans le cinéma » : Œdipe roi (1906) ; Electre, d'A. Meletopoulos (1938) ; Electre, de M. Cacoyannis (1962).

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 22 NOVEMBRE

15 h. : Capitaine casse-cou, de Laurel et Hardy ; 17 h. : le Dibbouk, de M. Waszynski ; 19 h. et 21 h. : films allemands 1912-1932 (19 h. : Baruch, d'E.-A. Dupont ; 21 h. : l'Ile des bienheureux, de M. Reinhardt).

JEUDI 23 NOVEMBRE

15 h. : Pousse-pousse, de H. Inagaki ; 17 h. : les Enfants dans le vent, d'H. Shimizu ; 19 h. et 21 h. : films allemands 1912-1932 (19 h. : le Docteur Mabuse, de F. Lang ; 2 h. : le Docteur Mabuse (2e partie).

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07), Action- La Fayette, 9e (878-80-50).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais 4e (278-47-86), La Clef, 5e (337-90-90).
L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e Paramount-Maillot, 17e (754-24 24).
L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : St-Séverin, 5e (033-50-91) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; UGC-Danton, 6e (329-42-62) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; v.f. : UGC-Opéra, 2e (261-50-32) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC-*Danton, 6e (329-42-62)* ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
L'ARRET DU MILIEU (Fr.). LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) H. sp.
AU NOM DU PAPE-ROI (It. v.o.) : UGC-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64).
LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC-Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; jusqu'à jeudi.
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; *Normandie, 8e (359-41-18)* ; Lumière, 9e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; *Français, 9e (770-33-88)*, jusqu'à J. ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; jusqu'à J. ; Gaumont-Gambetta, *20e (797-02-74)* ; à partir de V. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA CHANSON DE ROLAND (Fr.), Quintette, 5e (033-35-40), jusqu'à J. ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.) V. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE CONVOI DE LA PEUR (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Convention Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).
DERNIER AMOUR (It.) v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), jusqu'à J. ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; à partir de V. : Français, 9e (770-33-88).
DOSSIER 51 (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap.) (**) v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
FEDORA (A.) v.o. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Le Seine, 5e (325-95-99), à partir de 18 h. 30.
LA FEMME GAUCHERE (All.) v.o. : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LA FEMME LIBRE (A.) v.o. : Champollion, 5e (033-51-60) : v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (754-10-68).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : *Cluny-Palace, 5e (033-07-76)* ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
F.I.S.T. (A., vo) : J-Cocteau, 5e (033-47-62).
FLAMMES (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42) H. Sp.
LA FRAIRIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; la Clef, 5e (337-90-90), débat le 27, 20 h.
GENERAL, NOUS VOILA (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) (jusqu'à J. ; Colisée, 8e (359-29-46) (jusqu'à J.) ; Richelieu, 2e (233-56-70).
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) jusqu'à J. ; à partir de V. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES GRANDS MOMENTS DU MUNDIAL (Fr.) : Richelieu 2e (233-56-70).
GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Calypso, 17e (754-10-68).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Ternes, 17e (380-10-41).
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LAST WALTZ (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
MOLIERE (Fr.) : Hautefeuille, 6e *(633-79-38)* ; *Gaumont Rive-Gauche*, 6e (548-26-36) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Nations, 12e (343-04-67), mer., jeu.
MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri Boulevards, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e *(073-34-37)* ; Paramount - Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98), h. sp.
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES OIES SAUVAGES (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
PASSE-MONTAGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Balzac, 8e (359-52-70).
PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PION (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; George V, 8e (225-41-46) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) jusq. J. ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), jusqu'à J
PIRANHAS (A., v.o.) (*) : Mercury, 8e (225-73-90) ; v.f. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) : Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) : Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326 - 22 - 17) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE PRIVE DE SES DAMES (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis Champs-Elysées.

Les films nouveaux

UN MARIAGE, film américain de Robert Altman (v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; *Clichy-Pathé, 18e* (522-37-41).
LA PREUVE PAR SIX, six nouvelles cinématographiques de J.-J. Beinex, A. Bernardi, G. Chalaud, M. Sibra, Sophie Tatischeff, T. Candicis : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LA SORCELLERIE A TRAVERS LES AGES, film *français* de Benjamin Christensen : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LES BRONZÉS, film *français* de Patrice Leconte : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Boul' Mich', 5e (033-48-29) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C. - Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, *16e (651-99-75) ; Paramount-*Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA GRANDE MENACE, film anglais de Jack Gold (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Wepler, 18e (387-50-70).
JUKE-BOX, film américain de Boaz Davidson (*), (v.o.) : *Publicis* - Saint - Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount - Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Capri - Boulevards, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention - Saint - Charles, 15e *(579-33-00)* ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

A PARTIR DE VENDREDI

UNE HISTOIRE SIMPLE, film *français* de Claude Sautet : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain - Village, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

Concerts

Voir : Festival d'automne, en banlieue et les salles subventionnées et municipales.

MERCREDI 22 NOVEMBRE

PLANETARIUM, 21 h. : J.-C. Michel.
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 20 h. 45 : N. Anfuso, soprano, Boulay, clavecin, D. Simpson, violoncelle baroque (Vivaldi) (inédites).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, *Chœurs* de Radio-France (Mozart).
EGLISE DE LA MADELEINE, 20 h. 30 : Chœur et Ensemble instrumental de la Madeleine (Gounod).
SALLE GAVEAU, 18 h. 45 : R. Boudouilidi, piano (Schubert) ; 21 h. : D. N'Kaoua, piano (Chopin, Ravel).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Les solistes de l'Orchestre de Paris (Berio, Schubert).
SALLE CORTOT, 20 h. 30 : G. Moutier, piano (Liszt, Chopin, Beethoven, Brahms).
CAFÉ D'EDGAR, 18 h. 30 : *J. Moch*, chant, J.-M. Luisada, piano (Rachmaninov, Satie, Brahms, Poulenc, Stravinski, Tchaïkovski).
LUCERNAIRE, 19 h. : Ensemble instrumental Continuo (Haendel, Bach, Vivaldi, Leclair) ; 21 h. : Ch. et A. Courmont, A. Devorsine, M. Bouvet (Caplet).
GALERIE A.-OUDIN, 21 h. : Ensemble Clément Janequin (musique Renaissance).

JEUDI 23 NOVEMBRE

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, direction : K. Tennstedt (Brahms, Strauss, Beethoven).
THEATRE DU RANELAGH, 20 h. 30 : Ph. Muller, violoncelle, J. Rouvier, piano (Schumann, Schubert, Beethoven, Debussy).
SALLE GAVEAU, 21 h. : R. Cappello, piano (Bach-Busoni, Clementi, Brahms, Liszt).
SALLE BERLIOZ, 20 h. 30 : A. Galperine, violon, J. Morata, piano (Bach, Fauré, Tartini, Paganini).
EGLISE RÉFORMÉE D'AUTEUIL, 20 h. 45 : P. Delsaux, N. et L. Omnes, M. Roujon (Bach, Duphly, Chambonnières).
NOTRE-DAME, 20 h. 30 : D. Roth, orgue (Messiaen).
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 12 h. : J.-P. Dathy, orgue (Bach, Franck).
CITE DES ARTS, 20 h. 30 : M. Tagliaferro.
PLANETARIUM, 21 h. : voir le 22.
LUCERNAIRE, *19 h. : voir le 22* ; 21 h. : Fl. Lazermes, soprano, Cl. Rosen, piano (Schubert, Brahms, Caplet, Fauré).
CAFÉ D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 22.
ESPACE DE PROJECTION IRCAM, 20 h. 30 : Ateliers IRCAM : Grex Vocalis Singer (Kagel).

VENDREDI 24 NOVEMBRE

SORBONNE, amphi Richelieu, 12 h. 30 : N. Anfuso, soprano (Frescobaldi, d'India, Peri, Caccini).
CENTRE MANDAPA, 21 h. : Chef d'Orge, chants mythologiques.
HOTEL HEROUET, 20 h. 15 : S. Escure, piano (Bach).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Juilliard Quartet (Haydn, Bartok, Schubert).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : R. Parrot, hautbois, J. Pontet, clavecin (Bach, Haendel, Balbastre, Telemann, Samartini, Cimarosa).
RADIO-FRANCE, studio 105, 20 h. 30 : J.-M. Bardez, A. Bon, D. Dufour, K. Fujii (Webern).
EGLISE SAINT-LEU-SAINT-GILLES, 20 h. 45 : C. Comoy, mezzo-soprano, M. Nomidon, N. Alexandre, X. Guerner (Couperin, Purcell, Bach, Vivaldi).
EGLISE SAINT - GERMAIN - DES - PRÉS, 21 h. : Ensemble de flûtes G. Fumet (Haydn, Mozart, Bach-Boismortier).
LUCERNAIRE, 19 h. : voir le 22 ; 21 h. : voi rle 23.
PLANETARIUM, 21 h. : voir le 22.
CAFÉ D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 22.

SAMEDI 25 NOVEMBRE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSÉES, 17 h. : Orchestre national de France, direction : Lorin Maazel (Beethoven).
SALLE GAVEAU, 17 h. 15 : Quatuor *Vermeer (Beethoven, Bartok, Schumann)* ; 21 h. : A. Queffelec, piano (Bach, Schubert, Debussy, Liszt).
CHAPELLE DE LA SALPETRIERE, 17 h. : Musique vocale de la Renaissance ; 21 h. : Ensemble polyphonique de Paris, direct. Ch. Ravier (J. de Prés, Janequin, Gastoldi, Sermisy) : Ensemble Cantar Per Sonar.
LUCERNAIRE, 19 h. : voir le 22 ; 21 h. : voir le 23.
PLANETARIUM, 21 h. voir le 22.
CAFÉ D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 22.
ESPACE DE PROJECTION IRCAM, 20 h. 30 : voi rle 24.
HOTEL HEROUET, 20 h. 15 : voir le 24.

DIMANCHE 26 NOVEMBRE

SALLE ROSSINI, 10 h. et 17 h. : Quatuor Loewenguth (Mozart, Fauré).
PARIS INSTITUTE OF MUSIC, 15 h. : M. Ponti.
EGLISE DE LA TRINITÉ, 17 h. : Cl. Michon, flûte à bec ; P. Boquet, luth ; E. Mandrin, orgue ; A.-M. Lasla, basse de viole (musique à Venise au dix-septième siècle).
EGLISE ST-LOUIS-DES-INVALIDES, 16 h. : Ensemble E. Hollebeke (Bach, Thiret, Grieg).
PLEYEL, 17 h. 45 : Orchestre des Concerts Colonne, M. Mesplé, soprano (Borodine, Moussorgski, Rossini, Mozart, Paer, Cimarosa).
EGLISE ST-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : M. Estellet-Brun, orgue (Klica, Estellet-Brun).
HOTEL HEROUET, 18 h. : C. Wells, haute-contre ; Terence Waterhouse, luth Renaissance (Holborne, Atton, Morley).
NOTRE-DAME, 17 h. 45 : Z. Marasovic, orgue (Brahms, Bossi, Slavicky, Sluka, Macha, Litaize).
CHATELET, 18 h. 30 : Harmonie de la Garde républicaine (Rossini, Boutry, Sauguet, de Falla).
CONCIERGERIE, 17 h. 30 : Quatuor G. Fumet (Mozart).
RADIO-FRANCE, Studio 105, 20 h. 30 : Musiques et chansons traditionnelles françaises.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h. 45 : Orchestre des Concerts Pasdeloup (Gershin).
ESPACE DE PROJECTION IRCAM, 20 h. 30 : voir le 24.
COLLECTIF, 28, rue Dunnois (13e), 20 h. 30 : Menahemoff, flûte, M. Beckouche, piano (Bach, Haendel, Fauré, Debussy, Ravel).
LUCERNAIRE I, 22 h. : Asli Abdelkader (musique du Maghreb et de l'Orient). — II, 22 h. : Miguel Pons, guitare (musique espagnole).
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Trio Debussy (Brittem, Debussy, Thôn That Tiet, Bach, Beethoven).
THEATRE MARIE-STUART, 17 h. : Ensemble de cuivres G. Touvron (Haendel, Bach, Vivaldi, Locke, Joplin).

LUNDI 27 NOVEMBRE

ECOLE NORMALE DE MUSIQUE, 19 h. 30 : P.-L. Aimard, H. Austbo, R.-M. Cabestany, S. Carbonnel, K. Fujii (Messiaen).
LUCERNAIRE, 19 h. : voir le 22.
PALAIS DES ARTS, 20 h. 30 : Orchestre du Conservatoire de Paris (Mozart, Ravel, Rossé).
THEATRE DE LA VILLE, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris (Koechlin, Mozart, Berlioz, Brahms).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Duo Billard-Azaïs, piano (Brahms, Liszt, Chopin, Dvorak).
ATHENEE, 21 h. : Orchestre de chambre de Rouen, dir. J.-C. Bernede, M. Kalmar, soprano (Mozart, Vivaldi).
THEATRE ESSAION, 21 h. : Trio à cordes Millière, J. Morata, piano (Haydn, Beethoven, Dvorak).
PLANETARIUM, 21 h. : voir le 22.
CHAPELLE DE LA SALPETRIERE, *20 h. 30 : la Chapelle royale*, dir. P. Herreweghe (Bach, Monteverdi, Rameau, Sweelinck).
CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 22.

MARDI 28 NOVEMBRE

EGLISE DE LA MADELEINE, *18 h. 30* : Chorale et ensemble instrumental de la Madeleine, Ensemble de cuivres P. Soufflet.
CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 22.
LUCERNAIRE, 19 h. : voir le 22. — 21 h. : A. Kiss, soprano, René Andréani, D. Cade, piano (Schumann, Schubert).
CHAPELLE DES CARMES, 20 h. 30 : Ensemble Venance Fortunat (chants grégoriens et polyphonies primitives du sixième au treizième siècle).
RADIO-FRANCE, Grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, O. Kagan (Boulez, Stravinski, Debussy).
EGLISE DE LA TRINITÉ, 20 h. 30 : Orchestre *et chorale* T. *Popesco* (Mozart).
EGLISE ST-SEVERIN, 21 h. : Orchestre Janacek et M. André, trompette.
SALLE GAVEAU, 21 h. : Didier Picard, piano (Bach-Busoni, Schumann, Albeniz, Chopin).
CITE DES ARTS, 21 h. : Musique contemporaine française.
PLANETARIUM, 21 h. : voir le 22.
THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, 21 h. : A. Thiel, soprano, D. Arramowitz, piano, R. Dick, flûte (Beethoven, Brahms, Wolf, Schubert).

Cinéma

8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e 326-22-17).
LES RÉFORMÉS SE PORTENT BIEN (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43).
REMEMBER MY NAME (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Impérial, 2e (742-72-52).
LES RENDEZ-VOUS D'ANNA (Fr.-Belg.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42).
RIDERS (A.), v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; jusqu'à jeudi : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES RINGARDS (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
SARAH (A.), v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f., jusqu'à jeudi : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
SCENIC ROUTE (A.), v.o. : le Seine, 5e (325-95-99).
LE SECOND EVEIL (All.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; la Clef, 5e (337-90-90) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd.), v.o. : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE SUCRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; jusqu'à jeudi : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) : Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; à partir de vendredi : Fauvette, 13e (331-56-86).
LE TEMOIN (Fr.) : Cin'Ac, 2e (742-72-19) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Dominique, 7e (705-04-55).

Les grandes reprises

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
CAMPUS (A.) : A. Bazin, 13e (337-74-39), Mer., Sam.
LE CAMERAMAN (A.) : A. Bazin, 13e, D., Mar.
CARRIE (A., v.o.) (*) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Templier, 3e.
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Actua Champo, 5e (033-51-60).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Daumesnil, 12e.
FRANZ (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (633-00-11).
IMAGES (A., v.o.) : J. Renoir, 9e (874-40-75), Mer., D.
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LOLA MONTES (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
MA COUSINE ANGELIQUE (Esp., v.o.) : Lucernaire, 5e (544-37-34).
MICHEL STROGOFF (A., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
MUSIC LOVERS (A., v.o.) : Daumesnil, 12e.
OH TOI MA CHARMANTE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Haussmann, 9e ; voir Lucernaire, 6e, H. Sp.
LA SALAMANDRE (Suis.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; V.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).
UN CADAVRE AU DESSERT (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e.

Les festivals

BUNUEL (v.o.), Action République, 11e (805-51-33), mercr., jeudi : la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; vend., sam. : Terre sans pain, Scène du désert ; dim. : la Mort en ce jardin ; lundi : Los Olvidados, Un chien andalou ; mardi : la Montée au ciel.
IMMIGRES (v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34), jeu. : Tras os Montes ; vend. : Chronique des années de braise ; sam. : Balo, l'autre rive ; dim. : Dossier Shirifi, la Ballade de Bruno.
HOMOSEXUALITE (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) : mercr. : les Larmes amères de Petra von Kant ; jeudi : le Droit du plus fort ; vend. : A Bigger Splash ; sam. : Une chose très naturelle ; D. : Je t'aime, moi non plus ; lundi : la Tendresse des loups ; mardi : Des prisons et des hommes.
LES ANNEES 30 (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50), mercr. : David Copperfield ; jeudi : Women ; vend. : Cléopâtre ; dim. : les Révoltés du Bounty ; lundi : les Poupées du diable ; sam., mardi : les Carrefours de la ville.
FILMS GAIS DE L'EUROPE DE L'EST (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83) ; 13 h., 18 h. : les Petites Marguerites ; 14 h. 30, 21 h. : Une nuit très morale ; 16 h., 19 h. 30 : le Jeu de la Pomme.
K. MIZOGUCHI (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78), mercr., lundi : les Amants crucifiés ; jeudi, dim. : la Vie d'O'Haru, femme galante ; vend. : le Héros sacrilège ; mardi, sam. : les Contes de la lune vague après la pluie.
SOIXANTE ANS DE CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Cosmos, 6e (548-62-25), en alternance : la Fille des neiges ; les Trois de la rue Michenskaïa ; la Terre ; Alexandre Newski ; Djamilia ; Andreï Roublev ; le Cheval qui pleure ; l'Obier rouge ; le Fascisme ordinaire ; la Ballade du soldat ; le Chemin de la vie.
NEW-YORKER, 9e (770-63-40), mercr. : l'Arc-en-Ciel ; jeudi : le Cuirassé Potemkine ; vend. : le 41e ; sam. : Andreï Roublev ; dim. : la Ballade du soldat ; lundi : les Marins de Cronstadt.
THRILLER STORY (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mercr. : la Grande Evasion ; jeudi : les Poulets ; vend. : les Inconnus dans la ville ; sam. : les Fantastiques Années 20 ; dim. : la Fugue ; lundi : La mort n'était pas au rendez-vous ; mardi : Capone.
PALMARES DU FANTASTIQUE (v.o.), Broadway, 16e (527-41-16), en alternance : l'Antéchrist ; l'Ile du Dr Moreau ; L'autre ; la Maison des damnés ; Zardoz ; Barbe-bleue ; Dracula ; le Mort-vivant.

Les séances spéciales

LES SEANCES SPECIALES S(539-4
LA CLASSE OUVRIERE VA AU PARADIS (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
DEMAIN LES MOMES (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Olympic, 14e, 18 h. (sf S., D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LES GUERRIERS DE L'ENFER (A., v.o.) : Olympic, 14e ; 18 h. (sf S., D.).
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h. ; v.f. : St-Ambroise, 11e (700-89-16).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).
MAIS QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), Mar., 21 h.
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Olympic, 14e 18 h. (sf S., D.).
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) (*) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h., 16 h. 15.
MELIES TEL QU'EN LUI-MEME (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). Mer., 20 h. 30.
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
PANORAMA DES FILMS PRIMES A ZAGREB, le 27, 20 h. : Animathèque.
PETULIA (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e, Mar., 21 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h.
LA THEORIE DES DOMINOS (A., v.o.) : Les Tourelles, 20e, S., 17 h.
UNE NUIT TRES MORALE (Hong., v.o.) : Lucernaire, 6e, 12 h., 24 h.
UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) (**) : Le Seine, 5e, 12 h. 30 (sf D.).

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, L.-Jouvet (966-20-07) : la Fête sauvage ; les Oies sauvages ; mar., 21 h. : Padre Padrone (v.o.).
CONFLANS-SAINTE-HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : le Pion ; Piranhas (*) ; le Convoi de la peur.
LE CHESNAY, Parly II (954-34-00) : la Grande Menace ; le Convoi de la peur ; la Cage aux folles ; le Pion ; mer., jeu., : la Ballade des Dalton ; ven. : Peter et Elliott le dragon.
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées II (969-69-65) : Juke Box (*) ; les Bronzés.
ELANCOURT, Centre des 7 Mares (062-81-84) : les Oies sauvages ; la Planète sauvage ; Les réformés se portent bien.
LES MUREAUX, Club AB (474-38-90) : Juke Box (*) ; la Cage aux folles. — Club YZ : la Toubib prend du galon (*) ; la Grande Menace ; mar. soir : Eglantine.
LE VESINET, Médicis (966-18-15) : le Privé de ces dames. — Cinécal (976-37-17) : le Grand Frisson. — CAL (976-32-75) : Vérités et Mensonges ; les Violons du bal.
MANTES, Domino (082-04-05) : les Bronzés ; le Sucre ; mer., jeu. : le Pion ; ven. : Une histoire simple. —Normandie (477-02-35) : Molière.
MAULE, Etoiles (478-85-74) ; les Ringards
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : le Sucre ; Mort sur le Nil ; la Cage aux folles ; Peter et Elliott le dragon.
SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : le Jeu de la mort.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, C2L (963-04-08) : les Bronzés ; la Grande Menace.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26), I : le Sucre ; II : le Lion ; III : la Cage aux folles ; IV, mer., jeu. : la Ballade des Dalton ; V : Une histoire simple.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : le Sucre ; la Carapate ; les Bronzés ; Mort sur le Nil ; Piranhas (*) ; mer., jeu. : Peter et Elliott le dragon ; ven. : Une histoire simple. — C2L (950-55-55) : Un mariage. — Club (950-17-96) : le Vieux Pays où Rimbaud est mort ; Pour la suite du monde ; Jeux interdits ; l'Enfance nue ; Eglantine.

ESSONNE (91)

BOUSSY-SAINT-ANTOINE, Buxy (900-50-82) : les Bronzés, Juke Box (*), Piranhas (*), Peter et Elliott le dragon.
BURES-ORSAY, les Ulis (907-54-14) : les Bronzés, la Carapate, Piranhas (*), la Grande Menace.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : les Bronzés, la Cage aux folles, Juke Box (*).
EVRY, Gaumont (077-06-23) I : le Sucre ; II : la Grande Menace ; III : le Pion ; IV : la Carapate ; V : mer., j. : la Balade des Dalton ; VI : Une histoire simple.
GIF, Central Ciné (907-61-85) : Mon premier amour ; Val Courcelles (907-44-18) : Grease, les Ringards, Buffalo Bill et les Indiens.
GRIGNY, Paris (905-79-60) : Vas-y maman, les Gladiateurs de l'an 3000.
PALAISEAU, Casino (014-26-60) : Grease.
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, Perray (016-07-36) : le Convoi de la peur, Peter et Elliott le dragon, Riders, Grease.
VIRY-CHATILLON, Calypso (921-85-72) : Mort sur le Nil, Peter et Elliott le dragon.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) I : mer., J. : le Pion ; V. : Une histoire simple ; II : le Sucre ; III : Un mariage.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : Les réformés se portent bien.
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : A nous les petites Anglaises ; l'Emmerdeur.
CHAVILLE (926-51-96) : Outrageous ; les Oies sauvages.
COURBEVOIE, MJC (788-97-83), le 28 : la Horde sauvage.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : les Oies sauvages.
GENNEVILLIERS, maison pour tous (793-21-63) : Gros plan (**).
LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-22-15) : le Sourire aux larmes ; l'Empire de la passion (**).
MALAKOFF, Palace (253-12-69) : le Grand Frisson ; l'Enfer mécanique. H. sp. : l'Ordre et la sécurité du monde.
NEUILLY, Village (722-83-05) : Mort sur le Nil.
RUEIL, Ariel (749-48-25) I : le Sucre. II : mer., J. : la Ballade des Dalton. V. : Histoire simple. Studio (749-19-47) : Mort sur le Nil ; la Cage aux folles ; Peter et Elliott le dragon.
SAINT-OUEN, Alhambra : Grease.
SCEAUX, Trianon (970-28-60) : les Voyages de Gulliver ; l'Argent des autres ; Un été 42. Gémeaux (660-05-64) : Voyage à Tokyo.
VAUCRESSON, Normandie (970-28-160) : l'Arbre aux sabots ; les Ringards.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : les Contes de la lune vague après la pluie ; l'Empire de la passion. Sam. 19 h. 30 : Nuit du film d'horreur.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05) : le Sucre ; la Grande Menace ; la Cage aux folles ; Peter et Elliott le dragon. — Prado : les Réformés se portent bien. H. sp. : Pic-Nic at Hanging Rock.
BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : Vive le cinéma français (avec la S.R.F.).
BOBIGNY, Centre Commercial (830-69-70) : Grease ; la Carapate ; les Réformés se portent bien.
BONDY, salle A. Malraux (847-18-27) : l'Argent de la vieille. — Salle Giono (847-16-27) : le Bal des Sirenes. Sam. 21 h. : la Comédie musicale U.S.A.
LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) I : la Carapate ; II : Grease ; III : Mer ; IV : le Pion ; V. : Une histoire simple.
MONTREUIL, Méliès (858-28-02) : les Bronzés ; Mort sur le Nil ; le Convoi de la peur.
LE RAINCY, Casino (302-32-32) : la Carapate.
PANTIN, Carrefour (843-28-02) : les Bronzés ; Piranhas (*) ; la Cage aux folles ; Peter et Elliott le dragon ; le Convoi de la peur ; la Vorace (**).
ROSNY, Artel (528-80-00) : le Pion ; la Cage aux folles ; la Carapate ; Grease ; Mort sur le Nil ; Peter et Elliott le dragon.

VAL-DE-MARNE (94)

VINCENNES, Palace : l'Argent des autres.
ARCEUIL, Centre Jean-Vilar (657-11-24) le 25, 21 h. : les Sorciers de la guerre.
CACHAN, Pléiade (253-13-58) : le Grand Frisson. Mar. soir : les Chevaux de feu (v.o.).
CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : la Grande Menace ; le Sucre ; Riders ; le Pion ; Mer., J. : la Carapate ; V. : Une histoire simple.
CHOISY-LE-ROI, C.M.A.C. (890-89-79) : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : les Bronzés ; la Cage aux folles ; la Carapate ; les Réformés se portent bien ; Peter et Elliott le dragon ; Mort sur le Nil.
L'HAY-LES-ROSES, la Tournelle : le Convoi.
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : les Bronzés.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Piranhas (*) ; Juke-Box (*).
MAISONS-ALFORT, Club 376-71-70) : la Grande menace ; Grease ; Riders.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : la Cage aux folles ; Piranhas (*) ; Mort sur le Nil ; le Convoi de la peur. — Port : Un mariage.
ORLY, Paramount (726-21-69) : Juke Box (*) ; les Bronzés.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : la Grande Menace ; le Pion ; Grease. Mer., jeu. : la Ballade des Dalton. Ven. : Une histoire simple.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Artel (389-08-54) : le Convoi de la peur ; Grease ; Piranhas (*).
VITRY, CAC (680-85-20) : le 28, 18 h. 30 et 21 h., Voyage à Tokyo.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : la Grande menace ; Piranhas (*) ; le Pion ; la Cage aux folles ; Grease ; la Carapate. — Gamma (981-00-03) : les Bronzés ; Juke Box (*) ; le Convoi de la peur ; Peter et Elliott le dragon.
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : I. le Sucre ; II. les Bronzés ; III. la Cage aux folles ; IV. Mer., jeu. : la Ballade des Dalton ; V. Une histoire simple.
ENGHIEN, Français (417-00-44) : le Sucre ; le Pion ; la Cage aux folles ; la Carapate ; Mort sur le Nil. — Marly : mer., jeu. : l'Homme de marbre ; ven. : Une histoire simple.
GARGES-LES-GONESSE, C.C. 12 : American Graffiti.
GONESSE, Théâtre J.-Prévert (985-21-92) : Driver.
SARCELLES, Flanades (990-14-33) : les Bronzés ; Piranhas (*) ; le Convoi de la peur ; la Ballade





VOTRE TABLE CE SOIR

• Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

L'ALSACE AUX HALLES 236-74-24 16, rue Coquillière, 1er. T.l.jrs	Ouv. jour et nuit. Chans. et music. de 22 h. à 6 h. du mat. av. nos animat. Spéc. alsac. Vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
CREP'S GRILL 236-62-35 59, rue Réaumur, 2e.	Jusqu'à 1 heure du matin. Fermé dimanche. Ses huitres et coquillages, crêpes, grillades. Diner à partir de 18 h. 30.
CHEZ HANSI 548-96-42 3, place du 18-Juin, 6e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.j.	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.

DINERS

RIVE DROITE

LA GALIOTE 261-43-93 6, rue Gomboust, 1er. T.l.jrs	J. 23 h. le Patron Noël SIETTE dirige la cuisine : ses 7 Poissons et 14 Viandes, ses Plats du jour. MENU 45.50 F Boisson et Service compr.
CAVEAU FRANÇOIS-VILLON F/D. 64, rue Arbre-Sec, 1er. CEN. 10-92	Ses caves du XIIIe. Déj. Soupers. Jusqu'à 2 heures du matin. Moules Bouchot. Pied, oreille, porc. Boudin. Grillade. Gratinée, etc.
LE CLAIR DE LUNE F/dim., s., lun. 24, r. du Pont-Neuf, 1er. 233-66-21	Jusqu'à 23 h. Style Bistrot, cuisine soignée. Environ 80 F Serv. compr. le vendredi : pot au feu des Halles aux 3 viandes 40 F (tout compris).
ECURIES DU LION D'ARGENT 8, rue Bachaumont, 2e. F/dim. 233-37-88 - 233-46-45	J. 22 h. 30. REOUVERTURE après TRANSFORMATIONS. Sa carte pr Déj., Din. d'Aff. Salons part. Midi aut. d'un plat. Menu 26 F vin en sus
ASSIETTE AU BŒUF-POCCARDI 9, bd des Italiens, 2e. T.l.jrs •	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
LA TOUR HASSAN Rés. 233-79-34 27, rue Turbigo, 2e. T.l.jrs	Spécialités marocaines : couscous, méchoui, tagines, bastelas. Déjeuners, Diners, Soupers jusqu'à minuit.
RESTAURANT PIERRE F/dim. • Place Gaillon, 2e. OPE. 87-04	Maison de réputation mondiale dans un cadre Second Empire. Diner sugg. 69 F et carte. Poissons. Grillades. Spéc. du Sud-Ouest. Parking.
CAVES DE BOURGOGNE 236-38-55 3, rue Palestro, 2e. F/dim.	Jusqu'à 22 h. Spéc. bourguignonnes : Fondues (9 sauces maison) 37 F. Bœuf bourguignon 20 F. Coq au vin 29 F. MENU 55 F s.c.
DARKOUM 742-53-60 44, rue Sainte-Anne, 2e. T.l.jrs	Cadre typique. Spéc. Marocaines réputées : Couscous, Pastilla, Tagines, Méchoui. Vin de Boulaouane. Salon, salle climatis. On sert J. 23 h. 30.
LES JARDINS DU MARAIS 15, r. Charlot, 3e. F/dim. 272-08-65	Nouveau plaisir à ne pas manquer. Cadre original intime, charmant pour apprécier les bienfaits d'une excellente cuisine.
FRERE JACQUES 380-13-91 4, r. Gal-Lanrezac (Etoile). F/S.-D.	Crottin Chavignol chaud, salade lard, maquereau frais aux herbes, poissons au beurre blanc, gibiers, ris de veau aux girolles, tarte citron.
ASSIETTE AU BŒUF 123, Champs-Elysées, 8e. F/dim.	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin. Desserts faits maison.
LE SARLADAIS 522-23-62 2, rue de Vienne, 8e. F/dim.	J. 22 h. Cuisine périgourdine. Menu 87 F - 1/2 vin de pays + café + alcool de prune, avec foie gras, cassoulet ou confit. SA CARTE
BISTRO DE LA GARE 73, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Michel OLIVER propose 3 hors-d'œuvre, 3 plats, 27 F s.n.c. Desserts faits maison. Le soir jusqu'à 1 heure du matin.
LE SHOW-CHAUD 225-32-65 66, Champs-Elysées, 8e.	— FORMULE A 29 F - Caprice d'Huîtres, Côte de Bœuf. — De MIDI A MINUIT. Brochette d'Agneau, demi-Coquelet, Faux-filet. — Galerie POINT-SHOW. T.l.j. ambiance musicale, orchestre en soirée.
AU PETIT RICHE F/dim. et fêtes 25, rue Le Peletier, 9e. 770-86-50	Jusq. 21 h. 45 ouv. depuis 1864. Cadre Sec. Empire authent. Foie gras frais canard maison. Poissons aux légumes. Salons 6 à 45 couverts.
HUBERT 285-46-06 F/mardi 19, rue Notre-Dame-de-Lorette, 9e	Jusqu'à 22 h. 15. Jeune patron en cuisine. Ses spécialités. Crêpes Picardes. Bœuf carottes. Canard aux pêches. Escalopes estragon.
TY COZ F/dim. 35, rue St-Georges, 9e. TRU. 42-95	Jusqu'à 23 h. « La Marée dans votre assiette » avec des arrivages directs de la côte, dans un cadre rustique, à 50 mètres du THEATRE.
LOUIS XIV. 208-56-56 - 200-19-20 8, boulevard Saint-Denis, 10e	Déjeuners. Diners. Soupers après minuit. Fermé le lundi et le mardi. Huîtres. Fruits de mer. Gibiers. Crustacés. Rôtisserie. Salons.
BOFINGER ARC. 87-82 5, rue de la Bastille T.l.jrs	Carré d'agneau. Spéc. de poissons. Déj. Din. Soup. jusqu'à 1 heure. Amer. Express. Diners Club. Banc d'huîtres. Salon pr récep. Park. fac.
JULIEN PRO. 12-06 16, rue du Fg-St-Denis, 10e. T.l.jrs	Dans son cadre « fin de siècle », sa nouvelle formule « plats chiffrés » entrées compris. Foie gras. P.M.R. 100 F.
ST-JEAN-PIED-DE-PORT F/dim. 123, av. Wagram, 17e. Parking ass. 227-64-24 - 227-61-50	Menu 76 F t.c. Déj. d'affaires. Diners. Carte. Turbot grillé Béarn, Foie gras de canard chaud aux raisins. Magret. Cassoulet. Paella. Soufflé framboises. Fruits de mer. Gibiers de saison. Service jusqu'à 23 heures.
CAFE DE FRANCE 758-24-38 Palais des Congrès, Pte Maillot, 17e	Sa formule à 39 F. Grillades au feu de bois. Plats régionaux. Ouvert tous les jours de 8 heures à 2 heures du matin.
LE GRAND VENEUR ETO. 18-15 6, r. P.-Demours, 17e. F/S. midi, D.	Biche Grand Veneur, Gibiers, Magret de canard, Cassoulet, Crêpes soufflées, Terrine de lotte. Salon pour réceptions. Parking.
LE GUERLANDE 606-59-05 12, rue Caulaincourt, 18e. T.l.jrs	Jusqu'à 23 h. Au pied de la Butte, un cadre confortable, une table variée, vivier de Saumon de fontaine - Ecrevisses. P.M.R. 100 F.

RIVE GAUCHE

CHEZ FRANÇOISE 551-87-20 Aérog. Invalides. F/lundi 705-49-03	Guy DEMESSENCE. Foie gras frais. Barbue aux petits légumes. Filet de sole « Françoise », Lapereau sauté au vinaigre de Xérès.
ASSIETTE AU BŒUF T.l.jrs Face église St-Germain-des-Prés, 6e	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c. jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
BISTRO DE LA GARE 59, bd du Montparnasse, 6e. T.l.jrs	3 hors-d'œuvre, 3 plats 27 F s.n.c. Décor classé monument historique. Desserts faits maison.
RELAIS LOUIS XIII 326-75-96 8, r. des Gds-Augustins, 6e. F/dim.	Déjeuner. Diner. Jusqu'à 22 h. 30. Cadre authentique du 17e. Son chef de grand talent Robert AURIOT. Ses spécialités.
CLUB DES POETES F/dim., lundi 30, rue de Bourgogne, 7e. 705-06-03	On n'y mange pas plus mal qu'ailleurs, on y boit comme seuls les poètes savent le faire, on y écoute des poèmes de Villon à Vian.
LA TAVERNE ALSACIENNE 286, rue de Vaugirard. 828-80-60	Brasserie - Restaurant. Joli cadre alsacien - Tous les produits d'Alsace. Banc d'huîtres - Plat du jour : environ 21 F.
CIEL DE PARIS 56e étage Tour Montparnasse 538-52-35	Restaurant panoramique. Spécialités. Carte à part. de 80 F tt compris. T.l.jrs même le dimanche jusqu'à 2 h. du matin. AIR CONDITIONNE.
AUBERGE DES DEUX SIGNES 46, rue Galande, 325-46-56. F/dim.	Sa carte auvergnate et gothique. Ses poissons, ses viandes. Salons de 15 à 30 couverts Cellier jusqu'à 100 personnes. Parking Lagrange.
LE GREC. 033-66-30, tous les jours 12, rue Dauphine, Paris, 6e	« Une bien agréable surprise : découvrir un restaurant Grec qui a eu la bonne idée de nous faire une exquise et vraie cuisine du pays, appétissante et légère, accompagnée de vins français. Plus de dix plats de spécialités inédites sont autant de régal. » (Paul SIMON dans « Jours de France. »)

DINERS - SPECTACLES

MOUTON DE PANURGE 742-78-49 7, rue de Choiseul, 2e. T.l.jrs	Jusq. 1 h. Décor de Dubout unique au monde. Diners, Soupers animés av. chans. paillardes, plats rabelais servis par nos moines. P.M.R. 120 F.
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 4, rue Saint-Laurent, 10e. F/dim.	Dans le cadre typique d'une Hacienda. Diners dansants aux chand. Attractions avec LOS MUCHACHOS. Spécialités espagnoles et franç.
DEUX GUITARES 500-48-48 - 49-49 4, rue Lauriston, 16e. F/dim.	Grande cuisine Russe et Caucasienne. Rest. Russe typiquement parisien. DJAN TATLAN reçoit et anime avec ses artistes.

HORS DE PARIS

CHATEAU DE LA CORNICHE **** Rolleboise, 60 km de Paris.	Un week-end gourmand dans notre château-hôtel. Tél. : 093-21-24.
SEBILLON 624-71-31 - 71-32 20, av. Charles-de-Gaulle, Neuilly	Pte Maillot. J. 22 h. Le Spécialiste du Gigot aux haricots, mais aussi son Banc d'Huîtres et ses Poissons. Tous les jours.

SOUPERS APRÈS MINUIT

NAVY CLUB 58, bd Hôpital, 13e 535-91-04 et 99-86 De 19 h. à l'aube - MENU 53 F Diners - Soupers. F/lun. (sf férié)

LE CUJAS Cujas, Paris-5e 033-01-10, 22, r. 35 F Sa formule complète à : Ecrevisses à l'américaine. Lotte à l'oseille. Ris de veau aux morilles. SERV. ASS. JUSQU'A 5 H MATIN

TERMINUS NORD Ts les jours 824-48-72 Brasserie 1925. Spéc. alsaciennes 23, rue de Dunkerque (10e)

LE CONGRÈS Pte Maillot, 12 h à 2 h mat. 574-17-24 80, av. Grande-Armée. SON BANC D'HUITRES - POISSONS. Spéc. Viandes de BŒUF grillées

JULIEN Tous les soirs Jusqu'à 1 h 30 (sf dim.) 16, rue du Fg-Saint-Denis (10e) 770-12-06

WEPLER 14, place Clichy 522-53-24 SON BANC D'HUITRES Foie gras frais - Poissons

DESSIRIER T.l.jours - 754-74-14 9, place Pereire (17e) LE SPECIALISTE DE L'HUITRE Poissons - Spécialités - Grillades

MERVEILLES DES MERS 292-20-14 CHARLOT Ier 522-47-08 128 bis, boulevard de Clichy (18e) Son banc d'huîtres - Poissons

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6e 633-62-09 Choucroute - Spécialités

LE PETIT ZINC r de Buci, 6e ODE. 79-34 Huîtres. Poissons. Vins de pays

LES VIEUX MÉTIERS DE FRANCE 13, boulev. Auguste-Blanqui (13e) T. 588-90-03. Fermé dim. et lundi Soupers aux chand. - Foie gras Poissons - Huîtres - Crustacés

LE LOUIS XIV 8, bd St-Denis, 200-19-90. Fermé lundi-mardi. HUITRES, FRUITS DE MER. Crustacés. Rôtisserie

LA CLOSERIE DES LILAS 171, boulevard du Montparnasse 326-70-50 - 033-21-68 Au piano Yvan Meryer

DES RESTAURANTS OUVERTS 24 heures sur 24

LA MAISON D'ALSACE LA MAISON DES CHOUCROUTES Sa boutique de comestibles 39, Champs-Elysées - 359-44-24

AU PIED DE COCHON Le fameux restaurant des Halles Fruits de mer - Grillades 6, rue Coquillière - CEN. 11-75 +

LE GRAND CAFÉ BANC D'HUITRES POISSONS - GRILLADES 4, bd des Capucines - OPE. 47-45

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI SOIR SUR TF 1

Le 22 novembre 1963 à Dallas...

« Un si grand événement ne pouvait avoir une cause si pitoyable. » Le commentateur vend la mèche dès le début de ce montage d'images d'archives, et d'interviews récentes consacré à l'assassinat de John F. Kennedy que TF 1 présente jeudi 23 novembre, à 21 h. 30 (1). Visiblement, pour l'auteur du commentaire, il serait décevant d'avoir à admettre qu'un geste si spectaculaire et si lourd de conséquences puisse avoir été seulement celui d'un *« fou solitaire »*. La cause est donc entendue, avant même que le film ne commence : Lee Harvey Oswald n'a pas agi seul, il y a quinze ans, le 22 novembre 1963. Il s'agit d'un « complot » (conspiracy).

On peut contester cette méthode, qui consiste à confondre le désir de la raison (où Kant voit la racine de la métaphysique) et la recherche des faits. Il est vrai que, s'il n'y a pas eu « complot », l'émission ne se justifie plus guère. Telle est la loi d'airain qui pèse sur les kilomètres de pellicules suscitées par l'attentat de Dallas : la thèse du déséquilibré isolé, qui est celle de la commission Warren (2) ne fait pas recette. En revanche le mystère paie, qu'il soit castriste, anticastriste, texan, mafioso ou soviétique. Peu importe que les hypothèses soient incompatibles.

On peut certes ricaner, comme le commentateur nous y invite, sur la déclaration péremptoire de M. Gerald Ford, le futur président, alors membre de la commission Warren, selon laquelle *« le rapport de la commission restera aussi solide dans les siècles à venir que le rocher de Gibraltar »*. Mais cela n'est qu'une façon tout américaine de parler. M. Gerald Ford voulait simplement annoncer à ses concitoyens que ses collègues et lui-même avaient fini leur travail : l'emphase est une des figures obligées de la rhétorique politicienne outre-atlantique. Il s'agissait de « vendre » à l'opinion une théorie déjà connue et peu « excitante ».

Que nous proposent, en revanche, les auteurs de ce reportage ? Plusieurs pistes sont rapidement explorées. La « filière » soviétique d'abord : on sait que Lee Harvey Oswald a séjourné en U.R.S.S., qu'il a épousé (et ramené avec lui aux Etats-Unis, ce qui est très inhabituel) une jeune Soviétique, nièce de surcroît d'un colonel du K.G.B. Autre singularité, il n'y a pas eu d'enquête des services de sécurité américains au moment de son retour, alors que c'est la règle dans ce genre d'affaires. Lee Harvey Oswald était-il devenu un agent soviétique, que la C.I.A. a cru à tort pouvoir « retourner » à son profit ?

Une seconde « filière », difficilement compatible avec la première, nous est ensuite présentée sans transition d'aucune sorte. On y retrouve pêle-mêle des Cubains anticastristes, des mafiosi et leurs amis du Syndicat des camionneurs, les « teamsters », tous enragés contre le « libéralisme chic » des Kennedy. Le film procède par juxtaposition et suggestion, ce qui est une méthode séduisante, mais peu rigoureuse. Jimmy Hoffa, leader corrompu des « teamsters », a, certes, affirmé, à plusieurs reprises, qu'il « aurait la peau » des Kennedy, en particulier de Robert, qui avait réussi à le faire mettre en prison pour ses pratiques financières frauduleuses à la tête de son syndicat. La Mafia, qui avait de gros intérêts dans le jeu et la prostitution à La Havane, faisait alors assaut de patriotisme, estimant, avec les exilés anticastristes, que John Kennedy était trop « mou » envers Castro. Voilà donc les « mobiles ».

Cette « thèse » a l'avantage d'expliquer le geste de Jack Ruby, le patron de boîte de nuit qui, deux jours après l'attentat, le 24 novembre, a assassiné à son tour Oswald dans un sous-sol de l'immeuble de la police à Dallas. Ruby aurait ainsi agi sur l'ordre de la Mafia et des exilés anticastristes auxquels il était incontestablement lié, et, dans la meilleure tradition des « thrillers », aurait tué le tueur pour brouiller toutes les pistes. Cela est parfaitement vraisemblable. Il reste encore à le démontrer. Faute de *« nouvelles preuves renversantes »* qu'on nous promet un peu légèrement au début de cette émission, on ne peut en fait que souscrire à ces propos de Ruby, tenus peu avant sa mort, d'un cancer, en 1967 : *« Personne ne connaîtra jamais toute l'affaire, ni mes véritables mobiles... »*

D. D.

(1) *Ce film a été réalisé à New-York par David Osterlund et Mark Hollo et vendu à plusieurs chaînes de télévision américaine, ainsi qu'à la B.B.C.*

(2) Commission de sept membres formée le 29 novembre 1963 par le président Lyndon Johnson, présidée par le juge Earl Warren, *chief justice* de la Cour suprême, pour enquêter sur la mort de John Kennedy.

● RECTIFICATIF. — M. Jean-Louis Bessis, avocat de M. Dominique Bruyère, animateur de Alpes-Radio, relaxé par le tribunal correctionnel d'Albertville le 20 novembre (*le Monde* du 22 novembre), nous prie de préciser qu'il a déclaré : *« Les radios libres correspondent à un besoin profond qu'aucun texte de loi ne pourra faire disparaître »*, et non *« les radios libres correspondent à un besoin profond qu'aucun texte de loi ne pourra réglementer »*. M. Jean-Louis Bessis rappelle qu'il a, au contraire, toujours été favorable à une réglementation de la liberté d'émission, notamment pour éviter la prolifération des radios comerciales.

MERCREDI 22 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeux : L'inconnu de 19 h. 45 ; 19 h. 55, Tirage du Loto ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Sports : Football (match aller, Coupe UEFA : Strasbourg-Duisbourg).

22 h. 5, Magazine médical : Les enfants qui dérangent, par I. Barrère et E. Lalou. (La réinsertion des drogués.)

Où l'on ne décrit pas le symptôme lui-même — la drogue, — où l'on s'interroge sur ses causes, ce qui est préférable.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Muppet show (Marisa Berenson) ; 21 h. 5, Mi-fugue, mi-raison (La moto) ; 22 h. 20, Magazine : Voir.

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Centralisme et régionalisme, Philippe Lamour ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : ELISE OU LA VRAIE VIE, de M. Drach (1970), avec M.-J. Nat, M. Chouikh, B. Lafont, J.-P. Bisson, C. Allégret, A. Reichen

En 1958, pendant la guerre d'Algérie, une jeune fille travaillant en usine s'éprend d'un Algérien membre du F.L.N.

Belle adaptation du roman de Claire Etcherelli. Le drame moral du racisme et la prise de conscience par l'amour.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : l'orientalisme romantique ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : la nouvelle grille épistémologique.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., En direct du grand auditorium... soirée Mozart : Thamos, roi d'Egypte par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France et les chœurs de Radio-France, direction J.-P. Marty, avec L. Myers, L. Lebrun, C. Ahnsjoe, P.-C. Runge, J.-M. Loisel, D. Kravrakos, M. Favory ; 23 h., Ouvert la nuit : hommage à Charles Münch ; 1 h., Douces musiques.

JEUDI 23 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Objectif santé : savoir très tôt si l'on attend un enfant ; 14 h., Les vingt-quatre jeudis ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Formations de partis politiques : les radicaux-socialistes ; les Indépendants et paysans ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Série : Le temps des as, de J.-L. Lignerat, réalisation C. Boissal. Avec : B. Pradal, J.-C. Dauphin, C. Laurent ; 21 h. 30, Documentaire : J.F. Kennedy, réal. D. Osterlund et M. Mollo.

22 h. 30, FILM : PATROUILLEUR 109, de L.H. Martinson (1963), avec C. Robertson, T. Hardin, J. Gregory, R. Culp, G. Williams. (Rediffusion.)

John F. Kennedy, lieutenant à bord d'un patrouilleur lance-torpilles endommagé par un destroyer japonais, réussit à sauver son équipage.

Les exploits militaires du président Kennedy pendant la guerre du Pacifique. Une imagerie sans grand intérêt.

0 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur ; 14 h., Aujourd'hui madame (Le jouet en question) ; 15 h., Série : Opération danger ; 15 h. 55, L'invité du jeudi : Marcel Dassault ; 17 h. 25, Fenêtre sur... la sculpture (Un bruit de roses prisonnières).

17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, De mémoire d'homme : Les suicidés de 1934 (L'affaire Prince), émission de P. Bellemare, J. Floran et M.-T. Cuny, scénario de S. Ganzl, réal. M. Frydland.

La fin des deux personnages-clés de l'affaire Stavisky.

22 h. 40, Sports : Spécial but.

22 h. 50, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Michel Crozier ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : LE FLIC RICANANT, de S. Rosenberg (1973), avec W. Matthau, B. Dern, L. Gossett, A. Paulsen, A. Zerbe, C. Lee Crosby.

Un policier dont le meilleur ami et coéquipier a été assassiné dans un autobus, recherche le tueur à travers San-Francisco secouée par la violence quotidienne.

Un film qui répond au désir d'ordre et de justice de la majorité silencieuse. Réalisation routinière.

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Michel Serres (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... l'ours et le daim ; 8 h. 32, La mélancolie ; 8 h. 50, Le grenier à paroles ; 9 h. 7, Matinée littéraire ; 10 h. 45, Questions en zigzag... à Jean Descolas ; 11 h. 2, Forum international de clavecin au Festival estival de Paris ; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissances des orgues de France... à Lourdes ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « l'Apathiste », de P. Thévenon ; 14 h. 47, Départementales : Jules Verne à Nantes ; 16 h. 50, Libre appel : la circulation et la distribution de l'eau dans Paris ; 17 h. 32, Ateliers musicaux aux fêtes musicales de la Sainte-Baume ; 18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (le Roi prisonnier) ; 19 h. 25, Les progrès de la biologie et de la recherche ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « la Crique », de G. Foissy, réalisation E. Fremy ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : la nouvelle grille épistémologique.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : Jimmy Lunceford ;

13 h., Les anniversaires du jour ; 14 h. 15, Musique en plume : Pouly, Porte ; 14 h. 35, « Concertino, opus 15, en la majeur » (Wolf-Ferrari) ; « Duettino concertant pour deux pianos » (Busoni) ; 15 h., Musique France : Saint-Saëns, Rabaud ; 16 h. 30, Musiques rares : Jean Sibelius ; 17 h., Le chant profond de la Roumanie : le folklore des coutumes ; 18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour kiosque ;

20 h. 30, Cycle Olivier Messiaen... « les Visions de l'amen chants de terre et de ciel », avec J.-R. Kars, piano ; M. Beroff, piano ; E. Ross, soprano ; G. Reinhold, piano ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Hommage à Charles Münch ; 1 h., Douces musiques.

هكذا من الأصل

UNESCO

La Conférence générale prête à se rallier au texte de M. M'Bow sur l'information

On peut s'étonner que le « projet de déclaration » concernant *« la contribution des organes d'information au renforcement de la paix »* ait suscité autant de polémiques à l'UNESCO. Quoi ? Tout le monde n'est-il pas en faveur de la paix ? Peut-on nier que les médias jouent un rôle dans la *« compréhension internationale »* ? Mais c'est ainsi : le projet présenté par M. M'Bow à la Conférence générale — même dans sa dernière version dite *« de compromis »* — reste un sujet brûlant, ou comme disent les délégués anglophones, *« a hot potato »*. Il se trouve, en effet, que toute déclaration sur l'information, même et surtout lorsqu'il s'agit des *« principes fondamentaux »*, révèle les différences de situation et de conception qui existent à ce propos sur notre planète.

Trois conceptions s'affrontent : la conception « socialiste » ou plutôt « communiste » de l'information qui assigne à la presse un rôle dans l'édification de l'Etat socialiste. *« Le journalisme soviétique est toujours un instrument aux mains du parti, un instrument de gestion de l'Etat »*, déclarait le professeur Zassourski, doyen de la faculté de journalisme à l'université de Moscou, lors de la célébration du soixantième anniversaire de la révolution d'Octobre (1).

Dans le tiers-monde, les conceptions du rôle de la presse sont plus flottantes, selon qu'il s'agit d'un Etat à parti unique, d'une dictature militaire ou d'une « démocratie ». Mais une même mission lui est assignée : promouvoir le développement.

Dans les pays occidentaux enfin, la presse s'érige elle-même en « contre-pouvoir » — lorsqu'elle est suffisamment puissante, — ou s'efforce à tout le moins d'exercer une fonction critique.

Ces trois points de vue, et surtout les deux extrêmes, sont inconciliables. On le voit bien à la Conférence générale, où les délégués socialistes se réfèrent constamment à *« l'emploi des médias »* tandis que les délégués occidentaux, bien qu'ils soient aussi mandatés par leurs gouvernements, refusent tout contrôle de l'Etat sur la presse. *« La liberté de la presse est une conquête trop précieuse pour être exposée aux caprices des gouvernements »*, observait le délégué canadien, M. John Roberts. *« Les gouvernements ne doivent pas contrôler les médias »*, affirmait M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères d'Allemagne fédérale. Moins catégoriques, la France et la Grande-Bretagne n'en ont pas moins réaffirmé la nécessité de laisser la presse libre de fonctionner comme elle l'entend. M. Giscard d'Estaing, dans sa conférence de presse du 21 novembre, a indiqué qu'il souhaitait *« des rapports aussi peu nombreux que possible »* entre l'Etat et la presse.

Arrière-pensées

Ces oppositions de principe peuvent-elles se réduire « pour la bonne cause » ? Les Occidentaux peuvent-ils décemment refuser de participer à l'effort commun « en faveur de la paix » ? C'est là que, paradoxalement, les passions se déchaînent. Car, c'est là que se révèlent les arrières-pensées.

Que veut dire M. Igor Zemskov, ministre adjoint des affaires étrangères d'U.R.S.S., lorsqu'il déclare à la tribune de la Conférence générale : *« Selon nous, l'objectif principal consiste à mettre la présence des médias au service de la paix. »* Est-ce pour faire plaisir à M. M'Bow en apportant de l'eau au moulin de l'UNESCO ? M. Zemskov va être plus explicite en citant M. Brejnev à la conférence d'Helsinki : *« Ce n'est un secret pour personne que les médias peuvent servir la paix et en même temps répandre à travers le monde le poison de la discorde. »*

Nous y sommes : lorsque les Soviétiques veulent mettre les médias à contribution pour la paix, ils veulent en réalité éviter que la presse (sous-entendu occidentale) vienne apporter chez eux la discorde. En clair, les Soviétiques sont excédés par les campagnes de la presse occidentale en faveur des droits de l'homme, c'est-à-dire en faveur de leurs dissidents. Et ils comptent sur l'UNESCO pour rappeler les Occidentaux à leurs devoirs.

Chez les Occidentaux, les arrière-pensées sont exactement symétriques. Lorsque M. Genscher dit *« : dans mon pays, chacun peut acheter des journaux étrangers et écouter n'importe quelle émission étrangère de radio sans restrictions »*, il laisse entendre qu'il n'en va pas de même chez le voisin socialiste. L'Allemagne fédérale ne craint pas les émissions étrangères. Elle ne craint pas non plus de servir de base à des stations internationales comme « Radio-Free-Europe » et « Radio-Liberty », qui, de Munich, apportent « le poison de la discorde » en Europe de l'Est et en Union soviétique.

Lorsque le délégué américain, M. John Reinhardt, affirme que *« ce sont les contrôles étatiques qui sont en tout premier lieu liés à la propagation de la guerre, de la haine et du racisme »*, il semble oublier que le gouvernement des Etats-Unis contrôle un puissant moyen d'information, en l'occurrence l'Agence internationale de communication (ICA), l'ancienne Agence américaine d'informations (USIA) qui, par sa station de radio La Voix de l'Amérique, répand le « message » américain en trente-six langues à travers le monde. M. Reinhardt est d'ailleurs un expert, puisqu'il a dirigé lui-même l'agence du temps où elle s'appelait encore l'USIA (2).

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que toute allusion aux droits de l'homme dans une déclaration sur l'information soit considérée par les Soviétiques comme une allusion perfide à la dissidence en U.R.S.S. Il n'est pas étonnant non plus que toute *« mobilisation de la presse, de la radio et de la télévision pour l'amélioration du climat international »* (M. Zemskov) soit interprétée par les Américains comme un aveu de la gêne que suscitent leurs émissions dans les pays socialistes.

Et la France dans cette affaire ? Comme en 1976, à la Conférence générale de l'UNESCO à Nairobi, elle s'est montrée extrêmement discrète sur le sujet. Comme si les joutes soviéto-américaines ne la concernaient pas... Ou bien par crainte de mécontenter les pays du tiers-monde en prenant partie pour les uns ou les autres.

Or la France est concernée au premier chef. Rien que ces dernières semaines, plusieurs démêlés entre le gouvernement et la presse sont venus confirmer que les problèmes soulevés par la Conférence de l'UNESCO ne sont pas seulement de vains prétextes à empoignades. *« Il y a en France une liberté de la presse, peut-être même excessive, et chacun écrit ce dont il a envie, même si tout ce qui s'écrit n'est pas vrai »*, disait un diplomate français à propos de l'image de l'Argentine donnée en France par les médias (*le Monde* du 9 septembre).

Après l'« affaire » Darquier de Pellepoix, le porte-parole de l'Elysée annonçait, le 31 octobre, la position du président de la République : *« Si la liberté d'expression est totale en France, elle doit trouver comme équilibre la décence et le respect de la vérité. »* Et le premier ministre prenait à son tour la plume pour rappeler à leur devoir les responsables de la radio et de la télévision « nationales » : *« Les responsables de l'information, et particulièrement ceux qui assument le service public, doivent demeurer vigilants quant à la manière dont l'histoire est présentée. »* (*Le Monde* du 4 novembre.) Deux jours plus tard, l'émission que FR3 devait consacrer au maréchal Pétain était « déprogrammée »...

Après l'émission « Apostrophes » consacrée à l'U.R.S.S. et les plaintes de celle-ci transmises par l'agence Tass (*« On a l'impression que d'aucuns travaillent sans relâche et avec un application digne de meilleures causes à détériorer le climat favorable des relations d'amitié et de coopération entre la France et l'U.R.S.S., à empêcher l'établissement d'une bonne compréhension entre nos deux peuples »*), le porte-parole du Quai d'Orsay a répondu que les chaînes de télévision étaient indépendantes et que les programmes relevaient de la seule responsabilité de leur directeur (*le Monde* du 17 novembre).

Est-ce vraiment faute d'argent ou de temps que les trois chaînes ont refusé de programmer la série américain « Holocauste » ou bien — comme la suppression de la célébration du 8 mai 1945 — pour ne pas raviver de vieilles plaies avec l'Allemagne ? Les Soviétiques sont alors en droit de se demander si la France ne joue pas un double jeu en « programmant » ou « déprogrammant » suivant les circonstances et les susceptibilités des voisins. Et l'UNESCO, bien que les Occidentaux lui contestent ce droit, est alors fondée à vouloir instaurer une règle du jeu.

* * *

Le seul point du « projet de déclaration » qui fasse à peu près l'unanimité des cent quarante-six Etats membres de l'UNESCO c'est le déséquilibre actuel du « flux » de l'information entre pays industrialisés et pays en développement. Tous les gouvernements, y compris celui des Etats-Unis, souhaitent un rééquilibrage des circuits.

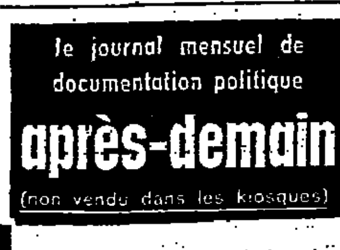
Les agences de presse et les journaux anglo-saxons ne nient pas le déséquilibre de l'information, mais ils l'estiment « *inévitable* » et jugent inutile que leurs gouvernements s'y attaquent.

Le déséquilibre du flux de l'information est le reflet du déséquilibre économique. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Mustapha Masmoudi, ancien secrétaire d'Etat à l'information et porte-parole à l'UNESCO des non-alignés. Pour lui, *« le nouvel ordre mondial de l'information est indissociable de la recherche d'un nouvel ordre économique mondial. »*

Reste à savoir si l'UNESCO est armée pour imposer ce nouvel ordre et régler le bal des médias. Rien n'est moins sûr. D'autant plus qu'en dotant les pays en développement de réseaux d'information branchés sur les « grands collecteurs » occidentaux, l'aide des pays industrialisés risque de rendre le tiers-monde encore plus dépendant.

ROGER CANS.

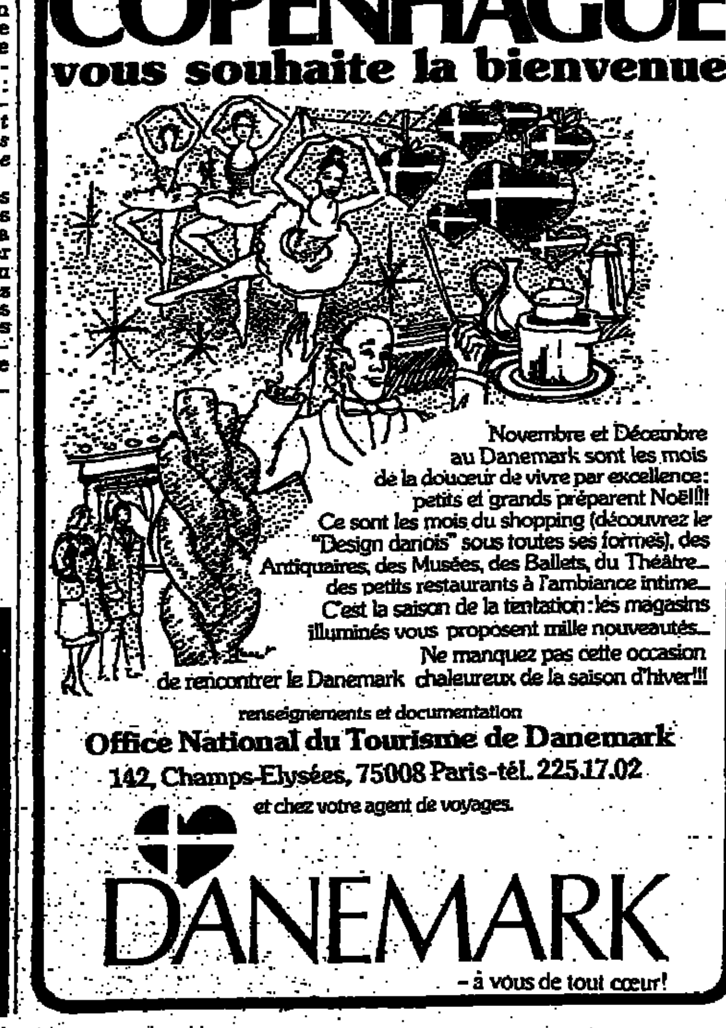
(1) *Le Journaliste démocratique*, octobre 1977.
(2) Appelée en France USIS.



Offre un dossier complet sur :

LA TÉLÉVISION

Envoyer 15 francs (timbres ou chèque) à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 50 F pour l'abonnement annuel (60 % d'économie) qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.



DÉFENSE

Le nombre des missiles nucléaires de Haute-Provence sera réduit de moitié d'ici à 1982

Cette réduction sera compensée par une puissance accrue des engins et par la modernisation des autres forces

Le groupement des missiles stratégiques du plateau d'Albion sera amputé d'ici à 1982 de la moitié de ses engins enfouis en Haute-Provence depuis la fin de 1971. Progressivement, depuis juillet dernier, les dix-huit missiles, répartis en deux sections de neuf engins dans leurs silos, sont retirés du service pour être remplacés, avant 1982, par des missiles plus puissants et à plus long rayon d'action.

Capables d'emporter une charge nucléaire de 150 kilotonnes (environ sept à huit fois l'énergie dégagée par l'explosion d'Hiroshima) à 3 000 kilomètres de distance, les neuf missiles S-2 dépendant du poste de tir de Rustrel (Vaucluse) sont progressivement remplacés par des engins S-3 d'une portée de 3 500 kilomètres et d'une puissance de destruction supérieure à la mégatonne. Cette opération sera achevée en 1980. Ensuite, ce sera le tour des neuf missiles contrôlés par le poste de tir de Reilhanette (Drôme), l'entrée en service des S-3 étant prévue pour 1982.

Malgré le retrait de la moitié des engins enfouis en Haute-Provence, on indique, au ministère de la défense, que, dès 1980, la puissance de destruction de la seule unité de tir opérationnelle sera supérieure à celle de l'ensemble du groupement existant depuis 1971.

En 1982, la puissance de l'ensemble des dix-huit engins du plateau d'Albion aura été multipliée par sept à huit par rapport à la puissance actuelle et les délais de réaction du dispositif seront considérablement réduits pour permettre un tir pratiquement instantané.

La succession des sous-marins

Il n'en demeure pas moins que, durant les trois à quatre années prochaines, le nombre des missiles disponibles — ce qui veut dire aussi le nombre de cibles différentes éventuellement atteintes sur le territoire d'un pays adverse — sera réduit de moitié en Haute-Provence. Mais ce déficit de la dissuasion nucléaire au plateau d'Albion n'inquiète pas outre-mesure les états-majors qui font valoir que, dans le même temps, le potentiel des autres forces nucléaires et, singulièrement, celui des sous-marins stratégiques lance-missiles ne cessent de s'accroître.

L'entrée en service opérationnel du quatrième sous-marin, *l'Indomptable*, a fait, selon le ministère de la défense, plus que compenser la perte de capacité du plateau d'Albion. *L'Indomptable* est doté de seize nouveaux missiles M-20 — qui ont le même premier étage que le S-3 — d'une portée de 3 500 kilomètres et d'une puissance thermonucléaire mégatonnique. Son lancement permet de maintenir deux sous-marins à la mer en permanence.

Tandis que le troisième sous-marin de la série, *le Foudroyant*, est entré en refonte, à l'arsenal, pour recevoir à son tour des missiles M-20, la marine nationale prépare la mise en service, pour le début de 1980, du cinquième bâtiment, baptisé *le Tonnant*, et, en principe, *l'Inflexible*, sixième sous-marin stratégique, devrait être prêt pour 1985 avec, à son bord, les premiers missiles M-4 à têtes multiples.

Entre 1986 et 1992, tous les sous-marins de la force océanique stratégique seront refondus et recevront à cette occasion les M-4, à l'exception, selon toute vraisemblance, du premier de la série, *le Redoutable*, qui subira seulement en 1979 un grand carénage. Le coût d'une refonte représente, selon les estimations officielles, la moitié du coût d'un sous-marin neuf, soit 1 milliard de francs.

L'armée de l'air, de son côté, modernise ses avions Mirage-IV de bombardement nucléaire, en particulier le système de navigation. On compte actuellement trente-sept avions Mirage-IV en escadre de bombardement et onze avions KC-135 de ravitaillement.

Un Mirage 2000 de pénétration

Apparemment, la mission des Mirage-IV doit normalement prendre fin en 1985, date à laquelle ces appareils auront, en moyenne, vingt ans d'âge. Selon les plans actuels, une douzaine de bombardiers nucléaires seront maintenus, en tout état de cause, en ligne jusque vers 1990 pour remplir des missions de reconnaissance. On étudie, cependant, la possibilité d'équiper des Mirage-IV — pour prolonger la mission nucléaire de cette force — du système d'armes ASMP (air-sol moyenne portée) destiné initialement au Mirage-2000.

Le programme A.S.M.P. est un missile lancé par un avion, avec une portée supérieure à 100 kilomètres pour permettre à l'appareil vecteur de ne point trop s'approcher de la défense anti-aérienne adverse.

Selon les prévisions du constructeur, la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), le premier tir expérimental, depuis le sol, d'un missile A.S.M.P. complet devrait avoir lieu en 1980 et les essais à partir d'un avion à la fin de 1981. Le missile A.S.M.P. est prévu pour entrer en service en 1984-1985 à bord de la version « pénétration à basse altitude » du Mirage-2000, dont, à ce jour, la version d'interception et de défense aérienne a été commandée.

Au ministère de la défense, on insiste sur la complémentarité des forces nucléaires et sur la nécessité d'améliorer en permanence la crédibilité et la puissance de chacun des éléments concernés.

En 1979, les forces aériennes stratégiques — les Mirage-IV et les missiles du plateau d'Albion — mobiliseront 10 355 militaires et 110 personnels civils pour un budget de fonctionnement (en crédits de paiement) de 782 millions de francs et des dépenses d'équipement de 441 millions de francs. La force océanique stratégique, pour sa part, occupe 4 230 hommes et nécessitera, en 1979, un budget de fonctionnement de 376 millions de francs pour des dépenses d'équipement (en crédits de paiement) de 1 412 millions de francs.

Les études et expérimentations consacrées à l'ensemble de cette force nucléaire stratégique devraient requérir, en 1979, un budget de fonctionnement de 469 millions de francs et un budget d'équipement de 8 243 millions, y compris les crédits alloués au Commissariat à l'énergie atomique par les armées (1).

Pour la première fois depuis que l'arme nucléaire tactique existe, le ministère de la défense a été en mesure, pour 1979, de spécifier les dépenses qui lui reviennent en propre. Cette arme, composée de bombes larguées par les avions Mirage III-E, Jaguar et Super-Etendard, et des missiles Pluton, réunit sept mille quatre cents personnes, pour un budget de fonctionnement de 510 millions de francs et un budget d'équipement de 1 234 millions de francs, en nette augmentation sur celui de 1978.

JACQUES ISNARD.

(1) La France prépare à Mururoa, en Polynésie, une cinquième expérience nucléaire, quatre essais ayant déjà eu lieu depuis le début de 1978.

Catastrophe-fiction

COLLISION DE SOUS-MARINS ATOMIQUES EN MEDITERRANÉE...

Que se passerait-il en Méditerranée en cas de collision entre deux navires ou deux sous-marins atomiques ? La question vient d'être posée publiquement par le docteur Ismail Sabri Abdalla, ancien directeur de l'institut égyptien de la planification et expert auprès du Programme des Nations unies pour l'environnement (P.N.U.E.) pour les questions touchant à la Méditerranée et aux nouvelles stratégies du développement.

Interrogé par le journal la Sirène, *organe du P.N.U.E., le docteur Abdalla a déclaré :*

« Alors qu'on a beaucoup écrit sur les dangers d'une collision entre deux superpétroliers — peut-être parce qu'il est relativement simple d'en évaluer les conséquences éventuelles, — personne ne peut vraiment prédire ce qui arriverait si deux sous-marins atomiques venaient à entrer en collision. Les radiations pourraient persister des décennies, des siècles, des millénaires même, et je considère ceci comme une menace essentielle pour la Méditerranée. Un des premiers objectifs des pays méditerranéens devrait être une sorte de dénucléarisation de la mer. »

AVANT LA FIN DU MOIS

Les Pays-Bas vont arrêter leur décision d'acheter un nouvel avion de patrouille maritime

De notre correspondant

Amsterdam. — On ne sait toujours pas si La Haye s'est décidée à acheter un avion français, le Breguet-Atlantic nouvelle génération, ou un avion américain, l'Orion, de Lockheed, pour succéder aux anciens avions de patrouille maritime néerlandais, les Neptune. La visite d edeux ministres français, MM. Yvon Bourges, ministre de la défense et Joël Le theule ministre des transports, lundi 20 novembre à La Haye, n'a pas résolu le problème, semble-t-il, en faveur de l'avion français. Les pourparlers, qui ont duré toute la matinée, n'ont pas donné de résluat concret. M. Bourges s'est abstenu de tout comentaire à la presse.

Du côté néerlaidais, on a déclaré qu'on prendra une décision au plus tard le 1er décembre, mais plutôt vendredi prochain 24 novembre.

Les Pays-Bas ont besoin de treize avions de reconnaissance et de surveillance maritime. Le Breguet-Atlantic nouvelle génération sera disponible seulement en 1984-1985. De plus, le prix des avions Lochkeed concurrents est moins élevé de près de 610 millions de francs. C'est pourquoi les Français sont invités à offrir une plus grande « compensation » industrielle et aussi à prendre une participation dans le projet de la société néerlaidaise Fokker de développer un nouvel avion commercial biréacteur court-courrier, le F.29.

Les Français offrent actuellement une « compensation » générale de 50 % du prix des treize avions Breguet-Atlantic en passant des commandes de pièces aux Pays-Bas pour la série complète des appareils de la nouvelle génération, qui s'élèverait à 55 unités (en comptant les 42 avions de la marine française). La France veut également acheter à Fokker 18 biturbopropulseurs F-27, comme avions d'entraînement et de liaison. Mais la difficulté tient au fait que le gouvernement néerlandais n'est prêt à payer un prix nettement plus élevé pour le Breguet-Atlantic que la France aide Fokker dans le développement du F-29 à raison, semble-t-il, de 250 millions de florins, soit 530 millions de francs.

Cette somme ne figure pas dans le protocole d'accord que la délégation franjaise a proposé hier. Les Français demandent, de leur côté, que les Pays-Bas participent au projet de l'Airbus de 200 places, l'A-310. Mais les Néerlandais, jugeant le protocole français trop vague, ne l'ont pas accepté et ont proposé des amendements.

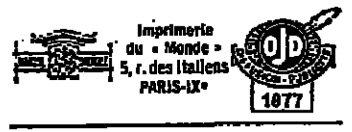
Le ministre néerlandais des affaires économiques, M. Van Aardenne, a indiqué qu'on pouvait encore se mettre d'accord avant vendredi prochain. Il se peut, en effet, que la pression politique en faveur d ela solution française, à cause de l'emploi supplémentaire que représente l'achat de Breguet-Atlantic pour Fokker, soit asez forte pour que Paris l'emporte. Dans ce cas, la position actuelle des Néerlandais n'est qu'une tactique de négociation, que le président de Fokker a rendu néanmoins peu convaincante en déclarant que sa société serait menacée sans la commande de l'Atlantic.

MARTIN VAN TRAA.

[Dans les négociations pour l'achat par les Pays-Bas des treize avions de patrouille maritime Breguet-Atlantic, la balle est maintenant dans le camp néerlandais, estimait-on mardi 21 novembre dans les milieux officiels français, où l'on se montre pessimiste après les déclarations du ministre néerlandais de l'économie. La France, déclare-t-on de source officielle au ministère de la défense, a fait aux Pays-Bas des propositions « extrêmement favorables » dans une optique de coopération européenne. Ceux-ci doivent maintenant « faire un choix entre l'aéronautique européenne et l'aéronautique américaine ».

Malheureusement, ajoute-t-on de même source, les Néerlandais semblent bien, comme par le passé, pencher en faveur d'une coopération avec l'industrie aéronautique des Etats-Unis. Cette allusion vise le choix par La Haye, en 1975, de l'avion américain F-16 de préférence au projet d'un avion européen Mirage F-1 équipé du réacteur M 53.]

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

SCIENCES

UN ILOT TOUT NEUF POUR LES GÉOGRAPHES

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Une équipe de l'Institut géodésique de Copenhague vient de découvrir l'île la plus septentrionale de notre hémisphère. Cette dernière, qui n'est pas encore baptisée, a 30 mètres de long environ, autant de large, et s'élève à 1 mètre au-dessus du niveau de l'océan glacial arctique. Elle est située à 1,5 kilomètre au large du cap Morris-Jesup, dans la terre de Peary, c'est-à-dire à l'extrême nord du Groenland. Jusqu'ici, le cap Morris-Jesup, à 83° 40' de latitude nord, était considéré comme la terre émergée la plus septentrionale du monde.

Si cet îlot, tout neuf pour les géographes, avait échappé, jusqu'à présent, aux expéditions américaines, canadiennes et scandinaves qui ont exploré les parages, c'est tout simplement parce que les uns et les autres l'avaient toujours approché, alors qu'il était entièrement recouvert par la neige et la glace, donc invisible. L'équipe de l'Institut géodésique danois a eu la chance de venir faire des relevés cartographiques à un moment où ce modeste monticule de sable et de pierre se trouvait dégagé et pouvait donc être aperçu à la jumelle.

L'équipe a pu y atterrir peu après ce « repérage miracle ». Elle aurait même détecté quelques traces de végétation. Les Danois songent maintenant à ancrer une solide balise ou à édifier une baraque qui pourrait servir de station météo de fortune sur cette minuscule parcelle de l'extrême Grand-Nord.

CAMILLE OLSEN.

● *Le prix Kalinga de vulgarisation scientifique* a été décerné cette année à un journaliste canadien, M. Fernand Seguin. Ce prix, d'un montant de 1 000 livres, est attribué chaque année depuis 1951 par un jury international nommé par l'Unesco. M. Fernand Seguin est directeur du magazine scientifique hebdomadaire de Radio-Canada et réalisateur de programmes scientifiques pour la télévision.

● *Des prix d'un montant analogue au prix Nobel* et destinés à récompenser des travaux de sciences naturelles vont être créés grâce à un fonds issu de la fortune de Victor Hasselblad, inventeur d'un type d'appareil photographique, décédé en août dernier ; la nouvelle a été annoncée jeudi 16 novembre par le gouvernement suédois. La Fondation Erna et Victor Haselblad remettra des prix d'un montant gobal de 3 millions de couronnes suédoises (environ 3 millions de francs) par an. — *(Reuter.)*

● *Le prix Lounsbery*, du nom d'une donatrice américaine, sera désormais attribué chaque année, en alternance, par l'Académie nationale américaine des sciences et l'Académie des sciences française. Destiné à récompenser des travaux dans les domaines de la biologie et des sciences médicales, ce prix sera composé d'une somme de 50 000 dollars (215 000 F) et d'une bourse d'études et de voyages de 20 000 dollars (86 000 F). Ce prix sera décerné pour la première fois au printemps prochain, par l'Académie américaine.

LE MATHÉMATICIEN ITALIEN TRICOMI EST MORT A TURIN

Le mathématicien italien Francesco Giacomo Tricomi, considéré comme le « père » du mur du son, est décédé, mardi 21 novembre, à Turin, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

[Né le 5 mai 1897 à Naples, Francesco Tricomi devient docteur en mathématiques en 1918. De 1921 à 1924, il est assistant aux universités de Padoue et Rome, et est, à partir de 1925, professeur à l'université de Florence, puis à l'université de Turin, où il enseigna jusqu'en 1967, après avoir dirigé, de 1948 à 1951, une mission à l'Institut de technologie de Californie à Passadena.

Mathématicien de grand renom récompensé par plusieurs académies étrangères, Francesco Tricomi était surtout connu pour avoir donné son nom, en 1923, à une équation mathématique qui caractérise les phénomènes aérodynamiques qui se produisent quand un objet atteint la vitesse du son (« mur du son »).]

LES LAURÉATS DU PRIX SCIENTIFIQUE PHILIPS POUR LES JEUNES

Le premier des quinze lauréats 1978 du prix scientifique Philips pour les jeunes est un étudiant de l'université de Paris XI (Paris-Sud), âgé de dix-neuf ans, François Guillocheau. Il a reçu vendredi 17 novembre au Palais de la découverte à Paris un chèque de 8 000 francs pour une étude de géologie et de sédimentologie intitulée : « *Paysages des mers en Bretagne il y a trois cent soixante-cinq millions d'années* ». Attribué chaque année, ce prix a pour but de récompenser des travaux originaux réalisés par des moins de vingt et un ans, dans les différentes disciplines scientifiques. Outre les bourses, les lauréats bénéficient des conseils des personnalités scientifiques qui composent ou non le jury.

Un prix de 6 000 francs a été décerné à un étudiant en médecine de Nantes, René Peoc'h, pour une étude sur le comportement des abeilles. Cinq autres recherches ont été couronnées, celles notamment de deux lycéens de Moulins (Allier), âgés de seize et quinze ans, Sylvain Besson et Jean-Marc Friand, qui ont conçu un programme facilitant l'étude du langage symbolique d'enseignement (L.S.E.). Le jury a aussi distingué Xavier Hugon et Jean-Pierre Millet, de Marseille, pour une étude sur un analyseur musical.

Les travaux des quinze finalistes sont exposés jusqu'au 27 novembre au Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, à Paris (8e), tous les jours, sauf le lundi, de 10 heures à 18 heures.

★ Prix scientifique Philips pour les jeunes, 50, avenue Montaigne, 75380 Paris Cedex 08. Tél. : 256-88-00.

LETTRES

MORT DU POÈTE DANOIS JENS AUGUST SCHADE

Le poète danois Jens August Schade est mort à Copenhague. Il était âgé de soixante-quinze ans.

Schade laisse une quarantaine d'ouvrages; romans, nouvelles, pièces de théâtre, et surtout de nombreux recueils de vers (le Violon vivant, D'amour et d'eau fraîche, l'Evangile du printemps, A une coquine, *etc.). Il venait juste d'achever, en collaboration avec son fils unique, Virtus, journaliste connu, un ouvrage consacré aux* Soixante-dix secrets de Copenhague et de sa banlieue, *où il évoquait les souvenirs de son passé, vagabond et mouvementé.*

Schade a occupé une place à part dans la littérature nordique. Ce fils d'une famille bourgeoise de province a été un marginal durant toute son existence, se démarquant des intellectuels et artistes de son temps, dont il n'a jamais suivi les modes ni les engagements. Il est même surprenant que l'Académie danoise lui ait attribué en 1963 son grand prix. La seule distinction de ce genre qu'il ait d'ailleurs jamais reçue.

Un de ses contemporains l'a surnommé un jour le Chagall de la plume. Cette image caractérise assez bien celui qui s'était baptisé lui-même le « joyeux poète » et dont les écrits offrent un savoureux mélange de paganisme coloré et de naïveté légère.

Après la seconde guerre mondiale, Schade était devenu une silhouette familière et pittoresque du centre de Copenhague; aimant un peu trop la dive bouteille, il hantait les cabarets du vieux port, toujours escorté de « muses » jeunes et jolies », étrange Verlaine imberbe, recroquevillé, dont le nez de fouine violacé pointait sous un casque de cheveux gris.

PRESSE

● *A l'agence France-Presse*, une assemblée générale des journalistes, réunie mardi 21 novembre, a décidé de saisir le conseil supérieur de l'AFP. au sujet de la « couverture » insuffisante de la conférence de presse de M. Klarsfeld (*le Monde* du 15 novembre). L'intersyndicale a mandaté ses délégués pour demander d'autre part une audience à M. Roger Bouzinac, P.-D.G. de l'Agence.



CARNET

Naissances

— Jean MACCARIO, Anne MASSON et Tom ont la joie d'annoncer la naissance de

Maya,

le 6 novembre 1978, à Meudon.

Fiançailles

— M. Jean-Pierre Mathy et Mme, née Colette Latour-Touya, sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fille

Adeline
avec
M. Frank PIEDELIEVRE,

M. Michel Piedelièvre et Mme, née Béatrice de Villèle, sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fils,

Frank
avec
Mlle Adeline MATHY.

Décès

— M. et Mme Gérard Bonissel, ses enfants,
Philippe, Sophie, Laurence, Claire, Nadia, ses petits-enfants,
Mme Berthe Ducrettet et ses enfants,
Mme Reine Marée et ses enfants,
Mme Suzanne Gauthiot et ses enfants,
M. et Mme Jacques Lemercier et leurs enfants,
ses sœurs, beau-frère et belles-sœurs,
Mmes Juliette, Renée et Suzanne Harzelec, fidèles amies,
Les familles Bonissel, Clavreul, Coutard, Moreau, Sicaud, Periou et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René BONISSEL,
officier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,
croix de guerre 1940-1945,
commandeur
des Palmes académiques,

survenu le 21 novembre 1978, dans sa quatre-vingtième année.

L'inhumation aura lieu le vendredi 24 novembre 1978, à 10 h. 30, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e. (On se réunira à la porte principale du cimetière.)

Cet avis tient lieu de faire-part.
36, rue Ernest-Renan,
92130 Issy-les-Moulineaux.
11, rue de l'Acerma,
91190 Gif-sur-Yvette.
46, rue Pernety, 75014 Paris.

— Le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges,
La Jeunesse au plein air,
La Fédération de l'éducation nationale,
La Mutuelle générale de l'éducation nationale,
Les Publications enfantines,
Le Groupement central des fonctionnaires,
Arts et Vie,
Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active,
La Société française de pédagogie,
ont la douleur de faire part du décès de

René BONISSEL,

survenu le 21 novembre 1978.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris (14e), le vendredi 24 novembre 1978, à 10 h. 30.

On se réunira à la porte principale du cimetière.

— Les amis de

Jean CHEVALIER,
H.E.C. (1922),
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien président
de la Société des ingénieurs civils,
ancien président du C.N.O.F.,
ancien P.-D.G. de l'Agence Havas,

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu le 8 novembre.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité en l'église de Triel, et l'inhumation dans le caveau de famille.

— Mme Roger Chrétien - Sapelier,
M. et Mme Bernard Chrétien,
M. et Mme Philippe Chrétien,
M. et Mme Jean-Didier du Fay de Lavallaz,
M. et Mme Jean-Claude Le Gentil,
M. Jean-Luc Chrétien,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Roger CHRÉTIEN,
docteur en droit,
notaire honoraire,
président honoraire
de la chambre des notaires
du Pas-de-Calais,

pieusement décédé à Vimy, le 20 novembre 1978, âgé de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques auront lieu en l'église de Vimy, le jeudi 23 novembre, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.
62580 Vimy.

— Mme Maurice Colinon, son épouse,
Marie-Christine et François Colinon, ses enfants,
Le docteur Lacombe, son beau-frère,
Ses neveux et nièces,
Sa famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice COLINON,

survenu le lundi 20 novembre 1978, dans sa cinquante-septième année.

Les obsèques seront célébrées en l'église de Mont-Saint-Père, où l'on se réunira le jeudi 23 novembre 1978, à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.
02400 Mont-Saint-Père,
Par Château-Thierry.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Marjorie GLOCK,
anciennement directeur adjoint du service français de la B.B.C.,

survenu subitement le 13 novembre.

Les obsèques ont eu lieu à Faringdon, Oxfordshire, le 17 novembre.

Sudbury House, Faringdon,
Oxfordshire (Angleterre).

— M. Grégoire Krettly, dit Gérard Calvi, et Mme,
M. et Mme Georges Baladi et leurs enfants,
Mme Simone Renant,
M. et Mme Jean-François Krettly,
M. Yves Krettly,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Robert KRETTLY,
née Nelly Zeude,
leur mère, tante et grand-mère.

Le service religieux aura lieu le vendredi 24 novembre 1978, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris.

12, rue de Civry, 75016 Paris.
15, rue Sarrette, 75014 Paris.

— Mme Pierre Lanselle, son épouse,
M. Rémy Lanselle,
M. et Mme Olivier Carmet,
M. et Mme François Arrault,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LANSELLE,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
médaille du combattant volontaire
de la Résistance,
médaille du combattant 1939-1945,

survenu dans sa cinquante-troisième année, le 20 novembre 1978, à Fontenay-sous-Bois.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 novembre 1978, à 14 h. 45, au cimetière parisien de Bagneux.

On se réunira à la porte principale.

Services religieux

— On nous prie d'annoncer qu'un service religieux sera célébré le vendredi 24 novembre 1978, à 18 h. 30, au temple des Vosges, 14, place des Vosges, Paris, à la mémoire de

Mme Marc RAZON,
née Régine Ribbi,
décédée le 22 octobre 1978, à Paris,
et de son mari,
M. Marc RAZON,
décédé accidentellement le 15 décembre 1936, à Casablanca.

Bienfaisance

— Le comité féminin de l'O.R.T. (Organisation, Reconstruction, Travail), dont le siège est 49, avenue Kléber, 75016 Paris, organise sa grande vente annuelle au bénéfice de ses œuvres sociales, les dimanche 26 novembre, de 14 h. à 20 h., et lundi 27, de 13 h. à 19 h., dans les salons de l'hôtel George-V, 75008 Paris. Buffet self-service : dimanche, de 20 h. à 22 h. Salon de thé : dimanche et lundi, de 13 h. à 19 h.

Communications diverses

— Un colloque est organisé par Lucien Sfez à l'université Paris-Dauphine, les 1er et 2 décembre 1978, sur le thème : « Décision et pouvoir dans la société française ». Signalons parmi les participants : A. Grosser, J. Chereque, Cl. Cheysson, M. Collas, P. Mentre, P. Vuillaume, A. Cotta, E. Hervé, J. Moreau, M. Giraud, P. Richard, J. Duvignaud, J. Ellul, Ph. Laurent.

— *Le bureau provisoire du comité* N'Krumah, dont M. Mamadou Kaazé a été élu secrétaire général, invite ses membres à participer à l'assemblée générale, le 25 novembre, à 14 h. 30, 163, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université de Paris-IV, samedi 2 décembre, à 14 heures, salle L.-Liard, M. Jean-René Jannot : « Les reliefs archaïques de Chiusi ».

— Université de Paris-IV, lundi 4 décembre, à 14 h. 30, salle des commissions, Mlle Viviane Smith : « La première manière de René Béhaine ».

— Université de Paris-I, mardi 5 décembre, à 14 heures, salle 202, M. Robert J. Gravel : « La localisation d'activités industrielles et des activités de services riveraines des autoroutes dans le grand Toronto ».

— Université de Paris-III, jeudi 7 décembre, à 14 heures salle Liard, Mme Jacqueline Arnaud : « Recherches sur la littérature maghrébine de langue française. Le cas de Kateb Yacine ».

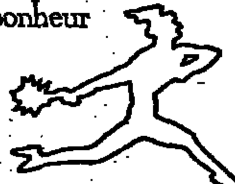
— Université de Paris-III, vendredi 8 décembre, à 9 heures, salle Greard, M. Michel Hubert : « La population allemande à l'ère industrielle (1815-1914) ».

— Université de Paris-I, samedi 16 décembre, à 14 heures, amphithéâtre Richelieu, M. Afif Bahnassi : « L'art moderne dans les pays arabes ».

— Université de Paris-III, samedi 16 décembre, à 14 heures, salle Greard, M. Pierre Barucco : « Les yeux interdits ». Etude psychocritique de l'œuvre de Pier-Antonio Quarantotti-Gambini.

— Université de Paris-IV, samedi 16 décembre, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, M. Georges Ueberschlag : « La folkhögskola. Etude de l'évolution historique, idéologique et pédagogique des écoles supérieures d'adultes en Suède (1868-1945) ».

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER.	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m-col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux



SOCIETE D'INGENIERIE DU SECTEUR PUBLIC recherche

1 DIRECTEUR

DE SERVICE IMMOBILIER

POUR POSTE OUTRE-MER, dans le cadre du développement rapide de son département «Promotion immobilière».

IL DEVRA AVOIR :
- une formation supérieure économique ou juridique,
- une expérience de la promotion immobilière d'au moins 5 ans de préférence auprès filiales C.I.L., HLM., promoteurs privés ou organismes financiers spécialisés

Ce poste est à pourvoir d'urgence.

Envoyer CV + prétentions s/réf. 8211 à P.LICHAU S.A. - BP 220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT

recherche immédiatement pour

ÉTABLISSEMENT PLAN FONDAMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU ZAIRE

1 **INGÉNIEUR** de télécommunications coordonnateur du projet. Formation universitaire. Grande expérience pratique planification. Contrat : 18 mois.

4 **EXPERTS** en télécommunications ayant formation école spécialisée et bonne expérience pratique, spécialistes chacun dans un des domaines suivants :
- transmission faisceaux hertziens et multiplex. Contrat : 12 à 17 mois.
- commutation téléphonique et télex. Contrat : 12 à 17 mois.
- réseaux locaux. Contrat : 14 mois.
- trafic. Contrat : 6 mois.

1 **EXPERT** en analyse financière, et

1 **EXPERT** en organisation et méthodes. Formation universitaire. Bonne expérience pratique. Contrats : 4 mois chacun.

Adresser C.V. détaillé, formation et expérience à UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20.

AMNESTY INTERNATIONAL recherche pour son secrétariat de Londres ASSISTANT (E) EN DOCUMENTATION pour travail en liaison étroite avec service recherche Moyen-Orient.
Responsabilités : dépouillement de la presse, classement par catégorie, aide à la restitution d'information. Arabe et anglais courants indispensables, connaissance d'autres langues utile. Les candidats doivent être fortement intéressés par travail de documentation. Expérience antérieure dans ce domaine serait un atout.
Capacité de travailler à la fois en équipe et à sa propre initiative.
Bonne dactylographie indispens.
Salaire : 4 167 livres.
Clôture : 8-12-1978.
Pour plus de détails et formulaire de candidature, contacter bureau du personnel d'AMNESTY INTERNATIONAL 10, Southampton Street LONDON WC2E 7HF ou téléphoner : 1-836-77-88 (Poste 287)

La Ministère de la Coopération (20, rue Monsieur, 75700 Paris) fait savoir qu'il recrute de toute urgence, pour la présente année scolaire, 18 Professeurs pour la République du TCHAD.
- 2 certifiés de Lettres Modernes (ou titulaires d'une maîtrise) ;
- 7 certifiés de Mathématiques (ou titulaires d'une maîtrise) ;
- 4 certifiés de Sciences Physiques (ou titulaires d'une maîtrise) ;
- 5 certifiés de Sciences Naturelles (ou titulaires d'une maîtrise).

Prière d'adresser les demandes, le plus rapidement possible, au BUREAU des CANDIDATURES, 57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

Cabinet Conseil Juridique recherche pour son bureau annexe à l'étranger

JURISTE

DROIT DES SOCIETES
Formation universitaire, expér. de rédacteur d'actes (6 ans minimum).
Sérieuses références exigées.
Anglais souhaité, forte rémunération, Logement, avantages sociaux habituels aux cadres expatriés.
Ecr. nº T 09651 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Important bureau d'études à vocation internationale recherche pour participer en Amérique Latine à une intervention de conseil et d'organisation, un CONSULTANT spécialisé dans les problèmes

INSPECTION TECHNIQUE DES VÉHICULES

Cet expert est un ingénieur motoriste. Il a une large expér. des réglages de moteurs à essence et Diesel. Il peut : conseiller sur les normes anti-pollution ; organiser des visites périodiques de véhicules ; former des homologues. Le séjour se situe dans un pays au climat des plus agréables. Une très bonne connaissance de la langue espagnole est préférable. Merci de prendre rapidement contact en écrivant (joindre C.V.) ss réf. 1.297 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

En Australie, Canada, Afrique, Moyen-Orient, Amérique, Asie, Europe : des EMPLOIS vous attendent. Demandez le mensuel spécial, MONDEMPLOIS (Serv. M 80), 14, rue Clauzel, Paris-9e

---

OFFRES d'EMPLOIS outre-mer, étranger par répertoires hebdomadaires. Ecr. Outre-Mer Mutations, 47, r. Richer, Paris (9e)

EXPANSIAL

Recherche pour Société Algérienne d'Engineering Industriel et Pétrolier
Chargée des Etudes et de la Réalisation de Stations de Pompage et Compression Pétrole-Gaz

DIRECTION TECHNIQUE - ingénieurs

- **Mécanicien** spécialiste ouvrages concentrés — réf. 102 M
- **Instrumentiste** spécialiste de l'instrumentation et des systèmes d'automatismes, régulation pneumatique et électrique — réf. 129 M
- **Process** conception et fonctionnement des installations d'automatisation, régulation, instrumentation — réf. 121 M

DIRECTION REALISATION - ingénieurs

- **Mécanicien** responsable de la réalisation des travaux d'équipements mécaniques : surveillance, contrôle, essais, réception — réf. 102 B M
- **Mise en service station** responsable des essais et de la mise en service des installations et ouvrages annexes d'un gazoduc 40" — réf. 140 M
- **Spécialiste soudure sur pipe** contrôles non destructifs - gammagraphie - direction technique des équipes de contrôleurs - contre-expertise — réf. 122 M

Il est exigé :
- une solide formation de base ainsi qu'une expérience de 5 années minimum.

Il est offert :
- un logement ou une indemnité de logement
- la sécurité sociale et retraite cadre
- une rémunération selon compétences (nette d'impôts et en partie transférable)

Les candidatures sont à adresser, sous référence correspondante à : EXPANSIAL - 6, rue Halévy - 75009 Paris



emplois régionaux — emplois régionaux



VENTE DE BIENS INDUSTRIELS

- Pour renforcer notre réseau de vente, nous recherchons des vendeurs de biens d'équipements industriels capables d'apporter la preuve de leur compétence au travers de leurs résultats.
- Nous leur confierons la responsabilité d'un secteur de vente (prospection, analyse des besoins, élaboration de solutions adaptées, négociations de contrats) de matériels de Télécommunications au sein d'une puissante entreprise.

Ingénieurs et Attachés Commerciaux

Votre rémunération sera composée d'un fixe élevé et d'un intéressement qui vous rendra maitre de vos revenus (outre le remboursement intégral de vos frais).

POSTES A POURVOIR: AMIENS,CAEN,LILLE,BORDEAUX,TOULOUSE,VALENCE,ANNECY,METZ.

Envoyer C.V.+ prétentions , en précisant la (les) ville (s) souhaitée(s) à No 6.464 COFAP 40, rue de Chabrol 75010 PARIS qui transmettra.

✱ TELECOMMUNICATIONS ✱ TELECOMMUNICATIONS ✱ TELECOMMUNICATIONS ✱

IMPORTANT EDITEUR de produits destinés à la ***papeterie*** *et à la* ***publicité*** *crée le poste de*

responsable marketing

Directement rattaché au Directeur Commercial, il sera chargé :
- *de faire les études de marché permettant l'adaptation des produits existants et la recherche de produits nouveaux;*
- *de concevoir et de réaliser la promotion des ventes;*
- *d'élaborer une politique commerciale adaptée à l'exportation et à la grande distribution (choix des produits et des circuits de vente).*

Ce poste conviendrait à un DIPLÔMÉ D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, ayant obligatoirement une expérience réussie d'au moins 5 ans dans une entreprise réputée pour ses méthodes Marketing.

Cette Société peut lui offrir un développement de carrière ultérieure intéressante dans une structure en évolution rapide.

Ce poste est situé à RENNES.

Les dossiers de candidatures - sous réf. 1603 M à préciser sur l'enveloppe - seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
de moyenne importance spécialisée dans le travail du Métal à Froid
recherche

son DIRECTEUR

Il sera rattaché hiérarchiquement au Président et devra assurer la préparation de la stratégie de la Société, ainsi que sa mise en œuvre et son suivi.

Il sera responsable de la gestion vis-à-vis du Président et aura autorité sur tous les services de la Société.

Ce poste conviendrait à un Ingénieur de formation A.M.

Age minimum 35 ans.

Ayant si possible expérience professionnelle dans la branche.

Lieu de travail : situé à 200 km de PARIS. Région SUD-OUEST

Il sera répondu à toute lettre man. accompagnée d'un C.V. et indication des derniers appointements perçus à B.E.O., 3, rue de Téhéran, 75008 Paris. Référence 7368.

Rubrique des évidences parfois perdues de vue.

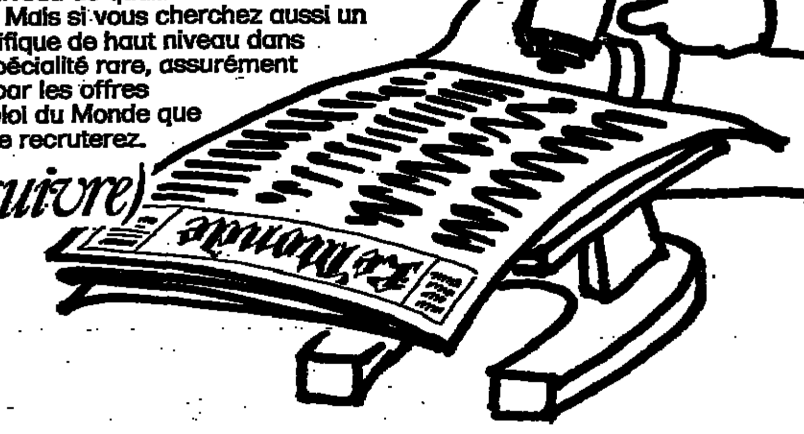
Les offres d'emploi du Monde sont très lues par les scientifiques.

S'il en est encore qui pensent que Le Monde est uniquement lu par des littéraires, qu'ils ouvrent alors le journal à n'importe quelle page, par exemple à la rubrique des annonces classées.

Le nombre d'offres d'emploi d'ingénieurs ou de techniciens, de cadres supérieurs et moyens de toutes qualifications, la qualité et l'importance des entreprises qui y recrutent suffiraient à leur démontrer que nos lecteurs appartiennent le plus souvent aux catégories les plus recherchées par les entreprises : des hommes et des femmes responsables, d'un haut niveau de qualification et de formation.

Mais si vous cherchez aussi un scientifique de haut niveau dans une spécialité rare, assurément c'est par les offres d'emploi du Monde que vous le recruterez.

(à suivre)



Le niveau Monde est bon à prendre à tous les niveaux.

Le Monde · publicité

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Vous êtes
REPRÉSENTANT
dans L'EDITION
Vous souhaitez collaborer à la diffusion d'un produit sans concurrence au sein d'une société sérieuse offrant de larges possibilités de carrière et un très sérieux encadrement. Nous sommes jeunes et dynamiques et pourtant sous l'égide d'une société internationale qui prospère depuis 200 ans.
SOYEZ CURIEUX
prenez rendez-vous pour nous rencontrer Mlle FOURNIER au 538-66-16.

Cherche
JURISTE
HAUT NIVEAU
28 ans min,
expérience Droit des affaires, capable travailler d'une façon indépendante dans cabinet de Conseil juridique et fiscal.
Ecr. n° 8.500 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

AT 3
BTS-DUT ELECTRONIQUE, mise au point d'ensembles
AT 3
BTS-DUT ELECTRONIQUE, option automatisme.
AT 3
BTS-DUT ANALOGIQUE
Sérieuses références exigées.
BASIC, 74-76, rue M.-Ange, Paris-16e. 743-14-40, Mo Pte-de-St-Cloud.

Société d'informatique
proche banlieue Sud
recherche
pour travaux logiciels sur systèmes temps réel
INGÉNIEURS
grande école ou équivalent, confirmés et débutants.
Envoyer C.V., photo et prétent.
T.I.T.N., 1, rue Gustave-Eiffel, 91420 MORANGIS.

MARKETING – MARKETING – MARKETING

Une Importante Société Internationale Spécialisée dans les TELECOMMUNICATIONS
recherche pour renforcer sa direction MARKETING

INGENIEUR POLITIQUE PRODUITS

- Vous possédez une formation supérieure et deux ans d'expérience soit vente, soit marketing dans un secteur de biens d'équipements industriels.
- Nous vous offrons la responsabilité d'un ou plusieurs produits. L'aspect support animation de la force de vente sera l'axe principal de votre fonction (outils et manuels de vente, formation, concours,...).

Anglais souhaitable
Réf. 6440

PROMOTEURS PRODUITS

- Votre diplôme d'études supérieures et votre première expérience marketing vous ont permis de saisir l'importance de la politique à moyen terme.
- Nous vous offrons la possibilité de faire partie d'une petite équipe chargée de proposer la stratégie produits à 2/5 ans et d'établir les plans de développement des produits ou services nouveaux à offrir aux clients.

Anglais nécessaire
Réf. 6441

CHARGES D'ETUDES PRIX

- Votre formation de base est solide (Ingénieur, ESCP, Sciences Eco) et votre passé professionnel vous a sensibilisé avec les problèmes de prix, de rentabilité liés à une politique marketing.
- Nous vous offrons la possibilité de devenir l'un de nos spécialistes du «Pricing» pour définir les politiques de prix et les conditions de commercialisation de nos produits et services.

Anglais souhaitable
Réf. 6442

CHARGE D'ETUDES INFORMATIONS MARKETING

- Vous avez deux ans d'expérience en organisation commerciale dans un cabinet conseil, vous êtes familiarisé avec l'outil informatique. Vous voulez maintenant être opérationnel.
- Nous vous confierons l'étude et la mise en place du système d'information marketing dont les procédures pourront être informatisées ou non et des études ponctuelles, de potentiel, de pénétration et d'efficacité commerciale.

Anglais souhaitable
Réf. 6443

Tous ces postes sont à pourvoir en proche banlieue SUD-PARIS.

Ecrire avec C.V. et prétentions en précisant (sur l'enveloppe) la référence du poste à COFAP 40, rue de Chabrol 75010 PARIS qui transmettra. Discrétion assurée.

✶ TELECOMMUNICATIONS ✶ TELECOMMUNICATIONS ✶ TELECOMMUNICATIONS ✶ TELECOMMUNICATIONS ✶

Société terminaux intégrés de télécommunications
92350 LE PLESSIS-ROBINSON.
Tl. : 632-18-91 recherche
PROGRAMMEUR
micro-processeur. Libre de suite.
Téléphoner à M. KADDOUR.

QUARTIER ÉTOILE
TRES IMPORTANT CABINET DE CONSEILS en PROPRIETE INDUSTRIELLE
offre très bonne situation à
UN INGÉNIEUR MÉCANICIEN
ayant solide connaissance ELECTRICITE
Langue anglaise parfaite exigée.
Allemand souhaité.
Débutant accepté.
Adresser C.V. manuscrit détaillé indiquer derniers émoluments à
B.E.O. (Réf. 7373), 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS.

IMPORTANT CABINET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
recherche
COLLABORATEURS
possédant expérience bancaire ou DESIRANT L'ACQUERIR
NIVEAU MINIMUM D.E.C.S.
Ecr. avec C.V. et photo à MARYSE PAPINEAU,
217, rue St-Honoré, 75001 Paris.

Société d'études et de développement de matériel de haute technicité
recherche
pour assurer une fonction
DE CHEF DE PROJETS TECHNIQUES
des ingénieurs grandes écoles EXPERIMENTES

Ils devront conduire des programmes pluridisciplinaires d'études et développements de matériels optoélectronique avancés.

Sont nécessaires :
— des qualités d'animateur et de gestionnaire,
— de bonnes connaissances fondamentales et de l'expérience en électronique, optique, mécanique.

La pratique courante de l'anglais est indispensable.
Perspectives de carrière intéressante pour des candidats de valeur.

Adresser C.V. et photo à No 87.642 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

SOCIÉTÉ NATIONALE ELF AQUITAINE (Production)

recherche
UN COMPTABLE CONFIRMÉ
pour un poste de
Responsable des Comptes Fournisseurs

Ayant plusieurs années d'expérience dans une entreprise industrielle importante.
Titulaire du B.T.S. (Option Comptabilité) ou du D.E.C.S.
Connaissance de l'anglais indispensable.
Dégagé des obligations militaires.

Lieu de première affectation : PARIS, mais bonne aptitude physique et morale à l'expatriation suivant les besoins de nos filiales à l'étranger.

Envoyer C.V. dét., photo et prét. ss réf. 87.586 à : S.N.E.A.P. - Département Carrières Recrutement, 21 bis, avenue des Lilas, Bâtiment Mestressat, 64000 PAU.

directeur administratif & financier

Un important Groupe multinational recherche, pour l'une de ses filiales françaises (CA : 60 MF environ - 150 personnes), un Directeur Administratif et Financier.

Chargé de mettre en œuvre la politique financière du Groupe, il sera plus particulièrement responsable de la gestion de la société sous ses aspects comptables, contrôle de gestion, trésorerie, fiscalité. Il s'y ajoutera la gestion du Personnel et les problèmes d'organisation administrative.

Ce poste, directement rattaché au P.-D.G., conviendrait à un Diplômé type HEC, ayant complété sa formation par un MBA d'une université américaine, 30 ans minimum, et possédant une expérience de 5 ans au moins, acquise dans un groupe multinational anglo-saxon par exemple. L'anglais courant est indispensable.

Les dossiers de candidatures – sous réf. 1608 M à préciser sur l'enveloppe – seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

Charles of the Ritz



dans le cadre de son expansion crée la fonction de
responsable organisation

Rattaché au
DIRECTEUR INFORMATIQUE

Il sera chargé en relation avec tous les départements utilisateurs de la Société de :
- identifier les besoins en organisation
- concevoir et mettre en place les procédures nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation définie.

Le candidat de formation supérieure en gestion et organisation, type MBA, ICG ou équivalent, pourra justifier d'une expérience réussie minimum de 4 ans à un poste similaire, acquise de préférence dans une entreprise de taille moyenne (200 à 700 M. de F. C.A.), pratiquant les méthodes anglosaxonnes de gestion.

Une connaissance des systèmes de gestion informatisés est nécessaire.
Anglais parlé et écrit courant.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prét. sous référence 87001 au Service Recrutement 100, rue Chaptal 92302 LEVALLOIS.

BANQUE INTERNATIONALE A PARIS
ORIENTÉE VERS LE MONDE ARABE EN PLEINE EXPANSION

RECRUTE

1) Chef de Service de Gestion et Administration des Crédits
CADRE CLASSE VI ou VII
2) Chef du Service Commercial
CADRE CLASSE VI ou VII
3) Analyste Financier
CADRE CLASSE V
4) Responsable des Relations Bancaires
CADRE CLASSE V ou VI
5) Chef Cambiste
Expérience monnaies arabes souhaitée
6) Cambiste
Spécialiste opérations à terme
7) Secrétaire de Direction
Bilingue Anglais
8) Gradé pour Service Comptabilité

Tous ces postes exigent la pratique de la langue anglaise et plusieurs années d'expérience bancaire

Envoyer C.V., photo et prétentions sous la référence 8517 « LE MONDE » Publicité (préciser le n° du poste), 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX, qui transmettra - Débutants s'abstenir.



IMPORTANTE SOCIETE AMERICAINE
RECHERCHE POUR SA FILIALE FRANCAISE UN
acheteur

- Langue maternelle française, parfaitement bilingue anglais.
- 25 ans minimum
- une expérience de 5 ans dans une Société d'Engineering ou dans les industries mécaniques lourdes.
- experience du suivi des commandes et de l'expédition souhaitable.
- lieu de travail : PARIS

Envoyer C.V détaillé mentionnant âge, expérience et prétentions à :
BECHTEL FRANCE
37, avenue Pierre 1er de Serbie Paris 8e sous réf. YMM 17-78

MATRA

recherche pour son Service Qualité Composants
INGENIEUR ELECTRONICIEN
SUP-ELEC - ENSI - ISEP...

— Il est responsable de la politique des composants sur des grands projets.
— Il a également des contacts suivis avec les clients et sous-traitants.
— Une expérience industrielle de quelques années est souhaitée.
La connaissance de l'anglais est indispensable compte tenu des déplacements de courte durée (France et pays limitrophes).

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence NK 402
MATRA R. KORFAN B.P. No 1 - 78140 VELIZY

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
recherche pour son département radio, électro-acoustique
INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

Connaissance des produits grand public (hi-fi, magnéto...) et des normes indispensables.

Très bonne connaissance de l'anglais.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions à HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 31.064.



recherche
UN INGENIEUR CHIMISTE
DIPLOME GENIE CHIMIQUE
adjoint au responsable installations chimiques

- normalisation du matériel,
- étude des technologies et des matériels nouveaux,
- plans d'investissement,
- réalisation des programmes d'études et des travaux d'installation avec application des règles administratives et techniques (en particulier de sécurité) et des exigences économiques.

La titulaire du poste actuellement basé à ROMAINVILLE (93), pourra ultérieurement évoluer vers une responsabilité dans une usine de province.

Le candidat doit avoir impérativement quelques années d'expérience.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions A.M.P. sous réfer. 5814/N - 40 rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS (qui transmettra)

emplois régionaux

124107
IMPORTANTE SOCIETE INDUSTR. MARSEILLE RECHERCHE
UN COMPTABLE ANALYTIQUE
PROFIL
homme jeune et dynamique.
Diplômé IUT (GFA) ou BTS (option comptabilité) + 5 ans d'expérience comptabilité industrielle.
Disponible rapidement.
Il sera chargé :
de l'organisation totale d'un nouveau centre de profit, soit :
— Mise en place d'une comptabilité analytique informatisée ;
— Etablissement des comptes d'exploitation mensuels et trimestriels ;
— Elaboration du budget.
STATUT.
Assimilé cadre.
Rémunération de départ : 65 000 F par an.
Selon capacité, situation pouvant évoluer au sein de la comptabilité analytique du siège social.
Envoyer C.V. + photo à : EUROSUD Marseille 124107, n° 3 858, 2, rue de Breteuil, 13001 MARSEILLE.

Centre interministériel MARSEILLE recherche
DOCUMENTALISTE
Exp. min. 3 ans ds serv. de documentation, connaissanc. des techniques de documentation automatique et de la langue anglaise souhaitées.
Env. C.V. manuscr., photo, sous pli confidentiel, Yannik Sanzade, CEESI, 343, bd Romain-Rolland, 13009 Marseille, et tél. pr r.-vs au (91) 75-76-10.

CENTRE D'ETUDES et D'EXPERIMENTATION des SYSTEMES D'INFORMATION MARSEILLE
recherche
pour une durée de 2 ans
UN (E) INGÉNIEUR
pour conseil en systèmes information des collectivités locales
Déplacements fréquents
Ec. C.E.E.S.I. 343 bd R.-Rolland 13009 MARSEILLE (C.V. + prétentions + photo)

IMPORTANT ETABLISSEMENT FINANCIER
recherche
CHARGÉ D'ÉTUDES MARKETING

Formation statistiques et/ou économique complétée par de bonnes connaissances des méthodes d'échantillonnage et des techniques de structuration des données.
2 à 3 ans d'expérience souhaitée dans cabinet d'études.

Env. C.V., photo, prét. et salaire n° 87.914, Contesse Publ., 20, av. Opéra, PARIS-1er, qui tr.

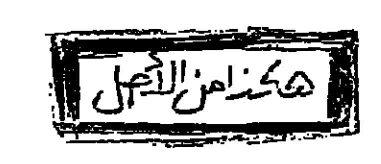
FILIALE FRANCAISE D'UN PUISSANT GROUPE INTERNATIONAL
recherche pour son Siège Banlieue Ouest
ANALYSTES PROGRAMMEURS

pour développer des projets administratifs, commerciaux et industriels dans le cadre du groupe.

Ces postes impliquent :
- une solide expérience de la programmation
- une maîtrise réelle des problèmes de base de données (IDS-TDS)
- une aptitude à s'adapter à une méthodologie existante (connaissance du matériel HB et de l'anglais appréciée).

Possibilité d'évolution dans la société ou le groupe.

Adresser C.V., photo et salaire actuel à no 87892 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.



هكذا من الأصل

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

SOCIETE INTERNATIONALE D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS
recherche pour sa filiale française située près de Paris un

directeur commercial

Il doit être dynamique, pour diriger un réseau commercial en vue d'un programme d'expansion.

Les candidats doivent avoir : ● un minimum 30 ans, ● un diplôme d'études supérieures : Ingénieur ou Ecole de gestion, ● un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans les pompes, compresseurs ou autres machines tournantes pour procédés pétro-chimiques ou autres procédés continus, ● une bonne expérience de la vente et du Marketing dans les équipements industriels, comportant la responsabilité d'un réseau de vente et des problèmes administratifs afférents.

Une très bonne connaissance de l'Anglais écrit et parlé est indispensable.

En bref, nous recherchons un "leader" avec une bonne formation technique et du "flair pour faire des affaires".

Ecrivez en envoyant C.V., photo, références et prétentions à CAPIC, sous référence 78/111. Discrétion absolue assurée.

CAPIC 18 RUE VOLNEY - 75002 PARIS

POLITIQUE PRODUITS

- Vous possédez une formation supérieure commerciale ou un diplôme d'Ingénieur. Après 3 - 4 ans d'expérience comme Chef de Produit ou dans un service Politique Produits d'une Société d'Informatique ou de Télécommunications vous pensez pouvoir prendre la responsabilité d'un

Chef de Service

chargé en particulier :
— de proposer à la direction une stratégie globale à moyen terme (2 à 5 ans).
— d'établir avec l'aide de collaborateurs (2) le cahier des charges de produits ou services nouveaux à offrir à notre clientèle actuelle ou future.
— de préparer et suivre les plans de lancement.

- Nous sommes une Société internationale située en proche banlieue Sud spécialisée dans les Télécommunications. La maitrise de l'Anglais vous sera nécessaire pour rejoindre notre Direction Marketing.

Envoyer C.V. + prétentions à nº 6451 C O F A P 40, rue de Chabrol 75010 PARIS qui tr. Discrétion assurée.

✶ TELECOMMUNICATIONS ✶ TELECOMMUNICATIONS ✶ TELECOMMUNICATIONS ✶

CENTRE INFORMATIQUE EUROPEEN

de l'un des tout premiers groupes à dimensions mondiales.
Nous développons pour nos filiales européennes de nouvelles applications DB/DC sur matériel IBM (2 x 370/148 - CICS/DL1).
Pour renforcer nos équipes de réalisation, nous recherchons :

DES ANALYSTES

- De formation scientifique supérieure (ENSI, MIAGE ou équivalent)
- Maîtrisant depuis 2 ans au moins CICS et DL1 au niveau analyse
- Ayant l'expérience des contacts utilisateur et de la conduite du travail de 2 ou 3 analystes-programmeurs
- Parlant l'anglais.

DES ANALYSTES PROGRAMMEURS

- Avec baccalauréat scientifique + formation complémentaire informatique
- Pratiquant l'assembleur IBM et le COBOL depuis au moins 2 ans
- Connaissance CICS et/ou DL1.

Adresser C.V. et prétent. à No 87501, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Société de Produits Chimiques
FILIALE GROUPE MULTINATIONAL
recherche le

directeur
de son
Département Bâtiment
(CA 78 : 15 MF)

Rattaché au Directeur Général, il aura d'une manière très autonome la responsabilité complète du Compte d'Exploitation, du Marketing, de l'équipe des Ventes et de l'Administration des Ventes.
Ce poste conviendrait à
A & M, TP, HEC, ESC...
30 ans minimum, ayant une expérience réussie à la tête d'une équipe de Vente, – de préférence dans le Bâtiment-Anglais indispensable. Grande possibilité d'évolution dans groupe en forte expansion. Voiture fournie.
Les dossiers de candidatures – sous réf. 1609 M à préciser sur l'enveloppe – seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

SERTI

L'une des premières Sociétés de Conseil et de Réalisation en Informatique de Gestion, recherche

UN CHEF DE PROJET

- Age minimum 28 ans.
- Formation Supérieure : Grandes Ecoles, Ecoles Supérieures de gestion...
- Ayant eu obligatoirement des responsabilités dans la conduite de grands projets.

Il devra justifier de compétence dans un ou plusieurs des domaines suivants :
- Programmation de systèmes temps réel.
- Mini-informatique distribuée.
- Transmission de données.
- Applications financières et comptables.
- Gestion de stocks et distribution.

Ecrivez sous référence M 5099 à :

SERTI
49, av. de l'Opéra - 75002 Paris

GEM



Directeur des Programmes
120 000 F/an

Société d'H.L.M., rythme annuel de construction 400 logements (locatifs, accession et foyers) crée à PARIS le poste : DIRECTEUR DES PROGRAMMES.
Rattaché au Directeur Général, il anime et coordonne le service technique construction ainsi que les responsables du financement et de la commercialisation des opérations. Il assure le contrôle de gestion des programmes.
De formation supérieure, âgé d'au moins 40 ans, il a une expérience confirmée de la direction de programmes du secteur aidé de l'Etat, un sens aigu de l'animation et de la négociation, des qualités de gestionnaire.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle sous référence 941 M à notre Conseil

EMPLOI centor — 13 bis, rue Henri Monnier 75009 - PARIS

Négociateur Transport

Groupe de presse et d'édition produisant et commercialisant dans le monde entier des périodiques et des livres (C.A. 50 millions), nous créons à PARIS un poste d'ATTACHE DE DIRECTION.
Rattaché au Directeur Central de Gestion, il négocie avec les fournisseurs un volume d'achats (fret, billets, expéditions) de l'ordre de 4 millions de NF par an. Il est également chargé de missions de contrôle et d'inspection à la demande.
Ce poste intéresse un cadre de 40 ans minimum ou un retraité, de formation supérieure ou équivalent, ayant prouvé dans un poste similaire des qualités de négociateur. Anglais souhaité.
Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle sous référence 939 M à notre Conseil

EMPLOI centor — 13 bis, rue Henri Monnier 75009 - PARIS

A. O. I. P.

SOCIETE COOPERATIVE OUVRIERE DE PRODUCTION ANONYME A CAPITAL VARIABLE,
recherche pour son activité
DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS

JEUNES INGENIEURS
DIPLOMES DES GRANDES ECOLES

Formations requises :
— Mécanique et électronique ;
— et notions de programmation.

Ecrire avec C.V. et prétentions à A.O.I.P., B.P. 301 - 75624 PARIS CEDEX 13.

banque

Banque Internationale en forte expansion recherche

CADRES SUPERIEURS de Classe VII - VIII et H.C.

destinés à assurer des fonctions de responsabilités à l'Inspection, au sein des Unités d'Exploitation ou à la Direction Générale du Groupe.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous référence 4981-M à I.C.A. qui transmettra. (Discrétion assurée).

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ BANLIEUE NORD
Filiale GROUPE THOMSON
recherche :

2 ANIMATEURS DE FORMATION SUR MATÉRIEL ÉLECTROTECHNIQUE DE HAUT NIVEAU
EN LIAISON AVEC ORDINATEUR

Les candidats auront :
- une formation électrotechnique (V-1) ;
- des connaissances en automatismes à commandes logiques ;
- l'habitude et le goût des contacts humains ;
- des qualités pédagogiques.

Postes stables
Rémunération et avantages sociaux intéressants

Ecrire à Monsieur BORDAT - B.P. 111, 93203 SAINT-DENIS - CEDEX 01.

SOCIÉTÉ ALIMENTAIRE EN EXPANSION
Chiffre d'Affaires 750 millions de francs
propose un poste de :

CHEF PRODUITS JUNIOR
PARIS

Pendant 1 an, il assistera un Chef de produits, puis, il assurera la gestion complète d'une de nos gammes.

Ce poste intéresse un :

H.E.C., E.S.C.P., E.S.S.E.C.

ayant acquis 2 à 3 ans d'expérience du marketing des produits de grande consommation.

Les candidats intéressés devront envoyer C.V., photo et prétentions à nº T 09.489 M, REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2ᵉ.

LogAbax informatique

PREMIER CONSTRUCTEUR FRANÇAIS DE TERMINAUX ET MINI-ORDINATEURS DE GESTION
recherche pour son Etablissement d'EVRY (91)

UN INGÉNIEUR SYSTÈME

Les candidats justifieront :
— d'une expérience SYSTEME de 2 à 3 ans minimum sur MINI-ORDINATEUR ;
— d'une connaissance approfondie des langages assembleur et basic ;
— d'une bonne pratique de l'anglais.

Le poste implique des déplacements ponctuels en province et à l'étranger.

Adresser curriculum vitae et prétentions à la Direction du Personnel, 77, av. Aristide-Briand, 94110 ARCUEIL, sous référence 287.

SFENA

RECHERCHE

CADRE ADMINISTRATIF

pour assister Responsable Administratif de la Division des Systèmes Informatiques en particulier sur les points suivants :
- Suivi et rédaction de contrats à la fois sur les plans juridiques et financiers.
- Participation à la gestion financière et budgétaire de la Division.

Formation : HEC, ESSEC, ESCP, IEP-Paris, Maîtrise de Gestion.
Une formation juridique complémentaire est nécessaire.

Expérience souhaitée : 2 à 3 ans.

Envoyer C.V. et photo à :

S.F.E.N.A. B.P. 59
78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY
Sous Réf. A.201

BANQUE STERN
8, rue de Penthièvre PARIS 8ème
recherche

Gradés étranger

expérience opérations documentaires et change nécessaire.
Envoyer CV manuscrit et prétentions.

NOUS SOMMES UN GROUPEMENT DE
LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES FRANCAIS
EN PLEINE EXPANSION
et nous recherchons pour L'INFORMATION MEDICALE DE NOS LECTEURS MEDECINS

DÉLÉGUÉS MÉDICAUX

Débutants ou confirmés.
Niveau bac.
POUR LES SECTEURS SUIVANTS
— 77
— 62 — 59 (partie)
— 45 — 28
— 49 — 72
— 44 — 85
— 57
— 67
— 58 — 88

— Nous proposons une rémunération dynamique adaptée aux candidats, ainsi que le remboursement des frais de route.
— Domicile sur secteur et véhicule personnel exigés.

Adress. C.V. manuscrit et photo (retournée) sous référence 501

OURANOS
Service des P.A.
12 bis, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX
qui transmettra.

Il sera répondu à toutes les candidatures.

Recherche et conseil en gestion financière.

LA CHAMBRE SYNDICALE DES BANQUES POPULAIRES, dans le cadre de sa mission de Conseil aux Banques du Groupe, recherche un collaborateur dont la mission sera :
- de concevoir et d'expérimenter des modèles de gestion financière d'entreprise,
- d'aider les Banques Populaires à utiliser et à développer ces modèles,
- d'intervenir à l'occasion dans les P.M.E., clientes de nos Banques, pour établir des diagnostics financiers.

Ce poste est à pourvoir au sein d'une division déjà rodée à ces méthodes, qui assurera la formation complémentaire nécessaire.
Toutefois, les candidats devront avoir plusieurs années d'expérience en entreprise, notamment dans le domaine de la gestion.
Leur formation sera supérieure, à dominante scientifique (Grande Ecole ou Université), et ils auront de bonnes connaissances comptables et informatiques.
Ce poste nécessite des aptitudes certaines en matière de Conseil ; de fréquents déplacements de courte durée en province sont à prévoir. Après quelques années, une évolution de carrière dans le Groupe est envisageable.
Les candidatures manuscrites, accompagnées d'un Curriculum Vitae, photo et prétentions, sont à adresser à Mademoiselle MAGNARD, sous référence 431.M.

Banque Populaire
131, Avenue de Wagram - 75847 PARIS Cédex 17.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FILIALE
du Groupe THOMSON
recherche pour son
Service INSTALLATION

2 AGENTS TECHNIQUES PRINCIPAUX
B.T.S. - D.U.T.

ayant minimum 2 ans d'expérience en :
- électromécanique ;
- automatisme industriel ;
- commandes logiques.

Déplacements longue durée France et étranger.
RESPONSABILITE D'UNE EQUIPE

Envoyer C.V., photo et prétentions à M. BORDAT, B.P. 111 - 93203 SAINT-DENIS - CEDEX 01.

IMPTE SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES
(Banlieue PARIS SUD-OUEST), recherche

AGENT TECHNICO-COMMERCIAL

- Au sein d'une division en expansion, il assurera, principalement en France, LA VENTE DE PRODUITS ABSORBANTS (charbons - actifs) dans l'industrie.
- Priorité sera donnée à un Ingénieur ou à un technicien Supérieur, CHIMISTE ou PHYSICO - CHIMISTE ayant une PREMIERE EXPERIENCE DE LA VENTE TECHNIQUE de produits.

ANGLAIS SOUHAITÉ.

Adr. dossier de candidature en précis. rémunérat. souhaitée, sous le numéro 87.891, à Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

offres d'emploi

Société expertise comptable recherche
COLLABORATEUR
ayant expérience cabinet D.E.C.S., minimum.
Envoyer prétentions et C.V. à SODIP, 60, rue du Rendez-Vous, 75012 PARIS.

Bureau parisien station sports d'hiver, recherche pour son secteur TOURISME ETRANGER
ATTACHÉE COMMERCIALE
env. 25 ans, trilingue anglais, allemand, français, chargée promotion des ventes s/l'EUROPE. Tél. : 322-43-32, Mme MATHE.

IMPORT. STE HOTELIERE SUR PARIS recherche
ASSISTANT AU DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER
possédant :
— une formation juridique et comptable de bon niveau (D.E.C.S.),
— une expérience professionnelle confirmée,
Adress. C.V. détaillé manuscrit, photo et prétentions, à :
Cab. d'Expertise Comptable P. CASTAGNET
2, place du Théâtre-Français 75001 PARIS

Recherchons
ADJOINT AU CHEF DE PUBLICITE
sachant rédiger pour démarchage publicité revue professionnelle dans domaine en expansion. Nombrx contacts clientèle haut niveau.
Salaire fixe + commission = 90.000 F annuel. Ecr. av. C.V., à I.F.P., 142, rue d'Aguesseau, Boulogne, ou téléph. 603-15-54.

Société moyenne située à MAISONS-ALFORT recherche
UN CHEF DE GROUPE HME
COMPTABILITE GENERALE
Le candidat devra être titulaire d'un DECS ou BTS et devra justifier d'une solide expérience.
Adresser C.V., photo, sous réf. 2.612, à SPERAR, 12, r. J.-Jaurès, 92807 Puteaux.

IMPORTANT CENTRE LINGUISTIQUE recherche
COORDINATEUR
Le candidat sélectionné aura les qualifications suivantes :
— Diplôme universitaire (ou équivalent).
— Bilingue français-anglais.
— Expérience préalable de la pédagogie linguistique.
— Bon contact humain et aptitudes pour la gestion.
— Animateur d'une équipe composée de spécialistes multinationaux.

Bon salaire de départ et excellentes perspectives.

Ecrire avec C.V. détaillé à nº 87.885, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er

EDITEUR PARIS (5e), cherche
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
formation supérieure ou I.U.T., connaissance DOS-POWER, PL 1 - COBOL, 3 années expérience matériel IBM 360/50 avec T.P. Adr. C.V., photo et prétentions à M. DUBREUIL, 1, rue Thénard (5e).

SOCIETE DES ARCS
cherche J.F.
ayant de solides connaissances sténodactylo, comptabilité gestion (niveau DUT), pour assister le Directeur chargé de la gestion du Groupe. - S. M. A., Service du Personnel, ARC 1600, 73700 BOURG-SAINT-MAURICE.

IMPORTANTE SOCIETE
Paris-La Défense)
recherche pour son Informatique de Gestion des ANALYSTES-PROGRAMMEURS DUT ou équivalent.
Ecrire à M. CHARPENTIER, Boîte Postale 97, 92405 Courbevoie Cedex.

Sté Banlieue Ouest Constructions Electriques recherche
ÉLECTROMÉCANICIEN
pour poste AGENT TECHNICO-COCIAL
Niveau BTS/IUT exigé.
Tél. : 204-22-84 pour rendez-vous

QUARTIER BASTILLE
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE
Age minim. 35 ans, formation comptable pour une gestion courante d'une petite affaire, efficace et bonne présentation, dactylo. - Salaire intéressant. Poste disponible immédiatement. Sérieuses références exigées. Parking 16, rue Saint-Antoine, Paris (4e). - Tél. : 887-78-01.

Société de FORMATION rech. pour son Département Ventes et relations humaines
UN ANIMATEUR
ayant un sens développé de la pédagogie
Envoyer C.V. sous nº 16.340
JRP 39, rue de l'Arcade (8e), qui transmettra.

Affaire de Presse et d'Edition quartier Etoile recherche
CADRE ADMINISTRATIF
Connaissance de l'anglais et des questions juridiques et sociales. Eventuellement expérience de la gestion d'entreprise. Ecr. avec référ. et prétent. à Mme D'ARRENTIERES, 100, av. R.-Poincaré, 75116 Paris.

FILIALE STE INTERNATION. recherche
INGÉNIEUR SYSTÈME PROGRAMMEUR
EXPERIMENTE
pour participer développement système traitement texte, angl. indispensable. Lieu de travail Paris-14e, mais déplac. étrang. néces. Env. C.V. nº T 09.587 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

offres premier emploi

DANS LE CADRE DES LOIS DE JUILLET 1978
2 CYCLES DE 6 MOIS GRATUITS ET RÉMUNÉRÉS POUR LES :
JEUNES DE 18 à 26 ans
PRÉPARANT AUX POSTES STABLES DE :
CADRES DE GESTION — FINANC. COMPTABL. ET ADMINISTRAT.
CADRES DE PRODUCTION — FABRICATION APPROVISIONN.
Pour lesquels existent actuell. de NOMBREUSES OFFRES D'EMPLOI
Niveau demandé : BAC + 2 à 3 ans études sup.
Entrée immédiate - RESTE QUELQUES PLACES.
TÉL A.F.R.A.M.P. : 874-70-87 285-58-51
Lieu de stage : quartier Saint-Lazare.

secrétaires

DACTYLO RUSSE
sur IBM 72 à cartes.
Bon salaire - 770-81-33

A la recherche d'une SECRETAIRE BILINGUE
G.K. CONSEILS 225-63-84

capitaux ou proposit. com.

Groupe Conseils Entreprise désirant étendre son action, cherche correspondants-associer toutes régions. Sur la base de contrats de Franchising nous apportons nos méthodes et nos produits et assurons votre formation pour que vous puissiez faire ce que nous avons fait. Bangor, rue du Kellen, 22560 Trebeurden. 16 (96) 35-53-26. Telex 950 290.

PME - PMI, vous recherchez : UN PARTENAIRE DES FINANCEMENTS
ENTEX - 724-00-77

perdu-trouvé

M. Bassuony Mokhter Ahmed passeport égyptien Medical student.

Perdu passeport égyptien le 20 novembre 1978.
Mohamed Ashraf Mohamed Sameha passeport nº 214484/78
Mohamed Youssef Elemam Sameha, passeport nº 23986/75
à rapporter consulat égyptien.

autos-vente

8 à 11 C.V.

A VENDRE
OPEL DIESEL REKORD
2100. Année 75. 16.000 F à déb. Tél. : 460-64-60

A VENDRE
CX 2000 SUPER MARRON METALLISE
Siég. en tissu - Direction Diravi Marc 78 - 3.500 km - 36.000 F Tél. : 822-00-28 en matinée ou le soir à partir de 19 h. 30.

Directeur de société vend
CHRYSLER 2 litres
AUTOMATIQUE - 18.500 km
Excellent état - 26.000 F
296-14-00, poste 244

12 à 16 C.V.

18.000 F MERCEDES 220 Essence
ETAT IMPECC. - T. 027-08-58.

+ de 16 C.V.

FERRARI 400 Etat neuf
POZZI
8, bd Gouvion-St-Cyr, Paris-17e.

divers

LANCIA AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans - 16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNEE
. 524.50.30 .

demandes d'emploi

JEUNE HOMME 26 ANS. MAITRISE DROIT PRIVE ANGLAIS. Tél. : 236-51-80.

Ancien chef d'entrep. du bâtiment et T.P. tous corps d'état, actuellement au Proche-Orient, cherche poste de directeur à l'étranger (connaiss. de l'arabe). Libre 3 mois, expatriat. famille. Ecr. nº 8 504, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Dame 62 ans cherche emploi bureau, bénévole éventuellement. Ecr. nº 6 927, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

HOMME 28 ANS
Niveau 2 années universitaires sciences
Trilingue Lao, Anglais, Français ch. empl. ou stage professionn.
Ecrire : M. Phabmixay Ano, 7, place Salvador-Allende, 94000 CRETEIL.

GENETICIEN
titulaire maîtrise
24 a., lib. O.M., cherche contact équipe de recherche aquaculture vue discussion emploi ttes rég. TEL : 015-14-87.

Hme 36 a., lic. Sc. Eco + IAE + DECS + niv. cert. sup., exp. ens., ind., cab. ch. pl. prêt. cab. Ecr. nº 8 514, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SOCIOLOGUE
Licencié, sous dominante ECONOMIE, 32 ans. Anc. assistant de recherche (rech. urbaine) + expér. des collect. locales et de l'animation urbaine. Recherche tous emplois (étude, rédaction, administration, etc.). Plein tps ou partiel. Paris ou province.
M. MICHEL CHANTREIN
9, rue Robert-Lindet, 75015 PARIS.

CADRE SUPERIEUR
DIRECTEUR COMMERCIAL
expér. PME, organisation gestion, recherche position DIRECTEUR GENERAL ou DIRECT. GEN. ADJOINT. Paris, région parisienne.
Ecr. nº 65 418, HAVAS-Contact, 156, bd Haussmann, PARIS-8e.

J.F., HOTESSE, très bonne présentation, bonne élocution, grande, mince, physique très agréable, rech. situation dans grande société ou important club de vacances. Ecr. nº 6.395, P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

AUDITEUR INTERNE
J. H. 28 ans, DUT gestion, 6 ans exp. groupe international. Anglais, espagnol, portugais. Cherche poste non sédentaire même fonction ou contrôle gestion.
Ecr. nº 333, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

BIBLIOTHÉCAIRE DOCUMENTALISTE
expérience professionnelle, bilingue anglais, licence histoire et géographie, cherche emploi dans bibliothèque ou centre de documentation. — Ecrire sous le nº T 009.426 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

EXPORTER AVEC UN ATOUT MAJEUR

Homme d'affaires international
Français résidant au Moyen-Orient

J'ai décidé de revenir en France et d'apporter mon expérience et mes relations au M.-O. à quelques rares sociétés pour qui l'efficacité prime.

J'ai 42 ans, je suis diplômé grande école + bus. school et trilingue anglais-arabe.

Ecrire nº T 009601 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

MARKETING MANAGER
36 ans - E.S.S.E.C. - Anglais/Espagnol
— 4 ans de conseil en entreprises.
— 6 ans de direction marketing d'une filiale française d'une Multinationale U.S.
— Grande compétence en technique de Marketing.
— Excellente compréhension des consommateurs et des problèmes de terrain.
— Bon animateur. Capacité de formateur importante.

Je recherche un poste de direction du Marketing ou d'assistant en Direction Générale en Région Parisienne.

Ecrire sous le nº 8.300 à : « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

CADRE MOYEN, 48 ans
recherche situation stable PARIS ou proche banlieue, 7 ans d'expérience EXPLOITATION INFORMATIQUE (I.B.M.-3). Très bonne expérience TRAVAUX ADMINISTRATIFS et comptabilités stocks, clients et fournisseurs acquise dans une Société Holding multinationale. Dynamique, bon chef d'équipe.
Disponible de suite.
Possibilité prendre contact immédiatement.
Ecrire nº 87.606 CONTESSE PUBLICITE.
20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

JURISTE D'ENTREPRISE
30 ans - DES Droit privé - I.E.P. Paris.
8 ans expérience Droit des Affaires acquise dans banques et groupe industriel.
Anglais, espagnol courants recherche poste région PARIS - BORDEAUX ou TOULOUSE.
Libre sous 3 mois. Ecrire sous référence 65.398 à HAVAS-CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris.

TRADUCTRICE DIPLOMÉE
(E.S.I.T.), français-allemand, anglais, bne connaissance russe, ch. emploi. BESCOND Martine, résid. les Terres-Noires, bât. 81, 93200 Saint-Denis - Tél. 243-11-03

COMPTABLE AGREE
Hme 58 ans, recherche Direction de Cabinet ou collaboration. Etudie toutes proposit'ons.
Ecr. nº 87.144, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er.

CHAUFFEUR DIRECTION
30 ans, bonne présentat., marié Recherche poste similaire auprès de particuliers régions Sologne ou Sud-Ouest. Possibilité d'assurer fonctions de garde-chasse.
Ecr. nº 6.954 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

TECHNICO-COMMERCIAL
EXPORT
37 ans, disponible pour ts déplacements. Célibataire. Formation ingén. de système + IAE + Institut de formation au commerce extér. de la ch. commerce de Dunkerque. Disponible fin déc. ANGLAIS, ALLEMAND, ESP.
Ecr. nº 357, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

JURISTE Jeune femme
dbl. formation complète, droit public, drt privé, maîtrise DEA, thèse doctor., drt public en cours ch. emploi d'étude de conceptualisation et de conseil (tps partiel ou compl.), Paris/proche banl.
Ecr. nº T 09623 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
9 ans d'expérience
Bilingue anglais - Notions italien
recherche poste stable à responsab. Paris (préf. édition), exp. polyvalente, 55.000 F/an. Ecrire avec réfèr. au nº 6.949 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

GEOGRAPHE URBANISTE PHOTOGRAPHE (31 ans)
conception et fabrication de dossiers, études diversifiées d'aménagem. urbain et région., recherches méthodologiques et bilans sur la ville, ch. emploi dans organisme public ou privé, Paris ou rég. paris. T. 633-39-11.

H. 28 a. Niveau 2 années universitaires Sciences. Trilingue : lao, anglais, français. Ch. empl. ou stage professionnel.
Ecrire : M. Phabmixay Ano, 7, place Salvador-Allende, 94000 CRETEIL.

Chef Comptable
10 ans expérience cabinets, ch. tous travaux comptables, déclarations sociales, fiscales, bilans, temps complet ou partiel.
Ecr. : HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS, s/référ. 65390, ou téléph. au 355-27-96.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

9 bis, bd FILLES-du-CALVAIRE
Appt exception., seul à l'étage, 8 pièces, grand stdg, impecc. Prof. libér. possible. 359-63-32.

26, RUE DES TOURNELLES
PRES PLACE DES VOSGES : LUXUEUSE RESTAURATION FINITION AU CHOIX DU STUDIO au 4 PIECES, DUPLEX AVEC JARDIN. S/pl., ts les jours, 13 à 18 h. 274-57-69.

5e arrdt.

CLAUDE-BERNARD Immeuble pierre de taille, studio tt confort, balcon, Soleil. 129.000 F. - 325-97-16.

128, RUE MOUFFETARD
DU 2 PCES AU 5 PCES.
Visites les mardis, de 14 h. à 18 h. 30, ou téléph. 755-98-57.

5, RUE FREDERIC-SAUTON
2-3 PIECES et 4-5 PIECES.
Visites les jeudis, de 14 h. à 18 h. 30, ou téléph. 755-98-57.

PROX. MONGE - ODE. 95-10, Petite terrasse 50 m², séjour + chambre, caractère luxueux - SUR JARDIN.

QUAI SAINT-MICHEL
2 pièces de charme, sur cour, 240.000 F - 329-84-59.

VUE INOUIE
Terrasse 76 m2 environ, séjour double avec cheminée, 2 chambres, 890.000 F. Tél. : 539-67-52

PRÈS MOUFFETARD
DIRECT PROMOTEUR
petit immeuble neuf, grand luxe, reste quelques 3 Pièces, SUD : 490.000 F. Téléphone : 331-32-32.

6e arrdt.

CHERCHE-MIDI 3 PIECES 77 m2
d'angle, charme. - 222-69-50.

R. MONSIEUR-LE-PRINCE
Imm. Directoire, charmant 4 P. 80 m2, 4e étage. Prix 550.000 F. - 548-43-94.

ODEON/SAINT-MICHEL
Appartement luxueux, 300 m², possibilité professionnel, 2 chambres service - 567-22-88.

RIVE GAUCHE
Place ST-ANDRÉ-DES-ARTS
propr. vd ds imm. P. de T., au 3e étage, APPT OCCUPE 110 m2 loi de 1948. — Tél. : 723-49-93.

7e arrdt.

GRENELLE 3 PIECES 55 m2
330.000 F, lumineux. - 222-69-50.

MINISTERES/AMBASSADES
Imm. 18e, 170 m², à moderniser. Prix à débattre - 705-31-13.

BARBET-DE-JOUY
Quartier des ambassades et des ministères, dans hôtel 19e siècle, entièrement restauré, reste disponible appartement de 176 m2, 4 Pièces, 2 bains, splendide réception, service, état neuf, calme, soleil, grand confort, ascenseur. Sur place, jeudi 23, de 11 à 16 heures, 26, RUE BARBET-DE-JOUY, ou s/rendez-vous FRANK ARTHUR, 134, bd Haussmann. — 766-01-69.

63, RUE DE GRENELLE
(entre Bac et Raspail),
3e étage, 100 m², 970.000 F ;
5e étage, 50 m², balc., 490.000 F ;
6e ét., 70m², terrasse, 730.000 F ;
duplex 120 m², 6 balcons : 1.070.000 F. Visite ts les jours, téléph. propriétaire : 326-98-66.

ST-GERMAIN-DES-PRES
Immeuble grand standing
RARE sur verdure, plein soleil
100 m2 + 100 m2 terrasse, living double, 2 chbres, lingerie, cuis., bains. - Tél. 651-79-52.

8e arrdt.

72, RUE DE ROME
Vends 4 pièces, cft, soleil, 4e ét. Jeudi et vendredi, 14 à 16 h. Mme MARTIN - 742-99-09

EXCEPTIONNEL
Par propriétaire : 165 m2 en 6 Pièces à aménager, immeuble bourgeois, tt conft, asc., balcon. Prix : 950.000 F. Tél. 288-15-57.

CHAMPS-ÉLYSÉES
rue d'Artois, 5 Pièces princip., cuis., bns, 145 m2 : 1.200.000 F. Téléphone : 331-58-95.

9e arrdt.

9e arrt, sur SQUARE BERLIOZ, dans très bel imm. P. de T., beau 4-5 pces, 140 m², soleil, verd., poss. profes. libérale. Tél. 963-30-48.

Immeuble P. de T. porteuse près GRANDS MAGASINS, 1 studio et 2 appts de 4 pièces, Jeudi, samedi, 14 heures à 17 h. : 17, rue BLANCHE.

ATELIER ARTISTE
+2 chambres à équiper, cadre verdure. Tél. : 288-09-12. Visite, lundi et vendredi, de 14 h. 30 à 18 h., 15, AVENUE FROCHOT.

10e arrdt.

INVESTISSEURS
Sté vd, rénovés, studios, à part. de 74.000. Locat. et gest. assur., créd. 80 % possib. - 359-12-63/64.

11e arrdt.

VOLTAIRE. Studio, entr., cuis., wc, dche, moq., soleil. Prix et placement exception. 878-41-65.

13e arrdt.

13e Résidentiel - VILLA D'ESTE. GRAND 3 P.
Tt conft. Parkg. - 266-67-06.

PLACE D'ITALIE
Dans immeuble caractère en cours de travaux, nous vendons directement au 3e étage à aménager TRES VASTE APPT 7 P. EN L de + combles 108 m2 + balcon + terrasse. Prix 750.000 F. Tous travaux parties communes à charge du vendeur. Me voir jeudi-vendredi, 14 à 17 h : 20-22, RUE BOBILLOT

13e PORTE ITALIE. Réc., beau 2 p., 44 m², parkg, soleil. Prix : 193.000 F+27.000 F CF. 535-56-92.

JEANNE-D'ARC
résidentiel, magnifique 3 Pièces, 70 m2 + balcon. Prix 440.000 F. Téléphone : 734-36-17.

14e arrdt.

8, RUE MAISON-DIEU
Prox. av. du Maine, imm. neuf, studio, 2 P., duplex. S/pl. mardi, mercr., jeudi, vendr., samedi, 14 à 19 h. T. 359-63-68, 322-04-03.

MONTPARNASSE - Original, appt 3 pces sur 2 niveaux, 70 m², luxueusement rénové, 450.000 F à discuter. PROMOTIC - 222-42-43.

ALESIA Résidentiel
Imm. pierre de taille
Séj. dble + 2 chambres, plan parfait. 470.000 F. — 539-67-52.

15e arrdt.

EMILE-ZOLA DUPLEX 4 m de haut
60 m2, cuis., s. bains. 360.000 F. REGY - 577-29-29

EMILE-ZOLA - Luxueux duplex, 80 m², vaste réception, double hauteur sous plafond + mezzanine - Belle décoration. 567-22-88.

MONTPARNASSE
Séjour avec cheminée + chbre, gde cuis. équipée, bains. Livré NEUF, immeuble rénové. Prix 250.000 F. Téléph. : 293-62-16.

16e arrdt.

DOCTEUR-BLANCHE. - Grand studio 40 m² avec terrasse plain-pied 20 m², immeuble tout cft, parking - 567-22-88.

QUAI DE PASSY
IMMEUB. GRAND STANDING BEL APPART., 4 P. princip., confort, 123 m² environ, parkg, 758-12-40, poste 348.

IENA
BEL APPARTEM. DE CLASSE 5 P. princip., 2 salles de bains, 140 m² environ - Urgent - 758-12-40 (poste 348).

MUETTE. 1 séjour, 1 chbre, sur terrasse, calme et verdure, tt cft, possib. parking. Vis. jeudi, 10 h. à 15 h., 31, rue Desbordes-Valmore. Mme COVO (interph.).

ORIGINAL - 150 m2
LIV. + 2 CHBR. + LINGERIE + POSSIBILITE STUDIO.
Sur place jeudi, 14 h.-16 h. 30, 5, RUE DOCTEUR-BLANCHE.

HABITER LE 16e SUR LE BOIS
25, avenue du Maréchal Maunoury
L'Allée du Bois
Studio — 2 pièces — 4 pièces
PIERRE DOUX
500.16.62

MUETTE - Vaste et beau studio 40 m², 310.000 F, récent - PROMOTIC - 222-42-43.

17e arrdt.

GRANDE-ARMÉE
ARGENTINE
Très bel immeuble 1900
Restauration de qualité
APPARTEMENTS
5 PIECES 160 m2 environ
Entièrement équipés
IMPORTANTE RECEPTION
2 chambres, 2 bains - Soleil
Renseignements et visite : 755-98-67 ou 227-91-45

Prox. Bd Pereire, beau 4 pces en duplex, tout conft + jouissance terrasse de 120 m² sur rue et jardin, immeuble 1971. Sur place les 22 et 23, de 14 heures à 18 heures, 37, rue Verniquet, ou téléphoner : 254-79-76.

MALESHERBES
URGENT. Téléphone : 266-16-65. 5 Pièces, impeccable + chambre de service. Prix 800.000 F ; 5-6 Pièces, impeccable + chambre de service. Prix 1.150.000 F.

PTE MAILLOT
Immeuble P. de T., calme, splendide 3 Pièces, décoration soignée : 530.000 F. Tél. 539-67-52.

18e arrdt.

SACRE-CŒUR
Dans bel imm. ravalé, pptaire vend 2 PIECES 38 M² tt confort rénové
Prix 265.000 F. Sur place tous les jours (sauf dimanche) de 12 à 17 heures : 6, RUE MAURICE-UTRILLO Tél. pr rendez-vous : 359-81-49

RUE LEPIC - RARE
Superbe atelier d'artiste en duplex décoré, terrasse, vue exceptionnelle, 420.000 F. 651-32-20.

SACRE-CŒUR - A SAISIR
IDEAL PLACEMENT
Beau studio, tout confort - 102.000 F - 504-75-80.

120, RUE MARCADET
IMMEUBLE 1900
SUR RUE ET SUR COUR
STUDIOS
DE 20 m2 A 50 m2
AVEC OU SANS TRAVAUX.
Sur place, vendredi, de 14 h. à 18 h. 30 ou Téléphone 755-98-57.

19e arrdt.

Rue CAVENDISH, récent, beau 4 P. sur/jardin, stdg, balcon, soleil, box - Tél. : 202-87-09.

SIMON-BOLIVAR
beau 3 Pièces en 80 m2 + balc. plein soleil, 2 sanitaires, 6e étg., immeuble récent. Tél. 522-45-52.

20e arrdt.

RARE 4.990 F le m2 notaire compris
4 pièces 84 m2 + balcon 9e étage - Vue - Soleil Imm. 1976. Tél. 723-72-60.

78 - Yvelines

LOUVECIENNES 4' gare et cces
Dans agréable résidence avec parc 4 ha, piscine, très bel APPARTEMENT 130 m2 Récept. 45 m2, 3 ch., bns, dche, cuis., tt conft, gar. 2 voitures. Agence de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY SAINT-JAMES Parfait état
Charmant hôtel 8 pces, 4 bains. Belle terrasse aménagée MICHEL et REYL - 265-90-85.

NEUILLY
BOUL. INKERMANN
100 M² Living + 2 chambres, jardin privatif
STANDING. Prix 950.000 F.
RUE PERONNET
170 M² Spacieux séjour + 3 p. tt conft,
740.000 F. VERNEL : 526-01-50.

ASNIERES, 200 m gare, dans résidence grand standing, joli 2/3 P., état impeccable. Calme. Libre de suite. Tél. UFFI - 261-80-27 (Poste 442)

CLICHY
Immeuble standing 1972, 4 Pièces, tout confort, balcon, 2e étg., box fermé, quartier paisible : 420.000 F. Sur place, du 20 au 24, de 14 à 18 heures, 5, rue Morillon, escalier A ou Tél. : 257-03-03.

MEUDON-BELLEVUE
Immeuble récent, gentil 4 Pièces, tout confort, vue dégagée : 275.000 F. MARTIN, docteur en droit. — Téléphone : 742-99-09 (bureaux), 775-95-63 (domicile).

94 Val-de-Marne

NOGENT-SUR-MARNE
Immeuble P. de T., situation centrale résidentielle 68 m2, séj. dble, 2 chbres, cuisine, bains, 1er étage, 290.000 F, créd. 80 %.
AGENCE REGNIER,
254, avenue Pierre-Brossolette, 94-Le Perreux. Tél. : 324-17-63.

Province

NICE 100 mètres des ARENES CIMIEZ
3 PIECES
100 m2 habitabl., 54 m2 terrasse
Plein soleil - 2 caves
2 garages - Jardin - Piscine
Prestations grand luxe
Porte blindée - Visiophone
Ex. : 776.000 F au 2e ét.
Résidence SERENA
4, avenue Salonina 06000 Nice
Tél. : (93) 81-37-37

St-Julien-en-Genevois (Savoie) à 15' centre de Genève, part. vend cse départ agréab. appt., sél., coin kitchen., ch., balc., bains, w.-c., tt cft., verd. 125.000 F. Tél. Genève 42-75-96, préfér. de 18 à 21 heures.

MÉRIBEL-LES-ALLUES
SAVOIE
2 Pièces + cuisine, bains, tout confort, loggia 19 m2 vue imprenable, état impeccable, entièrement meublé pour 7 personnes, habitable de suite. - AGENCE S. CHOFFEE, 17, RUE NEUVE, 69001 LYON. Tél. (78) 28-94-38.

locations non meublées Offre

Paris

A LOUER 3 PIECES 55 m², tt cft, 5 min. Parc Montsouris, 13e arrt, 1.750 F + ch. Tél. 326-66-97.

Loue 8e étage, 3 pièces, tout confort, terrasse 45 m². 2.700 F + ch. Jeudi, 11 h. 30 à 13 h., Mme BERNARD, 31, rue Violet, Paris (15e).

MONTPARNASSE
Exceptionnel, jamais habité, gd séjour, bureau, 2 chambres, cuisine équipée, 2 bains, 2 terrasses, parking, 5.000 F + charges - 567-22-88.

Région parisienne

NEUILLY - Grand standing, jamais habité, beau 2 pièces, 62 m² + 40 m² de terrasse, parking, téléphone, loyer 2.670 F net - 256-13-72.

FOSSES. Part. vend ou loue dans résidence, PAVILLON, luxueusement aménagé, tout cft, comprenant cuisine équipée + 4 p., ss-sol, gar., jard. Prix à débattre. 468-63-32 pour rend.-vs.

locations non meublées Demande

Paris

Ch. 2 P., cft, dans immeuble neuf de préf., maxi. 1.200 F. Ecr. à 6.953, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Pour sociétés européennes, ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

Jeune cadre africain cherche à louer apparlem. vide 1er arrt ou limitrophe, 1 ou 2 chb., salon, cuis. (équ. de préf.), bs, tél. Agence s'abst. Tél. : 238-08-18 ou 209-61-64 heures bureau.

Particulier cherche à louer STUDIO tout confort 5e, 6e, 7e arrdts
Tél. si poss. à partir de 18 h : 326-36-61

Impte Maison rech. toutes locations pour grosse clientèle s/Paris EUR. 77-64

locations meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche direct studio ou appt PARIS, villa banlieue Ouest - 265-67-77.

INTERNATIONAL HOUSE rech. du STUDIO au 6 PCES, pour cadres étrangers. Garantis par BANQUE ou AMBASSADE. 566-17-49.

POUR CADRES ANGLO-SAXONS, ch. appts, villas RESIDENCE SERVICE - 742-62-65.

URGT, pr ambassade, 5-6 p., tr. gd luxe, 7e, 8e, 16e, Résidence Service - 742-62-65.

PARIS PROMO Spécialiste location
2 mois et +. Rech. APPTS gd standing et luxe pour importante clientèle. - 335-28-77.

constructions neuves

Paris 7ème
AVENUE DE SEGUR
un seul appartement par étage
(5 pièces + chambre indépendante)
Sogéprom — D.FEAU appartements
132 Bd Haussmann 75008 Paris
tél.: 261.80.40

COURBEVOIE
3 et 5, rue Saint-Guillaume
GARE ASNIERES SAINT-LAZARE
Chbres, Studios, 2, 3, 4 P. Nouv. prêt PIC. S/pl. jeudi, vendredi, samedi, dim., lundi, 14 à 19 h. 359-63-68 - 788-41-45

appartem. achat

Dame achèterait combles ou 3 p. aménageables dans hôtel partic. ou imm. P. de t. 870-77-98, mat.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

URGENT - RECHERCHE
5/7 P. tt confort, 8e, 16e, 17e, rive gauche, Neuilly. MICHEL et REYL, 265-90-85

Rech. appts 2 à 5 pièces PARIS, préfère rive gauche avec ou sans travx. Urgent. Paiem. cpt chez notaire - Tél. : 873-20-67.

Rech. 2/3 PIÈCES
Bon quartier.— Tél. : 227-82-14.

appartements occupés

XIe R. du FG-DU-TEMPLE
Dans imm. entièrem. restauré, façade élégante avec statues, Studio 27 m2 occupé 1 personne. VUE SUR JARDIN. Plein SUD. Excellent placement différé. 50.000 F - Téléph. : 227-22-62

locaux commerciaux

NICE centre, partic. vend LOCAL 120 M2, conviendrait commerce ou bureaux, 360.000 F. Pour visiter Tél. (59) 27-51-15.

NANTERRE Z. I. vente locaux libres 900 m2 + 180 m2. Burx impeccables. Tél., télex. Park. Chauf. 563-83-33.

immeubles

VINCENNES, rue Diderot, Prox. ts commerces, imm. R.-de-C. + 2 ét. 230 m2, 6 appts occupés + 1 stud. libre. Jard. 320.000 F. Tél. 755-82-30.

bureaux

Mº OPERA RUE VOLNEY Bon immeuble
Avec récept., asc., chff. centr. Petit bureau. Tél. 1.100 F/mois. Tél. pptaire : 873-57-80

12e EBOUE Bur. ou ts cces
A louer bail neuf 3, 6, 9 - R.-de-ch. 225 m2 vitrine sur rue + ss-sol. Sans reprise. Tél. pptaire : 737-37-58.

1 à 20 BURX TS QUARTIERS LOCATIONS Sans pas-de-porte. AG. MAILLOT. 293-45-55.

Domiciliation Commerciale artisans, commerçants à partir de 85 F mensuel. Crédit ts serv. Tél., telex. ADICA 272-21-89.

Achète libre 300/400 m2 bureaux entre Friedland et Monceau. 742-99-09.

Boutiques

11e et 12e Plus. BOUTIQ. de 50 à 80 m2 + ss-sol 30 m2 + appt possib. en vente ou locat. Le pptaire : 885-20-27 ou 253-11-46.

fonds de commerce

Urgent. Bail à céder tous commerces sauf café. Magasin r.-de-ch. envir. 65 m2, 1er étage (commercial ou appt.) 60 m2 env., tt cft. Sous-sol env. 60 m2. Plus 2 chbres domest. Très bien situé rue de Châteaudun, quart. Chaussée-d'Antin. Prix tr. intér. à débattre. Tél. 874-14-18.

VENDS - PARIS XXe
PRESSING
très bien placé, matériel très bon état. Téléphone : 797-45-31, après 20 heures ou sur R.-V.

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 22 novembre 1978 :

DES ARRETES

● Relatif à la création et à la composition d'une commission du sport de haut niveau ;

● Fixant la répartition entre les universités des emplois mis au concours de recrutement des maîtres de conférences agrégés des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ouvert en 1977 pour la section droit privé et sciences criminelles.

UNE LISTE

● Des candidats titulaires du brevet de préparation militaire supérieure attribué par équivalence.

Avis de concours

● *P.M.I.* — Des concours sont ouverts pour des postes de médecin de P.M.I. de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Morbihan et de la Loire.

Les candidatures sont à adresser à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Morbihan, service du personnel, 13 *bis*, rue Olivier-de-Clisson, 56019-Vannes, et de la Loire, préfecture, 42022 - Saint - Etienne Cedex.

RAPATRIÉS

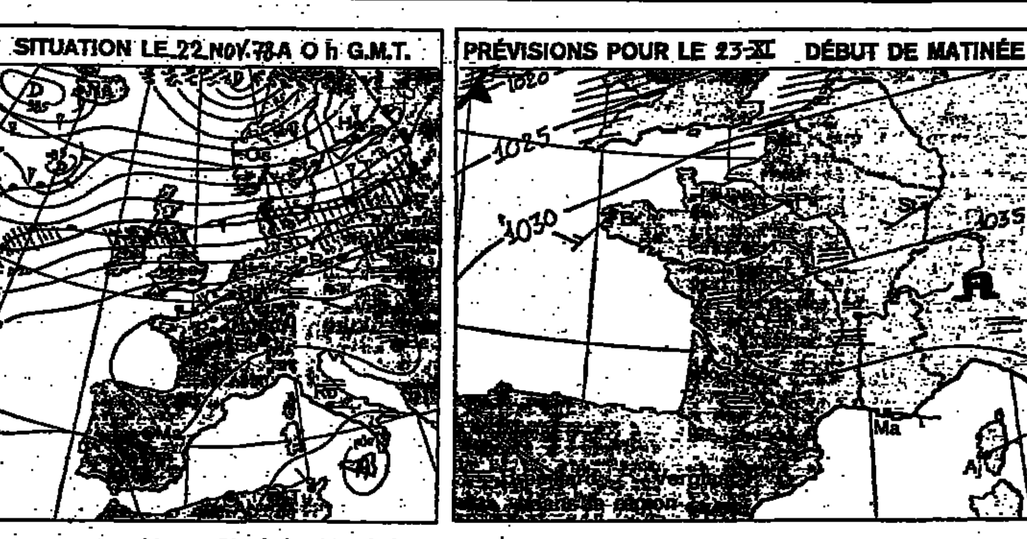
« LE RECOURS » : NOUS DEVONS RESTER VIGILANTS

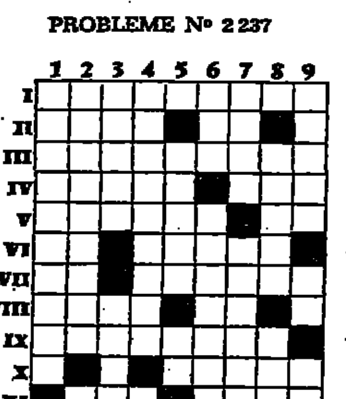
Bordeaux. — Une centaine de délégués départementaux ont participé, samedi 18 novembre, à Bordeaux, au congrès national du mouvement du RECOURS (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés), réuni sous la présidence de M. Goinard. Soulignant à nouveau les insuffisances de la loi d'indemnisation du 2 janvier 1978, ils ont notamment réaffirmé la nécessité d'indexer les titres d'indemnisation sur l'évolution du coût de la vie afin que les rapatriés ne soient pas « *payés en monnaie de singe* ».

Les dirigeants du RECOURS demandent également l'effacement des dettes contractées par les rapatriés réinstallés, qui avaient emprunté des sommes importantes, à leur arrivée en métropole, en comptant rembourser celles-ci avec le montant de leurs indemnités.

« *Si nous avons obtenu de relatives satisfactions, il faut cependant que nous restions vigilants,* a notamment déclaré M. Goinard.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 noeuds, 10 noeuds, 50 noeuds

Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 22 novembre à 0 heure et le jeudi 23 novembre à 24 heures :

Les hautes pressions persisteront sur l'Europe continentale ; elles s'affaibliront passagèrement sur leur face nord, en bordure plus ou moins proche des perturbation qui déferleront du large Atlantique aux îles Britanniques et à la Scandinavie. Ces perturbation ne pénétreront que faiblement sur le nord-ouest et le nord de la France.

Jeudi 23 novembre, sur les régions situées au nord de la Loire, du Morvan et des Vosges, le temps sera relativement doux, souvent nuageux ou passagèrement couvert. De faibles pluies ou bruines se produiront, principalement près des côtes de la Manche et de la mer du Nord ; elles seront rares ou sporadiques dans l'intérieur. Les vents seront faibles ou modérés de sud-ouest ; ils deviendront temporairement assez forts près des côtes.

Sur les régions au sud de la Loire, du Morvan et des Vosges, ainsi que sur l'Alsace, le temps sera froid et souvent brumeux le matin. Des gelées se produiront encore dans l'intérieur, les brouillards persisteront assez longtemps dans le Sud-Ouest, le Centre et l'Est. L'après-midi sera souvent ensoleillé et relativement doux. Les vents resteront faibles.

Mercredi 22 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 036,3 millibars, soit 777,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22) : Ajaccio, 17 et 5 degrés ; Biarritz, 14 et 3 ; Bordeaux, 13 et —2 ; Brest, 14 et 12 ; Caen, 12 et 10 ; Cherbourg, 12 et 11 ; Clermont-Ferrand, 8 et 0 ; Dijon, 9 et —2 ; Grenoble, 12 et 8 ; Lille, 12 et 10 ; Lyon, 8 et 1 ; Marseille, 16 et 4 ; Nancy, 5 et 1 ; Nantes, 14 et 3 ; Nice, 17 et 9 ; Paris-Le Bourget, 13 et 9 ; Pau, 10 et 1 ; Perpignan, 18 et 5 ; Rennes, 14 et 7 ; Strasbourg, 9 et —2 ; Tours, 11 et 0 ; Toulouse, 10 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 4 degrés ; Amsterdam, 12 et 12 ; Athènes, 17 et 6 ; Berlin, 8 et 7 ; Bonn, 10 et 7 ; Bruxelles, 10 et 10 ; îles Canaries, 23 et 19 ; Copenhague, 9 et 9 ; Genève, 11 et 9 ; Lisbonne, 17 et 9 ; Londres, 14 et 11 ; Madrid, 14 et 4 ; Moscou, 1 et —2 ; New-York, 11 et 2 ; Palma-de-Majorque, 18 et 5 ; Rome, 17 et 4 ; Stockholm, 7 et 6.

Colloques et débats

● « *Observation et évaluation continues de l'enfant* », tel est le thème du prochain dîner-débat de l'association l'Education. Il aura lieu le 6 décembre à 19 heures à l'hôtel Lutétia (Paris-6e). Participation : 60 francs. (2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris. Tél. : 326-69-20.)

● *Une exposition intitulée « Actualité de Germaine Tortel, l'enfant et le cosmos »*, est présentée conjointement par le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres et l'Association pour la défense et l'illustration de la pédagogie d'initiation Sur les pas de Germaine Tortel. Sont exposés des dessins et des dossiers réalisés dans l'ancienne circonscription de Germaine Tortel, institutrice puis inspectrice des écoles maternelles, morte en 1975. Le premier recueil paru des écrits de Germaine Tortel, *Cheminement*, est en vente à l'exposition. (C.I.E.P., 1, rue Léon-Journault, 92, Sèvres. Du 22 novembre au 5 décembre inclus de 9 heures à 17 heures, tous les jours sauf le dimanche.)

● *La cohabitation des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans* est le thème d'un débat organisé le 23 novembre, à 21 heures, par l'Association française des centres de consultation conjugale, au musée Guimet, 6, place d'Iéna, à Paris-16e. Participation aux frais, 10 francs. Etudiants, 5 francs.

● *Le Centre régional de la productivité et des études économiques* (C.R.P.E.E.), faculté de droit et des sciences économiques de Montpellier, 39, rue de l'Université, à Montpellier, organise, du 27 novembre au 1er décembre, un colloque à l'occasion de vingt-cinquième anniversaire de sa création. (Pour tous renseignements, s'adresser au C.R.P.E.E., 39, rue de l'Université, 34 060 Montpellier CEDEX ; tél. 72-39-37, poste 73 en sciences économiques.)

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 237

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II					■			■	
III									
IV						■			
V							■		
VI			■						■
VII			■						
VIII					■			■	
IX									■
X		■		■					
XI	■				■				

HORIZONTALEMENT

I. Qualité qu'on peut attribuer à tous ceux qui suivent. — II. Peut être classé parmi les bêtes de somme ; En Chaldée. — III. Hésitent toujours à se découvrir. — IV. Une plante ; Cri de chasseur. — V. Changea souvent d'opinions ; Souvent mineur pour une messe. — VI. Pronom ; Il faut le rejoindre quand on est appelé. — VII. Sous les bras (épelé) ; Mettre cartes sur table. — VIII. Peut être emboutie ; Marque un rapport. — IX. Peut provoquer l'obstruction d'un canal. — X. A la base de l'art moderne. — XI. Qui peut mettre dans la gêne ; Objet d'échange.

VERTICALEMENT

1. Descendent parfois par les cheminées. — 2. Un petit bouc par exemple. — 3. Ceux qui doivent payer ; Peuvent découler d'une obligation. — 4. Nom de famille pour la bruyère. — 5. Le dessus des cartes ; Pronom. — 6. Procéda à une expédition ; Faisons une mise en plis. — 7. Portait une écharpe ; Certain est appelé soleil. — 8. Bonne pour les enfants ; Chevalier. — 9. Peut arrêter un mulet ; N'a pas un grand lit ; Elément d'une gamme.

Solution du problème n° 2 236

Horizontalement

I. Religion. — II. Emotifs. — III. Matin ; Eli. — IV. Oc ; Méat. — V. Niveau ; Ir. — VI. Té ; Rigide. — VII. Arbalètes. — VIII. Ri ; Sam. — IX. Tours ; Leu. — X. Dieu ; Inn. — XI. Net ; Diète.

Verticalement

1. Remontant. — 2. Emacier ; Ode. — 3. Lot ; Bruit. — 4. Itinéraire. — 5. Gin ; All ; Sud. — 6. If ; Muges. — 7. Osée ; Italie. — 8. Laidement. — 9. Litres ; Une.

GUY BROUTY.

Visites et conférences

JEUDI 23 NOVEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 7, avenue Vélasquez, Mme Bachelier : « Musée Cernuschi ».

15 h., entrée du Musée de la marine, Mme Bouquet des Chaux : « Exposition 1715-1978 Isle de France ».

15 h., 14, rue La Rochefoucauld, Mme Chapuis : « Proust et la peinture au musée Gustave-Moreau ».

15 h., angle boulevard des Invalides, rue de Grenelle, Mme Garnier-Ahlberg : « Les hôtels de la rue de Grenelle ».

15 h., métro Saint-Paul, Mme Oswald : « Le quartier juif et les synagogues dans le Marais » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., métro, rue du Bac : « L'église Saint-Thomas-d'Aquin » (L'Art pour tous).

15 h., 6, place Furstenberg : « Les derniers jours de Delacroix » (Histoire et Archéologie).

15 h., 12, rue Daru, Mme Just : « La cathédrale russe » (Mme Hager).

14 h. 45, façade, portail de droite : « Notre-Dame de Paris » (M. de La Roche).

15 h., entrée de la basilique, à Saint-Denis : « La basilique » (Paris et son histoire).

15 h., 26, rue Victor-Massé : « Chez un restaurateur de tableaux » (Tourisme culturel).

15 h., musée du Louvre, pavillon de Flore : « Exposition Claude Gellée dit Le Lorrain » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 14 h. 15, centre Jacques-Dolbeau, 122, rue du Bac, Mme Marie-José Collin : « La psychanalyse. Qu'est-ce que c'est ? » (CEPRE).

18 h. 30 et 21 h. 15, l'Empire, 41, avenue de Wagram, M. G. Delloye : « Le ciel et la boue » (Guilde du Raid).

18 h., cercle Interallié, 33, faubourg Saint-Honoré, M. M. Aicardi : « Défense du patrimoine national : les dations ».

18 h. 30, Centre Georges-Pompidou, salle d'actualité, rez-de-chaussée, MM. R. Butler, P. Chemetov et J.-P. Garnier : « Architecture, urbanisme et politique ».

19 h. 30, 26, rue Bergère, Ma Suryananda Lakshmi : « Shri Aurobindo : le Véda et le Védanta dans la vie quotidienne » (L'Homme et la Connaissance).

21 h., musée Guimet, 6, place d'Iéna : « Vivre en couple de dix-huit à vingt-cinq ans. Ceux qui choisissent la contraception » (Association française des centres de consultation conjugale).

21 h., 21, rue Cassette : « Saint Patrick et le monachisme irlandais » (Arcus).

21 h., centre Huit, 8, rue Porte-de-Buc, à Versailles, MM. Delumeau, Casalis : « Le christianisme a-t-il un avenir ? »

21 h., Dante Alighieri, 6, square Rapp, M. Alfredo Cantone : « La Roma nei secoli della colonna traiana ».

IMMIGRATION

Au-delà du dialogue

par TAHAR BEN JELLOUN

Une semaine de dialogue : un même voile mis à la hâte sur un ensemble de communautés diverses et différentes. Une semaine qui semble arriver en prémisse de quelque chose : la révision de la politique de l'immigration, une révision qui risque fort de se faire en l'absence des principaux intéressés, les travailleurs immigrés. Pour dialoguer, il faut être deux et avoir une base commune, un minimum d'où partirait l'échange, d'où émergerait la parole dans l'espoir de dire, sans crainte, sans peur, des vérités pas très bonnes.

Les travailleurs immigrés, venus vendre leur force de travail, sont marginalisés, refoulés à longueur de temps hors de la vie, c'est-à-dire une vie d'homme, une vie digne. Ces vérités, certains ont dû descendre dans la rue pour les crier, d'autres ont recours à la grève — grève de la faim, grève des loyers.

Les immigrés sont obligés, en s'expatriant, de se séparer de leur culture. Par culture, ils entendent en premier leur identité, leur être profond. Le travail dur — refusé par les Français, — l'absence de vie familiale normale — homme au chantier, femme au foyer, — la violence ambiante qui pèse lourdement comme une menace sur leur vie, la haine émanant de groupuscules nostalgiques, bref la méfiance et le racisme dans sa laideur, dans sa folie et son horreur, tout cela fait d'eux des êtres mutilés, des êtres souvent réduits à la peur, renvoyés à l'adolescence surveillée, ayant conscience d'être dévalorisés et sans garantie réelle, concrète, pour leurs droits, pour leur survie. Aucune garantie non plus pour que leur voix soit entendue.

M. Barre a évoqué le besoin d'une révision du système actuel de l'immigration. Réviser une situation devenue de plus en plus intolérable pour ceux qui la vivent et la subissent est une urgence. Reste à savoir ce qui va primer : est-ce encore une fois le calcul égoïste de l'intérêt, ou est-ce, pour une fois, la justice, la simple justice essentielle qui garantirait à ces hommes et à ces femmes une vie digne et libre, la justice qui veillerait au respect de leurs droits et les sortirait du ghetto de l'analphabétisme et des taudis où la société développée les a parqués ?

Près de Chambéry, une municipalité s'oppose à l'installation de quatre familles

« Industries polluantes... »

De notre correspondant

Chambéry. — En déclarant récemment, que l'installation dans un ancien hôtel de quatre familles d'immigrés était *« peu souhaitable »*, le conseil municipal de Barberaz, dont le maire est M. Hubert Constantin (div. maj.) affirmait tout haut ce que plusieurs municipalités de l'agglomération chambérienne pensent tout bas. Un problème qui n'est pas nouveau. Déjà, lors des discussions portant sur l'élaboration du schéma d'aménagement urbain, on avait entendu un maire déclarer : *« Il faut limiter les industries polluantes dans l'agglomération »*, c'est-à-dire celles qui font appel aux travailleurs immigrés.

Elue en 1977 à la mairie de Chambéry, l'équipe de M. Francis Ampe (P.S.) souhaitait s'attaquer en priorité à ce problème « oublié » par la précédente municipalité. Premier objectif : fermer, enfin, la « cité de transit » construite en 1963 à Cognin pour accueillir cinquante-quatre familles d'immigrés, soit près de quatre cents personnes, touchées par l'opération de rénovation du quartier Maché à Chambéry. En 1977, les maisons disloquées, et souvent insalubres, abritaient encore cent quatre-vingt-dix-neuf personnes, dont cent quarante-deux enfants de moins de dix-huit ans. Le maire de Chambéry prenait, quelques semaines après son élection, la décision de fermer définitivement la « cité » à la fin de l'année 1978 et de répartir toutes les familles dans des maisons individuelles, en raison du nombre élevé de leurs enfants et dans des quartiers différents de la ville, en tenant compte du taux de familles d'immigrés déjà présentes dans ces quartiers afin de ne pas reconstituer de nouveaux « ghettos ».

Sept familles furent donc relogées par l'Office départemental et l'Office municipal d'H.L.M. Quatre maisons ont fait l'objet d'une préemption afin d'y installer quatre autres familles. Pour les quatre dernières restant à Cognin (cinquante personnes) des villas sont en cours de construction.

Devant l'urgence de la situation, la municipalité de Chambéry se portait alors acquéreur d'une maison, en vente depuis deux ans, à Barberaz, l'Hôtel de la Madeleine. A la fin du mois d'octobre, un compromis de vente était signé avec le propriétaire.

Apprenant les « intentions » de la ville de Chambéry, le conseil municipal de Barberaz émettait un avis défavorable et exprimait par seize voix contre trois son désir d'acheter l'immeuble, d'une valeur de 620 000 F (le double de la somme d'investissements inscrite au budget supplémentaire 1978).

Le seuil d'intolérance

« Notre politique de préemption destinée à reloger les familles immigrées de la cité de transit est très mal perçue par la droite, mais elle est aussi assez mal vue par la gauche, constate Mme Noelle de la Berivière, adjointe au logement. *Les propriétaires d'appartements et de villas veulent bien vendre, mais pas pour n'importe quel usage. »*

L'ancien maire de Chambéry, M. Pierre Dumas (R.P.R.), écrivait d'ailleurs, au mois de février 1978, dans son journal, *Savoie d'aujourd'hui* : *« Depuis plusieurs mois, la municipalité chambérienne réalise des acquisitions nombreuses de toutes sortes. (...) On dit même que certaines villas sur les monts et à Merande serviront à reloger des travailleurs immigrés. »* Des propos qui ont conduit le Comité de solidarité aux travailleurs immigrés à déposer une plainte. Celle-ci a été classée sans suite par le parquet de Chambéry.

La ville de Chambéry constate aujourd'hui qu'elle assume presque seule la charge de l'accueil des familles d'immigrés, les autres communes refusant presque toutes de nouvelles installations. La capitale savoyarde est désormais l'une des villes françaises où la proportion de la population étrangère est la plus importante (11 %, dont 2 % de Maghrébins), 40 % d'immigrés dans les quartiers anciens, 67 % d'enfants étrangers dans l'un des groupes scolaires de la cité. Elle souhaite ne plus reloger désormais d'immigrés dans certains quartiers.

« Le seuil d'intolérance était déjà largement atteint », constate l'adjointe au logement. Elle lance un nouvel appel à la solidarité des autres communes de l'agglomération. Celles-ci restent silencieuses ou affichent clairement leurs sentiments comme le maire de Barberaz, M. Constantin, qui affirme : *« On ne veut pas comprendre les raisons des Chambériens. On ne voit pas pourquoi ils viendraient faire du social chez nous. Que Chambéry garde donc ses immigrés. »*

Constatant qu'il lui est impossible d'acquérir l'Hôtel de la Madeleine, le maire de Chambéry a demandé, le 14 novembre, au maire de Barberaz de louer pour un an à la ville de Chambéry cet immeuble, afin de pouvoir y reloger, à titre provisoire, les quatre dernières familles immigrées résidant actuellement dans la cité de Cognin. Les Chambériens attendent désormais un ultime geste de bonne volonté de la commune voisine.

CLAUDE FRANCILLON.

A propos de deux décisions du préfet de l'Isère

REFOULEMENT ET EXPULSION

Grenoble. — Le recours de plus en plus fréquent aux mesures d'expulsion et de refoulement à l'encontre de travailleurs immigrés, d'étudiants étrangers et de jeunes gens nés de parents algériens, marocains, espagnols, portugais, préoccupe vivement les élus municipaux de l'agglomération grenobloise. Ceux-ci reconnaissent ne pas pouvoir établir de statistiques précises sur le nombre de personnes reconduites chaque fois à la frontière. Le conseil général de l'Isère a demandé au préfet de veiller à réduire le plus possible les expulsions.

De notre correspondant

Le tribunal administratif de Grenoble a annulé, il y a quelques jours, une décision de refoulement prise par le préfet de l'Isère à l'encontre d'une jeune Portugaise, Mlle Rose da Cunha, vingt-cinq ans, qui se serait trouvée, de son propre fait, sans emploi ni ressources régulières depuis plusieurs mois. Or, un décret du 15 janvier 1976, précisant celui du 30 juin 1946 qui réglemente les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers, prévoit le retrait de la carte de résident ordinaire à toute personne ayant quitté la France pendant une période supérieure à six mois, ou encore se trouvant, de son propre fait, dépourvue de ressources régulières pendant plus de six mois.

La légalité de ces deux dernières dispositions a été contestée devant le Conseil d'Etat par l'Association des Marocains de France et le groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés. Bien que le Conseil d'Etat ait rejeté le recours, il a précisé que la décision de retrait de la carte de séjour n'avait ni le même objet *« ni les mêmes effets qu'une mesure d'expulsion »*, et que, en particulier, *« elle ne pouvait permettre de reconduire l'intéressé à la frontière ; elle ne peut non plus, à elle seule, justifier légalement une mesure d'expulsion »*.

L'administration ne pouvant donc prendre une décision d'expulsion à l'encontre d'un étranger qui s'est vu retirer sa carte de résident ordinaire, *« elle a eu recours, par un procédé pour le moins douteux sinon sur le plan de la légalité, au moins sur celui de la moralité administrative, au petit jeu qui consiste à utiliser un vocable ayant la même signification pour le commun des mortels : elle prend des décisions de « refoulement »*, constate le commissaire du gouvernement, M. A. Delcourt.

« Le terme même de « refoulement » adopté à cet égard est révélateur d'un certain état d'esprit », conclut M. Delcourt. Dans l'affaire de Mlle Cunha, l'administration n'a pu ainsi établir qu'elle se livrait à la prostitution ; elle a donc voulu lui retirer sa carte de résident sur le motif qu'*« elle avait été dépourvue de son propre fait de ressources régulières pendant plus de six mois »*.

Une autre affaire — d'expulsion cette fois — concerne un Algérien de vingt-quatre ans, M. Mohamed Amraoui, condamné à plusieurs reprises pour vol. Expulsé une première fois, il est revenu quelques mois plus tard en France, où est installée toute sa famille. Il purge actuellement une peine de dix-huit mois de prison. Sa libération interviendra dans quelques jours. Pour échapper temporairement à une nouvelle expulsion, il a demandé à ne pas bénéficier d'une mesure de grâce qui lui aurait permis de sortir de prison en septembre dernier. Cette « faveur » lui a été accordée par le juge d'application des peines. M. Mohamed Amraoui a mené une grève de la faim de trente-quatre jours qui s'est achevée au début du mois de novembre. Il menace désormais de se suicider si on le reconduit à la frontière.

Arrivé en France à l'âge de six mois, il ne connaît pas son pays d'origine, toute sa famille vit à Grenoble, rien ne le lie désormais à l'Algérie. *« Son expulsion constituerait un véritable bannissement »*, déclare son avocat, Mᵉ Michel Prudhomme. A la mairie de Grenoble, on fait remarquer que plusieurs cas semblables se sont déjà produits. Ils concernent des enfants de travailleurs immigrés nés en France ou arrivés en très bas âge. Ils ont suivi une scolarité française, connaissent peu ou pas leur langue maternelle : la France est beaucoup plus qu'un pays d'accueil temporaire. Aussi, leur réinsertion est-elle quasiment impossible dans « leur » patrie.

« Est-il normal qu'après avoir purgé leur peine, ces jeunes gens soient une nouvelle fois condamnés ? », demande M. Georges Boulloud, conseiller municipal de Grenoble chargé des problèmes des travailleurs immigrés. Il souhaite qu'un véritable dialogue s'instaure entre les élus locaux et la préfecture afin de trouver des solutions « humaines » à ces problèmes d'expulsion.

C. F.



هكذا من الأصل

هكذا من الإهمال

IMMIGRATION

VU

Dialogue de sourds

Quel gâchis et quel culot ! En pleine semaine de dialogue Français - immigrés, semaine ouverte par un gala — ça ressemble à quoi ? — et précédée par un défilé de quinze mille manifestants, malheureux de leur sort et inquiets de leurs droits, « Les dossiers de l'écran », désinvoltes et prudents, se sont contentés de convoquer de simples figurants à la barre des témoins. M. Tahar Ben Jelloun s'en plaignait à juste titre : aucune organisation, aucune association, aucun comité de soutien n'était représenté rue Cognacq-Jay.

Il n'y avait personne qui puisse donner, chiffres en main, une réplique énergique et pertinente à M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, installé là dans le rôle de chargé de cours ex cathedra.

Il avait, nous a-t-il dit, suggéré que l'on invite M. Ali Abdoul, cet ouvrier arabe torturé à Toulouse le mois dernier ; celui-ci a refusé — et il a bien fait — de venir servir d'alibi à une cause défendue, il est vrai, par le maire communiste de Gennevilliers et le maire socialiste de Béthune. Les seules courbes, les seules statistiques, qu'on ait vu s'inscrire, noir sur blanc, à l'antenne, étaient destinées à calmer une opinion déchaînée — les appels à S.V.P. en témoignaient, — écumant de haine raciale et de préjugés et démentant ainsi l'affirmation du président de la République qui venait de déclarer dans sa conférence de presse que la France, dans son ensemble, « était à l'abri du racisme ».

Rassurez-vous, ils ne viennent plus, ils s'en vont. L'Algérie ne les laisse plus sortir. En 1970, nous avons délivré deux cent mille cartes de travail ; l'an dernier, dix mille trois cents seulement, soit huit cent cinquante par mois, en comptant les réfugiés politiques, les Vietnamiens, les cadres américains, les chercheurs japonais, etc.

Que répondre à cela ? Les seuls migrants présents, une Portugaise, un Malien, un Algérien, une femme, deux hommes de bonne volonté et relativement privilégiés, ne pouvaient évoquer que ce cas d'espèce, le leur, et nous dire leur inquiétude, justement à l'idée d'être obligés de retourner contre leur gré dans leur pays, après avoir donné les meilleures années de leur vie au nôtre.

Trois cent cinquante mille cartes de séjour, valables pour dix ans, viennent, ne l'oublions pas, à expiration en 1979. Va-t-on les renouveler, et dans quelle proportion, et dans quelles conditions ?

En attendant, on n'a rien dit des conditions de l'emploi, du logement, des loyers pratiqués dans les foyers de migrants, de la grève de la Sonacotra, de la formation professionnelle, de la scolarisation, de la cruelle séparation d'avec les familles. A peine deux mots en passant, sur les agressions et les crimes raciaux, dont certains sont commis en toute impunité. Et l'on a replongé dans la confusion d'un débat à la fois superficiel et houleux, particulièrement mal barré par Alain Jérôme, pourtant animé, semblait-il, d'un seul désir : ne pas faire de vagues.

CLAUDE SARRAUTE.

[Sollicité par les « Dossiers de l'écran » pour intervenir au cours du débat sur les travailleurs immigrés en France du mardi 21 novembre (Antenne 2), M. Ali Abdoul, qui avait été torturé le 8 octobre dernier dans un café de Toulouse par trois jeunes Français (« le Monde » du 14 octobre), a refusé de participer à l'émission.

Selon M. Guy Darbois, producteur avec M. Armand Jammot des « Dossiers de l'écran », c'est la peur qui est à l'origine de ce refus, que M. Ali Abdoul a fait savoir par son avocat. Cela malgré l'intervention de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès des travailleurs immigrés, qui l'avait assuré de sa protection. Dans une lettre publiée en première page dans « l'Humanité » du lundi 20 novembre, M. Ali Abdoul explique autrement son attitude : « Je ne veux pas, dit-il notamment, que l'on se serve de moi pour que le gouvernement français fasse croire qu'il s'occupe des immigrés et de leur vie en France de façon correcte. Les hommes qui m'ont torturé et qui, j'espère, seront punis comme ils le méritent, pourquoi s'en sont-ils pris à moi ? (...) Malheureusement, trop de crimes racistes sont restés impunis. »]



POINT DE VUE

L'écorce et l'orange

par *Moussa* TOUNKARA (*)
François BÉRANGER (**)
Didier MOTCHANE (***)

PENDANT plus d'un quart de siècle, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les travailleurs immigrés ont été les soutiers de l'Europe. Souvent drainés par de véritables filières de ramasseurs de main-d'œuvre, attirés par le mirage de l'Occident, ils ont trouvé en Europe — en France en particulier — les conditions de logement et de travail les plus misérables ; ils ont accompli les tâches les plus pénibles et les moins payées ; ils ont permis au capitalisme européen d'économiser sur les investissements grâce à l'exploitation d'une main-d'œuvre moins chère que les machines.

Le profit tiré de cette exploitation était d'autant plus grand que leur éducation n'avait pas coûté un centime au pays d' « accueil » et que leur vieillesse *ne lui coûterait pas non* plus. Recrutés à la force de l'âge, comme les esclaves des siècles derniers, rejetés après utilisation de leur force de travail, ils n'entraînaient pour les sociétés industrielles aucune dépense improductive, ni pour leur formation ni pour l'entretien de leurs familles restées au pays.

Ce rejet individuel, inscrit dans la logique de leur exploitation, est devenu aujourd'hui avec la crise, une véritable déportation de masse.

Depuis quatre ans, en France, avec les mesures successives des ministres Marcellin, Fontanet et Stoléru, on assiste à la multiplication des circulaires, des décrets et des mesures de police dans le but de procéder à l'expulsion systématique par dizaines de milliers des travailleurs venus principalement du Sénégal, du Mali, de Mauritanie et de toute l'Afrique occidentale.

Le million (ancien) d'indemnité offert par M. Stoléru à ceux qui s'en vont n'est qu'une excuse de patronage, sans commune mesure avec les profits accumulés pendant des années par l'exploitation éhontée des travailleurs. Il ne résout en rien le problème d'un retour qui les rejette d'une misère et d'un chômage à l'autre, sans aucune perspective de réinsertion dans l'économie et la vie sociale de leur pays.

Ainsi, contraints de retourner dans leur pays dans les plus mauvaises conditions, certains d'entre eux se sont-ils regroupés.

Venus pour la plupart il y a plusieurs années, poussés par la famine, par l'absence de ressources monétaires dans leur pays, dans leurs villages, du fait du monopole que les grandes sociétés commerciales ont établi sur la production agricole, ils ont émigré pour pouvoir faire survivre leurs familles. Ici, en France, ils ont fait une expérience qui était totalement nouvelle pour eux. Des premières grèves de loyers dans les foyers-taudis aux grands mouvements nationaux de l'immi*gration contre les expulsions*, la surexploitation, des premières revendications pour le droit à la dignité aux manifestations culturelles et aux festivals de l'immigration, ils ont appris qu'en refusant d'être le jouet des circonstances et des mouvements de capitaux, ils pouvaient constituer une force sociale.

Leur problème aujourd'hui est de poursuivre dans leur pays cette expérience de l'immigration, de ne pas rentrer en continuant d'être le simple jouet des mouvements financiers des Occidentaux. Se grouper là où le marché du travail les a jetés pour mettre en œuvre des activités collectives qui, répondant à des besoins élémentaires pour tous, créent la conscience que dénuement et dépendance ne sont pas fatals.

Il s'agit de transformer le retour-force en retour-créateur non par des phrases et des déclarations de principe, mais à travers des projets précis d'activités, capables de faire survivre ceux qui les assument, tout en répondant à un certain nombre de besoins populaires : foyers culturels et sociaux, centres de médecine villageoise, expériences de production agricole, etc.

Aaider ces initiatives est le prolongement naturel de la lutte contre le racisme et contre la surexploitation des travailleurs immigrés.

C'est dans cet esprit, en relation avec des ouvriers africains en France, que s'est récemment constituée l'Association pour l'aide au retour créateur des travailleurs africains (AARCTA) (1).

L'association regroupe des personnes ayant des activités sociales diversifiées : activités culturelles, médicales, musicales, cinématographiques, recherche théorique, imprimerie, édition, etc.

Elle se propose, bien sûr, de collecter d'abord de l'argent, indispensable pour que les projets conçus par les travailleurs immigrés soient effectivement réalisés en Afrique. Mais il ne s'agit pas seulement d'argent. Il s'agit d'apporter une collaboration technique et professionnelle à ces initiatives, de mettre en œuvre, en un mot, face à la discrimination raciale et chauvine jusque dans le chômage et dans les licenciements l'affirmation d'une solidarité véritable, fondée sur l'entraide directe entre les travailleurs eux-mêmes, à travers les frontières des Etats et les limites des continents.

C'est là, nous semble-t-il, une tâche importante, qui doit recueillir un large soutien, au moment où le capitalisme français, depuis les entreprises jusqu'à l'Etat, ne songe qu'à chasser les travailleurs immigrés, sans pudeur et sans fausse honte, comme on jette l'écorce après avoir pressé l'orange.

(*) Travailleur africain, syndicaliste ; (**) auteur-compositeur, président de l'AARCTA ; (***) rédacteur en chef de *Repères*.

(1) AARCTA, siège provisoire SIBECAR, 89, rue de Vaugirard, 75006 Paris.







Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

LES SUITES DE LA MARÉE NOIRE DE L'« AMOCO-CADIZ »

La commission d'enquête parlementaire propose la création d'un corps de gardes-côtes

Les communes littorales réclament 400 millions de dollars de dommages-intérêts

Le naufrage du pétrolier « Amoco-Cadiz » le 16 mars dernier, sur les rochers du Finistère, et la marée noire qu'il a provoquée, ne sont pas des affaires terminées. On pourrait même dire qu'elles commencent. Les scientifiques de Brest chargés de mesurer les conséquences écologiques à long terme de la catastrophe craignent une remontée du pétrole qui s'est déposé sur les fonds marins. Après les sénateurs qui faisaient connaître il y trois mois leurs propositions, les députés, à leur tour, ont rendu publiques, mercredi, les conclusions de leur propre commission d'enquête. Ils proposent la création d'un corps spécialisé de gardes-côtes.

Quant aux communes sinistrées du Finistère et des Côtes-du-Nord, elles ont annoncé le mardi 21 novembre qu'elles avaient engagé une action judiciaire contre diverses sociétés étrangères impliquées dans le sinistre. Elles réclament 400 millions de dollars de dommages-intérêts.

Le 11 mai 1978, l'Assemblée nationale décidait la création d'une commission d'enquête sur les causes et les conséquences du naufrage de l'*Amoco-Cadiz*. Parmi ses vingt et un membres figuraient des représentants des quatre grandes formations politiques (R.P.R., U.D.F., P.S., P.C.) et de toutes les régions littorales. Au cours de six mois de travail, ils ont entendu une soixantaine de spécialistes. Puis ils se sont rendus sur place, ainsi qu'à Londres et à Bruxelles. Leur président, M. Guy Guermeur, député (R.P.R.) du Finistère, a fait un voyage aux Etats-Unis pour étudier le célèbre corps des « Coast Guards » américains.

La commission a remis son rapport le 11 novembre au président de l'Assemblée nationale et, personne ne s'étant opposé à sa publication, elle l'a livré à la presse le mercredi 22 novembre. Les insuffisances de la réglementation internationale, les carences de la marine nationale et du plan Polmar, les défauts des procédures d'indemnisation y sont longuement analysés. Les parlementaires donnent acte au gouvernement des décisions arrêtés au cours de ces derniers mois et qui témoignent d'« *une volonté de redressement* ». Cependant, ils estiment que ces mesures ne constituent pas « *le dispositif intégral de prévention et de lutte que l'ampleur des périls en cours exige impérativement de mettre en œuvre au plus vite* ».

Aussi le rapport — qui a été voté à l'unanimité des membres de la commission — contient-il une série de propositions touchant à la prévention des accidents, à la lutte contre leurs conséquences et à la réparation des dommages causés.

Au chapitre de la prévention, les parlementaires recommandent l'établissement à travers la Manche d'un « rail » continu, le long duquel les navires seraient sous surveillance constante. Ils suggèrent que la Méditerranée soit classée en « *aire spéciale* » et que les précautions prises ailleurs s'y appliquent en priorité. Ils demandent l'instauration de couloirs de navigation dans les Bouches de Bonifacio entre la Corse et la Sardaigne. Enfin il faudrait que les conventions internationales touchant les hydrocarbures soient étendues aux transports des substances chimiques et radioactives.

Une assurance internationale

La suggestion la plus originale avancée par la commission d'enquête consiste à créer en France — à l'exemple des Etats-Unis — un corps de gardes-côtes chargés de faire appliquer la réglementation. « *Ce serait une gendarmerie de la mer,* a expliqué M. Guy Guermeur, *qui serait à la marine nationale ce que la gendarmerie actuelle est à l'armée de terre. Elle disposerait de remorqueurs, d'hélicoptères lourds, de navires de surveillance et d'équipes d'intervention. Elle serait un corps spécialisé avec son propre budget, mais dépendant du ministère de la défense nationale et s'appuyant sur les ports et les arsenaux de la marine de guerre. Il faudrait cinq ans pour constituer ce corps, et le coût total avoisinerait 4 milliards de francs. Sa création pourrait s'inscrire dans une loi-programme de défense civile.* »

Pour lutter contre les marées noires, la commission demande évidemment un renforcement des moyens mis en œuvre et des exercices préalables pour les tester. Son vœu le plus nouveau a trait à la création d'une agence européenne anti-pollution. Celle-ci mettrait à la disposition de ses membres une banque de données contenant des informations détaillées sur les accidents survenus aux pétroliers et aux navires transportant des produits toxiques. Ainsi, au moment de la décision, les responsables pourraient-ils profiter de toute l'expérience accumulée. Ils trouveraient aussi l'inventaire de tous les moyens de lutte disponibles. Parmi ceux-ci devrait figurer, estiment les parlementaires, une unité spécialisée basée en Bretagne et comparable à l'unité de sécurité civile qui, à Brignolles (Var), se charge de combattre les incendie de forêt. Elle comprendrait environ six cents hommes et pourrait être envoyée rapidement à l'étranger. Enfin l'agence européenne assurerait le suivi écologique des marées noires.

Au chapitre de la répartition des dommages, les parlementaires notent que jusqu'ici on songeait d'abord à assurer les navires et leur cargaison. Il faut à présent assurer les activités du littoral. Quant à la couverture des dommages par les propriétaires des navires — actuellement 150 millions de francs — elle est jugée tout à fait insuffisante, et son plafond devrait être relevé. « *Ce relèvement restera de toute manière insuffisant,* estime M. Guermeur. *Aucune compagnie d'assurance ne pourra faire face désormais aux dommages causés par le naufrage d'un pétrolier géant Il faut créer un fonds international de solidarité alimenté par une taxe sur les transports maritimes et dépendant des Nations unies.* »

Enfin, la commission demande que le gouvernement explique comment ont été employés les dons réunis à la suite de la marée noire du printemps dernier. Les seuls fonds centralisés par les trésoreries générales du Finistère et des Côtes-du-Nord dépassent 9 millions de francs.

Devant les tribunaux américains

C'est aussi de « gros sous » qu'on a parlé lors de la conférence de presse qu'ont réunie à l'Assemblée nationale, mardi 21 novembre, les élus du Finistère et des Côtes-du-Nord.

Le conseil général des Côtes-du-Nord, plusieurs dizaines de communes de ce département et du Finistère ont, en effet, engagé une action judiciaire contre les sociétés étrangères qu'elles estiment impliquées dans le naufrage de l'*Amoco Cadiz* : l'Amoco Transport Company (propriétaire), l'Amoco International, la Standard Oil of Indiana et la Shell (chargeur).

Les plaignants, qui ont déposé des recours devant divers tribunaux américains, estiment le préjudice causé à la Bretagne à 400 millions de dollars. Pour étayer leur demande, les communes ont demandé une expertise au tribunal administratif de Rennes, qui a désigné cinq experts.

Cette action est distincte de celle qui est engagée au nom du gouvernement français, du conseil général du Finistère, des ostréiculteurs, des mareyeurs et de quelques autres communes par l'agence financière du Trésor. Cet organisme a également déposé des recours contre les compagnies américaines et demande 300 millions de dollars de dommages et intérêts.

Interrogé sur ce point, à l'occasion de la présentation du rapport de la commission parlementaire d'enquête, M. Guy Guermeur, son président a déclaré : « *Je ne suis pas d'accord avec l'action des communes, car agir ainsi en ordre dispersé, c'est faire le jeu de l'adversaire. Il faut que l'Etat et les collectivités locales opèrent de concert. Je suis prêt à servir de médiateur si on me le demande.* »

MARC AMBROISE-RENDU.

A PROPOS DE...

UN « PLAN DE RELANCE » POUR LA CAPITALE

Paris-Usines

Aux conseillers de Paris, qui se réuniront le 27 novembre en séance spéciale, M. Jacques Chirac proposera un « plan de relance » destiné à favoriser le maintien ou l'installation d'activités industrielles ou artisanales dans la capitale d'où les emplois secondaires tendent à disparaître. Un Paris industriel, est-ce possible en 1978 ?

« Les principes qui avaient présidé, il y a quinze ou vingt ans, à l'aménagement du territoire et qui supposaient une sorte d'antagonisme entre Paris et le « désert français », ont perdu une large part de leur validité », *déclarait récemment M. Jean Thèves, président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.* « Les grandes métropoles et les villes moyennes de province, ainsi que les villes nouvelles du Bassin parisien se sont, dans l'ensemble, développées à un rythme soutenu, alors que Paris voyait s'amoindrir son potentiel économique. » *Les chiffres lui donnent raison. De 1969 à 1975, la capitale a perdu près de 25 % de ses effectifs industriels. Pour les seules années 1975 et 1976, Paris a vu disparaître soixante-trois mille emplois industriels. Il est vrai qu'en vingt ans la capitale a aussi perdu cinq cent mille habitants.*

Comment lutter contre cette tendance ? La mairie estime qu'une véritable relance de la vie économique dans la capitale doit être décidée « en liaison étroite avec les autres collectivités économiques de la région Ile-de-France », *mais, dans un premier temps, M. Chirac propose la création de plusieurs zones industrielles à l'intérieur même de la capitale.*

- Le terrain des gazomètres. — *Ce terrain du dix-neuvième arrondissement, qui appartient à la Ville, est situé près de la porte d'Aubervilliers et s'étend sur 6,3 hectares. La Ville estime que l'on peut construire à cet endroit 90 000 mètres carrés de locaux industriels et créer de mille huit cents à deux mille emplois.*

- La zone de Tolbiac. — *Sur la rive gauche de la Seine, dans le 13e arrondissement, un vaste triangle d'environ 35 hectares compris entre le fleuve, les voies ferrées du réseau sud-est et le boulevard périphérique a une vocation industrielle ancienne. La Ville propose de grouper, à cet endroit, ses activités portuaires, les activités de transport de marchandises de la S.N.C.F. et différents locaux industriels au service du fleuve, du rail et de la route. Ce projet ambitieux fait actuellement l'objet d'études très poussées de la part des services de la Ville, du Port autonome de Paris et de la S.N.C.F.*

D'autre part, le maire de Paris estime qu'il est possible de lancer des actions en faveur de l'industrie et de l'artisanat dans plusieurs opérations de rénovation.

- Dans le secteur des Amandiers. — *Le programme de cette opération de rénovation, dans le 20e arrondissement ne prévoyait que 3 000 mètres carrés de surfaces réservées aux locaux industriels et commerciaux. La mairie de Paris proposera notamment l'extension de la cité artisanale existante sur près de 3 000 mètres carrés.*

- Le village de Charonne. — *La ville souhaite, dans ce quartier du 20e arrondissement, que 6 000 mètres carrés de terrains soient réservés aux artisans.*

- Le secteur Bisson-Palikao. — *Le réexamen du programme et d'un plan de masse de cette opération de rénovation dans le 20e arrondissement est désormais en cours. Il reste, en effet, près de trois cents emplois industriels dans le périmètre concerné. La ville étudie actuellement la possibilité de maintenir certains locaux industriels en bon état et d'aider à la réinstallation des entreprises qui souhaiteraient demeurer sur place.*

Ces premières initiatives doivent, selon le maire, être restituées dans le cadre d'un véritable programme de relance de l'activité économique de la Ville, indispensable si l'on veut éviter qu'elle ne devienne une simple cité administrative sans avenir et sans âme.

JEAN PERRIN.

TRANSPORTS

LES CONCORDE D'AIR FRANCE : 66,2 % D'OCCUPATION

Les Concorde d'Air France, qui desservent quotidiennement la ligne Paris-New-York depuis le 22 novembre 1977, ont transporté en un an 47 237 passagers : 27 578 dans le sens est-ouest et 19 659 en sens inverse. Pour l'ensemble de cette période, le coefficient moyen d'occupation des appareils supersoniques s'établit à 66,2 % : 76,4 % à l'aller et 55,7 % au retour.

La clientèle de Concorde se compose pour 80 % de passagers voyageant pour des motifs professionnels. La clientèle européenne représente environ 40 % des passagers transportés sur cette ligne.

- *La libéralisation du transport aérien.* — M. Richard Burke, membre de la Commission des Communautés européennes, vient de demander aux Etats-Unis d'agir avec prudence dans leur politique de libéralisation des transports aériens. S'adressant au Club de l'aviation internationale à Washington, M. Burke, chargé au sein de la commission des transports et des consommateurs, a souligné que les efforts américains pour créer « *un marché libre* » sur l'Atlantique nord avaient été bénéfiques pour certaines compagnies, mais avaient aggravé les problèmes d'autres transporteurs.

« *On peut douter de la durabilité des avantages que tirent les consommateurs d'activités qui sont fondamentalement en déficit* », a noté M. Burke. Il a ajouté que les compagnies déficitaires sur l'Atlantique nord pourraient être tentées de compenser leurs pertes en relevant leurs tarifs dans d'autres régions. — (*A.F.P.*)

CINQUANTE MILLE PLACES DE STATIONNEMENT SONT NÉCESSAIRES AUPRÈS DES GARES DE LA RÉGION PARISIENNE

Le comité économique et social de la région d'Ile-de-France, réuni mardi 21 novembre, s'est prononcé pour la création de cinquante mille nouvelles places de stationnement à construire dans un délai de quinze ans aux abords des gares de la région.

Il existe actuellement soixante-cinq mille places dans les parcs de liaisons ; largement utilisés en « grande couronne », ils sont sous-occupés en « petite couronne », où quinze mille places restent vides. La politique des parcs de liaison sera continuée, puisqu'elle permet d'alléger la circulation de la banlieue parisienne et de la capitale. Les autorités régionales risquent néanmoins de se heurter à deux dificultés lors de la mise en œuvre de cette politique : le manque de terrains et les hésitations des municipalités qui mobilisent ainsi une part de leur territoire pour des usagers venus d'autres communes.

- *Le mécontentement des usagers de la S.N.C.F.* — Cinq voyageurs ont bloqué pendant uneheure et demi, dans l'oise, mardi 21 novembre, en gare de Méru, le train Beauvais-Paris, pour protester contre les fréquents retards de dix à quinze minutes à l'arivée à la gare du Nord.

هكذا من الأصل

Paris-Usines

Le Monde

économie

SOCIAL

A LYON

La grève déclenchée par les éboueurs s'étend à l'ensemble du personnel communal

De notre correspondant régional

Lyon. — En dépit des négociations qui ont repris, le mardi 21 novembre, les éboueurs de la communauté urbaine de Lyon (Courly) et avec eux les égoutiers et le personnel de l'usine d'incinération en sont à leur troisième semaine de grève.

Depuis le lundi 20 novembre, plusieurs catégories de personnel de l'administration communale les ont, d'ailleurs, rejoints dans leur mouvement : sapeurs-pompiers, personnels des écoles communales et des crèches, des services techniques et administratifs, et même les policiers communaux. Serait-ce la manifestation d'un « *ras-le-bol profond dans l'exercice de la fonction communale* », comme l'a affirmé lundi soir en séance publique de la Courly M. Pierre Commaret, le conseiller communiste ?

Cette séance a été quelque peu perturbée par les grévistes, qui, après avoir décidé le matin de continuer leur action, s'étaient rendus en fin d'après-midi en cortège devant l'hôtel communautaire. « *Collomb t'es foutu, les communaux sont dans la rue !* », et « *Collomb démission, des négociations, pas de troufions !* » ont scandé les quelques dizaines de manifestants en réponse au président de la Courly qui avait adressé un appel à la sagesse de chacun.

« *Des négociations il y en a eu*, a rétorqué M. Francisque Collomb. *J'ai proposé trois protocoles, ils ont été rejetés en bloc. L'ensemble des exigences des grévistes coûterait à notre collectivité 10,4 millions de francs (...). J'ai fait un effort. Le troisième protocole offrait des majorations importantes de primes, prime de fin d'année notamment, soit une dépense totale de 5 millions de francs. C'est un grand pas et il est impossible pour les contribuables que je représente, et auxquels il nous faut aussi penser, d'aller plus loin.* »

« *C'est seulement la Courly qui peut négocier avec les travailleurs car les communes ne sont dotées d'aucuns moyens* », a plaidé M. Charles Hernu, député du Rhône (P.S.) et maire de Villeurbanne, son premier adjoint, M. Jean-Jacques Queyranne, ajoutant que « *si le véritable responsable — le gouvernement — fait la sourde oreille, il faut en tirer les conséquences politiques.* »

M. Hernu a fait savoir qu'il avait écrit à M. Jacques Aubert, président de la commission paritaire nationale du personnel communal à Paris. C'est en effet à ce niveau que pourraient s'ouvrir de réelles négociations sur la revendication essentielle des éboueurs lyonnais : la parité de l'échelle indiciaire avec celle de leurs collègues parisiens.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que M. Francisque Collomb a été reçu mardi après-midi à Paris par le premier ministre. A l'issue de cet entretien, le président de la communauté urbaine de Lyon a dit son « espoir » d'obtenir une liaison plus étroite entre les services gouvernementaux et ceux de la communauté urbaine pour parvenir à une solution.

BERNARD ELIE.

UN MÉTIER A REVALORISER

Les mouvements de grève des éboueurs se multiplient en même temps que se prolongent particulièrement ceux de Paris et de Lyon. Des actions ont eu déjà lieu ainsi à Amiens, Dreux, Bourges, et il en est déjà envisagé une à Grenoble.

En raison de cette situation, un certain nombre d'éboueurs de Lyon, du Mans, de Nantes et de Paris, appartenant à la Fédération nationale des syndicats C.F.D.T. des personnels du ministère de l'intérieur des collectivités locales et de leurs services, ont rappelé, mardi 21 novembre, leurs revendications majeures.

Comme d'autres catégories de personnel appartenant au groupe 3 embauchées à 2 300 F par mois et touchant 2 800 F en fin de carrière, les éboueurs demandent leur affiliation au groupe 5 (2 450 F à l'embauche et 3 000 F après vingt ans de carrière, ainsi que l'âge de la retraite à taux plein de cinquante-cinq à cinquante ans.

Les éboueurs, qui ont décrit leurs conditions de travail, demandent aussi à n'effectuer par jour que 15 kilomètres à pied au lieu de 20 à 30 kilomètres comme c'est le cas dans certaines communes, et ils ne veulent plus avoir à charger dans les bennes que 2,5 tonnes quotidiennes au lieu des 3 ou 3,5 tonnes du régime actuel.

A E.D.F.

LA MOITIÉ DES AGENTS DES CENTRALES THERMIQUES ONT FAIT GRÈVE DEUX HEURES

La grève de deux heures lancée, mardi matin 21 novembre, par la C.G.T. dans les centrales thermiques a entraîné une baisse de production maximale d'environ 15 % (5 000 mégawatts sur 35 000 mégawatts, toutes natures de production comprise). Les délestages ont surtout été opérés dans les zones rurales de l'Ouest et du Sud-Ouest.

Les débrayages, selon la C.G.T., ont été pratiqué par 50 % des huit mille agents concernés. La C.F.D.T. y a parfois participé.

Les syndicats réclament l'augmentation des effectifs et veulent que tous les travaux d'entretien soient effectués par le personnel E.D.F.

A la centrale atomique du Bugey (Ain), à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O., des grévistes, pour ces mêmes motifs, interdisent depuis le 20 novembre, l'entrée de l'établissement aux équipes extérieures à E.D.F.

Quant au mouvement de grèves-surprises des agents des services de la distribution parisienne (C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C.) il a pris fin par un compromis accordant partiellement satisfaction aux élections qui réclamaient des créations de postes et d'autres améliorations des conditions de travail.

● *Manifestations du CID-UNATI contre la mise en place des retraites complémentaires.* — Les présidents des deux caisses de retraites de non-salariés, M. Charpentier pour les artisans et M. Charvon pour les commerçants ont été séquestrés plusieurs heures, lundi 20 novembre, par des manifestants du CID-UNATI, le premier à La Souterraine (Creuse), le second près de Jaligny (Allier).

● *Les boulangers de l'Isère* se sont mis en grève mardi 21 novembre à l'appel de leur fédération. Ils entendent ainsi soutenir M. Michal, président de la Fédération des syndicats de boulangers qui a été cité à comparaître le même jour à l'audience du tribunal correctionnel de Grenoble pour « obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un contrôleur de la main-d'œuvre ». Une manifestation devait avoir lieu mardi après-midi à Grenoble. — *(A.F.P., A.P.)*

La seule entreprise industrielle de Vassy (Calvados) ferme ses portes

De notre correspondant

Caen. — L'usine textile FICAPEM a fermé ses portes depuis plus d'une semaine, provoquant la mise au chômage de cinquante-quatre personnes. Cette entreprise est située à Vassy (Calvados), commune de mille cinq cents habitants, celle où M. Valéry Giscard d'Estaing avait, en décembre dernier, prononcé un long discours sur la vocation de l'agriculture française et la revalorisation du milieu rural (« le Monde » daté 18-19 décembre 1977). Cette usine était la seule entreprise industrielle implantée à Vassy.

Une histoire exemplaire, cette tentative d'industrialisation d'une petite bourgade de commerçants et d'agriculteurs retraités. Même dans le Bocage, l'agriculture a trop de bras. Si l'on veut garder les jeunes sur place, il faut créer des emplois. Alors en 1972, la municipalité transforme l'ancienne école, devenue un temps maison des jeunes, en usine pour la louer à une entreprise de confection. Seulement, trois ans plus tard, le patron décide de regrouper tous ses moyens de fabrication à Vire, la sous-préfecture voisine. Le maire (modéré), qui, le 16 décembre 1977, accueillait M. Valéry Giscard d'Estaing, prend la tête des ouvrières qui ne veulent pas quitter leur terre. Il obtient gain de cause. Une autre société, la FICAPEM, créée tout exprès, prend la relève. Mais la crise survient. La lutte est âpre dans le textile. Chaque fabricant casse ses prix pour tenter d'arracher des commandes. Tant et si bien que début mai 1978 la FICAPEM doit déposer son bilan. Le tribunal de commerce la met en règlement judiciaire en l'autorisant à poursuivre son activité.

Un sursis : les commandes repartent, paraît-il, mais les ouvrières en ont assez de ne plus recevoir de primes, de faire gratuitement des heures supplémentaires pour refaire le soir le travail mal fait dans la journée (habituées à confectionner des survêtements, elles fabriquent désormais des pyjamas); elles en ont assez des remontrances de la maîtrise, d'être « *traitées comme des enfants* »... « *Un jour, parce que j'avais dit un mot à ma voisine, on a mis ma machine à l'écart contre le mur, comme à l'école !* », dit l'une d'elles.

Le 11 octobre, le conflit éclate au grand jour : la direction veut licencier une jeune femme, employée depuis quatre ans, qui a eu une altercation avec une contremaîtresse. Quarante-trois ouvrières sur quarante-neuf se mettent alors en grève. La direction accuse « *les mauvaises influences extérieures* », en fait la C.F.D.T., qui, quelques mois auparavant, a créé une section mais qui n'a que huit adhérentes. Inspecteur du travail, maire, sous-préfet, toutes les autorités essayent de rapprocher les points de vue, y compris M. Olivier Stirn, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères, député U.D.F. du Calvados (représenté à l'Assemblée par son suppléant). Rien n'y fait. Les ouvrières, qui se battent pour leur dignité, veulent obtenir satisfaction. La direction ne veut rien entendre.

Alors, le 7 novembre, le tribunal de commerce ordonne la cessation d'activité. La direction dit : « *C'est la faute des grévistes.* » Les employées répliquent : « *L'entreprise était mal dirigée ; il y a un passif de 1,5 million de francs.* » Elles ont adressé une lettre au président de la République

Les footballeurs locaux ont aussi écrit au chef de l'État : le terrain est impraticable depuis qu'il a accueilli les chapiteaux de la fête présidentielle. Ils doivent jouer sur le terrain de la zone industrielle. Ils peuvent en profiter : il est entièrement vide...

T. B.

● *Troisième semaine de grève dans les restaurants de Renault à Flins* : 220 des 270 salariés des restaurants sont en grève depuis le 6 novembre pour protester contre les nouvelles conditions de travail et de rémunération proposées par la société « La Générale des restaurants », qui a repris la gestion des cantines, assurée auparavant par le comité d'entreprises. Avec une dette de 35 millions de francs, le C.E. s'était trouvé en état de cessation de paiement.

ÉTRANGER

Les négociations commerciales à Genève

« Ce qui importe n'est pas de conclure avant la fin de l'année, mais de parvenir à un bon accord », affirme M. Jean-François Deniau

Plusieurs réunions ministérielles se sont déroulées le 21 novembre à Bruxelles. Le conseil a délibéré, sans conclure très nettement, de la position de la Communauté dans le « Tokyo Round ». La France, contrairement à ses partenaires, trouve qu'il ne faut pas aborder la phase finale de la négociation, car ce serait se soumettre au « chantage » américain sur les droits compensateurs.

Les Neuf ont également débattu des conditions dans lesquelles sera reconduit en 1979 le « plan Davignon », c'est-à-dire le plan anticrise mis en œuvre sous l'autorité de Bruxelles dans le secteur de la sidérurgie. Ce débat, s'il a permis des progrès, n'a pu encore être mené à son terme et devra être repris les 18 et 19 décembre. La Commission va engager des pourparlers avec les pays tiers fournisseurs d'acier, afin de conclure avec eux, en 1979 comme en 1978, des arrangements portant à la fois sur les prix et sur les quantités livrées. M. Giraud, le ministre français de l'industrie, a obtenu de la Commission que ces accords prévoient désormais explicitement des sanctions, au cas où les pays fournisseurs ne respecteraient pas les engagements pris.

Cependant, la réunion des ministres de l'agriculture, qui s'est tenue les 20 et 21 novembre, n'a pas été fructueuse. M. Méhaignerie n'a toujours pas obtenu la confirmation des engagements pris par les Neuf en mai dernier à propos du renforcement de l'organisation commune du marché du vin.

Enfin, les ministres des affaires étrangères des Neuf et leurs collègues des cinq pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) se sont déclarés très satisfaits de la première session de travail commune qu'ils ont tenue lundi et mardi. Des conversations exploratoires vont être engagées avec l'ASEAN par la Commission de Bruxelles afin d'identifier ce qui pourrait être le contenu d'un accord de coopération avec la Communauté.

Les ministres chargés des affaires budgétaires ne sont pas, quant à eux, parvenus à adopter le budget de la C.E.E. pour 1979. La France, invoquant le compromis de Luxembourg qui prévoit la règle de l'unanimité en cas d'« intérêt majeur », a refusé un amendement du Parlement européen qui aurait eu pour effet un accroissement des crédits du Fonds régional supérieur à la marge de manœuvre reconnue à l'Assemblée de Strasbourg.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Le débat du conseil des ministres des Neuf sur les conditions dans lesquelles la Communauté devrait, à la lumière des récents pourparlers de Genève (*le Monde* des 19 et 20 novembre), concevoir sa participation aux négociations commerciales multilatérales (N.C.M.) dits « Tokyo round », s'est terminé dans l'ambiguïté. Ambiguïté apparemment voulue ou, au moins, fort bien acceptée par l'ensemble des délégations.

La Commission va continuer à négocier activement à Genève, et elle va négocier, bien que les Français s'y soient déclarés hostiles, le « paquet final ». Elle abordera ce marchandage avec une double préoccupation. Il lui faut trouver un compromis qui soit considéré comme satisfaisant par le Congrès américain. Car le plus important, au moins pour la majorité des Etats membres, c'est d'écarter la menace des droits compensateurs qui pèse sur bon nombre d'importations européennes aux Etats-Unis.

Aux termes de la législation américaine actuelle, toute importation ayant bénéficié de subventions dans son pays d'origine peut en être frappée. Or le Congrès détient le pouvoir d'écarter cette menace et, après le 15 janvier, se prononcera sur la prorogation de la dérogation (« *waiver* ») qui permet au président des Etats-Unis de ne pas appliquer ces doits compensateurs. Cette dérogation, votée par le Congrès en 1974, vient à expiration le 3 janvier 1979, et le Congrès s'est séparé, en octobre, sans la proroger.

Mais la Commission sait aussi que le « paquet final », qu'elle se propose de soumettre au conseil des ministres des Neuf, lors de sa session des 18 et 19 décembre, devra, du point de vue de la Communauté, apparaître comme à peu près équilibré. Sinon les Français, qui considèrent que la C.E.E. a tort d'aborder la phase de conclusions de la négociation sous la menace des droits compensateurs, la refuseront.

Au cours du débat, huit pays membres ont estimé avec la Commission qu'il fallait s'accommoder des assurances données par M. Strauss, le représentant spécial du président Carter pour les N.C.M., quant aux efforts que fera l'administration américaine pour amener le Congrès à proroger la dérogation (« *waiver* »). Il s'agit donc d'abandonner la position de grande fermeté — pas de conclusion ni même de négociation du « *paquet final* » sous la menace — prise par le conseil des ministres des Neuf, en octobre.

La hantise des droits compensateurs

Cette attitude de fermeté, pensent-ils sans doute, a partiellement porté ses fruits : elle a, de façon opportune, montré à M. Strauss que la Communauté était décidée à ne pas supporter n'importe quoi. Désormais, un retour à la prudence est nécessaire, il vaut mieux faire preuve d'une certaine souplesse pour que l'administration américaine s'emploie, comme elle l'a promis, à débarrasser la Communauté de cette hantise que sont pour elle les droits compensateurs.

C'est un tout autre discours qu'a tenu M. Jean-François Deniau. « *Les assurances verbales prodiguées par M. Strauss n'engagent que l'administration*, a-t-il expliqué. *Il n'y a aucun changement par rapport à la situation d'octobre. Engager maintenant le round final de la négociation, c'est se mettre dans la position de devoir faire un « paquet » qui plaise aux Etats-Unis. Or c'est exactement le mécanisme de négociation que je n'accepte pas. Ce qui importe ce n'est pas de conclure avant la fin de l'année, mais de parvenir à un bon accord, c'est-à-dire à un accord équilibré.* » Le ministre français du commerce extérieur, sans chercher l'affrontement avec les autres Etats membres — une telle attitude n'aurait sans doute, il est vrai, donné aucun résultat, — leur a clairement fait savoir, ainsi qu'à la Commission, que le gouvernement français prenait très au sérieux la situation actuelle.

En l'état actuel de la négociation, ou du moins de ce qu'on en sait (car sur le fond des choses, notamment en ce qui concerne le volet agricole, la Commission ne s'est guère montrée diserte dans son rapport au Conseil), les concessions ne sont pas, selon Paris, équilibrées. L'offre américaine est inférieure à l'offre communautaire, alors que, comme l'a souligné M. Deniau, « *c'est nous qui avons un problème d'accès au marché américain, et non l'inverse* ».

On peut considérer que l'attitude française — et c'est évidemment l'intérêt de tous — contribuera à quelque peu rééquilibrer le rapport de forces psychologique dans la négociation. La Commission devra d'autant plus en tenir compte que d'autres Etats membres, l'Allemagne fédérale, l'Italie et le Danemark, par exemple, même s'ils considèrent qu'il vaut mieux composer et aller de l'avant, ont montré, sous des formes diverses, leur préoccupation. Ainsi, le ministre italien a-t-il réaffirmé la ferme opposition de son gouvernement à toute concession tarifaire sur les produits dits de la « *liste Strauss* » : il s'agit essentiellement de produits agricoles méditerranéens (agrumes, tabac, riz, jus de fruits) pour lesquels le négociateur américain réclame, avec insistance, à la C.E.E., une réduction des droits de douane supérieure à ce qu'elle propose.

PHILIPPE LEMAITRE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BANQUE NATIONALE DE PARIS

La situation au 3 octobre 1978 s'élève à 235 milliards 331 millions.

Au passif, la rubrique « banques, organismes et établissements financiers » figure pour 7 136,7 millions en comptes à vue et 33 907,8 millions en comptes et emprunts à échéance.

Les comptes de sociétés, entrepreneurs individuels et divers s'inscrivent pour 26 755,4 millions en comptes à vue et 16 779,6 millions en comptes à échéance.

Les comptes de particuliers atteignent 22 474 millions pour les comptes à vue, 6 044,2 millions pour les comptes à échéance et 29 240,4 millions pour les comptes d'épargne à régime spécial.

Les bons de caisse apparaissent pour 30 505,1 millions.

Le total des ressources de clientèle s'élève à 131 milliards 798,7 millions.

A l'actif, les crédits à la clientèle s'élèvent pour le portefeuille à 108 574,2 millions, répartis comme suit : 25 108,2 millions de créances commerciales, 20 718,6 millions d'autres crédits à court terme, 36 155 millions de crédits à moyen terme, 26 milliards 592,4 millions de crédits à long terme et pour les comptes débiteurs 13 milliards 615,1 millions.

Les banques, organismes et établissements financiers figurent pour 2 627,9 millions (comptes à vue) et pour 50 550,4 millions (comptes et prêts à échéance).

Le total de la situation consolidée du groupe, à la date du 3 octobre 1978, s'établit à 254 385 millions.

BAIL - INVESTISSEMENT

Le conseil d'administration s'est réuni le 16 novembre 1978 pour examiner l'activité de la société au cours des neuf premiers mois de l'exercice.

Il a pris connaissance du chiffre d'affaires arrêté au 30 septembre qui ressort à 168 844 00 francs contre 153 517 000 francs pour la même période de l'année 1977.

Les engagements nouveaux atteignent 91 millions de francs, dont 28 millions de francs pour les immeubles en pleine propriété et 63 millions de francs pour les opérations de crédit-bail, portant le total des engagements bruts à respectivement 365 millions de francs et 981 millions de francs.

L'emprunt 8,75 % 1973 étant convertible en actions à tout moment, les prévisions de résultat prennent en considération différentes hypothèses de conversion en 1978. Ces prévisions permettent d'espérer, au titre de l'exercice en cours, la progression du dividende qui, au titre de 1977, s'élevait à 23 F par action.



UCIP-BAIL

Le conseil d'administration d'UCIP-BAIL a examiné la situation de la société au 30 septembre 1978. Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 33,85 millions de francs contre 32 millions de francs au 30 septembre 1977. En neutralisant l'incidence des produits exceptionnels de cession, les montants ci-dessus deviennent 33,72 millions de francs contre 29,49 millions de francs, soit une progression de 14,34 %.

Dans la mesure où aucun événement exceptionnel n'interviendrait avant la fin de l'exercice, les résultats devraient permettre de proposer la répartition en 1979 d'un dividende en progression.

ÉTRANGER

Au Maroc

Le déficit budgétaire pour 1979 est trois fois plus élevé qu'en 1978

De notre correspondant

Rabat. — *Comme pour l'exercice 1978, un souci d'austérité a présidé à l'élaboration du projet de loi de finances pour 1979. En présentant récemment ce projet au Parlement, le ministre des finances, M. Abdellatif Ghissassi, a marqué la nécessité d'un nouveau recours à cette contrainte que justifient les effets conjugués de la crise économique mondiale et des déséquilibres financiers internes ou externes dans un climat d'inflation.*

La hausse des prix sera « *probablement* » en 1978 de l'ordre de 10 %, c'est-à-dire inférieur aux 12,5 % enregistrés en 1977. Toutefois « *les tendances inflationnistes*, a souligné M. Ghissassi, *restent une préoccupation essentielle du gouvernement* ». Aussi l'accroissement de la masse monétaire a-t-il été limité à 13 % (contre 19 % en 1977) et des mesures de redressement ont été prises, parmi lesquelles figurent de sérieuses restrictions d'importations.

Les dépenses budgétaires pour 1979 sont évaluées à 26,48 milliards de dirhams (1), en augmentation de 6,7 % par rapport aux prévisions. Les recettes prévues s'établissent quant à elles à 24,11 milliards de dirhams, inférieures de près de 12,75 millions de dirhams à ce qu'elles étaient dans le projet de budget précédent, malgré des majorations fiscales qui frappent les bénéfices professionnels, certains droits d'enregistrement et de timbres, ainsi que les hauts salaires. Toutefois, il est vrai, des atténuations allant jusqu'à l'exonération ont été décidées en faveur des bas salaires ou pour encourager la construction. Le déficit s'élève ainsi à 2,3 milliards de dirhams, près de trois fois plus élevé qu'en 1978.

Les dépenses d'investissement — 8,14 milliards de dirhams — restent pratiquement au même niveau que durant l'exercice en cours. Cependant la dette publique et les comptes d'allocations spéciales s'accroissent dans de notables proportions. Equilibrées par les ressources, les dépenses de fonctionnement — 10,62 milliards — augmentent de 12,2 %.

L'austérité n'a pu, en effet, être appliquée avec une rigueur sans faille. Aussi l'augmentation des allocations familiales (36 dirhams par enfant et par mois jusqu'à six enfants au lieu de 24) a créé une charge supplémentaire de 140 millions de dirhams. Des accroissements de crédits ont aussi été jugés indispensables pour des départements ministériels classés prioritaires, tels que l'éducation nationale, la santé publique, les affaires étrangères et la défense nationale. Celle-ci est également privilégiée au titre des dépenses d'investissement, en raison, a rappelé le ministre des finances, « *de la sauvegarde de notre intégrité territoriale* ».

Le programme d'équipement concerne l'accroissement du potentiel agricole et du nombre des barrages, l'amélioration du réseau routier, la production d'énergie, la construction d'établissements d'enseignement, l'achèvement de dispensaires et d'hôpitaux. Il s'agit d'objectifs conforme au plan triennal en cours d'examen, lequel reste moins ambitieux que le plan quinquennal initialement envisagé.

En raison de difficultés économiques et financières, le Maroc a dû renoncer à poursuivre son développement « *à n'importe quel prix* », comme l'indiquait le roi Hassan II, en juin dernier, afin d'éviter une dépendance « *intolérable* » envers l'étranger. Il a donc adapté son programme d'équipement à ses moyens. Les crédits publics étant relativement limités, appel sera fait au secteur privé, y compris aux petites et moyennes entreprises pour contribuer au développement économique.

LOUIS GRAVIER.

(1) 1 dirham = 1,10 franc français environ.

ETATS-UNIS

● *Les revenus personnels des Africains* ont fortement augmenté — de 1,2 % — pour atteindre, au taux annuel, 1 760 milliards de dollars. Ces revenus s'étaient accrus de 0,7 % en septembre comme en août. Les seuls salaires et rémunérations du secteur privé ont progressé de 1,4 %, se situant à 1 140 milliards de dollars en octobre.

GRANDE BRETAGNE

● *Le produit intérieur brut britannique* (PIB) n'a augmenté que de 0,5 % au troisième trimestre par rapport aux trois mois précédents, après une progression de près de 2 % au second trimestre. Le PIB a néanmoins atteint un niveau supérieur de 3,6 % à celui de la période correspondante de 1977. Cette croissance est à peu près conforme à l'objectif officiel, fixé à 3,5 % pour l'année courante. Le quatrième trimestre devrait être marqué par un nouveau progrès : outre le mini-boom de la consommation, les plus récents sondages font apparaître une accélération de l'activité industrielle et une amélioration des carnets de commandes des fabricants. — *(A.F.P.)*

JAPON

● *L'indice des prix de gros japonais* a enregistré, en octobre, sa plus forte baisse depuis vingt ans, en raison principalement de l'appréciation du yen. Cet indice, calculé sur la base 100 en 1975, s'est établi à 102,5 le mois dernier, soit une baisse de 4 % par rapport au même mois de l'année dernière (la douzième baisse consécutive). Le précédent record avait été atteint en décembre 1958, époque où l'indice avait baissé de 5,8 %. — *(A.F.P.)*

CONSOMMATION

LA ROGNE DES « CITROÉNISTES »

Fidèles mais mécontents

Ils étaient trois à avoir acheté une Citroën CX, et trois qui n'étaient pas tout à fait ravis de leur acquisition, bien qu'étant des « citroénistes fidèles ». Parmi eux, un imprimeur, et ce détail a son importance. Une de ces discussions que les « fanas de la bagnole » affectionnent les conduisit, en raison de la convergence de leurs récriminations, à rechercher leurs homologues, propriétaires et usagers déçus par leur CX.

Un tract fut rédigé — que l'imprimeur tira à trois mille exemplaires — sous le titre : « Des clients mécontentents disent non à la médiocrité », assorti d'un questionnaire, portant sur le silence et la durée de vie des freins, sur la visibilité du pare-brise, sur la largeur des pneus arrière, sur la climatisation, sur les délais d'obtention de pièces détachées. Et vaillamment, en bons militants de base, nos trois « citroénistes-fidèles-mais-mécontents » glissèrent les tracts sous les essuie-glaces de CX, au hasard de leurs trajets quotidiens, à Neuilly, à Saint-Mandé, à Aubervilliers et dans divers quartiers de Paris.

En un peu plus d'un mois, le Comité provisoire de défense des citroénistes (1) a reçu plus de deux cents réponses. L'exploitation des cent premières permet de constater que 40 % de ces usagers mécontents jugent les freins bruyants, que 46 % changent les plaquettes avant 15 000 kilomètres, que 97 % notent la présence d'une « surface grasse » sur le pare-brise, que 40 % jugent ridicule et inadmissible l'existence de pneus arrière plus étroits sur leur voiture, que 65 % ne sont pas satisfaits de la climatisation, que 23 % se plaignent des délais de livraison des pièces détachées...

Chez Citroën, on considère avec philosophie ces critiques : toutes les plaquettes de frein grincent quand l'air est trop humide ; un bon usage du lave-glace permet d'éviter la surface grasse ; les pneus ne sont pas « sous-dimensionnés » à l'arrière, mais « sur-dimensionnés » à l'avant ; la climatisation a été améliorée...

Le Comité, de provisoire qu'il est pour l'instant, va-t-il se muer en association officielle de défense et inventer des moyens d'action pour obtenir l'amélioration du produit en cause ? Il est trop tôt pour le dire. Mais la démarche est originale et neuve. Elle prouve en tout cas que, même si la défense des usagers et consommateurs marque quelque peu le pas, certains de ces usagers abandonnent la récrimination solitaire pour tenter d'agir en commun. Affaire à suivre. — J. D.

(1) 7, rue Théodore-Hamont, Paris-12e.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,4090	4 4210	— 120	— 80	— 305	— 265	— 940	— 880
$ can. ...	3,7554	3,7673	— 112	— 62	— 235	— 184	— 616	— 544
Yen (100).	2,2617	2,2712	+ 114	+ 157	+ 149	+ 250	+ 467	+ 562
DM	2,2924	2,3006	+ 66	+ 102	+ 114	+ 151	+ 367	+ 421
Florin	2,1080	2,1163	— 64	— 25	— 110	— 70	— 204	— 149
F. B.(100)	14,5391	14,5836	— 420	— 238	— 982	— 753	—2368	—1881
F. S.	2,5607	2,5715	+ 146	+ 186	+ 277	+ 319	+ 865	+ 932
L. (1 000)..	5,0800	5,2900	— 375	— 302	— 836	— 734	—2267	—2120
£	2,5809	8,6067	— 474	— 385	— 978	— 876	—2812	—2675

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	2 5/8	3 1/8	2 15/16	3 3/8	3 5/16	3 3/4	3 5/8	4 1/16
$ E.-U. ...	3 3/8	3 7/8	9 3/8	9 3/4	10 5/8	11	11 5/16	11 11/16
Florin	8 3/8	9 1/8	9 3/8	10 1/8	9 5/8	10 3/8	9 1/8	9 7/8
F. B.(100)	10 1/4	11 3/4	9 1/4	10 1/2	9 7/8	11 1/8	9 7/8	11 1/8
F. S.	5/8	+ 3/8	0	1/4	— 1/16	+ 3/8	3/16	5/8
L. (1 000)..	12 3/4	15 1/4	13 3/4	15 3/4	15 1/2	16 3/4	15 3/4	16 3/4
£	12 1/2	13 1/4	12 1/4	13 1/8	13 1/8	14	13 11/16	14 9/16
Fr. franç...	6 7/8	7 1/8	7 1/8	7 6/8	8 5/8	9 3/8	9 3/8	9 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





هكذا من الأصل



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 NOVEMBRE

Chute des sidérurgiques du plan acier

La reprise, après trois mois de suspension, des cotations des trois grands groupes sidérurgiques français a constitué le seul fait saillant de la séance de ce mardi à la Bourse de Paris. Comme cela s'était produit lors de la reprise des négociations de Chiers-Châtillon et Denain N.E.L., une offre particulièrement abondante a été enregistrée, obligeant les agents de change à retarder leurs cotations. Après avoir rameuté quelques acheteurs et incité certains vendeurs à relâcher un peu leurs pressions, les spécialistes sont parvenus à équilibrer tant bien que mal les marchés et ont pu inscrire les premiers cours suivants : Marine-Wendel, 43 F (— 16,5 %) ; Sacilor, 21 F (— 22,2 %) et Usinor, dont l'équilibrage a demandé le plus d'efforts, s'est finalement établi à 16 F (— 18,1 %).

En dehors de cet événement, le marché des actions françaises est resté terne, et l'indicateur instantané a fléchi d'environ 0,2 %. Même la réponse des primes engagées au cours des trois mois précédents n'est pas parvenue à animer l'ensemble de la Bourse. Il est vrai que, compte tenu de l'évolution des cours depuis près de deux mois, il est probable que la majorité des primes ont été abandonnées.

Sur les marchés des changes, l'effritement du dollar et du franc (le taux de l'argent au jour le jour est revenu à 67/8 %) n'a pas fait très bonne impression.

A noter également qu'informée d'un projet d'opération financière la chambre syndicale a décidé de suspendre les cotations des Sablières de la Seine.

Sur le marché de l'or, le lingot a cédé 165 francs à 28 525 francs tandis que le napoléon progressait de 1 franc à 261 francs.

LONDRES

Le plus grand calme règne mercredi matin au London Stock Exchange, où les industrielles se maintiennent à leurs niveaux précédents. Stabilité aussi des fonds d'Etat, mais hausse des pétroles. Alourdissement, en revanche, des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 197 80 contre 200 25

VALEURS	CLOTURE 21-11	COURS 22 11
Beecham	607 ...	610 ...
British Petroleum	924 ..	928 ...
Courtaulds	112 ...	115 ...
De Beers	344 .	341 .
Imperial Chemical	362 ...	364 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	234 ...	234 ..
Shell	575 ...	580
Vickers	192 ...	193 ..
War Loan 3 1/2 %	29 1/8	29 1/8
*West Driefontein	27 1/4	27 3/4
*Western Holding	18 5/16	20 5/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE ELECTRO - FINANCIERE. — L'exercice 1977-1978 s'est soldé par un bénéfice net de 16,54 millions de francs, et le dividende global a été fixé à 28,50 F contre 25,50 F un an plus tôt. Le bénéfice de l'exercice en cours (1978-1979) devrait être encore un peu supérieur et « la politique de forte distribution adoptée jusqu'ici sera poursuivie ».

COMPAGNIE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (C.F.D.E.). — Bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 1978 : 59,7 millions. Dividende global : 6,30 F.

BAYER A.G. — Pour les neuf premiers mois de l'année, le groupe a réalisé un bénéfice mondial avant impôts de 816 millions de deutschemarks contre 849 millions pour la période correspondante de 1977. Dans le même temps, le chiffre d'affaires a progressé de 6,5 % pour s'établir à 17 282 millions de deutschemarks.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, Base 100 : 30 déc. 1977.)

	20 nov.	21 nov.
Valeurs françaises	155,7	154,2
Valeurs étrangères	99,9	99,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	88,7	88,4

NEW-YORK

Léger repli technique

Le volume des transactions a encore un peu diminué mardi à Wall Street, 20,82 millions de titres ayant été échangés contre 24,53 millions la veille et 30 millions et 40 millions il y a quelques semaines. Dans ce marché calme, hausses et baisses se sont à peu près équilibrées, et l'indice Dow Jones a légèrement fléchi pour revenir à 804,5 contre 805,61.

Sur 1 875 valeurs traitées au Big Board, 733 ont monté et 674 ont reculé.

Comme le dollar sur les marchés des changes, les actions ont fait l'objet de ventes bénéficiaires après leur récent redressement.

Si l'évolution des cours a cessé, pour le moment, de préoccuper les professionnels, ces derniers s'inquiètent, en revanche, de la faiblesse de l'activité. M. Boothby, chairman de l'Association des boursiers (Securities Industry Association) et président de Blyth Eastman Dillon, a indiqué que, selon lui, « Wall Street va entrer dans une période de relative inactivité ».

L'annonce, par le département du commerce, d'une progression ralentie des bénéfices des entreprises lors du dernier trimestre, a également jeté un froid sur le Big Board...

VALEURS	COURS 20-11	COURS 21 11
Alcoa	46 ...	46 .
A.T.T.	61 7/8	61 5/8
Boeing	62 ...	61 1/2
Chase Manhattan Bank	30 3/4	30 3/8
Du Pont de Nemours	124 1/4	124 1/2
Eastman Kodak	58 1/8	58 7/8
Exxon	50 1/8	50 ...
Ford	41 5/8	41 1/4
General Electric	50 ...	49 5/8
General Foods	31 5/8	31 1/2
General Motors	54 7/8	54 3/4
Goodyear	16 1/4	16 1/8
I.B.M.	283 3/4	284 ...
I.T.T.	28 1/4	28 ...
Kennecott	22 1/4	22 1/2
Mobil Oil	67 3/4	67 1/8
Pfizer	33	33 ...
Schlumberger	88 1/2	87 1/2
Texaco	24 1/2	24 ..
U.A.L. Inc.	30	29 7/8
Union Carbide	36 1/4	36 ...
U.S. Steel	22 1/2	22 1/4
Westinghouse	16 7/8	16 7/8
Xerox	52 7/8	53

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21 11	22 11
1 dollars (en yens)	184 75	184 55

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 3/4 %

BOURSE DE PARIS - 21 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]					

HORS COTE

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21 11	COURS DES BILLETS échangés de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 448	4 432	4 44
Allemagne (100 DM)	229 570	230 .	228
Belgique (100 F)	14 589	14 585	14 30
Pays-Bas (100 fl.)	211 500	211 400	211 50
Danemark (100 krd)	83 050	82 980	82
Suède (100 krs)	100 400	100 500	99 25
Norvège (100 k)	86 460	86 580	85 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 667	8 623	8 50
Italie (1 000 lires)	5 213	5 207	5 20
Suisse (100 fr.)	251 800	256 450	253 50
Autriche (100 sch.)	31 390	31 455	31 35
Espagne (100 pes.)	6 195	6 188	6 ..
Portugal (100 esc.)	9 450	9 465	9
Canada ($ can 1)	3 784	3 769	3 785
Japon (100 yens)	2 262	2 278	2 22

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21 11
Or fin (kilo en barre)	28750	28420
Or fin (en lingot)	28690	28525
Pièce française (20 fr.)	260	261
Pièce française (10 fr.)	224 60	224 50
Pièce suisse (20 fr.)	251	251 10
Union latine (20 fr.)	223	224 50
Souverain	256 80	257
Pièce de 20 dollars	1224 40	1228
Pièce de 10 dollars	674	668
Pièce de 5 dollars	419 90	419 90
Pièce de 50 pesos	1140	1140 .
Pièce de 10 florins	238	238 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. IDÉES
— EUROPE.

3. ÉTRANGER
— Les négociations de Washington.

4-5. AMÉRIQUES
— La tragédie de Jonestown.

6. DIPLOMATIE

AFRIQUE

ASIE

8 à 16. POLITIQUE
— La conférence de presse du chef de l'État.
— Les travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat.

18. SOCIÉTÉ

JUSTICE

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES
Pages 19 à 27

CINÉMA : La longue marche de Joris Ivens (I. Il n'y a pas ici l'artiste, là le militant), propos recueillis par Claire Devarrieux ; « Blue Collar », de Paul Schrader, par Louis Marcorelles ; « Un mariage », de Robert Altman, par Jean de Baroncelli et Mathilde La Bardonnie.

LIVRES : On reparle de Leni Riefenstahl, par Jacques Siclier ; Vieira, dans les filets de ses exégètes, par Jean-Marie Dunoyer ; Architectes révolutionnaires, par Jacques Michel.

29. UNESCO

DÉFENSE

SPORTS

36-37. IMMIGRATION
— « Au-delà du dialogue », par Tahar Ben Jelloun.
— VU : dialogue de sourds.
— POINT DE VUE : « L'écorce et l'orange », par Moussa Tounkara, François Béranger et Didier Motchane.

38. ÉQUIPEMENT
— ENVIRONNEMENT : les suites de la marée noire de l'Amoco-Cadiz.

39-40. ÉCONOMIE
— ÉTRANGER : les négociations commerciales de Genève.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (28)
Annonces classées (31 à 34) ; Aujourd'hui (35) ; Carnet (30) ; « Journal officiel » (35) ; Météorologie (35) ; Mots croisés (35) ; Bourse (41).

Le numéro du « Monde » daté 22 novembre 1978 a été tiré à 568 304 exemplaires.

Les chefs des P.C. d'Europe de l'Est participent à Moscou à la réunion du pacte de Varsovie

De notre correspondant

Moscou. — Le comité politique consultatif du pacte de Varsovie se réunit ce mercredi 22 novembre dans la capitale soviétique où sont arrivés mardi les chefs des partis des pays socialistes européens : MM. Todor Jivkov, premier secrétaire du parti communiste bulgare, Janos Kadar, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois, Erich Honecker, secrétaire général du parti socialiste unifié de R.D.A., Edward Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais, Nicolae Ceausescu, secrétaire général du parti communiste roumain, et Gustave Husak, secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque.

Ce comité politique consultatif se réunit en principe tous les deux ans. A la dernière session, à Bucarest en novembre 1976, les dirigeants des partis communistes d'Europe de l'Est s'étaient mis d'accord pour renforcer les structures du pacte, et ils avaient repris, à l'adresse de l'Occident, une vieille proposition de traité interdisant l'emploi en premier de l'arme atomique.

Il est probable que la réunion de Moscou mettra également l'accent sur les problèmes de désarmement en soutenant solennellement les thèses avancées par l'Union soviétique à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies et qu'elle relancera les propositions qui ont été faites aux Occidentaux au printemps dernier, dans le cadre des négociations de Vienne sur la réduction des troupes en Europe.

Les chefs de parti et d'État se féliciteront vraisemblablement de leur « *identité totale de vue dans les grandes questions de la politique mondiale* », mais bien que les Soviétiques cherchent à arracher à tous leurs visiteurs des condamnations de la politique chinoise, il est peu probable que Pékin fasse l'objet d'attaques publiques. Les Roumains, qui ne veulent pas se joindre à la polémique anti-chinoise menée par Moscou et ses alliés, auraient insisté au cours des conversations préparatoires sur le caractère strictement « européen » du pacte de Varsovie. — D. V.

L'affaire des Mig-23 à Cuba

M. CARTER AFFIRME AVOIR REÇU DES ASSURANCES DE MOSCOU

Le président Carter a déclaré, dans une interview accordée le lundi 20 novembre à des journalistes du groupe de presse Cox Newspapers, qu'il avait reçu des « *assurances publiques et privées* » que les avions Mig-23, livrés par l'Union soviétique à Cuba étaient « *de nature défensive* ». Les États-Unis continueront cependant à « *vérifier d'une façon indépendante si ce qu'on leur dit est exact* », a ajouté M. Carter. Le président américain s'est refusé à préciser si les vols de reconnaissance américains au-dessus de Cuba avaient repris. Les milieux militaires américains avaient exprimé depuis plusieurs semaines la crainte que ces Mig-23 ne soient équipés d'un dispositif spécial leur permettant de larguer des armes nucléaires.

De son côté, M. Fidel Castro a confirmé, mercredi, à La Havane, que Cuba disposait depuis environ un an de Mig-23 « *de type défensif* ».

L'INSTIGATEUR PRÉSUMÉ DU RAPT DU BARON EMPAIN EST ARRÊTÉ A PARIS

Les enquêteurs de la brigade criminelle ont successivement arrêté mardi 21 novembre, dans un appartement de la rue des Pyrénées (20e), trois ravisseurs présumés ou complices de l'enlèvement du baron Edouard-Jean Empain. Georges Bertoncini, trente-six ans, qui avait été arrêté une première fois au Portugal le 10 juin et s'était évadé de prison trois semaines plus tard (« le Monde » des 14 juin et 2 août), a été interpellé le premier. A son domicile, on a découvert un pistolet mitrailleur, quatre pistolets automatiques et deux cents faux billets de 500 francs.

Grâce à une « souricière », les policiers ont également appréhendé dans cet appartement François Caillol, frère d'Alain Caillol, qui avait été arrêté le 24 mars, et Marie-José Le Gayan. Cette dernière, épouse de Marc Le Gayan, avait été interpellée le 30 mars, au moment de l'arrestation de son mari, puis remise en liberté.

Agé de trente-sept ans, François Caillol est le chef présumé des auteurs du rapt du baron Edouard-Jean Empain le 23 janvier dernier, près de son domicile de l'avenue Foch.

UNE VENTE D'OBJETS AYANT APPARTENU A HITLER EST INTERDITE

La préfecture de police vient d'interdire la vente publique qui devait avoir lieu le 5 décembre à l'hôtel Drouot, rive gauche, d'objets personnels ayant appartenu à Adolf Hitler. La préfecture de police rappelle à cette occasion qu'un arrêté du 11 mars 1976 prescrit l'interdiction de l'exposition et de la vente des insignes, uniformes et autres objets rappelant le régime nazi.

Le vendeur se proposait de faire disperser au cours de cette vacation : une plaque en métal ciselé représentant Hitler en train de prononcer un discours, ornée de croix gammées, de médaillons symbolisant les pays conquis ou à conquérir par Hitler et portant un poème dithyrambique à la gloire du Führer ; un arbre généalogique calligraphié de la famille de Hitler ; un album sur Richard Wagner offert à Hitler en 1933 et un recueil de silhouettes représentant dix scènes d'opéras de Wagner.

En Espagne

LE COMITÉ DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR CONFIRME LA TENTATIVE DE « COUP DE MAIN » MILITAIRE

Madrid (*A.F.P.*). — Le comité des chefs d'état-major des trois armes, pour la première fois depuis les révélations faites par la presse espagnole sur un « complot militaire », a confirmé officiellement mardi qu'un « *coup de main* » avait été « *envisagé* » par cinq officiers.

Une note officielle adressée à tous les cadres de l'armée, qui qualifie les faits de « *très graves* », révèle qu'un lieutenant-colonel de la garde civile, un commandant et deux capitaines de la police armée, ainsi qu'un commandant d'infanterie, se sont réunis le 11 novembre dernier.

« *Au cours de cette réunion*, souligne la note, *la possibilité d'un coup de main mené par des éléments de la force publique contre le président du gouvernement, M. Adolfo Suarez, et d'autres membres de son cabinet, a été examinée.* » Il prévoyait la « *neutralisation* » d'unités des forces publiques et de l'armée, afin d'empêcher leur réaction éventuelle.

En dehors de la réunion mentionnée, poursuit la note, les conjurés avaient auparavant contacté plusieurs officiers. M. Adolfo Suarez, averti par les services de renseignements de la police armée, « *a convoqué, le 16 novembre à 21 heures, le ministre de la défense, ainsi que les plus hautes autorités militaires et des forces de l'ordre (...) dans le but de prendre des mesures préventives* », indique le document officiel.

Une information judiciaire, dirigée par le général Federico Gomez de Salazar et ouverte dans la nuit du 16 au 17 novembre, a permis de conclure aux « *responsabilités possibles* » du lieutenant-colonel Antonio Tejero et du capitaine Ricardo Saenz de Inestrillas.

Le comité des chefs d'état-major des trois armes a diffusé une seconde note expliquant l'incident qui a conduit, vendredi, à Carthagène, à l'arrestation du général Juan Atares, commandant de la garde civile de la région du Levant, sur ordre du ministère de la défense, le général Manuel Gutierrez Mellado. Le général Atares avait qualifié de « *mensonges* » les propos que venait de tenir le général Mellado sur la Constitution, provoquant ainsi des applaudissements dans une réunion d'officiers. Expulsé de la salle sur ordre du ministre, il injuria ce dernier, qui ordonna alors son arrestation.

Le conflit Solmer à Fos

La direction propose un aménagement du chômage conjoncturel

De notre correspondant régional

Marseille. — La situation était toujours bloquée, ce mercredi 22 novembre à l'usine Solmer, à Fos-sur-Mer, après la décision prise lundi par la direction de mettre en chômage technique, pour une durée indéterminée, six mille trois cents des sept mille cent salariés de l'entreprise (« le Monde » du 22 novembre). Les responsables du complexe sidérurgique ont cependant accepté de réduire légèrement et de moduler le chômage conjoncturel prévu pour novembre et décembre.

Un incident s'est d'autre part produit mardi en début d'après-midi au cours d'un meeting organisé par la C.G.T. dans l'enceinte de l'entreprise. M. Vincent Porelli, député communiste des Bouches-du-Rhône, a pénétré sur le complexe, ceint de son écharpe tricolore, sans l'autorisation de la direction. Celle-ci a fait constater sa présence par huissier et a annoncé qu'elle engagerait contre lui une procédure pour violation de domicile.

De son côté, M. Gaston Defferre, député (P.S.) et maire de Marseille, a vivement critiqué l'attitude des dirigeants de la sidérurgie française, « qui font à Fos ce qu'ils ont fait en Lorraine », et il a condamné « une décision de caractère patronal, autoritaire, qui pénalise les ouvriers et l'économie de la région ».

A l'origine du conflit, des débrayages répétés contre le chômage conjoncturel décidé par la direction pour les deux derniers mois de l'année. Selon les responsables de Solmer, des actions sectorielles ont désorganisé la production et mis en péril les installations. Ce que contestent formellement les syndicats. Ceux-ci soulignent en effet que la production prévue pour novembre, soit 240 000 tonnes, correspond à 80 % de la capacité de l'usine et qu'elle n'a été ralentie que dans de faibles proportions par les mouvements de grève. Ils mettent en doute, d'autre part, la réalité d'une baisse des commandes avancée par les responsables de Solmer pour justifier le chômage conjoncturel.

« *Nous dépendons entièrement des commandes passées par nos deux adhérents, Sacilor et Usinor*, affirme de son côté la direction. *La répartition qu'ils avaient faite jusqu'ici entre leurs propres usines et Solmer nous avait avantagés, mais il ne peut plus être question de faire tourner Solmer et Dunkerque, qui sont les installations les plus modernes, à 100 % de leurs capacités en fermant les usines de Lorraine.* »

Au cours des négociations qui ont eu lieu mardi, la direction de l'entreprise a cependant accepté le principe de la suppression d'un jour de chômage conjoncturel en novembre (au lieu de trois jours pour les travailleurs postés, et deux jours pour les autres) et du regroupement sur une seule période, pour les fêtes de fin d'année, du chômage prévu en décembre. « *Il est totalement exclu et totalement impossible de supprimer les mesures qui ont été décidées* », a affirmé M. Silve. La C.G.T., pour sa part, a rejeté ces propositions, qu'elle a jugées « *inacceptables et irréalistes* ».

Si l'ensemble des organisations syndicales est unanime pour dénoncer la décision de fermeture de l'usine qu'elles considèrent comme un « lock-out », leur analyse de la situation est toutefois assez différente. La C.F.D.T., majoritaire à Solmer, ne souhaite pas se laisser entraîner dans un conflit prolongé à l'issue incertaine pour obtenir coûte que coûte la suppression du chômage conjoncturel.

Le chômage technique imposé par la direction constitue pour ce syndicat un « piège » et il lui paraît plus important de faire aboutir les revendications relatives à la réduction du temps de travail sans perte de salaire, dont il a fait son thème d'action prioritaire ces derniers mois. Les cadres de la C.G.C. et F.O. sont partisans quant à eux d'organiser une consultation du personnel sur les propositions faites par la direction.

GUY PORTE.

FRAMATOME VENDRAIT UNE CENTRALE NUCLÉAIRE A LA CHINE

La B.N.P. aurait signé à la fin de la semaine dernière à Pékin un accord prévoyant un prêt à la Chine de plusieurs milliards de dollars, indique-t-on dans les milieux bancaires de Hongkong. Cette nouvelle n'a été ni confirmée ni démentie dans les milieux bancaires parisiens et notamment à la B.N.P.

Ce prêt de plusieurs milliards de dollars, qui pourrait être supporté par un groupe bancaire français, financerait en particulier la vente à Pékin d'une centrale nucléaire par Framatome (du groupe Creusot-Loire), vente pour laquelle les négociations étaient en cours depuis le début de l'année (voir à ce sujet « le Monde » des 5 janvier et 17 octobre 1978). Pourraient également être concernés d'autres contrats que Creusot-Loire est en train de négocier avec la Chine, ainsi, semble-t-il, que des ventes de missiles.

Il est possible que M. Deniau, ministre français du commerce extérieur, confirme cette nouvelle lors du voyage qu'il doit faire en Chine à partir du 24 novembre.

Les problèmes de prix et de financement n'étaient cependant pas les seuls à se poser, et il reste à savoir si Framatome a pu obtenir l'autorisation du COCOM (Comité de coordination chargé du contrôle des exportations stratégiques vers les pays socialistes) de vendre à la Chine une centrale nucléaire.

● *La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)* a attribué son « grand prix » au compositeur Serge Nigg, et le grand prix des Compositeurs à François Bayle. Mme Raoul Breton a reçu la grande médaille de l'édition.



